VOL. 17 — No 10 QUÉBEC, DÉCEMBRE 1952

LAVAL MÉDICAL

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE
DES
HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
DE QUÉBEC

DIRECTION — Faculté de Médecine, Université Laval, Québec

La plus grande amélioration de la pénicilline depuis sa découverte

"DUAPÈNE" Benzéthacil (Dibenzyl-éthylènediamine Bipénicilline G)

Seulement deux comprimés par jour ou une injection toutes les deux semaines maintiennent une concentration adéquate.

COMPRIMÉS
"Duapène" - 200 A-P* No 773 — 200,000 U.I. au comprimé
Flacons de 12 et 100

INJECTABLE
"Duapène" - 600 A-P* No 954 — 600,000 U.I. au cc.
"Cartrex" de 1 cc. avec aiguille stérilisée

SUSPENSION — VOIE BUCCALE (anciennement Suspension "Cillenta")
"Duapène" - 50, Suspension No 915 — 50,000 U.I. par cuillerée à thé
"Duapène" - 100, Suspension No 916 — 100,000 U.I. par cuillerée à thé
"Duapène" - 300, Suspension No 917 — 300,000 U.I. par cuillerée à thé
Flacons de 2 onces

*A-P, action prolongée

AYERST, McKENNA & HARRISON LIMITÉE
Biologistes et Pharmaciens • **MONTRÉAL, CANADA**

F-829

Ayerst

USINES CHIMIQUES DU CANADA, INC.

1338, Lagauchetière est (87 Station C), Montréal.

Prépare...

LES PRODUITS «VALOR»

HYPOSULFITE DE SOUDE	Solution stérile stabilisée à 5%, 10% et 20%. États de sensibilisation.
SAL-IODUM «VALOR»	Salicylate, Iodure et Colchicine, ampoules intraveineuses, 10 et 20 c.c. Rhumatisme, Arthritisme.
SÉRUM PHYSIOLOGIQUE «VALOR»	Ampoules 1 c.c., 2 c.c., 5 c.c., 10 c.c., 20 c.c., 50 c.c., 125 c.c., 250 c.c., 500 c.c. Solution isotonique ou hypertonique.
VITAVAL «VALOR»	Rachitisme, Anémie, Croissance, Appétit. Sels minéraux et Vitamines A B D G.
LACTOVAL «VALOR»	Préventif du rachitisme et de la carie dentaire durant la grossesse. Calcium-Vitamines A et D.
CHLORURE D'ÉTHYLE «VALOR»	Anesthésie.
PANCRÉAVAL «VALOR»	Constipation d'origine hépatique.

Le numéro du Centenaire

A l'occasion de l'année centenaire de la Faculté de médecine, la direction du Laval médical *s'est assurée la collaboration d'un écrivain et publiciste québécois, Monsieur Chs-Marie Boissonnault, pour présenter à ses lecteurs, par tranches, un récit des faits saillants qui ont marqué les débuts et la croissance de notre Institution, ainsi qu'une esquisse biographique de certains hommes exceptionnels qui, avec le concours averti de leurs collègues, ont contribué à sa vie et à son essor.*

Le présent numéro de la Revue, dernière livraison de l'année, est consacré à la publication des deux derniers livres de l'étude de Monsieur Boissonnault. Relatant des faits relativement récents, leur lecture évoquera, chez un grand nombre, le souvenir d'événements qu'ils ont vécus et où ils ont été parfois impliqués.

Nous désirons exprimer à l'auteur de cette remarquable étude historique les vifs remerciements des directeurs du Laval médical *et des membres de la Société médicale des Hôpitaux universitaires.*

Dr Roméo Blanchet,
rédacteur en chef.

LAVAL MÉDICAL

VOL. 17 N° 10 DÉCEMBRE 1952

HISTOIRE DE LA MÉDECINE

HISTOIRE de la FACULTÉ DE MÉDECINE DE LAVAL *

par

Ch.-M. BOISSONNAULT

Livre Trois

CLINIQUES ET CHIRURGIE

I

Charles-Eusèbe Lemieux, doyen

Le vingt-deux juillet 1885, le docteur Charles-Eusèbe Lemieux, professeur d'anatomie descriptive et topographique à Laval, titulaire de la clinique externe de l'Hôtel-Dieu, devient doyen de la Faculté de médecine [1]. Il succède au docteur Alfred Jackson, qui avait occupé ce poste

* Cf. *Laval Médical*, **17** : 538, 679, 803, 968, 1098 et 1246 (avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre) 1952.

1. Registre général UL, folio 458, 22 juillet 1885.

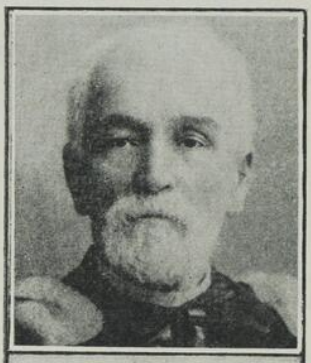

Cinquième doyen
de la
Faculté de médecine.

pendant moins de deux ans [2]. Lemieux avait connu tous ses prédécesseurs. C'était un gradué de la première école de médecine de Québec [3]. En effet, après avoir fait son cours classique au Séminaire de Québec, Lemieux s'inscrivait à l'École de médecine. Admis à la pratique en 1848, il exerça son art jusqu'à sa mort survenue alors qu'il avait atteint l'âge respectable de soixante-quinze ans.

Comme tous les praticiens de son temps, il fit partie du personnel médical de l'Hôpital de la marine et s'initia à la chirurgie sous quelques-uns des meilleurs chirurgiens de son temps. Les nombreux malades et blessés qui fréquentent alors cette institution permettent, on le sait, à tous les médecins, d'acquérir une expérience étendue des différents cas qui peuvent se présenter au cours d'une carrière médicale. Les chirurgiens de l'Hôpital de la marine acquièrent une adresse consommée. Bien plus, la présence d'un pavillon d'isolement et de quarantaine leur fournit l'occasion de s'initier aux soins des contagieux. Ce stage, « dans un Service hospitalier aussi riche en matériaux d'études et d'observations, *offre* donc, au jeune débutant des avantages exceptionnels, pour mûrir ses connaissances acquises durant le cours de sa cléricature, et pour lui permettre d'acquérir rapidement le tact, l'expérience et l'habileté dans l'art chirurgical qui devaient le faire arriver, de bonne heure, au premier rang parmi ses collègues » [4].

Le renom de Lemieux est tel au début de la seconde partie du XIX[e] siècle qu'il est le premier médecin sur lequel les autorités de Laval

2. Jackson avait été élu doyen le 13 octobre 1883. Cf. RGUL folio 442. C'est dire que Sewell, élu le 26 janvier 1883 (folio 143), avait occupé le poste durant vingt ans et quelque huit mois.

3. L'*Annuaire de Laval* de 1899-1900 contient une excellente biographie du doyen Lemieux, biographie écrite par le docteur Michel Lemieux. Ce qui suit provient de ce discours reproduit aux pages 156 et suivantes de l'Annuaire. Le *Laval médical* de septembre 1944 en contient un résumé succinct.

4. BROCHU, *ibid.*, p. 157.

jettent les yeux quand il s'agit d'augmenter le nombre des professeurs de la Faculté de médecine. Charles-Eusèbe Lemieux a, en effet, l'honneur d'avoir été le premier médecin de la seconde génération à entrer à la Faculté. Bien plus, son prestige est tel qu'il occupe tour à tour les chaires d'anatomie pratique, de physiologie, de pathologie générale et de médecine légale. On lui reconnaît donc une compétence au-dessus de la moyenne. Quand les jeunes professeurs qu'il a remplacés durant leur séjour en Europe reviennent, il s'installe définitivement dans la chaire qu'il occupait au moment de sa mort. Ainsi, pendant une quarantaine d'années, il enseigne l'anatomie descriptive et topographique.

Généreux et savant, on raconte à son sujet maintes anecdotes qui démontrent la noblesse de son caractère et la délicatesse de ses sentiments. En véritable médecin, il était aussi désintéressé qu'obligeant. Que de jeunes gens lui doivent leur carrière et leurs succès ! L'un d'eux l'a raconté au lendemain de la mort de Lemieux [5] : « En juillet 1886, un jeune homme pâle, écrasé de fatigues, était à scier misérablement du bois de chauffage dans un faubourg de Québec, lorsqu'il vit venir à lui et le regarder en souriant, par-dessus ses lunettes, un Monsieur de haute taille, d'apparence et d'une démarche à la fois simples et fières, qui, sans dire un mot, saisit une extrémité de la scie et termine le trait commencé. Puis, un sourire bienveillant sur les lèvres, le Monsieur s'assied sur une bûche et tend la main au jeune homme, on ne peut plus surpris :

— Mon ami, lui dit-il, vous êtes bien heureux de pouvoir ainsi prendre un peu d'exercice. Vous êtes dyspeptique, sans doute, et ce traitement vous est bon, j'en suis sûr ?

— Pardon, monsieur le Docteur, répond le jeune homme ; je digère très bien ; mais mon estomac est aussi ennuyeux que ma bourse quand je ne gagne rien. Je fais ce travail pour avoir de quoi payer ma pension et mes cours de médecine.

— J'avais deviné quelque chose comme cela, reprend le médecin sympathique, et voilà pourquoi je voulais vous encourager, et même scier du bois avec vous, si j'en avais le temps. »

Évidemment, le jeune homme en question reçut ensuite du docteur Lemieux les moyens propres à corriger la situation misérable dans laquelle

5. *Revue médicale*, 11 janvier 1899.

il se trouvait alors. La charité du doyen Lemieux s'étendait à tous les milieux. Que de fois, les Québécois l'ont vu se promener debout dans sa voiture d'hiver. Souvent, un passant plus curieux se demandait pourquoi le brillant praticien s'en allait ainsi au lieu de s'asseoir comme tout le monde dans sa carriole tant il est vrai que l'homme ne s'explique jamais que par des jugements téméraires les attitudes de ceux qu'il rencontre. On imagine toujours le pire. Or, les rieurs manifestent généralement un crétinisme remarquable. Dans le cas de Lemieux, ils attribuaient à l'originalité un geste de pure charité car si le doyen se tenait « debout à l'arrière de sa voiture, c'est que, bien souvent, sa place était prise par des provisions et même du bois de chauffage qu'il allait porter, en même temps que ses soins gratuits, à ses malades pauvres » [6].

En 1854, alors qu'une épidémie de choléra menace le Bas-Canada, « le gouvernement *nomme* une commission spéciale *composée* des médecins les plus compétents et les plus en renom par leur savoir, pour l'aviser *quant aux* mesures sanitaires les plus propres à sauvegarder le territoire et *afin* de répandre parmi les masses les instructions à suivre en vue de la préservation individuelle ». Le docteur Lemieux, « que son séjour comme médecin interne à l'Hôpital de la marine avait rendu familier avec ces questions d'hygiène relatives aux maladies contagieuses, et qui, d'ailleurs, était déjà un médecin de réputation, fut choisi comme l'un des membres de cette importante commission » [7].

Gouverneur du Bureau des médecins et chirurgiens de la province de Québec en 1877, il y représente l'université Laval. Le Bureau possède juridiction sur les programmes d'études médicales de même que sur les règlements qui régissent l'admission à l'étude et à l'exercice de la médecine. Vice-président du bureau de 1877 à 1883, président de 1883 à 1886, il demeure gouverneur jusqu'en 1898.

Lors de l'établissement du Conseil d'hygiène, en 1884, le gouvernement invite le docteur Lemieux à faire partie de cet organisme composé de cinq médecins : « C'est grâce au travail intelligent et élaboré de ce Conseil que notre province a été dotée d'un code de législation sanitaire qui, dans les derniers congrès d'hygiène aux États-Unis et même en

6. *Revue médicale, ibid.*
7 *Annuaire Laval*, n° 43, 1899-1900, pp. 161-162.

Europe, a été jugé l'un des plus complets et des mieux ordonnés qu'aucun pays ne possède. » [8]

La présence du docteur Lemieux dans le Bureau des gouverneurs est essentielle. Le Collège des médecins et chirurgiens modifie fréquemment les programmes d'études médicales, ce qui crée des remaniements onéreux pour les écoles de médecine. Ainsi que l'observe, le 20 juin 1895, à la clôture de l'année académique, le recteur, M^gr J.-C.-K. Laflamme, « les gouverneurs du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec ont ajouté dans le cours de l'année dernière, un bon nombre de leçons à l'enseignement médical dans notre province. Heureusement pour les professeurs et pour les patients, ces additions ne supposent pas nécessairement autant de maladies nouvelles, inventées par les Esculapes de nos jours (rires). Tout au plus indique-t-elle des perfectionnements récents dans l'art de guérir. Et, certe, personne ne se plaindra de ces progrès. Mais le nombre des leçons étant ainsi augmenté et la durée des études médicales restant la même il arrive que les élèves, dans certains cas, se trouvent obligés de suivre près de 1,100 leçons par année. Et quand on songe que ces malheureux sont non seulement obligés de suivre ces innombrables leçons mais encore de les apprendre, on se prend à leur souhaiter des grâces toutes spéciales afin de ne pas succomber à la tâche » [9].

Néanmoins, l'université améliore constamment son école de médecine et ses programmes d'études. Non seulement, elle a multiplié ses cliniques qui atteignent maintenant la trentaine, mais elle établit des laboratoires perfectionnés : « L'installation d'un laboratoire pratique de bactériologie à l'usage des élèves » constitue une amélioration considérable. « Les microbes, tout menus qu'ils soient, déclare le recteur, deviennent des personnages si importants, j'allais dire si encombrants, que l'Université a jugé à propos de mettre les élèves à même de faire plus ample connaissance avec eux. Les travaux que nos étudiants feront

8. *Ibid.*, p. 162. « . . . la mortalité générale parmi notre population qui était de 30 à 32 pour 1,000 avant 1888, a été abaissée progressivement jusqu'au chiffre de 22 à 23 pour ces deux dernières années ; ce qui, pour une population de 1,500,000 âmes, dans notre province, constitue une épargne de 15,000 vies par année . . . Ces 15,000 vies que le Conseil d'Hygiène nous épargne chaque année en retour des quelques milliers de piastres que le gouvernement met à sa disposition, ajoutent d'autant à l'accroissement de notre population . . .

9. *Annuaire Laval*, 1895-96, p. 123.

dans ce nouveau laboratoire leur montreront ces microscopiques mais innombrables ennemis. A eux de trouver comment nous en débarrasser. Ce laboratoire est mis sous la direction personnelle de Monsieur le Dr Rousseau. Des études sérieuses faites à l'Institut Pasteur, à Paris, un vif amour du travail et des talents plus qu'ordinaires désignaient d'avance le jeune docteur au choix de l'Université. » [10]

Mgr Laflamme annonce en outre l'établissement d'un nouveau laboratoire de chimie dans lequel les élèves de médecine auront l'avantage de s'initier à cette science. L'abbé Fillion, ancien élève de l'Institut catholique de Paris, en aura la direction.

L'importance d'un laboratoire de bactériologie est alors évidente. Depuis quelques années, il y a discussion entre les médecins, professeurs à Laval, et les praticiens au sujet des « microbes typhiques ». On avait « accusé un laitier d'avoir propagé des fièvres typhoïdes grâce au lait qu'il servait à ses pratiques dans des bidons prétendus infectés » [11]. Depuis lors, la lutte s'engageait à chaque occasion.

En ce temps-là, la dissection n'a guère de vogue auprès des étudiants. Le 4 avril 1891, la rumeur annonce que seize élèves de seconde année en médecine projettent d'aller subir leurs examens à Montréal afin « de ne pas être obligés de passer l'examen sur la dissection tel qu'exigé par le conseil universitaire » [12]. Deux jours plus tard, sept étudiants réclament leurs « certificats de cours et d'examens. Ils vont terminer l'année à Montréal pour ne pas être obligés de passer l'examen de dissection » [13]. Dans les milieux québécois, on trouve « assez original qu'on les admette là-bas sans en souffler un mot aux autorités de Québec. Ce fait montre l'union intime qui existe entre l'université et sa succursale. C'était bien cette union que voulait le bref *Jamdudum* », observe un haut personnage ironiquement. D'après *L'Événement* les sept transfuges sont des élèves de Sainte-Anne et de Trois-Rivières [14]. Apparem-

10. *Annuaire Laval*, 1898-99, n° 42, p. 143.

11. *Journal Séminaire*, vol. III, p. 419, 8 novembre 1889. Quelques jours plus tard, on lit ce qui suit dans le même *Journal :* « La querelle des médecins à propos de la dissémination des microbes typhiques devient de plus en plus animée » (vol. III, p. 420).

12. *Journal Séminaire*, 4, 6, 7, 8 et 13 avril 1891, vol. IV, pp. 60, 61 et 63.

13. *Journal du Séminaire*, vol. IV, p. 59.

14. *L'Événement*, 6 avril 1891.

ment, ces jeunes gens avaient obtenu leur inscription par l'intermédiaire de l'école Victoria [15].

La dissection n'effraye pas que les étudiants à cette époque. Un incident survenu en décembre 1889 en fait foi. Sous le titre *A Nineteenth Century Horror* paraît, le 16 décembre, un article relatant le transport d'un cadavre destiné à la salle d'anatomie de la Faculté de médecine, celui d'un octogénaire du nom de David Wilkie, un écossais décédé le onze décembre précédent au *Finlay Asylum*.

L'inspecteur d'anatomie, le docteur Marcellin MacKay, constatant que personne n'avait réclamé le cadavre de Wilkie, en avait, conformément à la loi [16], ordonné le transport à l'université Laval. Deux hommes avaient chargé le corps enveloppé d'une toile dans un traîneau et l'avaient escorté « en plein jour » à l'école de médecine. Le *Morning Chronicle* et le *Daily Telegraph* y avaient vu un scandale. Poussé à bout, Richardson, directeur du *Finlay Asylum*, avait, au nom du conseil administratif de l'institution, retourné « au gouvernement leur allocation de $200. afin de n'être pas obligé de fournir des sujets des dissections ». En réalité, le geste était inutile puisque la loi laisse à l'inspecteur d'anatomie la disposition des cadavres non réclamés et l'oblige à les remettre à la Faculté.

L'Église éprouve moins de scrupule à cet égard. En effet, l'archevêque de Québec, environ ce temps, invite les hôpitaux de la ville à confier les cadavres non réclamés à l'école de médecine. « Cette lettre a produit un merveilleux effet. Les sujets abondent » maintenant [17]. Il en fallait d'ailleurs beaucoup, car chaque année, le nombre des candidats à l'étude de la médecine est considérable. Au début de l'année académique, en 1889, on en compte une soixantaine [18]. Rien de surprenant. On ne chômait pas alors dans la profession. Dès le 24 avril 1889, on constate que les « jeunes médecins, diplômés à Pâques, se sont déjà tous placés » et que « la plupart ont de bonnes situations » [19]. A

15. *Journal du Séminaire*, 13 avril 1891, vol. IV, p. 63.
16. *Journal du Séminaire*, vol. III, 17, 18, 20 et 25 décembre 1889. *Daily Telegraph*, 16 décembre 1889 ; *Morning Chronicle*, 18 décembre 1889. Quant à la loi régissant la disposition des cadavres, voir *Statuts refondus de Québec*, vol. II, p. 227, article 3961 et suivants (1888).
17. *Journal du Séminaire*, 16 novembre 1889, vol. III, p. 421.
18. *Ibid.*, 19 sept. 1889, vol. III, p. 408.
19. *Ibid.*, III, p. 385.

Montréal, en 1891, « il y avait près de quatre-vingts candidats aux examens d'admission à l'étude de la médecine. Là-dessus, une quarantaine d'admis » [20]. De fois à autre, un deuil frappait ces nouvelles phalanges. Le 6 octobre 1892, on chante « au pensionnat une messe de *requiem* pour feu Georges Leclerc (de Trois-Pistoles), étudiant en médecine, noyé accidentellement aux Trois-Pistoles, pendant les vacances. Les élèves ont chanté sans accompagnement et superbement », écrit l'annaliste [21].

C'est à cette époque aussi que les examens du baccalauréat et du doctorat en médecine sont, à la demande des élèves [22], partagés, « le premier devant être subi un terme avant le second ». Malgré cela, il existait alors une certaine tension entre les élèves et les professeurs quand les examens d'avril 1892 se sont terminés, car, déclare l'annaliste, « l'impression générale des élèves finissants est celle de soulagement : ils n'auront plus de rapports avec leurs professeurs » [23].

Pendant ce temps, les médecins modifient les programmes d'études. Un nouveau projet de loi est proposé qui impose cent cinquante leçons nouvelles, ce qui représente pour Laval une dépense supplémentaire de six cents dollars. De plus, les diplômes universitaires, si ce projet devient loi, cessent d'être reconnus, « tous les aspirants à la licence *devant* passer un examen *ad hoc* devant un bureau spécial » [24]. Adoptée, la nouvelle loi impose l'examen projeté, mais ne modifie « pas matériellement le nombre des cours » [24]. L'année suivante, le nombre des candidats à l'admission à l'étude tombe à trente et un et neuf seulement sont admis [25].

Trois professeurs de la Faculté, les docteurs Catellier, Simard et Vallée se réunissent en compagnie de M^gr^ Hamel et de M^gr^ Laflamme et parviennent à répartir les cours « de façon à ne pas augmenter le nombre total de leçons qui est déjà exorbitant, vu le peu de temps dont disposent les élèves » [26].

---

20. *Ibid.*, 14 mai 1891, vol. IV, p. 82.
21. *Ibid.*, 6 octobre 1891, vol. IV, p. 97.
22. *Ibid.*, vol. IV, p. 99.
23. *Ibid.*, 22 avril 1892, vol. IV, p. 161.
24. *Ibid.*, 14 mai 1892, vol. IV, p. 167.
25. *Ibid.*, 26 septembre 1893, vol, IV, p. 318. Quelques jours plus tôt, l'annaliste donne des chiffres différents : 24 aspirants et 20 à 25 bacheliers, ce qui constitue un total d'une quarantaine, écrit-il.

Les modifications apportées au programme entraînent des permutations continuelles : « les professeurs se transportent d'un cours à l'autre, qu'ils soient préparés ou non, pour la seule raison de toucher un salaire plus élevé » [26]. Par une lettre, le docteur Verge renonce à l'enseignement. Convoitée par un « professeur qui y voit une augmentation de salaire, la chaire de pathologie interne » devient vacante sitôt que ce candidat apprend que « le traitement annuel ne doit pas dépasser celui qu'il touche. Il renonce bravement à cette situation pour laquelle, d'ailleurs, il n'a aucune aptitude » [27]. Les autorités s'inquiètent de cette situation et craignent que tous ces changements ne provoquent de la bisbille chez les médecins. Craintes justifiées ! Bientôt, on verra de jeunes médecins aux prises avec leur chef de clinique et des confrères menacer de se citer devant les tribunaux [28].

Des incidents d'un autre ordre surviennent aussi à cette époque. Le huit novembre 1894, une grande fête aux huîtres réunit les élèves de la Faculté de médecine. A l'issue de la manifestation, quelques étudiants décident d'aller se ballader en ville et aboutissent dans une hôtellerie. Plus gais à leur sortie de l'établissement, les jeunes gens se forment en bataillon et visitent la ville en chantant à tue-tête. Finalement, deux futurs médecins échouent au poste de police. Consternation chez la gent estudiantine ! On fait appel à la bonté du doyen qui était l'homme le plus compréhensif de son temps. Le docteur Lemieux obtient la libération des captifs, disant que les agents n'ont rien à envier à ses élèves quant à leur responsabilité en cet affaire [28].

L'année suivante, un autre incident se termine par le départ de l'un des professeurs de la Faculté. Celui-ci avait été accusé par le *Chronicle* d'avoir prêté son nom et son titre de professeur à Laval à des vendeurs de « médecine patentées » [29]. Immédiatement, le docteur Albert Marois pose sa candidature au poste devenu vacant. La chaire de médecine légale et de toxicologe lui convient, car, déclare-t-il au recteur, il a longtemps « fait les analyses du D[r] Larue et serait mieux

26. *Ibid.*, 6 avril 1894, vol, IV, p. 382.

27. *Ibid.*, 14 avril 1894, vol. IV, p. 384. « Dans tout ce remue-ménage, il y aura des froissements. Ils sont à peu près inévitables. »

28. *Journal du Séminaire*, vol. IV, p. 429.

29. *Ibid.*, *J. du S.*, vol. IV, 2, 9 et 15 mars 1895, vol. IV, pp. 479, 481 et 484. Il s'agissait de l'*Anchor Weakness Cure*.

préparé que personne à l'enseignement de la toxicologie ». Marois prétend également connaître la médecine légale, « ses études de médecin aliéniste l'ayant mis d'avance au courant d'une partie notable de la matière ». Enfin, le lendemain, 17 mars, le docteur L.-J.-A. Simard réclame, « pour son fils, Arthur, la place à la chaire de chirurgie, place que la nomination du Dr Marois rendrait vacante » [30].

Deux mois plus tard, le 17 mai 1895, le docteur Marois devient professeur de toxicologie et de médecine légale, la Faculté de médecine ayant ratifié ce jour-là la nomination faite quelques jours plus tôt par le conseil universitaire [31] le docteur Arthur Vallée s'étant engagé à lui prêter main-forte [32].

L'année suivante, le docteur Simard enseigne l'anatomie descriptive à la place du doyen [33] frappé de paralysie le soir du 14 octobre 1896. Le docteur Charles-Eusèbe Lemieux avait alors soixante-douze ans [34]. Malgré les craintes de ses amis, le docteur Lemieux se rétablit et quelques mois plus tard, le 8 décembre 1896, à l'occasion de la fête patronale de l'université Laval, il faisait son apparition au dîner d'État, acclamé par toutes les personnes présentes. « C'était une véritable résurrection, écrit l'annaliste du Séminaire [35], et l'excellent doyen a fait honneur à notre dîner qui était convenable sans avoir rien d'extravagant. »

II

L'œuvre de l'Hotel-Dieu

Le premier hôpital universitaire digne de ce nom qui ait collaboré avec la Faculté de médecine de Laval est l'Hôtel-Dieu de Québec.

« Les institutions de charité dues à l'initiative de l'esprit catholique sont nombreuses dans notre ville », déclarait, le 22 juin 1893, le recteur de l'université, « mais il en est une qui, par son antiquité, la noblesse de

30. *Ibid.*, 16 et 17 mars 1895, vol. IV, p. 485. « Et c'est ainsi que chacun travaille pour son petit fromage d'abord », ajoute l'annaliste.
31. *Ibid.*, vol. IV, p. 511.
32. *Ibid.*, vol. IV, p. 502.
33. *Ibid.*, vol. IV, p. 673, 17 octobre 1896.
34. *Ibid.*, 14 octobre 1896, p. 673.
35. *Ibid.*, 8 décembre 1896, vol. IV, p. 694.

son origine, par le but qu'elle a constamment poursuivi depuis plus de deux siècles et demi, comme aussi par les nouveaux développements qu'elle vient de prendre, se distingue entre toutes : c'est l'Hôtel-Dieu de Québec. »

Sans cette institution qui remonte à 1637, la duchesse d'Aiguillon ayant obtenu cette année-là, le seize août, la collaboration des Augustines de Dieppe [1], « la Faculté de médecine de Laval n'était pas possible » [2]. Le douze août 1638, on jette « les fondements du premier hôpital bâti au Canada » [3]. Le premier août 1639, les trois premières religieuses arrivent dans notre ville. « Il faut lire *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu*, écrite par la Mère Juchereau, pour comprendre tout ce que ces héroïnes surmontèrent d'obstacles, s'imposèrent de sacrifices, déployèrent d'énergie, de courage et de dévouement dans l'œuvre de leur fondation. Aussi l'impulsion donnée dès l'origine s'est-elle communiquée d'âge en âge à toutes celles qui ont passé par cette sainte communauté, et depuis plus de deux cent cinquante ans — on est alors en 1893 — elles ont fidèlement rempli ce que nous lisons dans le contrat même de la fondation : « s'employer à perpétuité à servir les pauvres malades. Elles leur ont donné et leur prodiguent encore tous les jours gratuitement la nourriture, les remèdes, le logement, le vêtement, et tous les soins les plus assidus tant pour le corps que pour l'âme. Car, dans l'être humain, elles voient l'infirmité physique et l'infirmité morale ; elles cherchent à soulager, à guérir l'une et l'autre. » [4]

Sans la présence de l'Hôtel-Dieu à proximité du Séminaire de Québec, l'École de médecine de Laval n'aurait pu se constituer sur un pied véritablement scientifique. Le recteur lui-même le proclame : « Une chose qui n'est peut-être pas assez connue du public, dit-il, c'est que sans l'Hôtel-Dieu, la Faculté de médecine de l'Université Laval n'était pas possible. A proprement parler, le ville n'a pas d'hôpitaux qui lui appartiennent ; le Séminaire n'avait pas, et n'a pas encore (1893), on le sait,

1. *Annuaire de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang*, 1909, p. 8.

2. *Annuaire de Laval*, 1891-92, p. 84.

3. *Annuaire de l'Hôtel-Dieu*, 1909. « Il n'y a dans toute la Grande-Bretagne que l'Hôpital Saint-Barthélemi et celui de Saint-Thomas, à Londres, et les deux petits hôpitaux de Chatham et de Bath, de plus anciens que l'Hôtel-Dieu de Québec. » (*Note*, p. 8 de l'*Annuaire* de 1909.)

4. *Annuaire de Laval*, 1893-94, p. 84. Mgr Laflamme est alors le recteur.

les ressources nécessaires pour songer à fonder une institution de ce genre. Heureusement que l'université a trouvé dans l'Hôtel-Dieu, situé à proximité, un hôpital tout organisé, le seul à bien dire qui existe à Québec, possédant des traditions séculaires, administré par une communauté nombreuse et admirable de dévouement. » [5]

C'était proclamer hautement et publiquement que l'Hôtel-Dieu, « dans la formation des médecins, a, pour le moins, une part égale à celle de l'université elle-même ». En même temps, le recteur rend hommage aux professeurs de la Faculté qui, affirme M^gr^ Laflamme, rivalisent « avec ces bonnes sœurs de dévouement pour les pauvres ». Tous ces médecins, le doyen Lemieux en tête, « n'épargnant ni veilles, ni fatigues, donnent gratuitement leurs soins aux malades ».

Avant 1893, l'Hôtel-Dieu ne compte que cent lits. Cette année-là s'ouvrent de nouvelles salles qui portent à trois cent cinquante le nombre des malades que l'institution peut recevoir simultanément. « Le nouvel hôpital, contigu à l'ancien et au monastère, fut commencé en 1890 et inauguré le 12 décembre 1892. Il mesure trois cent vingt pieds sur cinquante de largeur » [6].

Les nouveaux édifices font l'admiration de Québec. La joie est grande dans la ville dont la population se flatte « de posséder un hôpital modèle, pourvu de tous les raffinements de la construction moderne. Ce qu'il y a de remarquable, continue *L'Électeur* [7], c'est que le progrès nous vient d'un milieu qu'on ne saurait soupçonner d'être imbu des idées du siècle. Il ne s'agit pas d'un legs de millionnaire qui, pris de remords avant de mourir, veut restituer en bloc à la société ce qu'il a volé en détail à son prochain, suivant le mot de Powderly. Des enrichis ont fait des cadeaux royaux à leurs pays pour attacher au moins leur nom à quelque chose. Baltimore doit ainsi le plus bel hôpital du continent à la philanthropie de John-S. Hopkins. Mais, les Crésus, les géné-

5. *Ibid.* « Je le répète, sans l'Hôtel-Dieu, une Faculté de médecine digne de ce nom n'était pas possible à Québec. Vous comprenez, Mesdames et Messieurs, quel tribut de gratitude l'Université, le corps médical et le public en général doivent aux Révérendes Mères Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. »

6. Ce sont là les chiffres publiés (p. 11) dans l'*Annuaire de l'Hôtel-Dieu* de 1909. Dans son discours, le recteur dit : « Le nouvel hôpital a trois cent quatre-vingt pieds de long et cinquante de large. Il pourra recevoir, tant dans les salles que dans les chambres privées, qui sont au-dessus de quarante, deux cent cinquante malades. Ce qui fait trois cent cinquante lits en comptant ceux de l'ancien hôpital. »

7. Édition du 7 septembre 1892.

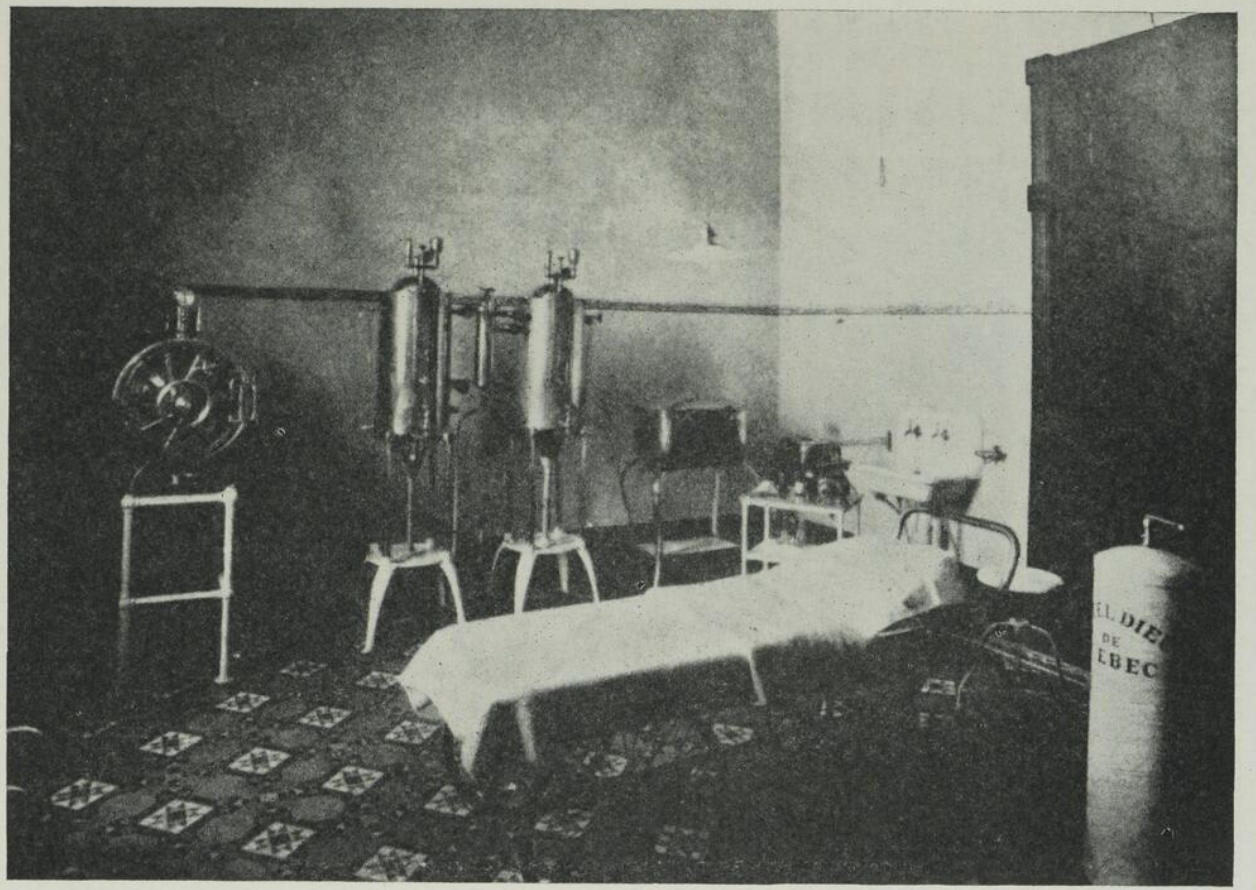

Hôtel-Dieu. — Salle de stérilisation et d'anesthésie.

reux surtout, manquent déplorablement à Québec. Non, c'est du grand fond d'un humble monastère de femmes que part, cette fois, l'idée. »

Le journal que cite abondamment M^gr Laflamme donne ensuite une description enthousiaste de l'établissement : « Une autre innovation qui va faire les délices des médecins : la salle d'opération. Un vrai amphithéâtre cette fois ; quelque chose de classique, comme on n'en voit que dans les grands hôpitaux des capitales européennes. Ahern, cet artiste du scalpel, va-t-il jouir un peu, de se trouver dans les conditions réglementaires pour tenter l'une de ces merveilleuses opérations qui l'ont rendu célèbre. Nous voyons d'ici la scène. La rotonde qui fait saillie sur la façade du nouvel Hôtel-Dieu, n'est que la moitié de l'amphithéâtre. Elle est inondée par la lumière qui tombe de la voûte vitrée. Le malade repose sur un lit à articulation au centre de la pièce. L'opérateur et ses aides travaillent à l'aise ; ils ont de l'espace, de la lumière et personne pour gêner leurs mouvements et regarder par-dessus leurs épaules : les élèves de clinique sont en effet rangés sur les gradins de l'amphithéâtre, où il y a de la place pour 75 personnes, et le pince-nez ou la lunette à l'œil, peuvent suivre commodément les diverses phases de l'opération. Le chirurgien a tout à portée de la main ; les instruments, les anesthésiques lui sont passés par un grillage donnant sur la pharmacie dont on entrevoit les murs entièrement couverts de vitrines qui contiennent des collections fabuleuses, car la pharmacie de l'Hôtel-Dieu est la mieux outillée qu'il y ait peut-être dans le pays. Tout est prêt ; pas une seconde de perdue ; dans une armoire chauffée ; une simple pression sur le bouton électrique appelle les infirmiers, et le patient est porté sur une chaise articulée dans la chambre des opérés, où les réconfortants nécessaires lui sont apportés de la tisannerie voisine. Faut-il du champagne, le médecin ordonne-t-il ce qu'il y a de plus rare et de plus cher, on sera servi à souhait ; les bonnes sœurs ne manquent de rien . . . pour leurs malades. Elles ont même un dispensaire gratuit, où les malades pauvres ont leur distribution quotidienne de remèdes pour l'amour du bon Dieu. »

A ces commentaires si élogieux d'un journal dont les rédacteurs étaient plutôt fort indépendants et souvent frondeurs, M^gr Laflamme ajoute encore : « Vu le nombre d'élèves qui fréquentent les cours de

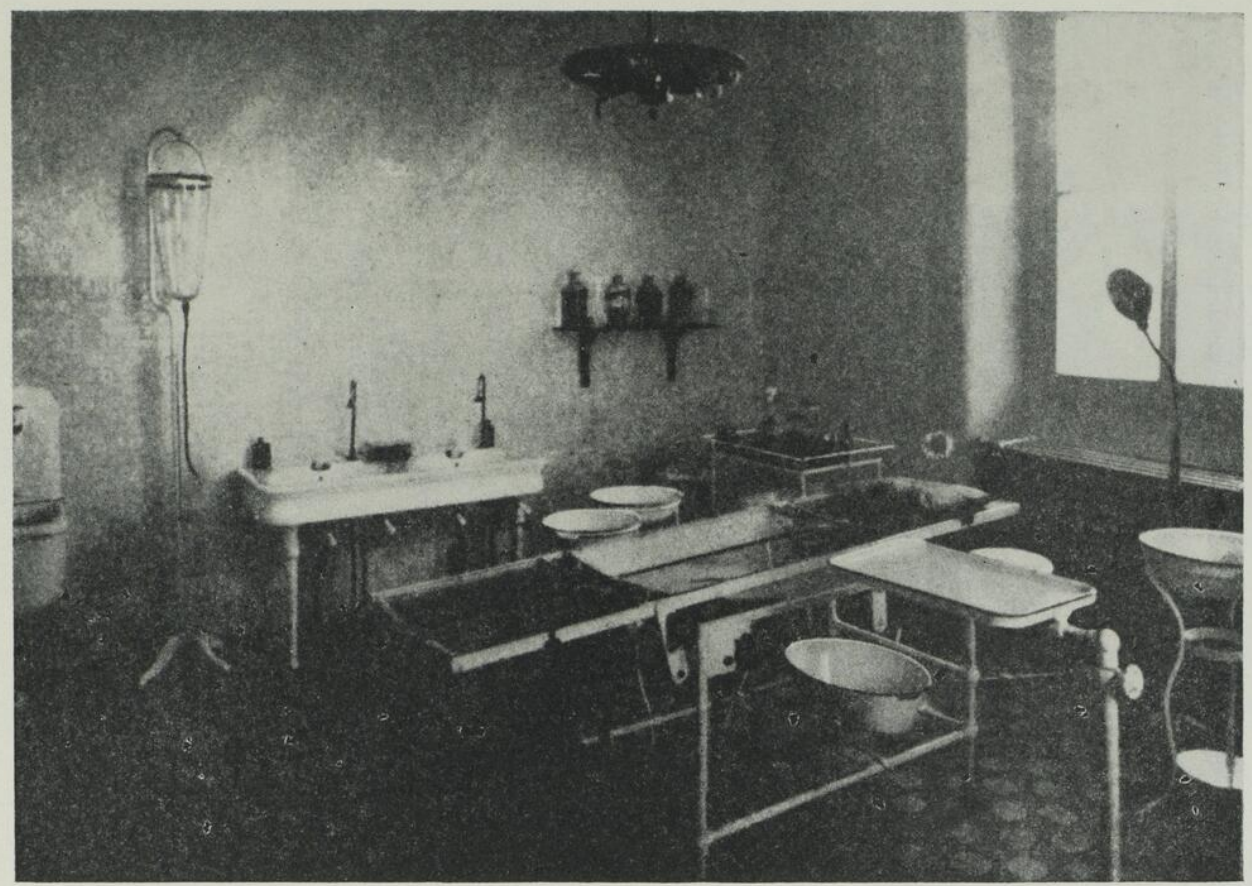

Hôtel-Dieu. — Salle d'opérations aseptiques.

la Faculté de médecine à Québec, aucune ville, sous le rapport des hôpitaux, n'offre de plus nombreux et de plus grands avantages. Encore une fois, professeurs et élèves doivent surtout ces avantages aux Dames Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. »

Le docteur Michael-Joseph Ahern, dont *L'Électeur* vient de citer le nom, est l'un des chirurgiens les plus remarquables de cette époque. Né à Québec le dix-neuf mars 1844, docteur en médecine en 1868, professeur d'anatomie à Laval en 1879, il est chirurgien de l'Hôtel-Dieu depuis 1885. Pendant près d'un demi-siècle, il s'efforce de placer cet établissement « sur un pied qui lui permette de soutenir la comparaison avec les institutions du même genre au pays » [8].

On sait à quels obstacles se heurtent tous ceux qui veulent améliorer ou adapter aux circonstances nouvelles les organismes dont ils ont la responsabilité. Aucune difficulté ne fut épargnée au docteur Ahern : « Il se heurte d'abord à toutes les inerties que dérangent les innovateurs ; ses confrères mêmes d'il y a vingt ans, reçoivent avec défaveur les modifications qu'il veut apporter à leurs anciennes méthodes. » [9]

La persévérance supplée souvent à la collaboration et « bientôt, sous l'effort constant de son travail opiniâtre, les obstacles s'aplanissent, les barrières tombent, et petit à petit, d'année en année, les innovations s'introduisent, les Services s'organisent de plus en plus complets et effectifs ».

Il faut dire que le docteur Ahern avait alors comme collaboratrices, à l'Hôtel-Dieu, des religieuses éminentes qui comprenaient la grandeur de leur tâche et ne connaissaient qu'une chose : le dévouement au bien commun. La supérieure, Sœur Sainte-Barbe, apparaît dans sa correspondance comme une femme supérieurement douée, clairvoyante et possédant le sens des réalités concrètes. L'Hôtel-Dieu n'était guère fortuné. Que de fois ses directrices, « calculant leurs faibles ressources, . . . se sont demandé s'ils ne serait pas possible d'agrandir leur maison, sans manquer aux règles de la prudence et sans se jeter dans de graves embarras financiers. Que d'économies n'ont-elles pas faites, que de privations ne se sont-elles pas imposées pour arriver à réaliser ce généreux projet : construire un nouvel hôpital digne du nom de l'Hôtel-Dieu » [9].

8. *Annuaire de l'Hôtel-Dieu*, 1909, p. 20.
9. *Annuaire de Laval, ibid.*

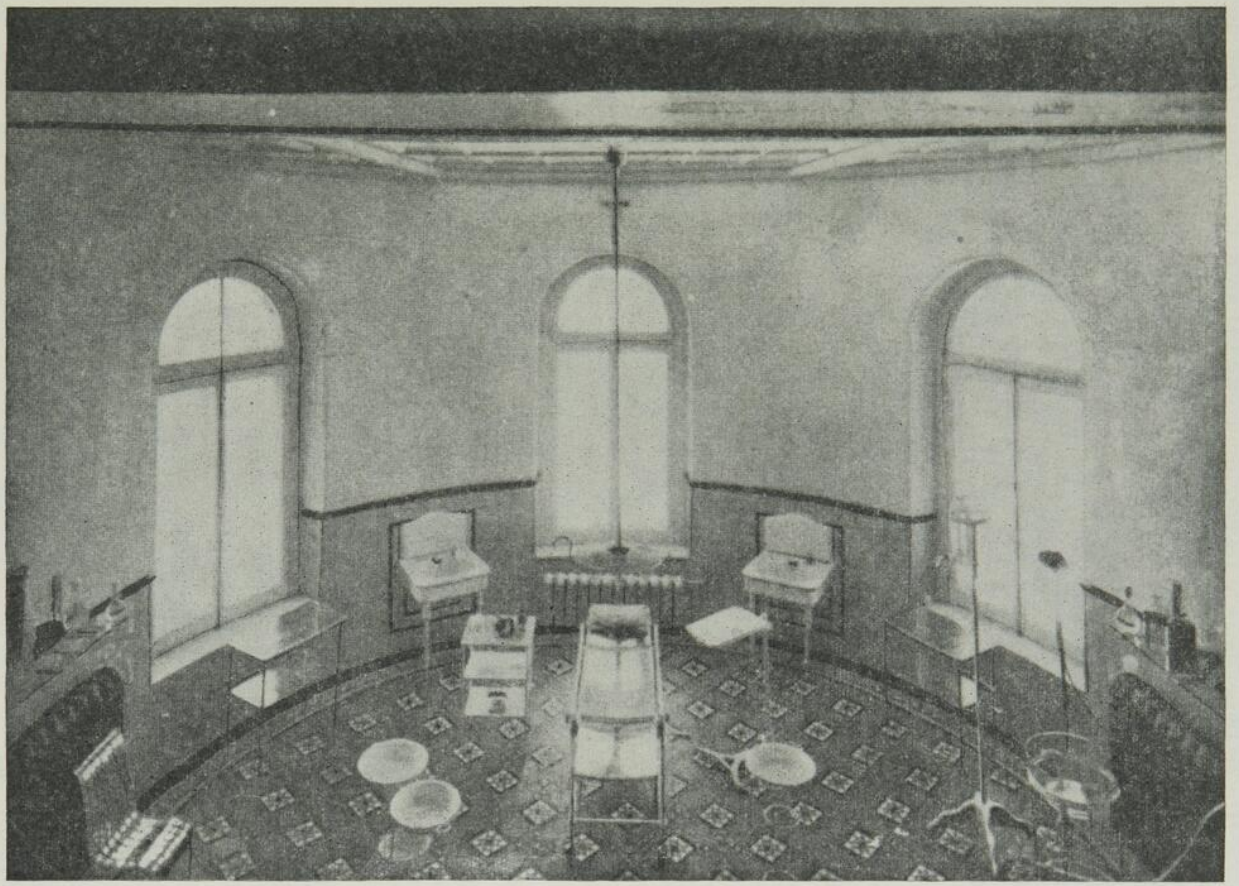

Hôtel Dieu. — Grande salle d'opération.

En ce temps-là, « le revenu annuel de l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu ne dépasse pas $8,000. ; et tout en y ajoutant une allocation de $448. donnée par le gouvernement provincial », on demeure loin du montant requis pour l'administration de cette institution. Comment cette communauté, se demande M^gr Laflamme, a-t-elle « pu trouver la sainte audace de se décider à bâtir et de se mettre une dette de plus de $75,000. sur les bras » ?

Ce n'était pas tout que de fournir des lits aux malades, l'Hôtel-Dieu devait en outre assurer l'enseignement clinique et il fallait une supérieure habile et diplomate pour présider à l'organisation et à la marche d'une pareille entreprise. Les religieuses consacrent alors quinze heures sur vingt-quatre au travail, ne prenant que deux heures de récréations par jour [10].

La ville de Québec qui se cherche des revenus réclame une taxe d'eau de l'Hôtel-Dieu oubliant que « dans tous les pays civilisés, les gouvernements, les corporations sont tenus de pourvoir aux soins des malades pauvres » [11]. C'est la supérieure qui s'exprime ainsi dans sa réponse à la municipalité : « A Québec, continue Mère Sainte-Barbe, les rôles sont intervertis ; le soin des malades pauvres retombe presque entièrement sur les corporations religieuses . . . L'Hôtel-Dieu se charge de nourrir, de vêtir et de médicamenter, à ses propres frais, les malades de la ville, et on lui refuserait même l'eau dont il a besoin ? Après avoir, pendant deux siècles et demi, consacré le fruit de ses épargnes et du travail pénible de tous ses membres au soulagement des misères de la ville de Québec, la communauté de l'Hôtel-Dieu avait lieu d'espérer qu'au moins on ferait pour elle ce que l'on a jugé à propos de faire à l'égard de certaines compagnies qui, pour des causes légitimes sans doute, ont été exemptées de taxe pour plusieurs années . . . » [11]

Depuis le 14 septembre 1885, la communauté ne « demande pas ses médecins, bien qu'elle se réserve le droit d'accepter ou de refuser ceux qui lui seront proposés par l'université Laval. L'archevêque de Québec approuve cette résolution « en remplaçant toutefois, écrit-il [12],

10. *A travers l'histoire de l'Hôtel Dieu de Québec*, par Pierre-Georges ROY, Lévis, 1939, p. 204.

11. *Mémoire*, cité par P.-G. ROY, *ibid.*, pp. 208-209.

12. *L'Archevêque de Québec à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu*, 14 septembre 1885, copie conforme à Thos-E. Hamel, R. Carton 159 UL.

les mots *Université Laval* par *séminaire de Québec*, qui, étant une communauté ecclésiastique, vous offrira nécessairement plus de garantie ».

Le cardinal Taschereau rend en même temps hommage au Séminaire : « Je suis heureux, ajoute-t-il, de voir votre Communauté donner cette grande marque de confiance à une institution qui a fait tant de sacrifices pour faciliter l'étude de la médecine dans ce pays et, par là, s'associer, dans la mesure qui lui est possible, à la charité que votre communauté exerce avec tant de zèle et de succès envers les pauvres malades depuis deux siècles et demi. »

En mai 1901, le nouvel archevêque de Québec, M^gr^ Louis-Nazaire Bégin, sanctionne les règlements intervenus entre l'Hôtel-Dieu et ses médecins [13]. C'est là un document remarquable définissant les rapports qui existeront à l'avenir entre les professeurs de la Faculté de médecine et la communauté. Il commence par une affirmation de principe : « Les Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang étant en position d'administrer elles-mêmes leur hôpital, d'en gérer les revenus, d'y appeler les médecins et chirurgiens qui leur conviennent de la Faculté de médecine de l'Université Laval, à rendre de jour et de nuit certains services aux pauvres malades, il ne convient nullement qu'elles se dépouillent de cette administration. »

Au nom des sacrifices consentis en vue de la construction de « l'Hôpital privé », parce que « seuls les médecins et les chirurgiens visiteurs peuvent y traiter leurs malades à l'exclusion de tout autre », parce « que ce nouvel Hôpital permet de traiter un grand nombre de patients qui peuvent payer les médecins et les dédommager de leurs soins donnés gratis aux malades pauvres *et parce* que ce dit Hôpital, avec sa pharmacie, ses salles d'opération et de clinique, permet aux médecins et chirurgiens d'acquérir de l'expérience et sert conséquemment à augmenter leur clientèle, les Dames Religieuses seules auront l'honneur d'inviter les médecins et chirurgiens de la Faculté de médecine de l'Université Laval à devenir leurs médecins et chirurgiens ordinaires et visiteurs de leur Hôpital. »

13. UL Carton 159. Il existe une brochure intitulée *Dispositifs concernant les rapports de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang avec Messieurs les Médecins de cette institution* portant l'approbation de l'archevêque de Québec. C'est un résumé de l'entente.

L'Hôtel-Dieu exige que le bien-être des patients prime « toute considération d'intérêt personnel chez un médecin admis à leur donner ses soins dans une Institution charitable. Le service médical et chirurgical des malades dans les salles des pauvres est absolument gratuit : médecins et chirurgiens sont priés de donner leur service au dit Hôpital sans autre rétribution que l'honneur de concourir, avec les Dames Religieuses, au soulagement de ces pauvres malades ».

L'accroissement considérable du nombre des patients entraîne des dépenses de plus en plus lourdes. Aussi, l'institution décide-t-elle que chaque malade en état de le faire devra payer « sa pension en tout ou en partie », ensuite ses remèdes, et, enfin, le médecin. « Les matelots et les immigrés seront traités gratuitement à l'Hôpital. » Par ailleurs, l'Hôtel-Dieu « n'admettra aucune femme enceinte, aucune personne attaquée de maladie contagieuse, ou tout autre cas qui nécessite un isolement spécial ».

D'autres dispositions régissent la conduite des médecins et des religieuses en diverses circonstances, mais ne touchent pas à l'enseignement de la médecine. Un chapitre contient les règlements à cet égard. Il stipule que « les chirurgiens donneront leurs cliniques dans la salle d'opération, les médecins dans la salle dite de *clinique* ». La visite au chevet du malade doit se borner à l'examen du patient et à l'exposé de l'affection dont il souffre, « les cliniques trop longues près des malades *étant* généralement une perte de temps pour les clercs ainsi qu'une souffrance pour les patients sous traitement et pour ceux qui vivent auprès de ces patients ». Les opérations doivent se faire « dès le second jour à moins que l'état du patient n'exige que l'opération soit différée de quelques jours, ce qui ne peut arriver que rarement ».

Divers règlements régissent l'admission des clercs : ils sont sous la surveillance immédiate des professeurs de Laval ; ils ne doivent jamais être plus de vingt autour d'un lit de malade ; il leur est interdit « de chiquer ou de fumer dans les passages et dans les salles ». L'admission aux salles d'opération et de clinique, ainsi que la visite des patients, coûte cinq piastres par an. Ce droit suscite des protestations de la part des étudiants en médecine qui réclament certains avantages en échange de leur argent [14].

14. *Journal du Séminaire*, 7 octobre 1901, vol. VI, p. 143.

Il faut quand même exiger une contribution des étudiants, car le gouvernement de la province ne s'intéresse guère à l'école de médecine de Laval en ces dernières années du siècle finissant. Alors que le conseil de l'instruction publique octroie deux mille dollars à la Faculté de médecine de Montréal, il refuse un montant analogue à Québec malgré une demande formelle de M^gr^ Bégin. Dans le premier cas, il s'agit d'honorer une promesse de Laurent-Olivier Taillon ; dans le second, et bien qu'il reste une somme de deux mille dollars dans les caisses du conseil, les conseillers refusent [15].

Néanmoins, chacun professe alors le conseil donné par M^gr^ Benjamin Paquet en juin 1890 : les médecins exercent leur art « avec désintéressement. Sans doute, déclare le recteur, le médecin peut et doit chercher dans l'exercice de son art un moyen légitime et honorable de subsistance ; mais ne faites pas paraître une trop grande âpreté au gain, et avec les personnes qui sont peu fortunées, surtout avec les pauvres, soyez charitables. Il existe naturellement entre le médecin et le malade une convention tacite qui, d'une part, vous donne droit à des honoraires convenables, mais qui, de l'autre, assure au patient qui est sous vos soins tous les secours de votre art. Les médecins sont *responsables* des dommages résultant d'un manque de science en eux ou d'une négligence coupable. Dans les cas embarrassants, vous avez une grande ressource, qui est aussi un devoir : c'est d'appeler en consultation vos collègues plus habiles que vous » [16].

III

AVÈNEMENT D'ALFRED SIMARD

Le vingt janvier 1899, par suite de la mort de Charles-Eusèbe Lemieux, Louis-Joseph-Alfred Simard est élu doyen de la Faculté de médecine [1]. Le décanat de Lemieux a duré près de quinze ans. C'est le plus long après celui de Sewell. La période qui s'ouvre à la mort de Jackson, dernier représentant de la première équipe, est, non seulement

15. *J. du S.*, 9 mai 1895, vol. IV, p. 508.
16. *Annuaire de Laval*, 1890-91, p. 82.
1. *Registre général UL*, folio 651.

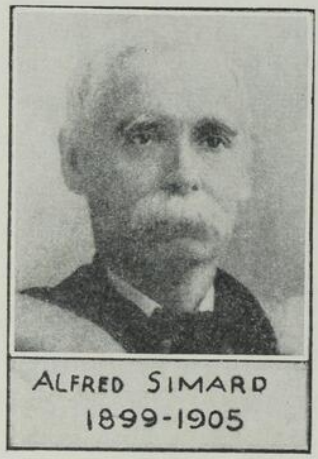

Sixième doyen
de la
Faculté de médecine.

pour l'université Laval aux prises avec l'École de Montréal, mais pour la Faculté de médecine de Québec, constituée par un ensemble de crises sans précédent. Époque d'initiatives hardies dans toutes les branches de la science médicale, « pendant que l'audacieuse chirurgie étend de jour en jour son domaine, la médecine, aussi active qu'elle, travaille dans l'ombre qui enveloppe les phénomènes intimes de la vie et se rend maîtresse des forces mystérieuses qui les gouvernent » [2]. Pathologie du rein, étude du mal de Bright et de l'hydropisie, cholémie simple et familiale, ferments cellulaires, cytologie, « procédés radiologiques », rayons X, rayons N accusent les tendances nouvelles de la médecine.

A la révolution thérapeutique correspond un accroissement de personnel. Cette augmentation du nombre des médecins, des chaires et des cliniques, met en présence une foule de caractères différents les uns des autres, imbus d'idées variées, il en résulte certains conflits, certaines oppositions, certains dissentiments. Quelquefois, la mésintelligence entre deux professeurs dure plusieurs années et le recteur doit pacifier les esprits, calmer les inquiétudes, apaiser les rancœurs. Tâche lourde, difficile, pénible que ces hommes remplissent avec un tact parfait, une compréhension extraordinaire de la nature humaine, un sens de la justice et de la charité que l'on ne retrouve pas dans les autres milieux. Une seule destitution a eu lieu : celle d'Étienne Landry qui avait attaqué le grand-vicaire et avait refusé de se rétracter [3]. Il occupait la chaire de pathologie interne que le Conseil universitaire confia au docteur Ludger Catellier lequel abandonna la dissection au docteur Michael-Joseph Ahern[4].

2. Arthur ROUSSEAU, *Les progrès de la médecine moderne* in *Revue médicale*, 10 août 1904 (et non 1404 comme il est indiqué), vol. VIII, nx 6, p. 77.

3. *Journal du Séminaire*, vol. 3, p. 160. 19 avril 1881, résignation de Landry comme professeur titulaire ; ASQ 138-BJ, Landry accuse réception de sa destitution ; ASQ 138-BF, Lettre de Landry ; ASQ 138-BE, Taschereau à Hamel, proclame la fausseté des accusations de Landry.

4. *Journal du Séminaire*, 25 avril 1881, vol. III, p. 162.

Plusieurs deuils marquent également la fin de cette période. L'un des médecins les plus appréciés du temps, le docteur Charles Verge, disparaît. Professeur de pathologie interne, membre du conseil universitaire, il avait participé, « pendant plus d'un tiers de siècle à l'existence de notre Faculté médicale. Il en était l'une des figures les plus marquantes. Toujours bienveillant et grave, noble et bon à la fois, sa simple démarche trahissait une origine distinguée, car bon sang ne saurait mentir. On retrouvait l'empreinte du milieu où il avait été élevé, dans sa loyauté impeccable et ses principes profondément religieux. Les sentiments d'honneur solidement ancrés dans son âme, ont imprimé à sa carrière de médecin et de professeur un cachet de probité et d'amour du devoir qui ne s'est jamais altéré » [5]. Charles Verge avait fait ses études au séminaire de Nicolet et sa médecine à Laval. L'année suivante, « l'université, toujours jalouse d'encourager le talent et de s'assurer en même temps le concours de professeurs éclairés, envoyait (en 1864) le nouveau docteur en Europe, compléter ses études médicales. A son retour, il inaugurait sa carrière de professeur qu'il devait continuer ensuite sans interruption pendant plus de trente ans » [5].

Chaque fois qu'elle fut en péril, l'université Laval trouva chez le docteur Charles Verge un champion intrépide : « Le docteur aimait son enseignement ; il aimait ses élèves ; sa bonté, sa condescendance à leur égard ne s'arrêtaient qu'aux limites de la justice. Mais il aimait surtout l'université. Il ne craignit pas un jour de prendre fait et cause pour l'université, contre ses amis personnels et même contre l'un de ses protecteurs, que le hasard des malentendus avait fait passer dans le camp des ennemis conscients ou inconscients de notre institution. Dans les ardentes discussions avec Montréal, discussions qui dureraient encore si la bienveillante sagesse de Léon XIII n'y avait mis fin, le professeur se prononça toujours pour Québec. Il aimait à dire que, quoique Montréal fut la métropole commerciale et le centre le plus populaire du pays, cela ne devait pas empêcher le succès d'une université catholique et *provinciale* à Québec. Nancy, Montpellier, en France, ajoutait-il, Heidelberg, en Allemagne, ne sont nullement éclipsées, loin de là, par Paris ou Berlin.

5. *Annuaire de Laval*, année académique 1895-96, séance de clôture, 21 juin 1896, allocution du recteur, pp. 123, 124, 125, 126.

« Ce zèle pour l'université, il en a donné des preuves jusqu'à la dernière minute de sa vie. Après les premières étreintes de la maladie qui devait l'emporter, il voulut reprendre son cours, dès que l'usage de la parole lui eut été rendu. On le voyait alors tous les jours se traîner littéralement à sa chaire et donner sa leçon à des élèves qui recevaient ses paroles avec un religieux respect, comme celles qui sortent de la bouche d'un mourant. Enfin, même après sa mort, le legs qu'il a fait à notre bibliothèque d'un grand nombre de livres précieux de médecine et autres, nous sera un monument impérissable de sa générosité et de son attachement. *Non omnis moriar*, a-t-il pu dire avec le poète, et je veux, même après ma mort, continuer à servir la science, comme je l'ai fait si largement pendant ma vie. »

Le docteur Verge, outre son professorat, exerçait la médecine auprès d'une clientèle considérable. Il était aussi généreux à l'égard des pauvres que charitable : « En 1886, après le grand incendie de Saint-Sauveur, il prodigua gratuitement des soins à la moitié des incendiés, ruinés pour la plupart. Et Dieu sait dans quels affreux taudis sa charité le conduisit alors à maintes reprises. Aussi, plus tard, quand il quitta Saint-Roch pour la haute-ville, un grand nombre de ces malheureux vinrent en pleurant le supplier de ne pas les abandonner. » [6]

Fils d'un converti, le docteur Verge baptisa une foule d'enfants durant sa longue carrière. « Et monsieur Charest, ancien curé de Saint-Roch, avait coutume de répéter, en badinant, que le docteur Verge faisait autant de baptêmes que lui-même. Son dernier acte de charité, dans ce genre, précéda d'un mois à peine la date de sa mort. En août dernier (1895), on demanda le secours de son art et de son expérience auprès d'une pauvre femme expirante, à Saint-Michel. Il y resta quarante-

6. « La famille Verge était originaire de Christchurdie, Hampshire, Angleterre. Elle fut au nombre de ces puritains qui quittèrent le Royaume-Uni vers la fin du XVIIe siècle pour venir dans le Massachusetts, chercher la liberté qui leur échappait dans la mère-patrie. Après le traité de 1783, par lequel fut reconnue l'indépendance des États-Unis, les Verge, ainsi que plusieurs autres familles *loyalistes* restées fidèles à l'allégeance anglaise, émigrèrent en Canada, où flottait encore l'ancien drapeau. Les Verge s'établirent à Chester, Nouvelle-Écosse. Son père était M. Nelson Verge, agent du gouvernement canadien à la Baie-des-Chaleurs, et sa mère, Madame Amélia LaBillois, fille du docteur Charles LaBillois, officier-chirurgien des armées de Napoléon Ier. On conserve encore dans la famille la médaille de Sainte-Hélène qui avait été donnée au docteur LaBillois. Plus tard, M. Nelson Verge vint de fixer à Carleton avec ses enfants. Il s'y convertit au catholicisme et son fils, le docteur C. Verge, eut l'insigne et rare bonheur d'assister au baptême de son père. » (Cf. Allocution de Mgr Laflamme, *ibid.*)

huit heures consécutives, tout malade qu'il fut lui-même, et réussit à sauver cette malheureuse. Il savait fort bien à l'avance qu'il faisait là un acte de pure charité, dont Dieu seul le récompenserait mais il n'y avait là rien qui fût de nature à l'arrêter. C'est encore la même charité, mais la charité envers les âmes, cette fois, qui lui fit, pendant de longs mois, conduire à confesse, chaque semedi, un ivrogne invétéré, qu'il finit par guérir ainsi de sa dégradante passion. »

De tels exemples provoquent l'émulation. N'est-ce pas cette même charité qui anime, au cours de l'année académique 1896-97, ces élèves de la Faculté de médecine qui, de concert avec quelques camarades de l'école de droit, instituent ce que le recteur, dans son allocution du 20 juin 1897, appelle « un cours pratique de charité chrétienne ». Ils avaient créé une conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Quelques années plus tôt, la Faculté de médecine avait perdu trois de ses membres : A. Deblois, Philippe Wells et Joseph-Charles Taché. Ce dernier « était professeur de l'université, mais n'avait pas donné de cours depuis plus de trente ans » [7]. Quant au docteur Deblois, il mourut « avant même de commencer sa carrière de professeur. Nommé depuis plusieurs années déjà à la chaire des maladies de la peau, il s'était surtout appliqué à l'étude de cette partie des sciences médicales qui devait faire l'objet de son enseignement. Les nombreuses préparations biologiques qu'il a laissées, sa riche bibliothèque, composée en très grande partie d'ouvrages spéciaux et de grande valeur, tout nous montre avec quel soin il se préparait à sa besogne future. Ces faits sont pour nous autant de raisons de regretter qu'il n'ait pas été à même de faire bénéficier les élèves du fruit de ses travaux, travaux qu'il poursuivait depuis de longues années et qu'il avait même commencés dans les hôpitaux de Paris » [8].

Malade depuis de nombreuses années, le docteur Wells le suivit bientôt dans la tombe, laissant le souvenir d'un médecin renseigné et populaire : « La carrière du docteur Wells a été une des carrières les plus laborieuses, car les quelques loisirs que lui laissait sa nombreuse clientèle, il les consacrait au service des hôpitaux. Il a agi en effet pendant

7. *Journal du Séminaire*, 16 avril 1894, vol. IV, p. 384. Mgr Hamel représenta l'Université aux funérailles de Taché, à Ottawa.

8. *Annuaire de Laval*, 1893-94, p. 94.

de longues années comme médecin-visiteur à l'Hôpital-Général, à l'Hôtel-Dieu, aux Ursulines, au Bon-Pasteur, en même temps qu'il donnait, à l'université, le cours de matière médicale. » Wells est mort à l'âge de soixante-dix ans.

Ainsi, la mort du docteur Lemieux avait été précédée de quelques deuils cruels. A l'avènement de son successeur, il fallut procéder à « un certain nombre de changements dans les titulaires des diverses chaires. Mais ces modifications, déjà réalisées en fait depuis trois ans, n'ont pas affecté l'enseignement dans son ensemble » [9].

Seul, le laboratoire de bactériologie n'est pas encore ouvert. Le professeur, le docteur Arthur Rousseau, alors à Paris, doit revenir à la fin de juin 1899, « avec toute une armée de microbes, choisis parmi les plus étranges et les plus meurtriers », annonce le recteur Olivier Mathieu. « Nous espérons que le Conseil d'hygiène de Québec, à la tête duquel est un de nos professeurs, ne confisquera pas la précieuse caisse à la descente du bateau. Ce serait une grande perte pour la science. Ces microbes font tellement parler d'eux malgré l'exiguïté de leur taille, on leur attribue en médecine un rôle tellement important, qu'il est de toute nécessité que les futurs médecins se familiarisent avec leurs apparences et leurs mœurs. D'ailleurs cette invasion pestilentielle sera confinée dans des tubes parfaitement scellés et nos professeurs y auront seuls accès, à l'exclusion de tout autre. »

Le recteur se félicite en même temps des résultats très satisfaisants obtenus au laboratoire de chimie pratique. Les étudiants en pharmacie en ont largement bénéficié : « Ils y ont fait tout à leur aise les réactions et les analyses qu'ils ont voulu. Il n'y a eu qu'une voix pour louer l'université de cette grande amélioration. Les artistes des drogues et des pilules seront désormais inexcusables s'ils nous servent de la strychnine au lieu de mie de pain », conclut le recteur.

Dans ce discours, le recteur annonce la création d'un prix destiné à commémorer le souvenir du doyen défunt, le docteur Charles-Eusèbe Lemieux. Ce prix vient s'ajouter à ceux que donnent la Faculté de médecine chaque année et parmi lesquels il y a le prix Morrin. Durant le décanat du docteur Sewell, il y avait un prix Sewell qui a disparu depuis [10].

9. *Annuaire de Laval*, 1898-99, n° 43, p. 151.

Le souvenir de Lemieux reste vivace, car il a joué un rôle prépondérant dans l'évolution de l'enseignement de la médecine à la fin du XIX^e siècle. Professeur consciencieux, profondément chrétien, n'oubliant jamais de souligner l'œuvre du Créateur, « il apporta dans son enseignement une préparation consciencieuse et une compétence scientifique bien appréciée ; il s'y distingua non seulement par l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son jugement, mais aussi et surtout par son habileté dans l'art opératoire de la chirurgie.

« . . . le rôle avec lequel le D^r Lemieux a le plus identifié son prestige et sa réputation et dans lequel il a jeté le plus vif éclat sur l'enseignement universitaire, écrit le biographe déjà cité, est sans conteste celui de professeur de clinique chirurgicale dans les hôpitaux. Doué de connaissances générales sur les différentes branches de la médecine, d'une science approfondie de l'anatomie humaine et de l'art opératoire, et muni, en même temps, d'une expérience acquise sous les meilleurs maîtres et dans les Services d'hôpitaux les plus riches en matériaux d'observations, il s'était trouvé placé dans les conditions les plus favorables pour arriver à une prépondérande marquée dans ce rôle difficile et plein de responsabilités. A la sûreté du coup d'œil, à l'habileté du diagnostic, rarement prise en défaut, il joignait une telle délicatesse et une telle dextérité, mêlée d'aisance, dans ses opérations, que l'on pouvait dire avec vérité qu'il était un artiste dans le genre. » [10]

En ce temps-là, nul ne connaissait « les doctrines microbiennes, ni les pratiques de l'antiseptie, qui, de nos jours, permettent sans aucun danger, pour ainsi dire, les plus grandes hardiesses chirurgicales, et que, dans ce temps-là, surtout, la sûreté et le succès des opérations dépendaient précisément de la réunion plus ou moins complète de ces qualités chez le chirurgien ». Que de jeunes praticiens, retour d'Europe, ont reconnu en Lemieux un maître du scalpel, affirmant devant qui voulait les entendre « qu'ils avaient rarement vu dans les hôpitaux des grands centres de Londres ou de Paris, des chirurgiens opérer avec autant d'art et de sûreté ».

---

10. Michel BROCHU, *ibid.*, p. 164. Au sujet du prix Morrin, année 1899, on lit ceci dans le *Journal du Séminaire* (vol. V, p. 240) : « Les examens écrits de médecine ont eu lieu hier (3 juin 1899). Par suite d'une distraction du professeur qui a posé des questions qu'il n'avait pas traitées au cours, le concours pour le prix Morrin, en troisième année, sera recommencé mercredi. »

Décédé à l'âge de soixante-quinze ans, « il est tombé sur le champ d'honneur. En effet, conclut son biographe, c'est précisément dans les salles de l'Hôtel-Dieu, où il avait prodigué ses soins et son labeur envers les malades pauvres, pendant près de quarante ans, après l'une de ces longues séances que nécessitent les Services de la chirurgie, qu'il a été frappé soudainement de cette maladie incontrôlable qui le réduisit à l'impuissance, et le condamna à un repos forcé ; repos qu'il consacra tout entier au recueillement de son âme en attendant l'heure du repos sans fin, dans un monde meilleur, où il est allé recevoir la récompense de ses nombreux bienfaits ».

Sous le décanat du docteur Simard, la Faculté de médecine continue de se développer. Les laboratoires de chimie médicale et de bactériologie fonctionnent régulièrement. Un élève de l'Institut Pasteur, le docteur Arthur Rousseau, dirige les études bactériologiques. Les travaux pratiques, devenus obligatoires, assurent une meilleure formation aux futurs médecins.

Si les programmes scientifiques prennent une ampleur de plus en plus grande, l'étude des langues anciennes subit de nouveau l'assaut de la part de ceux qui veulent ouvrir à tout venant les portes de l'école de médecine. A Montréal, le *Canadian Medical Board* fait campagne en faveur de l'abolition du grec et du latin. Le docteur L.-E. Fortier, dans *La Revue médicale* [11], revendique la place des études classiques : « Les classes professionnelles dans ce pays démocratique ont le devoir sacré de remplir le rôle qu'exerce la noblesse dans les pays européens. Elles doivent former la classe dirigeante de la nation. Or ce rôle elles ne le rempliront avantageusement qu'en autant qu'elles seront éclairées. » Et le recteur Mathieu, dans son allocution du 19 juin 1901, fait une revue complète de la question ; il termine par les paroles du docteur Renaud, de la Faculté de Lyon : « Nous sommes d'avis que l'intérêt bien entendu des hautes études médicales consiste, non pas à ouvrir trop grande la porte des Facultés de médecine pour les encombrer de sujets munis d'une culture de second ordre, manifestement inférieure à celle résultant des études classiques, mais qu'il importe au contraire d'établir à l'entrée même de la carrière une sélection suffisante pour éviter cet immense

11. Vol. VIII, 28 septembre 1904, n° 13, p. 169.

inconvénient, l'abaissement forcé des études, des examens et de la valeur des diplômes. »

Un homme comme Simard ne peut qu'apprécier les études classiques. Né à Sainte-Anne-des-Plaines, comté de Terrebonne, le vingt-deux mars 1837, il avait fait ses études au collège de Sainte-Thérèse « où il se fit remarquer par une grande ardeur au travail, et par un caractère prématurément sérieux » [12]. Sa famille avait fait de grands sacrifices pour le faire instruire. Pendant ses études de médecine à Laval, il dut l'aider à cause de l'état précaire où elle se trouvait. Le trente avril 1860, la situation est telle qu'il doit terminer son cours de médecine et se trouve, par conséquent, « dans l'impossibilité de remplir les conditions voulues par les Règlements de l'université pour l'obtention de la licence en médecine » [13]. En conséquence, il sollicite « la faveur de subir l'examen pour cette dite licence au mois d'octobre » suivant. « A la fin de cette année, explique-t-il, j'aurai suivi tous les cours obligatoires par les Règlements de l'université et du Bureau de médecine (il y a même plusieurs cours que j'ai suivis plus longtemps que je n'y étais tenu par les règlements de l'université). Ainsi, je crois que j'aurai satisfait au règlement qui exige que tous les examens soient bons pendant quatre ans puisque j'aurai suivi en trois ans les cours de quatre ans. De plus, vu ce qui précède, je ne serais pas obligé par les Règlements de l'université de suivre aucun cours l'an prochain. Au mois d'octobre prochain, il y aura cinq ans que j'étudie la médecine, ce que je pourrai prouver au besoin par mes certificats. Il semble que mes deux premières années d'étude durant lesquelles j'ai été dirigé par un patron doivent compenser la perte d'une année durant laquelle je serais seulement tenu de prendre mon inscription comme élève et nullement obligé de suivre les cours. »

La permission requise fut accordée car le 19 octobre de la même année Simard s'embarque à destination de l'Europe. Il est porteur de plusieurs lettres de recommandation qui le déclarent « licencié en médecine avec grande distinction » [14]. Le recteur lui décerne un fort

12. *Annuaire de Laval*, 1906-07, *Le docteur Louis-Joseph-Alfred Simard* par Eugène Mathieu, M.D., p. 170.
13. ASQ 101-BU *Simard au Conseil universitaire*, 30 avril 1860.
14. ASQ 101-CA.

bel éloge : « Durant tout le cours de ses études médicales, écrit-il, il s'est constamment distingué par sa bonne conduite, par son assiduité au travail et par des succès remarquables. » En outre, Simard apportait une lettre de Taschereau au recteur de l'université de Louvain [15] : « Quoique je n'ai pas l'honneur de vous être personnellement connu, j'ose espérer que vous accueillerez favorablement la recommandation que donne à un élève destiné au professorat le recteur d'une université catholique fondée et dirigée au Canada par le Séminaire de Québec, sous les auspices de NN. SS. les évêques de cette province. M. Louis-Alfred Simard, porteur de la présente, après avoir suivi les cours de la Faculté de médecine a obtenu, il y a quelques jours, le diplôme de licencié avec grande distinction. Ses talents, sa grande ardeur pour le travail, ses succès remarquables et son excellente conduite, ont engagé le séminaire de Québec à lui avancer les sommes nécessaires pour qu'il pût aller chercher dans l'illustre et catholique université de Louvain un perfectionnement que ne peut encore donner notre jeune université. »

Simard suivit des cours à Louvain et à Paris. Il assista aux leçons de Claude Bernard, de Pasteur, de Trousseau, de Nélaton, de Dastre, de Maisonneuve, de Chassagnac et de Paul Bert [16]. De retour en 1864, il compte professer la zoologie et l'anatomie comparée [17] et obtenir « la première chaire vacante dans la Faculté de médecine ». Il offre, dès janvier 1864, de remplacer Taché qui habite Ottawa moyennant 75£ afin de « se mettre en état de commencer à liquider sa dette envers le Séminaire ».

Il ne tarda pas à occuper la chaire d'anatomie descriptive et, comme il s'était spécialisé dans les maladies des yeux et des oreilles, il enseigna également cette matière. « Trois ans plus tard, on le chargea d'enseigner simultanément la pathologie générale, la physiologie spéciale et comparée, et, il y a quelques années, on lui donna le cours de l'histoire de la médecine et celui de la déontologie médicale. Pendant près de quarante années, il enseigna ces branches importantes de la médecine avec un zèle, un dévouement, une compétence incontestable. A son retour d'Europe, le docteur Simard s'était établi dans la rue Saint-Louis où il avait ouvert un cabinet de consultation pour les maladies des yeux

15. ASQ 101-CB.
16. MATHIEU, *ibid.*
17. ASQ 103-AP.

et des oreilles et, pendant plusieurs années, il fut le seul spécialiste pour ces maladies. Tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre dans son âge mûr, à l'Hôtel-Dieu ou au dispensaire des pauvres, peuvent témoigner de sa compétence et de son habileté. » [16]

Le docteur Mathieu, qui fait cet éloge du docteur Simard, est lui-même l'un de ses anciens élèves. Il lui doit sa chaire de professeur à la Faculté de médecine. En effet, à l'instigation du doyen, le 20 mars 1901, on proposait la nomination du docteur Mathieu au poste de professeur agrégé. « Ce n'est pas la filière ordinaire, note l'annaliste du Séminaire [18], mais on a mieux aimé agir ainsi afin de ménager la délicatesse de M. le recteur Mathieu, frère du nouveau professeur. La Faculté a suggéré en même temps officieusement la nomination du Dr Léon Fiset. Celle-ci devra se faire comme les autres, la première démarche officielle partant du conseil universitaire. »

Deux ans plus tard, le conseil universitaire nomme le docteur Grondin à la chaire de tocologie, théorie et clinique, et le docteur Brochu, professeur de déontologie médicale et d'histoire de la médecine. En même temps, on décide de confier le poste de clinicien de l'Hôtel-Dieu au docteur Arthur Rousseau [19]. Ces nominations sont toutes ratifiées le lendemain [20].

Quelques jours plus tard, soit le 12 février 1903, Gignac, curé de Sherbrooke, fait des démarches afin de faire nommer un jeune médecin, Arthur Dussault, à l'Hôtel-Dieu, ce qui entraînerait sa nomination à la Faculté de médecine [21]. Au conseil, le seize mars, « on a lu une lettre du Dr Coote demandant de lui nommer un assistant et suggérant presque le nom du Dr Dussault. Le conseil universitaire sera bientôt convoqué pour délibérer sur la nomination de ce docteur comme agrégé de la Faculté de médecine » [22]. Le lendemain, le recteur avait un long entretien avec Dussault qui, finalement, consentait « très volontiers à laisser le Dr Coote chef de clinique et à ne faire que la besogne que le Dr Coote ne pourrait pas faire » [23].

---

18. *Journal du Séminaire*, 15 mars 1901, vol. VI, p. 80.
19. *Ibid.*, 30 janvier 1903, vol. VI, p. 298.
20. *Ibid.*, 31 janvier 1903, p. 298.
21. *Ibid.*, 12 février 1903, vol. VI, p. 303.
22. *Ibid.*, 16 mars 1903, vol. VI, p. 320.
23. *Ibid.*, 17 mars 1903, vol. VI, pp. 320-321.

Enfin, le 18 mars 1903, à cinq heures du soir, au conseil universitaire, « on a agrégé le Dr Dussault à la Faculté de médecine et on l'a nommé assistant du Dr Coote. Le tout a été renvoyé à la Faculté de médecine pour avis » [24] et le 21 mars suivant, « la Faculté de médecine a approuvé unanimement la nomination du Dr Dussault comme assistant du Dr Coote. Ce dernier en a fait un pompeux éloge » [25].

IV

Mgr Laflamme et les rayons X

Le vingt-cinq juin 1902 marque une date mémorable dans les annales de la Faculté de médecine de l'université Laval. Ce jour-là, en effet, « près de quatre cents médecins venus de tous les points du Canada et des États-Unis groupés grâce à l'initiative hardie et intelligente de cet ami du progrès », le docteur Michel Brochu [1], se réunissaient à la *salle des promotions* pour rendre hommage à leur *alma mater*. « La plupart des médecins de langue française de l'Amérique du nord sont sortis des Facultés de médecine établies par l'université à Québec et à Montréal. Ils formaient donc tout naturellement un des groupes les plus considérables des anciens élèves assemblés à Québec pour les fêtes jubilaires. D'autre part, l'idée même de convoquer en congrès les médecins de langue française de l'Amérique du nord avait été proposée par des professeurs de la Faculté de médecine de Québec ; elle appartenait surtout à l'homme très actif et très zélé qu'est Monsieur le professeur Brochu » [2].

Fondée à cette occasion, l'Association des médecins de langue française de l'Amérique du nord d'après les paroles mêmes de son président, était « heureuse de marquer le premier acte public de son existence en présentant ses hommages aux autorités de l'université Laval ».

---

24. *Ibid.*, 18 mars 1903, vol. VI, p. 321.

25. *Ibid.*, 21 mars 1903, vol. VI, p. 323. Voir aussi 25 mars 1903, *Ibid.*, p. 327. Cf. en outre *Journal du Séminaire*, vol. VI, 9 mars 1903, p. 314 ; 13 mars 1903, p. 317 ; 14 avril 1903, p. 338 ; vol. VII, 5 octobre 1903, p. 47 ; 17 janvier 1904, p. 85 ; 24 mars 1904, p. 194 ; 25 mars 1904, p. 105 ; 8 mai 1904, p. 123.

1. Camille Roy, *L'Université Laval et les fêtes du Cinquantenaire*, p. 337.

2. *Ibid. Journal du Séminaire*, 14 octobre 1901, vol. VI, p. 144 ; 11 novembre 1901, p. 155 ; 25 juin 1903, pp. 233-234.

L'enseignement de la médecine qui occupe l'une des premières places dans les programmes d'études de Laval a fourni à la nation des milliers de médecins et de professeurs, « voilà pourquoi, déclare le président, les médecins de langue française, réunis pour la première fois en une association dont le but les rapproche de l'œuvre des hautes institutions qui leur ont distribué le pain de la science, sont heureux d'applaudir aux succès de Laval, et de reconnaître le rôle si bienfaisant et si utile qu'elle a joué dans la patrie canadienne.

« L'université Laval vient d'être l'objet de démonstrations qui témoignent aux yeux de ce continent l'importance capitale de sa mission ; elle s'est acquis, en effet, en poursuivant la plus noble des tâches, l'estime et l'admiration de toute la nationalité française en Amérique. Grâce au dévouement de ses fondateurs et au zèle patriotique des hommes éminents qui se sont succédés depuis cinquante ans dans ses chaires d'enseignement, elle a jeté un vif éclat sur les sciences, les lettres et les arts. C'est elle qui a formé le cœur et l'esprit de la société dirigeante au Canada ; c'est elle qui a donné à notre jeune peuple, un peu perdu au milieu des races différentes, l'arme si puissante et si nécessaire à la protection comme au maintien de son individualité : la haute culture intellectuelle. Elle a été, en un mot, le rempart de notre nationalité. Et ce sera son plus beau titre de gloire d'avoir fait éclore et s'épanouir, en même temps que le haut enseignement moral et religieux, les sciences et les lettres françaises sur cette terre que nos ancêtres ont conquise à la civilisation. »

L'université Laval possède des chefs résolus à qui la culture scientifique et les humanités sont familières. L'un de ses plus grands recteurs, M^gr^ Laflamme, vient de donner une impulsion sans pareille à la recherche expérimentale. Ce savant modeste et consciencieux, le premier à Québec, fait des expériences avec les rayons X. Dès le dix-sept février 1896, il avait reçu du trésorier de la Société française de physique, Gay, une lettre dans laquelle le savant français décrit « le mode de procéder à employer pour produire des rayons X » [3].

---

3. J.-Edmour PERRON, *Discours présidentiel*, Congrès de l'Acfas, 1939 in *Annales de l'Acfas*, vol. VI, 1940, p. 165. C'est un substantiel résumé de l'œuvre de Rœntgen et des circonstances qui entourent l'apparition des rayons X en Canada.

Depuis 1889, l'électricité est à la mode à Québec. Cette année, « on parle sérieusement d'installer au Séminaire l'éclairage électrique » [4]. Le 21 octobre 1889, « le Conseil *décide* de mettre l'éclairage électrique... dans les chambres des prêtres et dans les corridors » [5]. Un Canadien de New-York, environ ce temps, offre d'installer le chauffage à vapeur et l'électricité au Séminaire [6]. Il se nomme Abel Huot. Le trois octobre 1891, « la maison est... éclairée à l'électricité. On n'en est encore qu'aux essais, mais le tout marche mieux qu'on ne pouvait l'espérer » [7]. A compter du cinq décembre, « la cour des petits est éclairée... à la lumière électrique. Éclairage excellent, malgré un léger vacillement des lampes » [8].

M^gr^ Laflamme, durant toute cette période, étudie l'électricité et fait diverses expériences. Le cinq avril 1896, il prend la « photographie d'une main d'enfant et d'un pied » [9]. « Le petit bonhomme qui a dû poser au delà d'une demi-heure a trouvé le temps très long. » [10]

Le vingt-cinq avril 1896, un journal, pour la première fois, raconte les « expériences faites sur les rayons X, à l'Université » [11]. « M^gr^ Laflamme n'avait pas réuni ces quelques spectateurs dans un but de réclame, observe le périodique, et c'est par hasard qu'un journaliste s'est trouvé parmi eux. Le recteur de l'Université Laval est aussi modeste que savant, et ses travaux ont pour unique objet l'avancement de la science au Canada. Ce n'est pas lui qui voudrait faire du bruit dans les journaux pour attirer l'attention du public sur lui-même et sur son institution. Et si nous nous permettons de parler de cette séance tout intime, ce n'est pas pour flatter M^gr^ Laflamme, mais afin que l'on sache que notre université catholique et française de Québec est à la hauteur de sa mission et suit pas à pas les progrès de la science moderne.

---

4. *Journal du Séminaire*, vol. III, p. 406 et 407.
5. *Ibid.*, p. 415.
6. *Ibid.*, vol. IV, pp. 77, 78 et 82 : 68.
7. *Ibid.*, p. 85. « Lacune considérable dans le journal. L'annaliste, M. Laflamme, a été absent toutes les vacances, qui à cause des travaux de l'éclairage et du chauffage, ont été prolongées jusqu'au 25 septembre. »
8. *Ibid.*, p. 117.
9. *Ibid.*, p. 626.
10. *Ibid.*
11. *La Vérité*, 25 avril 1896, p. 3.

Elle peut avoir des émules qui font plus de bruit qu'elle, mais elle n'a pas de supérieure sur ce continent. »

On sait déjà à Québec, à ce moment-là, qu'il vient de se découvrir un moyen de photographier « les os à travers les chairs, des pièces de monnaie placées dans un portefeuille, des objets renfermés dans une boîte en bois ». Mgr Laflamme expose déjà depuis quelque temps chez Livernois le résultat de ses expériences. « Mais ce qui est plus récent et moins connu du public, c'est l'appareil appelé *skiascope* — de deux mots grecs, σκιὰ, ombre et σκοπεῖν, regarder — au moyen duquel, grâce aux mystérieux rayons X, on *voit* à travers la chair, le bois, les vêtements, le cuir et autres substances réputées opaques et qui sont, en effet, absolument réfractaires aux rayons lumineux ordinaires. »

Le journaliste donne une foule d'autres détails et continue ensuite dans les termes suivants : « C'est à l'université Laval, croyons-nous, que revient l'honneur d'avoir été le théâtre de la première expérience de ce genre au Canada. »

Pendant toute cette période, Mgr Laflamme se prodigue et donne des conférences « devant les élèves en médecine et des professeurs de la Faculté » [12], parlant des rayons X et de leur application à la médecine. Ses causeries attirent une foule de curieux. Il fait salle comble même les soirs où la tempête fait rage [13].

Après les cours théoriques viennent les achats d'instruments. Le vingt octobre 1900, l'Hôtel-Dieu achète un appareil de rayon X [14]. Le huit avril 1901, le Séminaire octroie cent dollars à cette institution « afin de l'aider à payer les nouveaux appareils électriques que l'Hôpital a acheté pour le service des cliniques » [15]. Le sept novembre 1903, « les Médecins de l'Hôtel-Dieu recommandent à Mgr O.-E. Mathieu la nomination du docteur Charles Verge au département de l'électrothérapie » [16].

---

12. *J. du S.*, 29 avril 1896, vol. IV, p. 634 ; 17 septembre 1896, p. 664. « Grande séance d'expériences avec les rayons X, donnée ce soir devant un tout petit comité formé presque exclusivement d'archevêques et d'évêques. Auditoire vivement intéressé. » (20 mai 1896, *ibid.*, p. 642.)

13. « Mgr Laflamme a donné hier au soir une causerie sur les rayons X devant l'Association médicale de Québec. En dépit d'une tempête affreuse de vent et de neige, il y avait un bon auditoire. » (25 mars 1897, *J. du S.*, vol. V, p. 22.)

14. *UL* 183, n° 94, 20 octobre 1900.

15. *J. du S.*, 8 avril 1901, vol. VI, p. 91. « C'est bien peu de chose, sauf comme témoignage de reconnaissance de la part du Séminaire. »

16. *UL* 180, n° 37.

Quelques jours plus tôt, l'université avait reçu un appareil que l'annaliste décrit en ces termes : « Le spinthariscope, commandé aux États-Unis par M^gr Laflamme, est arrivé cet après-midi. C'est une merveille. Tout lilliputien qu'il est, il nous donne le spectacle d'une ébulition d'étoiles et d'étincelles. Les confrères qui l'ont examiné en sont émerveillés. » [17]

Il serait intéressant de savoir à quel moment M^gr Laflamme a commencé ses expériences [18] : « . . . le laboratoire de physique de l'université Laval est équipé d'un grand nombre de tubes de Crookes, dont les uns sont même montés pour l'étude des rayons cathodiques, fabriqués par Radiquet et Massiot, et . . . il possède ces tubes (d'après le catalogue de ce laboratoire) depuis plusieurs années avant 1896 ; . . . il y a trois bobines Rumpkorph capables de donner dix, quinze et vingt centimètres d'étincelles ; . . . il y a un interrupteur Carpentier qui s'adapte à ces bobines. Il n'était pas plus difficile à M^gr Laflamme, à l'aide de ces données et de ces appareils, qu'au professeur Wright, de l'université Yale, le 27 janvier, d'ajouter une plaque photographique à ces accessoires, de mettre un objet dessus et de réaliser un des premiers, au Canada, une radiographie. »

Il existe « une photographie prise dans l'amphithéâtre de physique de l'université Laval, dans laquelle nous voyons tout le matériel utilisé par M^gr Laflamme, c'est-à-dire, bobine de Rumpkorph, interrupteur Carpentier et un tube de Crookes en forme de poire, comme celui utilisé par Rœntgen. Le sujet qui sert d'expérience, alors écolier au séminaire de Québec, est actuellement un médecin de Québec. Ce dernier ne peut préciser le temps de pose qu'exigea cette radiographie du pied, mais il se souvient qu'il dut rester immobile longtemps [19]. Si M^gr Laflamme n'a pas fourni la date de ses premières radiographies, cependant, il est fort heureux, déclare le docteur Edmour Perron, qu'il nous ait fourni comme document certain la première photographie faite au Canada, qui nous montre la prise d'une radiographie à cette époque ; elle est inscrite de mars 1896, sans la date du jour ».

Quoiqu'il en soit, à la première assemblée régulière de la Société médicale de Québec, le 25 février 1897, M^gr Laflamme prononce une

17. *J. du S.*, 10 octobre 1903, vol. VII, p. 49.
18. *Annales de l'Acfas, ibid.*
19. Voir plus haut note 9. C'est probablement le docteur Plamondon.

conférence sur les rayons X, fait, devant les assistants, quelques expériences et « montre des cas pathologiques ».

Mais M^gr Laflamme ne pouvait s'occuper uniquement de science expérimentale : il devait aussi, en qualité de recteur, surveiller l'administration du séminaire et de l'université. Retenu un jour à la Faculté de médecine où il doit morigéner des élèves par trop bruyants [20], il doit d'autres fois présider des réunions académiques ou même médicales. Le vingt-cinq février 1897, par exemple, au cours d'une séance de l'Association médicale de Québec, il donne « lecture d'une lettre par laquelle le D^r Duclau, directeur de l'Institut Pasteur, remercie les médecins de Québec de leur souscription au monument Pasteur » [21].

Une autre fois, il se rend au chevet du surintendant de l'Asile de Beauport, le docteur Arthur Vallée, professeur à la Faculté, blessé dans l'exercice de sa tâche par « un malade *qui*, pris soudain de rage, a frappé le pauvre médecin avec un tuyau de radiateur » [22]. Sans le geste rapide d'un gardien qui détourna le coup, le docteur Vallée serait mort. Quelques années plus tard, alors qu'il n'avait que cinquante-quatre ans, la Providence venait le chercher. Lourde et douloureuse perte pour l'Université dont il était professeur titulaire, la disparition de ce médecin qui avait enseigné la tocologie, l'histoire de la médecine, la déontologie et dirigé des cours cliniques importants creuse un vide à la Faculté d'autant plus que ses relations s'étendent jusqu'en Europe. Il était en effet membre de la Société psychologique de Paris et de la Société de médecine mentale de Belgique.

Dans son allucution du dix-huit juin 1903, le recteur, après avoir rendu compte des fêtes du cinquantenaire de Laval, se demande : « Pourquoi faut-il que le souvenir de ces nombreuses séances où nous avons passé des heures si agréables, jouissant du bonheur que ne manque jamais de donner le contact d'hommes ne travaillant que pour le bien, soit-il attristé par la pensée que l'un de nous a déjà disparu, nous a quittés, pour aller recevoir la récompense d'une vie, que les joies domestiques, les fidèles amitiés, l'affectueuse estime de toute la ville, les hautes jouissances de la pensée, avaient faite si heureuse? La mort a enlevé M. le D^r

20. *J. du S.*, vol. IV, p. 673.
21. *J. du S.*, 25 février 1897, vol. V, p. 6.
22. *Ibid.*, vol. IV, p. 446.

Vallée, dans la maturité de l'âge et du talent, à sa famille, à ses amis, à ses élèves, à l'université dont il fut l'un des principaux ornements et l'une des meilleures forces. Six mois de souffrances physiques, bien cruelles ont achevé de sanctifier cette vie si laborieuse et si simplement chrétienne. » [23]

Né à Québec le vingt-neuf décembre 1848, Arthur Vallée avait fait ses études au collège de Lévis, au séminaire de Québec et à la Faculté des arts de Laval. Élève actif et studieux, mais volontaire et déterminé à comprendre avant que d'obéir, il eut, selon son biographe, le docteur Arthur Rousseau, une vie écolière mouvementée, étudiant il devint sage et fidèle aux règlements. En d'autres termes, c'était un homme de caractère : toute sa vie de médecin et de professeur en témoigne. « Avant d'entreprendre sa tâche professionnelle, il alla étudier trois ans en Europe. Il passa à Paris la plus grande partie de ce temps ; mais resta aussi quelques mois à Londres, à suivre les cliniques des hôpitaux. Pendant ses vacances, il visita l'Italie et fit un pèlerinage en Terre sainte, au cours duquel se raviva pour toujours sa foi chrétienne un peu ébranlée par les premières et troublantes révélations des secrets du monde. Il avait déjà beaucoup lu et devait lire encore davantage. Ses lectures affinèrent ses facultés d'observation et lui permirent de voyager avec profit. Il rapporta d'autre part de ses nombreux voyages le moyen de saisir facilement la réalité dans les choses écrites. Sous la pression des idées et des sentiments propres à des civilisations étrangères, la conscience s'élargit singulièrement vite. Le docteur Vallée pût ainsi condenser en quelques années les enseignements qui résultent généralement d'une vie entière. » [24]

Au témoignage du docteur Rousseau qui fut son élève, la vivacité de caractère et la promptitude d'Arthur Vallée n'avaient d'égales que sa noblesse d'âme « lorsqu'il abaissait sa fierté naturelle devant un élève plutôt que de souffrir de l'avoir injustement humilié ou chagriné ».

Arthur Vallée n'avait que trente ans lorsqu'il succéda au docteur Hubert Larue dans la chaire de toxicologie et de médecine légale. Immédiatement, il se montra à la hauteur de la tâche : « Autant par souci de

23. *Annuaire de Laval*, 1903-1904, p. 160.
24. *Ibid.*, p. 166.

sa dignité que par délicatesse de conscience, il apportait un grand soin à la préparation de ses cours. Il eût cru mentir à ses élèves s'il s'était servi de son autorité pour leur faire accepter des notions incertaines et vagues dans son esprit. L'enseignement réclame des connaissances considérables. Ce que le professeur dicte de mémoire ne doit pas valoir mieux que ce qu'il sait : ce qu'il sait doit au contraire dépasser de beaucoup ce qu'il dit. Une érudition lui est indispensable qui ne se perde pas et ne s'oublie pas dans les détails accessoires, mais pénètre le fond même des questions pour en trancher dans leur origine les multiples difficultés. Cette érudition permettait au docteur Vallée d'unir dans son enseignement la sûreté de doctrine à l'actualité. Il faisait ainsi de chacune de ses leçons un travail original, sérieux, documenté, où tout sujet était développé d'une façon complète, présenté sous ses aspects anciens et nouveaux, sans rien d'inachevé, non plus rien de démesuré. Une large place y était réservée à la preuve de ses affirmations, à la revue critique des opinions contraires. Pour former les élèves aussi bien que les instruire, il faut s'adresser moins à leur foi d'étudiant qu'à leur raison, cherchant ainsi à les prévenir contre ces engouements souvent suivis d'un scepticisme outré, que provoquent les réclames mensongères ou, avec des méthodes douteuses, les abus d'autorité. »

Arthur Vallée avait eu le grand avantage de suivre, sous les grands maîtres de Paris, les expériences et les observations « qui sont le fondement de la médecine moderne. Le docteur Vallée présentait à ce moment (1885) des qualités que, dans un pays peu avancé, on ne trouve pas réunies dans un grand nombre de personnes ».

Vallée était surintendant de l'Asile de Beauport. Il s'y était consacré corps et âme pendant dix années et avait réussi « avec des ressources médiocres » à faire de cette institution l'un « des hospices du genre les mieux organisés que l'on pusse voir ». Le docteur Michel Brochu lui succéda à ce poste tandis que le docteur Siméon Grondin le remplaçait dans la chaire de tocologie. En annonçant ces deux nominations, le recteur de Laval en profite pour faire l'éloge des professeurs de la Faculté de médecine : ce « ne sont pas seulement des professeurs honnêtes, imbus des bonnes traditions et transmettant à leurs élèves les leçons qu'ils ont reçues, dit-il ; ils sont en plein mouvement scienti-

fique ; ils le suivent, ils s'y associent. Pour s'en convaincre, il n'y aurait qu'à aller visiter les salles d'opérations de l'Hôtel-Dieu qui ont été complètement renouvelées l'an dernier, grâce au zèle éclairé de nos chirurgiens et à l'aide qu'ils ont reçu de leurs concitoyens ; ou bien il suffirait d'une visite au dispensaire de M. le Dr Coote. L'organisation de ce département est tellement parfaite, le nombre des pauvres qui vont y chercher des consultations gratuites et les remèdes nécessaires, est devenu tellement considérable, qu'il a fallu donner un assistant à M. le Dr Coote et M. le Dr Dussault, notre nouveau professeur, a affirmé n'avoir jamais encore visité de dispensaire mieux coordonné et mieux aménagé... Nos étudiants, conclut le recteur, n'ont donc qu'à suivre régulièrement les cours de clinique médicale et chirurgicale à l'Hôtel-Dieu, pour acquérir les connaissances pratiques de toutes les branches de la médecine ; c'est là que, chaque jour, ils seront aux prises, sous la direction de maîtres habiles, avec les difficultés de la profession et s'exerceront à trouver les meilleurs moyens de les résoudre » [25].

Par suite d'une maladie grave survenue en décembre 1903, le doyen Simard dut renoncer à l'enseignement [26] et de nouveaux remaniements furent effectués à la Faculté de médecine : le docteur Arthur Rousseau devint professeur de pathologie générale et le docteur Eugène Mathieu de physiologie. En même temps, on confiait la chaire d'ophtalmologie au docteur Coote et le cours de rhino-laryngologie au docteur Napoléon Dussault.

Il existait alors certaines dissensions entre les professeurs, et le recteur Mathieu y fit une allusion voilée : « Pour que nos médecins fassent tout le bien qu'on est en droit d'attendre d'eux, il faut qu'ils s'unissent, dit-il [27]. Nous pouvons leur dire ce que saint Paul disait aux Hébreux : *Charitas fraternitatis maneat in vobis.* Ils sont tous de ces hommes qui gagnent à se rapprocher, qui s'aiment et s'estiment davantage, à mesure qu'ils se connaissent mieux : il faut qu'ils s'entraident, en travaillant au

25. Allocution du recteur, Olivier Mathieu. *Annuaire* 1903-1904, pp. 161-162.

26. *J. du S.*, 18 décembre 1903, vol. VII, p. 74. « Le Dr Simard est regardé comme étant hors de danger de mort ; cependant ses collègues pensent qu'il ne pourra reprendre ses cours, Mgr Mathieu, après avoir consulté les trois plus anciens de la Faculté, a décidé de proposer le cours de pathologie générale au Dr Rousseau et celui de physiologie au Dr Mathieu. Ces deux professeurs ont accepté de grand cœur, avec promesse de ne jamais demander d'autres cours. »

27. Allocution du recteur, 19 juin 1904. *Annuaire Laval*, 1904-1905, pp. 151-152.

succès de ces sociétés dont ils sont tous membres et qui ont été fondées pour l'avancement de la science médicale au Canada. Qu'ils fassent régner l'esprit chrétien dans ces sociétés dont personne ne conteste l'utilité, qu'ils les mettent en relations avec les sociétés du même genre existant en Europe et dont un grand nombre de membres sont doués d'un talent universellement admiré. »

Le conseil universitaire venait également de nommer deux agrégés à la Faculté de médecine, les docteurs Robert Mayrand, chargé du cours de bactériologie pratique et des cours des maladies de la peau, et Calixte Dagneau, chargé du cours de l'histoire de la médecine. Tous deux venaient à peine d'arriver de Paris.

Le 29 septembre 1905, le doyen Simard s'éteignait et le docteur Mathieu déposait sur sa tombe le témoignage d'admiration cité plus haut.

Dans son allocution de juin 1906, le recteur Mathieu rappelle qu'en 1860, alors qu'*il s'agissait de doter le corps universitaire de professeurs capables de lui faire honneur*, François Langelier et Alfred Simard avaient été choisis et envoyés à Paris parachever leurs études. « Contenter Dieu, c'est ce qu'a voulu faire toute sa vie le doyen de notre Faculté de médecine que la mort nous a enlevé cette année. Inutile de rappeler les grandes qualités de son esprit. Il suffit de savoir qu'il est le premier élève que l'Université a envoyé en Europe pour étudier la médecine. »

Avant d'annoncer la nomination du docteur Albert Paquet à la Faculté de médecine, le recteur exprime les regrets qui l'étreignent à la pensée de tous les deuils qui, depuis quelques années, frappent l'Université : « Qu'il nous soit permis de dire que c'est avec un profond chagrin que nous voyons ainsi disparaître nos vieux professeurs, se dénouer les liens qui nous unissaient à ces amis si sincères de l'Université, à ces compagnons de travail. Ces vides nous font mieux comprendre que nous avançons vite sur le chemin qui conduit à l'autre vie, la seule réelle, la seule désirable, qui nous est proposée comme but et promise comme récompense. » [28]

28. *Annuaire de Laval*, 1906-1907, pp. 164-165.

V

LA CARRIÈRE DE LAURENT CATELLIER

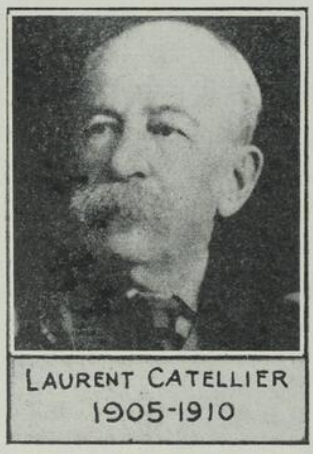

Septième doyen
de la
Faculté de médecine.

Le vingt-neuf septembre 1905, le conseil universitaire confie au docteur Laurent Catellier les fonctions de doyen de la Faculté de médecine, couronnant ainsi la carrière féconde et bien remplie de son premier professeur agrégé d'anatomie [1], science qu'il avait acquise à Paris. Nommer les maîtres qu'il fréquenta outremer, c'est dire quelle formation scientifique il reçut. Mentionnons Denonvilliers, Trousseau, Gosselin, Nélaton. A son retour, Catellier se forme un groupe d'amis, jeunes médecins qui, comme lui, ont étudié à Paris et se font une très haute idée de la médecine et de l'enseignement universitaire. Ces jeunes gens se réunissent souvent dans le cabinet exigu que l'Hôpital de la marine fournit à son médecin résident, élaborent de vastes projets, songent à développer de plus en plus l'enseignement de la médecine et discutent des dernières découvertes de la science française [2].

Né à Saint-Vallier de Bellechasse en 1839, il fait ses études au petit séminaire de Québec grâce à la bienveillance de l'abbé Marceau, curé de Saint-Simon, et sa médecine à l'université Laval. Au moment où il devient professeur de Laval, l'université traverse une période difficile : « le firmament universitaire n'a pas toujours été serein. Des tempêtes y sont apparues soudainement qui ont mis l'œuvre en péril . . . Accusé d'enseigner et de propager l'erreur par des théologiens amateurs, plus

1. Registre général UL, second volume, folio 776 : *Renouvellement des doyens*, 29 septembre 1905 : « le Dr L. Catellier, élu doyen de la Faculté de médecine, élection devenue nécessaire par la mort du Dr Alfred Simard », spécifie le registre. L'*Annuaire* 1871-72 le donne comme professeur agrégé. C'est la première fois qu'on y relève ce titre. Catellier sera nommé professeur émérite le 10 juin 1910 (folio 850).

2. *Annuaire de Laval*, 1918-1919, *Le docteur Catellier*, par Arthur SIMARD, p. 219.

inquiets des mots que des idées qu'ils expriment, plus intéressés pour la plupart aux bénéfices politiques à retirer de leurs attaques qu'à l'avenir de l'université Laval » [3], le corps universitaire passe par des heures douloureuses. Bientôt, des difficultés financières compliquent la situation : l'Université vient à deux doigts d'interrompre ses cours. Catellier traverse toute cette période et se dévoue au triomphe de Laval.

A son retour de Paris, en 1870, il enseigne l'anatomie pratique et bientôt la médecine opératoire. Immédiat et décisif, le succès qu'il obtient comme professeur le désigne à l'attention du conseil universitaire et, quand Étienne Landry résigne, il lui succède dans la chaire de pathologie externe [4]. Pendant un quart de siècle, il professe dans cette chaire : « Précis, méthodique, servi par une vaste érudition et un jugement très sûr, il excellait dans une exposition claire et lumineuse de son sujet, à mettre en vedette les faits saillants qu'il fallait retenir et cela dans de petites phrases substantielles parsemées de mots piquants qui aiguillonnaient l'esprit et de réflexions originales qui retenaient l'attention. Il avait par dessus tout le don d'intéresser. Sans aucune prétention à l'éloquence, naturel, avec beaucoup de bonhomie, il tenait son auditoire sous le charme. Ce n'était certes pas le savant hirsute et renfrogné qui se croit obligé, parce que savant, d'être sérieusement ennuyeux, il avait au contraire le sourire, l'anecdote spirituelle facile, et se permettait de temps à autre de laisser flotter sur son enseignement un léger scepticisme d'homme instruit et clairvoyant qui en augmentait encore sa saveur. « Hâtez-vous, disait-il, d'employer cette méthode . . . pendant qu'elle guérit » ou bien « Vous savez, cette intervention chirurgicale est sûrement bonne, des noms considérables la recommandent, je l'ai pratiquée plusieurs fois . . . mes malades sont morts . . . Je vous souhaite d'être plus heureux. »

S'il savait enseigner à merveille la théorie, Laurent Catellier se montrait incomparable dans l'art d'initier ses élèves à la pratique chirurgicale. Ses cliniques au chevet des malades constituaient un exposé complet de l'état du patient et du traitement nécessaire à sa maladie.

3. *Ibid.* L'auteur se permet de modifier le temps des verbes dans les citations qu'il donne.

4. *J. du S.*, 27 avril 1881, vol. III, p. 162. « Catellier est nommé à la chaire de pathologie externe pour remplacer le Docteur J.-E. Landry qui a résigné et est devenu professeur honoraire. » (Esterne, dit l'*Annuaire*.)

Catellier possédait à la fois « la science *médicale* qui, par ses données précises, ses moyens de recherches éprouvés, fixe définitivement les causes, la nature et l'évolution des maladies et l'art qui est l'application de ces connaissances aux malades, c'est-à-dire le diagnostic, le prognostic et le traitement ».

Tel est le médecin que, à la mort du docteur Simard, le conseil universitaire appelle au décanat. Le lendemain de sa nomination, un premier incident se produit à la Faculté de médecine : « Toute une série de meurtres ont été commis dans le jardin la nuit dernière », écrit l'annaliste [5]. Depuis le début de l'été, lapins et cobayes destinés aux expériences bactériologiques vivent dans un enclos spécial érigé dans le jardin du séminaire, près du mur d'enceinte. Dans la nuit du vingt-neuf au trente septembre 1905, on étrangle les malheureuses bêtes. Un tintamarre épouvantable éveille la plupart des prêtres du séminaire. Le lendemain, on découvre le massacre et chacun en prend son parti : « Innocentes victimes de la dent carnassière, écrit un témoin auriculaire, ne les plaignons pas trop. Il est plus beau de succomber sous les coups d'un plus fort que d'être dévoré lentement et sans gloire par les microbes que leur réservait le docteur Rousseau. »

La nouvelle fit son tour de presse, mais ne causa guère de désagréments. Il n'en avait pas été ainsi quelques années plus tôt quand un policier avait découvert, sur le toit d'un hangar où les étudiants faisaient sécher les os de leurs sujets, un bras complet. La nouvelle, montée en épongle par les journaux, suscita beaucoup d'émoi dans le public. Rapporté à l'école de médecine et remis à l'appariteur Willars, le pauvre membre alla « rejoindre les pièces d'anatomie » [6].

Le docteur Catellier entre au Conseil universitaire le neuf septembre 1895. Il y succède au docteur Charles Verge terrassé par la paralysie au cours d'un voyage à sa résidence de Saint-Michel [7]. Toujours actif et zélé, Catellier se fait le champion de l'école de médecine au conseil et réclame pour la Faculté tout ce qu'obtiennent les directeurs de la Faculté de droit [8].

---

5. *Journal du Séminaire*, 30 septembre 1905, vol. VII, pp. 286-287.
6. *J. du S.*, 16 novembre 1901, vol. VI, p. 80.
7. *Ibid.*, 9 septembre 1895, vol. IV, p. 538.
8. *Ibid.*, 8 juin 1904, vol. VIII, p. 143.

Malgré ses revendications constantes et quelques éclats, il jouit de la considération et de la confiance de tous au séminaire. On reconnait en lui « le représentant de cette pléiade de médecins distingués et de grands universitaires qui avaient assisté aux débuts de Laval et lui avaient donné par leur érudition, le rayonnement de leur personnalité, leur enseignement toujours consciencieux, souvent supérieur, si un grand relief, et à côté des Jackson, des Sewell, des Landry, des LaRue, des Lemieux, des Verge, des Simard, des Vallée, des Ahern, il a brillé comme personnalité d'un très vif éclat dans le monde des Écoles » [9].

Aussi, était-il chargé par l'université Laval des missions les plus importantes et des tâches les plus délicates. C'est ainsi que le seize décembre 1901, à neuf heures du matin, de concert avec Michel Brochu, Catellier procède à l'examen des restes de M^gr^ de Laval pour le compte des juges chargés de son procès de béatification [10].

Quand il s'agissait de représenter l'université Laval et de défendre ses intérêts auprès des différents corps publics, Catellier et Ahern, avant même que d'être tour à tour élus doyens, recevaient presque toujours cette mission. En mai 1905, Laval les délègue tous deux à l'assemblée des médecins qui doivent former un « bureau central d'examen, chargé d'octroyer les licences provinciales. Ils devront surtout écouter, voir comment ce bureau prétend organiser ses examens et faire ensuite rapport. Il est entendu qu'ils ne devront pas parler officiellement au nom de l'université » [11]. Celle-ci décidera en dernier lieu et fondera son opinion d'après leur compte-rendu. Le rapport des deux délégués révéla que la Faculté de médecine serait invitée à se départir de certains privilèges sans, pour cela, obtenir aucun avantage [12].

Le vingt-six septembre 1905, le « Bureau des médecins de la province » siège à l'université. L'établissement d'un « Bureau central d'examinateurs pour faire subir un examen spécial de licence à tous les M.D. des universités », tel est le sujet des délibérations qui opposent

9. SIMARD, *ibid.*

10. « Ce matin, à 9 h., les juges dans le procès du Vén. Mgr de Laval, ont fait ouvrir son tombeau. Les restes de Mgr de Laval sont bien conservés et ils ont été examinés par MM. les Drs Catellier et Brochu, professeurs de Laval. » (*J. du S.*, 16 décembre 1901, vol. VI, pp. 168-169.)

11. *J. du S.*, 15 mai 1905, vol. VII, pp. 254-255.

12. *Ibid.*, 8 juin 1905, vol. VII, p. 269.

certains gouverneurs du Collège des médecins aux délégués des universités [13].

En deux mots, tout un groupe désire « que les universités renoncent au privilège qu'ont leurs élèves d'entrer de plein pied dans la profession médicale dès qu'ils auront leur diplôme de docteur » [14]. Sous prétexte que « la profession doit veiller à la compétence des médecins qui veulent exercer leur profession dans la province de Québec et que ce devoir la profession ne peut pratiquement le remplir si elle n'a pas le contrôle des examens ».

Privilège dont les universités ont toujours joui sans en abuser, dit le docteur L.-E. Fortier, il faut reconnaître que « chaque fois que les exigences de la loi ont varié, les universités n'ont jamais refusé de s'y soumettre ». Si telle est la vérité, observe le recteur Mathieu, pourquoi pas conserver le *statu quo*. « Quelles sont les matières que le Bureau des médecins a demandé aux universités d'enseigner ou voudrait voir enseigner et sur lesquelles les étudiants ne reçoivent pas le nombre de cours désirés. Chaque fois que ce Bureau a manifesté le désir de voir l'enseignement se perfectionner, les universités se sont toujours rendues aux *desiderata* manifestés. Par conséquent, conclut le recteur, le Bureau a un certain contrôle efficace sur l'enseignement médical. »

Les conditions que la loi impose aux universités, M^gr^ Mathieu les résume nettement et démontre qu'elles sont respectées et, bien plus, que le Bureau a tous les pouvoirs requis pour imposer ses vues : « Et, si jamais dans une université, écrit-il, on voulait se montrer trop indulgent, si on osait accorder des diplômes à des jeunes gens non qualifiés, le Bureau des médecins pourrait refuser de reconnaître les diplômes donnés par cette institution, car la loi de 1876 ordonne aux universités d'admettre aux examens des *assesseurs* qui voient ce qui s'y passe et doivent en rendre compte au Bureau des médecins. Il suffisait à ces assesseurs, qui ne doivent jamais être des professeurs, de trouver les examens faits sans assez de sévérité, pour que les diplômes accordés fussent sans valeur. »

---

13. *Ibid.*, 26 septembre 1905, vol. VII, p. 296.

14. Article de journal fait par M^gr^ Mathieu au sujet des diplômes universitaires et la profession médicale (Université, 168, n° 23). Cf. L.-E. FORTIER, *Un bureau central d'examinateurs dans la province de Québec* in *L'Union médicale du Canada*, année 1905, p. 635 et 1906, pp. 63 et 169. Discours de Bourassa au sujet du bill Rodick, *L'Union médicale*, 1905, p. 33.

Le recteur de Laval pose ensuite une série de questions auxquelles on ne saurait répondre sans lui donner entièrement raison. Il vaut mieux citer intégralement cette partie de son exposé. La question est d'importance et mérite qu'on s'y arrête, car, sous une forme ou sous une autre, on tentera plusieurs fois de s'emparer des pouvoirs légitimes des universités.

« Ces examens, demande Mgr Mathieu, seront-ils plus sérieux quand ils se feront devant un bureau central? Plusieurs croient que non seulement ils ne seront pas plus sérieux mais qu'ils seront impossibles. Qu'il nous suffise de poser quelques questions pratiques auxquelles jusqu'à présent personne n'a répondu.

« Où se feront ces examens finals? Combien de temps dureront-ils, étant donné le grand nombre d'élèves qui, chaque année, s'y présenteront, étant données aussi le grand nombre de matières sur lesquelles ces examens doivent rouler?

« Quels sont les médecins pratiquants et de quelque valeur qui pourront, durant de longues semaines quitter leur clientèle et se faire examinateurs?

« Quels sont les médecins de quelque valeur intellectuelle et de quelque sagesse qui, n'étant pas dans l'enseignement, consentiront à aller interroger sur des matières qu'ils peuvent et doivent savoir pour pratiquer, mais qu'ils ne savent pas pour questionner pertinement? C'est absolument comme si on demandait à des prêtres intelligents et instruits, qui savent leur théologie pour la pratiquer au confessionnal et en chaire, d'aller faire subir des examens de doctorat aux étudiants de la Faculté de théologie.

« Où trouvera-t-on les malades en assez grand nombre pour faire passer les examens cliniques, sur des travaux pratiques, qui ne manquent pas d'importance? Évidemment on ne peut songer à faire passer ces examens que dans une grande ville comme Montréal et quels sont les hôpitaux qui ouvriront leurs portes et exposeront leurs malades à plus de deux cents élèves qui, chaque année, se présentent aux examens finals? Exigera-t-on des examens écrits ou se contentera-t-on des examens oraux? Les premiers sont cependant bien utiles et tous admettent qu'ils seraient à peu près impossibles.

« Ces questions et plusieurs autres très pratiques qu'on pourrait poser, on affecte de n'y prêter aucune attention. Ce sont là, dit-on, des détails dont il faudra s'occuper plus tard.

« Or, pour nous, ces questions sont de la plus haute importance, et jusqu'à preuve du contraire, elles nous paraissent insolubles ; ces difficultés sont réelles et elles nous paraissent quasi insurmontables.

« Et quand bien même ces examens devant le Bureau central pourraient absolument se faire, nous restons persuadés qu'ils ne donneront jamais à la profession médicale les garanties qu'offrent les examens universitaires.

« M. le docteur Fortier affirme qu'enlever le privilège accordé aux diplômes universitaires, serait empêcher pour l'avenir l'entrée dans la profession médicale de tous ces jeunes gens qui s'en vont ouvrir la porte par la Législature. C'est là une affirmation qui est loin de pouvoir persuader ; car elle est tout à fait gratuite.

« Voyez donc ce qui se passe pour les autres professions. Les avocats et les notaires ont un bureau central. Est-ce que l'existence de ce bureau a empêché dans le passé des jeunes gens de solliciter et d'obtenir de la Législature le privilège de pratiquer comme notaires ou comme avocats, en dépit des irrégularités dont se plaignaient les professions auxquelles ils voulaient appartenir? Pourquoi n'en sera-t-il pas de même pour la profession médicale?

« Sans doute, il y a eu des abus ; tous les regrettent. C'est un mal qu'il faudrait faire disparaître. Mais on donne comme moyen ce qui ne l'est pas ; on devrait le comprendre et l'avouer.

« M. le docteur Fortier pense que si tous les aspirants à la profession médicale étaient obligés de se présenter devant un Bureau central d'examinateurs, cela aurait pour effet de créer une louable émulation entre les universités de la Province.

« Cette émulation existe déjà. Elle saute aux yeux de tous les esprits clairvoyants et non préjugés. Les professeurs ont à cœur de bien faire leurs cours ; ils ont étudié en Europe ; ils sont au courant de tout ce qui s'y fait, de tout ce qui s'y publie. Nous ne croyons pas sincèrement qu'ils pourraient faire mieux pour leurs élèves, quand bien même ceux-ci auraient à se présenter devant des examinateurs étrangers.

« Il reste la question de la licence provinciale qu'on obtiendrait, dit-on, si le privilège des diplômes universitaires disparaissait. Nous ne nions pas que cette licence serait avantageuse à un certain nombre de médecins qui voudraient aller se fixer dans les autres provinces du Dominion. Mais pourquoi ceux-ci ne consentent-ils pas à aller subir un nouvel examen dans la province où ils désirent exercer leur profession? Ils sont en très petit nombre et, pour ne pas avoir à faire face à ce désagrément, ils veulent l'imposer à tous leurs nombreux confrères qui ont l'intention de vivre dans leur province natale. Est-ce là de la charité bien entendue? »

Inutile en effet d'exiger une licence interprovinciale des médecins qui se destinent à la province de Québec, qu'il suffise à ceux qui en ont besoin de la réclamer et de subir les examens nécessaires. Le champion des nationalistes qui, environ ce temps, parla devant l'Association médicale du district d'Ottawa, dénonça le bill Roddick : « Il ne craignit pas de dire que le but de l'auteur de cette loi est de créer une université d'État aux dépens des universités des autres provinces, et de placer McGill, dont il est le dévoué doyen, sur ces nouvelles assises gouvernementales de l'enseignement universitaire au Canada. Cette université

d'État n'apparaît pas, tout d'abord, à la lecture du bill ; on n'y parle que d'un Bureau fédéral d'examinateurs nommés de différentes manières ; mais en énumérant les pouvoirs et privilèges de ce Bureau, en méditant surtout sur les conséquences que devaient fatalement en découler pour l'enseignement secondaire et supérieur au Canada il devenait apparent que cette loi, proposée pour guérir un mal dont nous souffrons, créait un danger beaucoup plus grand : *la disparition de l'autonomie des provinces en matière d'éducation :* Si, pour améliorer votre sort, dit M. Bourassa, il faut léser des intérêts non moins importants que les vôtres, vous comprendrez pourquoi les législateurs deviennent hésitants et même s'opposent à tout projet de loi qui porte atteinte à des droits acquis. »

Selon la loi Roddick, la province de Québec compte huit délégués et les autres provinces une quarantaine qui, par conséquent, auront la majorité absolue. « Le Bureau fédéral, s'il ne lui est plus permis de contrôler directement l'enseignement dans nos institutions secondaires peut le gêner considérablement, puisque les élèves qui en sortent seront obligés de se présenter devant ses examinateurs avant d'obtenir le droit d'aller exercer leur profession dans une autre province. Vous ne voulez pas accorder au Bureau fédéral le droit de légiférer sur le mode d'enseignement de nos collèges, c'est vrai, mais pourquoi alors lui permettez-vous de faire subir des examens et de refuser les candidats qui ne répondront pas à son idéal d'enseignement secondaire? . . . Vous n'avez aucune garantie que les candidats ne seront interrogés que sur des sujets relevant de l'enseignement médical seulement. »

Pendant ce temps, le Collège des médecins et chirurgiens s'agite lui aussi. Il entend porter à cinq ans *la durée du « curriculum » des études médicales* [16]. Dix jours plus tard, la Faculté de médecine se déclare favorable et le recteur communique cette décision au premier ministre Gouin [17]. Par ailleurs, on projette de remettre des diplômes universitaires aux religieuses de l'Hôtel-Dieu qui ont subi leur examen d'infirmière devant les professeurs. Il ne manque plus que l'assentiment de la Faculté [18].

16. *J. du S.*, 6 février 1907, vol. VIII, p. 24.

17. Université 169, n° 36 F (16 février 1907). Il existe toute une correspondance à ce sujet entre le chanoine Dauth et Mgr Mathieu. Cf. Université, 169, n° 45 A et 45 B ; *J. du S.*, vol. VIII, p. 40 (13 avril 1907).

18. *J. du S.*, 9 septembre 1907, vol. VIII, p. 61.

Peu à peu, l'idée d'établir un Bureau médical d'examens se propage [19]. Une commission de législation prépare un projet par le moyen duquel serait modifiée la loi [20]. L'Université se déclare prête à reconnaître les changements « pourvu que les licenciés soient obligés de prendre leur diplôme » [21]. Le dix-huit septembre 1908, la Faculté délègue le docteur Arthur Simard à la commission de législation du Bureau médical de la province de Québec, enregistre la démission de son secrétaire le docteur Dussault et le remplace par Vallée [22].

VI

NOUVELLES LOIS MÉDICALES

Pendant qu'Ottawa cherche à s'emparer de la médecine, les médecins de la province de Québec veillent également à leurs intérêts sans trop se soucier de ceux de l'université. Des polémiques s'engagent dans les divers périodiques médicaux de Montréal et s'étendent bientôt aux journaux. Les chambres provinciales sont saisies de plusieurs projets de loi dont certains règlent des cas particuliers tandis que d'autres visent à modifier entièrement les lois générales régissant l'étude et l'exercice de la médecine.

Dès 1904, par un amendement à la loi des médecins et chirurgiens de la province, la *Législature* décrète que « le Collège des médecins et chirurgiens . . . devra accorder la licence et l'enregistrement requis pour l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, aux personnes qui, s'étant inscrites comme étudiants en médecine et ayant commencé leur cours médical dans une université de cette province avant le premier novembre 1903, y auront obtenu un diplôme de docteur en médecine, après avoir suivi les cours et fait le nombre d'années d'étude requis par la loi et les règlements du Collège des médecins et chirurgiens, et pourront établir qu'elles étaient alors porteurs de la double inscription

19. Laurendeau à Mathieu, 27 juillet 1908, Université 172, n° 33 ; de Martigny à Catellier, 6 août 1908, Université 172, n° 35.

20. Ahern à Laflamme, 1er septembre 1908, Université 172, n° 46.

21. Laflamme à Ahern, 2 septembre 1908, Université 172, n° 54.

22. Vallée à Laflamme, 18 septembre 1908, Université 172, n° 48.

ès lettres et ès sciences, obtenue après un cours classique dans un collège de cette province, ou que, étant porteurs de l'une des dites inscriptions, elles auront passé depuis, devant les examinateurs nommés . . . un examen satisfaisant sur les matières de l'inscription qui leur manque » [1].

En 1907, par une loi sanctionnée le quatorze mars, le *Législature* statue que les Facultés de médecine de Laval, de Montréal et de McGill auront à l'avenir, chacune, deux gouverneurs qui les représenteront au Collège des médecins et chirurgiens. La nouvelle loi reconnaît la valeur des titres universitaires et le spécifie en ces termes : « Toute personne qui a obtenu un degré ou diplôme de médecin dans une des universités mentionnées en l'article 3973 a droit à telle licence sans subir d'examen sur sur ses connaissances et aptitudes médicales pourvu que ce diplôme n'ait été donné qu'après quatre années d'études médicales depuis la date de l'admission à l'étude . . . » [2] Cette disposition entraînera une foule de lois d'exception. Plusieurs jeunes médecins voulant éviter un stage trop long s'adresseront à la *législature* et se feront voter une loi leur permettant de pratiquer sans attendre l'expiration des délais légaux.

Un problème assez sérieux, en ce temps-là, embarrassait le Collège. C'était la question de l'admission des médecins étrangers dans son sein. Un nouvel article disposait comme suit du litige : « Toute personne qui, ayant suivi un cours régulier et complet dans une université des îles Britanniques, de France ou du Canada, en dehors de la province de Québec, a obtenu un diplôme de docteur en médecine de telle université, et qui, de plus, pourra fournir, à la satisfaction du bureau, la preuve qu'elle a subi un examen préliminaire équivalent à celui exigé dans la province de Québec, pourra obtenir la licence sur paiement des honoraires, pourvu, toutefois, qu'elle subisse avec succès l'examen professionnel devant les examinateurs de ce bureau. » [2]

Quant à ceux qui, munis d'un certificat d'admission à l'étude ou brevet, aspirent « à la licence pour pratiquer la médecine, la chirurgie ou l'art obstétrique » sans posséder les titres des trois écoles mention-

---

1. *Statuts de Québec*, vol. 206, 4 Ed. VII, 1904. C'était un amendement à l'article 3978 des Statuts refondus de 1888.

2. *Statuts de Québec*, 233, 7 Ed. VII, chap. 43, p. 87 (1907).

nées plus haut, ils doivent subir devant le bureau des gouverneurs un examen d'aptitudes [3].

Un long article énumère les « qualités requises de tout aspirant à la licence l'autorisant à pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique ». Le candidat doit « avoir atteint l'âge de vingt et un ans » et suivi un cours de quatre années dans une institution « constituée en corporation dans les domaines de Sa Majesté ». Durant cette période, il doit avoir suivi « pas moins de deux cours de six mois chacun, d'anatomie descriptive et d'anatomie pratique, de chirurgie, d'obstétrique de pratique de la médecine, de matière médicale, de clinique médicale, de clinique chirurgicale, un cours de six mois ou deux de trois mois de chimie, de physiologie, de pathologie générale, de jurisprudence médicale et de pathologie de la première enfance, un cours de trois mois d'histologie normale, d'histologie morbide, de bactériologie et d'anatomie pathologique et de biologie, d'hygiène, de gynécologie et un cours de pas moins de vingt-cinq leçons sur la dermatologie, les maladies mentales et nerveuses, l'ophtalmologie, l'otologie, la rhinologie et l'électricité médicale ».

La nouvelle loi détermine aussi comment les cliniques doivent être suivies : l'aspirant doit « avoir suivi la pratique générale d'un hôpital contenant au moins cinquante lits, sous la charge de deux médecins ou chirurgiens au moins, pendant une période de pas moins de deux années et demie, ou trois périodes de pas moins de neuf mois chacune ».

Le candidat doit encore « avoir assisté à douze accouchements, avoir suivi les Services d'une maternité pendant trois mois, et aussi avoir fait du laboratoire de pharmacie pendant trois mois. Chaque cours de six mois doit avoir été de cent vingt lectures, excepté pour la clinique médicale et chirurgicale, et la jurisprudence médicale. Des quatre années d'étude exigées par cette section, qui n'aura pas d'effet rétroactif,

3. *Ibid.* « Tout porteur d'un certificat d'admission à l'étude ou brevet de ce bureau, aspirant à la licence pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique, dans cette province, qui désire être enregistré, et qui n'a pas obtenu un degré ou diplôme de médecine, de chirurgie ou d'art obstétrique, dans une des institutions . . . doit, avant d'avoir droit à telle licence et à l'enregistrement, passer un examen devant ce bureau pour prouver ses connaissances et aptitudes à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, et après avoir passé l'examen requis, et avoir prouvé, à la satisfaction du bureau, qu'il s'est conformé, dans une institution d'enseignement médical de cette province aux règlements passés par le bureau provincial, et, sur paiement des honoraires que le bureau peut fixer par règlement général, il a droit à cette licence. »

stipule la loi, au moins quatre termes de neuf mois chacun doivent avoir été employés à suivre des cours dans une université, un collège ou une école de médecine constituée en corporation reconnue par ce bureau ».

Telles sont les principales dispositions de la loi de 1907.

Deux ans plus tard, la loi relative aux médecins et chirurgiens de la province de Québec est amendée et reçoit le nom de *loi médicale de Québec*. Cette loi donne naissance à une nouvelle corporation qui « assume toutes les obligations de la ci-devant corporation du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec et est substituée à tous ses droits » [4].

La loi de 1909 place « les affaires du collège » sous la régie d'un bureau de gouverneurs appelé *Le Bureau provincial de médecine* composé de quarante et un membres élus pour quatre ans ; trente-cinq sont choisis par les membres du collège et deux par chacune des trois Facultés de médecine existant alors dans la province, soit celle de Laval, celle de Montréal et celle de McGill.

Les dispositions relatives à l'étude de la médecine, seules, nous intéressent dans ce texte fort long [5]. A cet égard, les pouvoirs que la loi confère au *Bureau provincial de médecine* comportent la nomination des examinateurs, des commissions d'études ainsi que la réglementation de l'admission à l'étude et à l'exercice de la médecine.

L'un des changements les plus importants apportés par la nouvelle loi est certes celui qui porte à cinq ans « les cours de médecine, de chirurgie et d'obstétrique dans une université de la province ». La loi dresse, en outre, le tableau suivant des matières que devra comporter le cours à compter du premier janvier 1910 :

Chimie théorique et pratique et toxicologie ;
Anatomie descriptive ;
Dissection ou anatomie pratique ;
Physiologie générale et spéciale ;
Électricité médicale, théorique et pratique ; physiothérapie ;
Histologie normale et pathologique ;
Pathologie générale ;
Hygiène ;

4. *Statuts de Québec* (259), 9 Ed. VII, c. 55 (1909).

5. *Ibid.* Ce chapitre est très long. Il occupe près de vingt-cinq pages du recueil, soit de 129 à 153.

Matière médicale, pharmacologie théorique et pratique ; thérapeutique clinique ;
Obstétrique théorique et pratique ;
Pathologie interne ;
Pathologie externe ;
Pédiatrie théorique et clinique ;
Médecine légale ; médecine mentale ; maladies nerveuses ;
Cliniques chirurgicales dans un hôpital d'au moins cinquante lits ;
Cliniques d'obstétrique dans une maternité affiliée ou reconnue par une université, y compris l'assistance à un certain nombre d'accouchements fixé par règlement ;
Médecine opératoire et petite chirurgie ;
Ophtalmologie, otologie, rhino-laryngologie théorique et clinique ;
Histoire de la médecine ; déontologie médicale ;
Dermatologie et syphiligraphie, théorique et pratique ;
Bactériologie théorique et pratique.

La nouvelle loi laisse aux trois Facultés le soin de s'entendre avec le Bureau de médecine pour déterminer « le nombre de leçons théoriques, cliniques et pratiques ».

Un *Bureau médical d'examinateurs* complète le nouveau système. Ce bureau se compose, « pour les deux tiers, de professeurs des Facultés de médecine des universités mentionnées . . . et pour un tiers des représentants du collège ». Les titulaires demeurent en fonction pendant quatre ans.

« La date des examens et le nombre total des examinateurs sont déterminés par les doyens des Facultés de médecine de chacune des universités et le président du Bureau provincial de médecine. Les langues française et anglaise sont les seules langues officielles pour ces examens, *qui* ont lieu dans chacune des universités. Les examinateurs que le Bureau provincial de médecine délègue à l'université Laval de Québec et à l'université Laval de Montréal sont des médecins de langue française, et ceux qu'il délègue à l'université McGill sont ees médecins de langue anglaise.

« L'aspirant à l'exercice de la médecine qui désire subir un examen devant le Bureau médical d'examinateurs doit, en sus des autres conditions fixées par règlement, donner au régistraire du collège un avis par écrit . . . au moins quinze jours avant l'examen qu'il doit subir, et cet avis doit être accompagné de l'honoraire fixé par le règlement.

« Personne, stipule la loi, ne pourra, après avoir passé les examens à la pratique, commencer à pratiquer comme médecin avant qu'il se soit écoulé cinq années consécutives depuis la date de l'enregistrement, au bureau du collège, de son diplôme de bachelier ou de son brevet de l'admission à l'étude. Aucune personne ne peut exercer la médecine, la chirurgie ou l'obstétrique dans la province, à moins d'avoir obtenu une licence du Bureau provincial de médecine. Pour obtenir cette licence, il faut avoir satisfait aux exigences de cette section et être porteur d'un diplôme de docteur en médecine décerné par l'une des universités mentionnées . . . ou approuvé par le Bureau provincial de médecine. »

La loi définit ensuite l'expression *exercer la médecine* de la façon suivante : « Pratiquer des accouchements, prendre part habituellement et par une direction suivie au traitement des maladies ou des affections chirurgicales, soit en administrant des médicaments, soit en faisant usage de procédés mécaniques, physiques ou chimiques, ou de radiothérapie, ou de rayons C, constituent l'exercice de la médecine. »

La nouvelle loi reconnaît le secret professionnel et « interdit d'exercer sous un pseudonyme la médecine, la chirurgie ou l'obstétrique ». Elle fixe les obligations que doivent satisfaire les médecins étrangers. Les autres dispositions du statut n'affectent que très indirectement les Facultés de médecine.

VII

UN LABORATOIRE DE BACTÉRIOLOGIE : LE DOYEN AHERN

Toutes ces interventions extérieures dans l'enseignement de la médecine n'empêchent pas l'essor de la Faculté. Les directeurs du Conseil universitaire suivent le mouvement scientifique et adaptent les programmes, non seulement aux exigences du collège des médecins, mais aussi aux nouvelles découvertes.

A compter de 1907, l'établissement d'un laboratoire de bactériologie devient indispensable. Dès le cinq janvier, « le docteur Arthur Vallée en recommande l'installation au recteur » [1]. Quelques jours plus tard,

1. UL 169, n° 42 B.

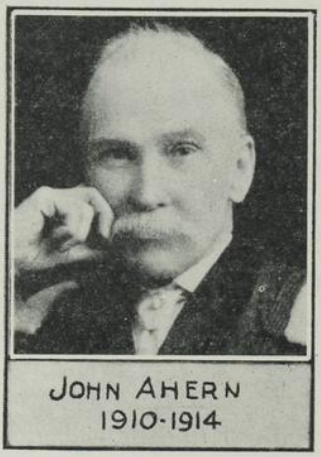

Huitième doyen
de la
Faculté de médecine.

une résolution par laquelle la Faculté de médecine demande deux mille dollars pour la création de ce laboratoire est transmise à M^gr^ Mathieu [2].

L'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang offre de fournir les salles indispensables à condition que le séminaire en assume le loyer [3]. Il s'agit d'un montant annuel de deux cent cinquante dollars. La communauté propose une vieille maison, voisine des salles d'opération, ce qui serait avantageux pour les malades de cette institution.

Le docteur Arthur Vallée qui se fait le promoteur de cette amélioration arrive alors de Paris où il a étudié à l'Institut Pasteur et à la Salpêtrière. Il a eu l'avantage d'entendre le fameux Metchnikoff. Vallée consacre l'avant-midi à l'hôpital où il fait des autopsies. L'après-midi, de une heure et demie à six, il travaille dans les laboratoires de l'Institut Pasteur. Le mercredi, à la Salpêtrière, il assiste au cours de Déjerine sur les maladies nerveuses et, le samedi, il écoute les conférences que donne le célèbre Dieulafoy. « Ce dernier, écrit Vallée à M^gr^ Mathieu [4], qui est, comme vous le savez une des premières autorités médicales, est assez curieux à entendre. Il parle très bien, mais pose tellement et déclame à un tel point que la plupart des gens ne peuvent s'empêcher de sourire. Ses leçons du samedi sont cependant suivies par une foule de médecins et d'élèves tant étrangers que français, et l'amphithéâtre Trousseau peut à peine contenir tout le monde. En général, les Canadiens le trouvent un peu poseur et *pas pratique*. J'y vais surtout pour faire de la variété, et assister à un cours de *littérature médicale* si on peut s'exprimer ainsi. » [4]

Entre temps, Vallée travaille à l'organisation d'un laboratoire qu'un médecin sud-américain, le docteur Garcéa, monte. Il en « profite pour

2. UL 169, n° 36 A ; *J. du S.*, 11 janvier 1907, vol. VIII, p. 18.
3. *J. du S.*, 13 janvier 1907, vol. VIII, p. 18 ; Université 169, n° 5 B et C.
4. Université 218, n° 30, 28 janvier 1906.

se mettre au courant et se fait envoyer les catalogues des diverses maisons. Il est facile de constater que la concurrence de ces grands fabricants est aussi forte que chez nous, écrit-il, et si l'un vous offre 10% d'escompte, le voisin, pour avoir la commande, vous en donnera 15%. Garcéa est devenu, comme vous le savez, un bon ami, et nous avons l'intention de continuer les relations lorsqu'il sera à Buenos-Aires ».

Vallée possède en effet, à ce moment, d'excellentes relations parmi les jeunes médecins étrangers qui étudient à Paris. Il fait l'éloge de leurs connaissances et de leur formation : « Le fait est, observe-t-il, qu'ils ont des études médicales des plus complètes, de sept ans à Buenos-Aires, et de six ans, à Rio-de-Janeiro. » C'est ainsi qu'il fréquente, à l'Institut Pasteur, un jeune médecin du Vénézuéla, un Suisse français devenu presque parisien et qui est charmant, dit-il, deux Crétois, un Anglais de la Nouvelle-Zélande et un autre des Indes.

Mais Vallée songe à son laboratoire cependant qu'à Québec la Faculté de médecine le réclame avec insistance. Le trois janvier 1907, le conseil transmet une requête à cet effet sous la forme suivante : « Attendu qu'il a été statué par le Bureau de médecine de la province de Québec qu'à l'avenir il devra y avoir dans les universités un enseignement pratique d'anatomie pathologique, de bactériologie, de physiologie et d'hygiène ; attendu que notre Faculté de médecine n'a aucun laboratoire installé pour répondre à ces exigences ; Considérant que la création de ces laboratoires est nécessaire si l'on veut que notre Faculté puisse lutter avantageusement avec les autres universités et conserver ses élèves, cette Faculté soumet respectueusement qu'il lui soit remis, à même les revenus de capital donné généreusement à l'Université en 1902, la somme de $2,000.00 par année afin de faire face aux exigences du moment. » [5] Étaient présents à cette assemblée les docteurs Ahern, Brochu, Turcot, Marois, Grondin, Simard, Fortier, Rousseau, Dagneau, Mayrand et Dussault.

5. *Procès-verbal* de la séance du trois janvier 1907. Ce procès-verbal se trouve dans un carnet de neuf pouces et quart de haut par six pouces de large de couleur verte, le dos et les coins rouges. Sur la couverture, on a collé un feuillet blanc portant les inscriptions suivantes : secrétariat général, Université Laval, Québec. Au dactylographe, on a écrit : Faculté de médecine — Examens du doctorat — 1907 — Procès-verbaux de la Faculté du 11 avril 1906 au 9 juin 1922 (à la main, entre parenthèses : 53 séances). Ce recueil de procès-verbaux sera cité en abrégé à l'avenir ainsi PV I et la date.

Les projets de la Faculté de médecine vont bientôt se réaliser. Dans son allucution du dix-huit juin 1912, le recteur révèle que le gouvernement de la province vient de consentir un octroi qui sera remis à l'université à raison de vingt-cinq mille dollars par an [6].

L'année suivante, M^gr^ Amédée Gosselin annonce la création du laboratoire de bactériologie et d'un laboratoire d'anatomie pathologique : « Depuis longtemps, dit-il, la Faculté de médecine désirait remettre le soin de ses musées, assez complets, mais un peu négligés, à un curateur spécial et compétent. C'était également son désir que l'on réorganisât le laboratoire de bactériologie et qu'un laboratoire d'anatomie pathologique fût créé. L'université n'a pas cru devoir se refuser à ces justes demandes, et M. le docteur Arthur Vallée, bien qualifié pour remplir les fonctions projetées, y a été nommé ; il prendra à l'automne la charge et la direction des laboratoires et du musée. » [7]

Le recteur annonce en outre que : « Les travaux nécessaires seront exécutés sans retard et, dit-il, nos élèves pourront profiter de ces améliorations, dès l'ouverture des classes. On mettra aussi, dans le même temps, à la disposition des étudiants en médecine une salle d'autopsie qu'avec la bienveillante permission des Révérendes Sœurs de l'Hôtel-Dieu l'Université vient de faire installer dans leur maison. »

Dans cette allocution du dix-neuf juin 1913, le recteur annonce que les élèves de l'École de médecine auront, « à l'avenir, l'avantage très appréciable d'avoir, à l'hôpital civique, des cliniques spéciales pour les maladies contagieuses ». L'octroi du gouvernement provincial permettait, en outre, à l'Université d'augmenter les émoluements de ses professeurs, émoluements qui, de l'avis même du recteur, « n'étaient pas en rapport avec l'augmentation du coût de la vie, *ni des* services qu'ils rendent » à Laval.

Et cependant, le séminaire de Québec, conscient de sa haute mission, ne néglige rien pour assurer à l'université les avantages d'une bonne organisation matérielle. Avant même que de bénéficier de l'octroi dont parle M^gr^ Gosselin, il a entrepris la restauration des édifices universitaires : « L'intérieur, tout entier refait à neuf a gardé, en grande partie

6. *Annuaire de Laval*, 1912-13, p. 151.
7. *Ibid.*, 1913-14, p. 160.

du moins, la simplicité et la sobriété que le bon goût et la modicité des ressources avaient imposées à *ses* fondateurs. » Dès 1911, « les salles de cours, les laboratoires ont été considérablement améliorés et, autant que possible, mis en rapport avec les exigences les plus modernes ».

Enfin, en 1914, « un vaste et beau laboratoire d'anatomie pathologique *est* ouvert . . . Le laboratoire de bactériologie est réorganisé et le musée de l'École, comprenant plus de trois cents pièces dont plusieurs rares et précieuses, est sorti tout brillant de la poussière et de l'obscurité où il gisait, un peu oublié, faute d'un curateur qui en prît soin et qui pût le faire valoir. Grâce au travail de M. le docteur Vallée et à la collaboration de quelques-uns de ses confrères et étudiants, ce Musée offre aujourd'hui une très belle apparence » [8].

A l'Hôtel-Dieu, il y a maintenant une salle d'autopsie « très proprette et bien outillée. Des cours d'électrothérapie étant devenus nécessaires, le département affecté à ce service et demeuré jusqu'à présent sous le seul contrôle des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu, a été complété aux frais de l'université par l'achat d'instruments photographiques et radiographiques des plus modernes et de leurs accessoires. Ces nouveaux cours appelaient un professeur compétent. L'université l'a rencontré dans la personne de M. le docteur Mayrand, chargé par l'Hôtel-Dieu depuis deux ans, du Service électrothérapique et déjà professeur de dermatologie à l'unversité ».

Environ ce temps, un deuil cruel frappe l'Hôtel-Dieu et la Faculté de médecine. Le dix-huit avril 1914, le docteur Michael-Joseph Ahern, professeur d'anatomie descriptive et de clinique externe à l'Hôtel-Dieu, est mort, « laissant après lui, dans toutes les classes de la société québécoise des regrets aussi profonds que sincères » [8]. Pendant trente-cinq ans, Ahern avait formé des médecins, enseignant la théorie et la pratique à des générations d'élèves et donnant tout son temps, toute son intelligence, tout son savoir à l'œuvre universitaire et à l'Hôtel-Dieu.

Né à Québec en 1844, ses parents étaient originaires de Cork, Irlande. Son biographe, le docteur Arthur Vallée, nous raconte que le futur doyen ne fut pas un écolier modèle. D'abord, élève de McSweeney qui enseignait non loin du site actuel de la Faculté, il fréquenta ensuite

8. *Annuaire de Laval*, 1914-15, n° 58, pp. 172-173.

les cours des Frères des Écoles chrétiennes d'une façon plus ou moins régulière : « Pour faciliter ses nombreuses absences, notre écolier y suit pendant plus d'un an, les classes sous un nom d'emprunt, on comprend avec quelle assiduité. Mais déjà il témoigne en tout d'un esprit curieux, observateur. L'adolescent aime se rendre compte, passe des heures à disséquer chats et autres animaux qui lui tombent sous la main. » [9]

Ahern poursuit ses études pendant quelque temps, puis entre à l'École normale, reçoit ses diplômes et devient instituteur à Saint-Romuald en 1861. Là, il fait la connaissance du docteur DeMartigny et fréquente son bureau, s'initiant à la médecine. En 1864, la vocation est venue et ils s'inscrit à la Faculté de médecine de Laval. Trois années d'études et un stage chez un médecin lui permettent d'obtenir le titre de docteur en 1867. Immédiatement, il retourne à Saint-Romuald et ouvre un bureau en cet endroit qu'il chérit. A vingt-trois ans, convaincu que « le travail, en dépit de toutes les lois de repos édictées par nos utopistes, est encore ce que l'on a trouvé de plus propre à rendre la vie supportable et les hommes meilleurs », il commence de pratiquer sans toutefois renoncer à l'étude. Pendant toute sa vie, il cherchera à s'instruire, car, n'ayant fait que des études secondaires peu poussées, il a conscience de ce qui lui manque.

Vers 1871, il s'installe à Québec dans les bureaux du docteur McCraw qui vient de mourir. La clientèle ne tarde pas à se faire nombreuse. Bientôt, il fonde un foyer. En 1878, la Faculté de médecine se l'attache. En 1884, il installe ses pénates rue Sainte-Anne, puis rue Desjardins. L'année suivante, il devient chirurgien de l'Hôtel-Dieu. « Petit de taille, de santé plutôt délicate, par suite du surmenage intense, Ahern avait vieilli physiquement à bonne heure ; intellectuellement il resta toujours le même. Ceux qui l'ont connu dans les derniers vingt-cinq ans ne l'ont jamais vu jeune. Il fut toujours lui et personne n'oubliera jamais l'homme actif que l'on retrouvait partout souvent en voiture conduisant un attelage dénué de toute prétention, ou encore se hâtant d'un pas menu vers un malade par tous les temps sans jamais s'attarder aux distractions de la rue dont son sens d'observation ne perdait cependant pas le moindre incident. Rarement arrêté il se plaignait souvent

9. *Ibid.*, p. 196.

de son état, surtout depuis quelques années et se rendant compte de ce dont il souffrait, suivait un régime des plus sévères, où perçait cependant son originalité habituelle. » [10]

Ahern avait succédé le 27 avril 1881 à Catellier qui s'occupait alors de la dissection [11]. Il avait professé depuis lors et collaboré à toutes les grandes manifestations médicales de son temps. Président de l'*Association médicale* en 1897, il avait prononcé une conférence très fouillée sur la génération spontanée [12]. Plus tard, il avait fait partie de la délégation universitaire chargée de surveiller les préliminaires de l'établissement d'un bureau médical [13].

Sa santé fragile ne résistait pas toujours à son activité débordante. En 1907, il est frappé « d'une légère attaque de paralysie. Il ne pouvait plus parler, mais il remuait encore tous ses membres. Dans le cours de la matinée, la parole lui est revenue, écrit l'annaliste du séminaire. Ce soir, il est mieux » [14].

D'une volonté de fer, il reprit son travail tant à la Faculté qu'à l'hôpital, ne refusant jamais son concours aux œuvres qu'il jugeait utiles. Le dix mars 1910, il est le conférencier de la Ligue antituberculeuse de Québec qui réunit les religieuses de notre ville. Très goûté, on le dit « intéressant et original » [15].

Il semble avoir eu des ennemis parmi ses confrères, cependant, car, lors de son élection au décanat, l'annaliste fait cette observation : « La Faculté ne sera pas contente. Le conseil a suivi la coutume en prenant le plus ancien. » [16] Il est bien rare que les hommes de caractère ne comptent que des amis. A sa mort, ni le docteur Calixte Dagneau, ni le docteur Albert Marois ne font son éloge. Invités à le faire, ils se récusent, le premier parce que sur le point de se rendre à Ottawa, le second pour motifs personnels [17].

---

10. *Ibid.*, pp. 198-199. L'auteur suit de près la biographie écrite par le docteur Arthur Vallée qui l'avait bien connu.
11. *J. du S.*, vol. III, p. 162.
12. *Ibid.*, vol. V, p. 6 (25 février 1897).
13. *Ibid.*, vol. VII, pp. 254-255 (15 mai 1905).
14. *Ibid.*, vol. VIII, p. 75 (20 novembre 1907).
15. *Ibid.*, p. 267 (10 mars 1910).
16. *Ibid.*, vol. VIII, p. 289 (10 juin 1910).
17. *Ibid.*, vol IX, p. 183 (1 mai 1914). Mgr Gosselin avait cependant chargé Dagneau « de continuer les cliniques du Dr Michael Ahern en attendant la décision du Conseil » (U. 181, n° 57, 30 avril 1914). Pour Marois, voir U 181, n° 60, 4 mai 1914.

Néanmoins, le trois août 1910, les médecins de l'Hôtel-Dieu avaient fêté Ahern par un grand dîner à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans cette institution. On lui avait offert un cadeau [18]. « . . . sous des dehors un peu rudes, cet excellent homme cachait un fond de sensibilité qu'il n'osait toujours laisser percevoir mais qui se traduisait fréquemment pour ceux avec lesquels il était en contact quotidien . . . Médecin avant tout, puisqu'il commençait par une clientèle de village puis de faubourg où il devait faire ce que l'on appelle communément aujourd'hui dans ce siècle de spécialisation de la *médecine générale*, le travailleur sut acquérir là cette connaissance nécessaire du malade qui est la base de toute médecine. Il s'y brisa à l'observation, au diagnostic et au traitement . . . Ne se fiant jamais au hasard, il sut toujours quelque fut l'importance de la consultation, examiner son malade en détail, ne laissant rien passer qui put le mettre sur la trace d'un diagnostic sûr et bien établi. Lorsque les circonstances le poussèrent plus tard vers la chirurgie, il y arrivait donc parfaitement préparé par ses connaissances médicales, par son ardeur au travail l'induisant à scruter tout ce qui se rapportait à cet art en pleine évolution, par ses études spéciales en anatomie que la préparation si minutieuse de son cours tenait toujours en progrès. » [19]

Les difficultés qu'il rencontra dans l'exercice de ses fonctions ne relèvent pas de la médecine. Il eut des moments pénibles. Au début de 1911, quand il fut question de confier à un chirurgien new-yorkais le soin d'opérer la femme du docteur Albert Marois, Ahern dut prendre position et l'incident créa quelques ennuis à la Faculté qui n'y pouvait rien [20].

D'ailleurs, on l'a vu plus haut, c'était une période difficile parce que la médecine était en pleine évolution et que les tenants des différentes théories devaient vivre dans le même milieu. A cet égard, dans une page qu'il convient de citer, le docteur Vallée résume bien la situation de la médecine au temps du docteur Ahern. Voici ce qu'il écrit : « Né en 1844, au moment où Pasteur débutait lui aussi à l'École normale dans ses études sur la cristallographie, Ahern avait vécu toute la vie scienti-

18. *Ibid.*, vol. VIII, p. 302.
19. *Annuaire de Laval*, 1914-15, n° 58, p. 199.
20. *J. du S.*, vol. VIII, p. 327. Cf. 8 octobre 1912, U. 177, n° 43.

fique de cet incomparable savant. Formé dès le premier jour à ces leçons pasteuriennes qui, d'année en année, allaient plus loin et plus loin encore, il arrivait à la chirurgie après avoir vu ce qu'elle était hier dans ses jours d'étudiant. Les théories de Broussais sur l'inflammation n'étaient pas entièrement vaincues, cataplasmes, charpie et pots de cérat n'étaient pas encore disparus. Les facilités apportées à la chirurgie par l'anesthésie étaient limitées par le grand danger de la pyohémie, de l'érésypèle, de la pourriture d'hôpital, de l'infection purulente. De tels lendemains devaient nécessairement arrêter les plus audacieux. Un brillant opérateur comme Denonvilliers allait jusqu'à dire à ses élèves : « Quand vous aurez une amputation à faire, regardez y à dix fois, car si nous décidons d'une opération, trop souvent nous signons un arrêt de mort. » Pendant le siège de Paris, à l'ambulance du Grand-Hôtel, Nélaton proclamait que celui qui triompherait de l'infection purulente mériterait une statue d'or. Au lendemain de cet énoncé, Guérin, en France, Lister en Angleterre, n'allaient-ils pas, en mettant à profit les recherches de Pasteur sur les bactéries, transformer aussitôt toute cette chirurgie redoutable et impuissante jusque-là !

« C'est dans ces conditions pénibles que Michael Ahern entrait à son tour dans la lice, décidé d'appliquer ici ces nouvelles méthodes tant vantées et auxquelles il avait su croire dès la première heure. La lutte fut dure, il fallait remonter le courant, renverser tout le vieil acquis, recommencer sur de nouveaux principes. Le jeune chirurgien ne fut pas secondé de toutes parts, il dut détruire bien des préjugés, vaincre des craintes, mais son énergie sut triompher partout. Rappelons cependant à leur gloire, que d'autres collègues à l'époque comprirent la puissance de la nouvelle école, et parmi eux ce compagnon fidèle qui lui survit, et dont le brillant talent s'associait si bien au sien. Ahern fit tant et tant qu'après quelques années de travail opiniâtre et de constance il vainquait toutes les inerties que dérangent les innovateurs. » [21]

Ainsi, Ahern introduisit, à mesure que les découvertes le permettaient, tous les perfectionnements modernes qui ont fait en ce temps la

21. Vallée cite ici Lister qui, ayant été en butte aux mêmes obstacles, écrivait en 1874 à Pasteur les lignes suivantes : « Si jamais vous veniez à Édimbourg, ce serait je crois une vrai récompense pour vous, que de voir à notre hôpital dans quelle large mesure le genre humain a profité de vos travaux. Ai-je besoin d'ajouter quelle grande satisfaction j'éprouverais à vous montrer ici ce dont la chirurgie vous est redevable. »

grandeur de la chirurgie et l'Hôtel-Dieu lui doit une foule d'améliorations qui lui ont valu, dans notre ville, dans notre province, et à l'étranger, une réputation enviable.

A l'antiseptie succède bientôt l'asepsie. L'enseignement clinique suit de très près l'évolution de la science. « Grâce à sa persévérance, secondé par de brillants élèves, aidé de maîtres qui pensaient comme lui, l'évolution si bien commencée ne pouvait s'arrêter dans ce nouvel essor. Il voulait tout atteindre et ne se lasser jamais. Aussi chercha-t-il à porter de tous côtés son œuvre ; et pour la compléter, il créa en marge de son enseignement régulier cet enseignement médical secondaire qui s'adresse à l'aide le plus constant du médecin, l'infirmière. Il a pu voir se réaliser ses espérances, et suivant ses leçons et ses préceptes, un grand nombre de religieuses de l'Hôtel-Dieu ont déjà conquis leur diplôme de gardes-malades. » [22]

Non content de se livrer à l'étude de la médecine et de la chirurgie et d'exercer son art avec une maîtrise incomparable, Ahern consacre ses loisirs à la recherche historique. Il a laissé une série de notes touchant l'histoire de la médecine canadienne qui indiquent un esprit véritablement scientifique, une connaissance rare des méthodes d'érudition, un sens extraordinaire de l'enquête archivistique. Il a également fait des études archéologiques fort intéressantes à propos du rocher de Québec.

Ainsi, après une longue carrière consacrée au labeur le plus opiniâtre, à la chirurgie, à la médecine, à l'organisation scientifique de l'Hôtel-Dieu, il est mort à l'âge de soixante-dix ans, en sa maison de la rue Desjardins (n° 24), le dix-huit avril 1914, à neuf heures et vingt minutes [23].

VIII

GYNÉCOLOGIE, PHYSIOTHÉRAPIE, PROPÉDEUTIQUE

Sous le décanat du docteur Edwin Turcot (1914 à 1921), la création d'une clinique de physiothérapie et l'établissement d'une chaire de propédeutique constituent les deux mesures les plus importantes. A son

22. VALLÉE, *ibid.*, p. 200.
23. *J. du S.*, vol. IX, p. 174.

EDWIN TURCOT
1914-1921

Neuvième doyen
de la
Faculté de médecine.

avènement, le successeur du docteur Michael Ahern se trouve devant un problème extrêmement difficile : la querelle Marois-Grondin à propos du Service gynécologique.

D'après une entente intervenue en 1898 et ratifiée par le conseil universitaire en juin 1914, les trente cliniques gynécologiques, autrefois réparties entre les trois chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, ne relèvent plus que du seul docteur Siméon Grondin [1]. « Mais les cliniques supposent un Service et le Dr Grondin voulait prendre ses mois de services comme les autres chirurgiens. Le ou vers le 26 septembre 1914, le recteur n'ayant entendu parler de rien de la part des chirurgiens permit au Dr Grondin de commencer son mois de service le 1er octobre. » [2]

A peine trente-six heures avant le premier octobre, Grondin prévint Marois de cette décision, lui annonçant qu'il commencerait son service à cette date. La veille, Marois et les deux autres chirurgiens demandent « au recteur de suspendre l'inauguration du service du Dr Grondin, afin que tous ensemble en vinssent à une entente ».

Le premier octobre, un vendredi soir, à huit heures et demie, le recteur réunit à sa chambre, outre Grondin, Albert Marois, Arthur Simard et Calixte Dagneau. Ces trois derniers « s'opposent à ce que le Dr Grondin ait, à lui seul, un Service complet », alléguant que le nombre de lits est insuffisant « et que si le Dr Grondin prend le Service complet pour la gynécologie, la chirurgie générale en souffrira — sera paralysée ».

Grondin réclame une vingtaine de lits. L'Hôtel-Dieu en place quarante-quatre à la disposition de l'élément féminin. Ses adversaires proposent de lui en abandonner une douzaine et il demande vingt-quatre heures « pour réfléchir, avant de donner sa réponse ». D'après les propositions des chirurgiens, la clinique gynécologique aura lieu le jeudi.

1. Université, 182, n° 48 B. *Mémoire* de Mgr Amédée Gosselin. « Cet arrangement a été accepté par la Faculté, à l'unanimité. »
2. *Ibid.*

Le deux octobre, nouvelle réunion à la chambre du recteur. Il est dix heures et quart du soir quand Siméon Grondin, harcelé par les trois autres, renonce à donner « tous les jours la consultation externe de gynécologie » et accepte de ne le faire que trois fois la semaine. Simard et Dagneau estiment que deux jours sont amplement suffisants.

Alors intervient l'entente suivante : l'Hôtel-Dieu place douze lits, dont huit dans la grande salle et quatre dans l'une ou l'autre salle, à la disposition du professeur de gynécologie. Pendant l'année scolaire, ce professeur donnera ses cours à neuf heures et trente, chaque jeudi. Grondin obtient le droit de tenir, chaque jour, une consultation externe de gynécologie « afin d'alimenter son Service des malades pouvant le mieux servir à son enseignement, et de trouver les malades qui pourraient être utiles aux élèves en étant traitées à la salle des pansements, sans occuper un lit à l'Hôpital » [3].

Le six octobre, grâce au consentement de Simard et Dagneau, Grondin obtient deux jours, les lundis et vendredis, pour la consultation et on lui promet de lui fournir assez de malades pour que ses douze lits soient occupés.

Le onze décembre 1914, le conseil universitaire ratifie cette entente, fixant à douze le nombre des lits et, au jeudi matin, la clinique gynécologique [4]. Ainsi, au cours de 1914, la Faculté avait obtenu des modifications considérables dans la répartition de ses cours. Dès juin, le nombre des cliniques chirurgicales passent de quarante à trente et le professeur en gynécologie en reçoit autant. D'autre part, les cours de pathologie augmentent de quatre-vingts à cent vingt et les leçons de maladies mentales et de maladies nerveuses de dix à vingt [5]. En même temps, Calixte Dagneau, déjà professeur d'anatomie descriptive, devient professeur de clinique chirurgicale [6]. La semaine suivante, Odilon Leclerc, « déjà agrégé à la Faculté de médecine, est nommé professeur titulaire de matière médicale » [7]. L'année suivante, le conseil modifie le cours de

3. « Les malades qui devront être opérés à l'hôpital quand les 12 lits du professeur de gynécologie seront occupés devront être renvoyées au professeur de chirurgie pour être acceptées par lui s'il le juge nécessaire. » Marois était absent les cinq et six octobre.

4. *Registre général de l'U. L.*, folio 932, 11 décembre 1914.

5. *Ibid.*, f. 919.

6. *Ibid.*, f. 918, 5 juin 1914.

7. *Ibid.*, f. 922, 12 juin 1914.

matière médicale et de thérapeutique, le subdivisant en trois parties : matière médicale proprement dite, thérapeutique générale et physiothérapie [8].

Moins de deux mois plus tard, devant l'augmentation constante du nombre des agrégés, le conseil universitaire en dresse une classification fondée sur « les diverses catégories de matières de l'enseignement médical : 1° La médecine ; 2° La chirurgie ; 3° les spécialités, comprenant : obstétrique ; pédiatrie, hygiène ; physiologie ; médecine légale et toxicologie ; ophtalmologie et rhino-laryngologie » [9]. Le même jour, dix-neuf novembre 1915, [10] le conseil désigne de nouveaux agrégés : ce sont Albert Jobin (pédiatrie), Alphonse Lessard (section médicale), et Joseph Vaillancourt (rhino-laryngologie), Jules Frémont ayant été nommé quelques semaines plus tôt [11].

Dans ses commentaires du dix-huit juin 1916, le recteur souligne l'importance de ces nominations : « L'impression favorable qu'a causée leur agrégation à la Faculté, dit-il, est le plus bel éloge que l'on puisse faire des nouveaux agrégés. L'Université compte, à bon droit, sur leurs talents, leur savoir et leur expérience, mais non moins sur leur dévouement. »

La mort du docteur Eugène Mathieu donne lieu, cette année-là, à quelques permutations : la chaire de physiologie échoit à Odilon Leclerc tandis que Joseph Guérard, professeur titulaire de pathologie interne, se charge du cours de thérapeutique générale et Jules Frémont du cours de matière médicale.

L'université met à la disposition du professeur de physiologie « un laboratoire grâce auquel ses leçons seront désormais aussi pratiques que théoriques. Les autres améliorations concernent surtout les cliniques, si importantes, si nécessaires même dans l'enseignement de la médecine. Dès 1912, les autorités municipales de Québec avaient bien voulu autoriser l'Université à donner des cliniques spéciales de maladies contagieuses à l'Hopital civique. Depuis lors, un nouvel hôpital, plus spacieux, plus moderne, a été érigé en dehors de la ville, sur le chemin

8. *Ibid.*, f. 945, 24 septembre 1915.
9. *Ibid.*, f. 951, 19 novembre 1915.
10. *Ibid.*, f. 952.
11. *Ibid.*, f. 944, 24 septembre 1915.

de Beauport ; grâce à la même bienveillance et du consentement des Dames Religieuses qui dirigent l'établissement, nos professeurs et nos élèves y seront admis comme par le passé » [12].

Né à Québec le 27 octobre 1868, le professeur Eugène Mathieu qui « avait occupé, pendant douze ans, les chaires de physiologie et de clinique médicale à la Faculté de médecine » [13], laissait le souvenir d'un médecin studieux et dévoué. Il avait parachevé ses études médicales en Europe. A son retour, il avait recueilli « la lourde succession du regretté Alfred Simard et, quelques mois après, on lui confiait la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu . . . La clinique interne de l'Hôtel-Dieu, dans un moment de progrès où la chirurgie avait tout accaparé, écrit le docteur Leclerc, subissait la réaction qui accompagne toute reviviscence. Les élèves, moins matérialisés, commençaient à comprendre l'importance de la médecine, moins séduisante peut-être que la chirurgie, mais en tout cas beaucoup plus utile à leur formation ; ils se prenaient à savourer davantage les leçons de maîtres plus avertis, lorsque Mathieu est appelé à la clinique médicale » [14].

L'année suivante, l'université déplore la disparition de l'un des anciens doyens de la Faculté de médecine, le docteur Laurent Catellier, décédé le dix-sept janvier 1918. « Bien que cet éminent professeur eût abandonné l'enseignement depuis quelques années, l'Université Laval n'avait pas voulu s'en séparer tout à fait, et, afin de conserver avec son souvenir le prestige de son nom, elle l'avait nommé professeur *émérite* [14a].

---

12. *Annuaire de Laval*, 1916-17, p. 253.

13. *Ibid.*, p. 264 et suivantes. *Le docteur Eugène Mathieu*, par docteur O. Leclerc.

14. Mathieu, dans son enseignement, s'efforce de fournir à ses élèves « les moyens de bien surprendre les déviations qu'apporte la maladie et d'en saisir les causes. Il insiste sur la nécessité d'un diagnostic précis et leur fait voir les résultats d'une thérapeutique appropriée. Sans trop se soucier du détail, il simplifie dans la crainte que la vérité ne leur échappe et de façon à rendre plus à leur portée ce qu'ils doivent savoir, il élague de ses entretiens beaucoup de connaissances pourtant assez précieuses, mais qui dépassent le temps que les étudiants comptent et les moyens dont ils disposent. Il leur formule des prescriptions peut-être quelque peu entachées d'empirisme, mais qui ne manquent pas de leur être utiles pour guider leurs premiers essais thérapeutiques » (LECLERC, *ibid.*).

14*a*. Catellier mourut à l'Hôtel-Dieu après avoir professé pendant plus de quarante ans à l'université Laval. Il était entré au Petit séminaire de Québec en 1852. C'était un excellent professeur et un très digne homme, écrit l'annaliste (*J. du S.*, 17 janvier 1918, vol. X, p. 142). Ses funérailles ont eu lieu en la cathédrale en présence de l'archevêque, le cardinal Bégin et du corps universitaire, ce qui constituait un précédent, car c'était le premier professeur *émérite* à décéder (*ibid.*, 19 janvier 1918, X, p. 143).

Ce titre, Catellier l'avait largement mérité, non seulement par les services éminents qu'il avait rendus à Laval, mais par l'action bienfaisante qu'il avait exercée dans la ville de Québec. La capitale lui doit en effet la réorganisation de son Service d'hygiène publique. La médecine dont les acquisitions nouvelles se succédaient, suivant la jolie expression de Vries comme en génération explosive, n'avait pas tardé à gagner tous les meilleurs esprits. Elle était devenue une science incontestée et l'application de ses données nécessaires pour préserver la santé publique et même l'améliorer. » [15]

Malgré ce zèle en faveur de l'hygiène, Catellier n'avait pas eu la satisfaction d'assister, sous son décanat, à la création d'un cours d'hygiène. En effet, ce n'est que le vingt-six mai 1911 que le Conseil universitaire institua « un cours spécial d'hygiène publique comprenant trente leçons sur l'épidémiologie, les endémies, les maladies contagieuses, l'hygiène infantile, la puériculture ; — trente leçons de bactériologie et de chimie ; — vingt-cinq leçons de génie sanitaire et désinfection ; — trente leçons d'hygiène municipale et police sanitaire ; — dix leçons d'hygiène industrielle ; — (?) leçons d'hygiène internationale ; — dix leçons d'hygiène scolaire ; — dix leçons d'hygiène sociale et évolution de l'hygiène publique. Ne seront admis à suivre ces cours que les porteurs d'un diplôme de docteur en médecine » [16].

Un peu plus tard, le Conseil universitaire précise ses vues, édictant les règlements suivants : « I — Tout Candidat au diplôme d'hygiéniste expert doit être porteur d'un diplôme de docteur en médecine ;

« II. — Il doit avoir suivi les cours mentionnés au programme et les travaux pratiques du laboratoire ;

« III. — Les examens se passeront devant les professeurs des cours d'hygiène et porteront sur les matières enseignées ;

« IV. L'examen sera écrit, oral et pratique ;

« V. Les honoraires seront de cinquante piastres par année. »

---

15. *Annuaire de Laval*, 1917-18, p. 222.

16. *RGUL*, f. 868. Ces cours d'hygiène sont créés à la requête du Bureau provincial d'hygiène (*PV.*, premier mai 1911). Approbation du conseil universitaire (S.M.E., 27 mars 1911). Cf. Université, 175, n° 28. Le premier février 1917, le docteur Arthur Vallée communique à Mgr François Pelletier l'extrait du procès-verbal par lequel la Faculté de médecine s'oppose à porter à six ans les études médicales, demande un cours de biologie et redistribue les cours d'hygiène (U., 186, n° 12).

Lorsque l'enseignement de la médecine fut porté de quatre à cinq ans, il fallu modifier les cours. En conséquence, le Conseil universitaire décida ce qui suit : « 1° Il sera donné chaque année trente cours de pédiatrie au lieu de quinze cours par année pendant deux ans ; 2° Il sera donné chaque année soixante-quinze cours d'hygiène au lieu de soixante cours par année pendant deux ans ; 3° Il sera donné chaque année vingt cliniques de maladies contagieuses. » [17]

A cette séance du vingt-sept février 1914, le conseil crée, en outre, un cours de physiothérapie [18]. Le huit mai suivant, le docteur Edwin Turcot devient doyen de la Faculté [19] Le cinq juin de la même année, la Faculté apporte de nouvelles modifications aux règlements concernant le nombre de cours à Québec et arrête que « les cours d'ophtalmologie et d'oto-rhino-laryngologie . . . se donneront . . . en cinquième année à l'Hôpital » [20].

Le sept avril 1916, l'université désigne ses premiers docteurs en hygiène et remet des diplômes aux docteurs Joseph-Antoine Beaudry et Elzéar Pelletier, de Montréal, respectivement président et secrétaire du Bureau provincial d'hygiène [21]. A l'automne, Laval crée une clinique de propédeutique comportant soixante leçons destinées aux élèves de deuxième et de troisième année [22].

Au cours de l'année 1917, on ne relève, dans le registre général de Laval [23], qu'une seule nomination, celle du docteur Edgar Couillard qui devient agrégé le trente mars : « hygiéniste-expert, les études spéciales auxquelles s'est livré M. le D[r] Couillard, son amour du travail, l'intérêt qu'il porte à nos jeunes gens, déclare le recteur [24], tout cela nous assure de son zèle et de ses succès dans l'enseignement. »

---

17. *RGUL*, f. 911, 27 février 1914.
18. *Ibid.*, f. 912.
19. *Ibid.*, f. 914, 8 mai 1914.
20. *Ibid.*, f. 917, 5 juin 1914. « Au lieu de soixante cours d'ophtalmologie et de vingt cours d'oto-rhino-laryngologie, qui se donnaient en deux ans, il se donnera à l'avenir en tout cinquante cours par année, le cours devant être donné entièrement dans un an ». Cf, Université, 181, n° 78 A.
21. *Ibid.*, f. 957, 7 avril 1916.
22. *Ibid.*, f. 967, 13 octobre 1916.
23. *Ibid.*, f. 971, 30 novembre 1917.
24. *Annuaire de Laval*, 1917-18, p. 134.

L'évolution de la Faculté se poursuit et le dix mai 1918, elle établit dix nouveaux cours de physiologie pratique [25] ; le huit novembre suivant, création des aides d'anatomie « au nombre de trois professeurs, au professeur de cette matière pour le cours pratique » [26].

L'année suivante, le dix-neuf mars [27], le conseil modifie les règlements touchant les titres universitaires : seront docteurs *summa cum laude* ceux qui auront conservé quatre-vingt-dix pour cent sur l'ensemble des matières et pas moins que la moitié sur chacune ; seront docteurs *cum laude* ceux qui auront conservé soixante-dix pour cent sur l'ensemble ; seront docteurs *simpliciter* ceux qui auront conservé cinquante pour cent. De plus, tout élève qui a échoué à un premier examen, au baccalauréat et au doctorat, perd son droit à la distinction. A compter du trente mai 1919, « l'examen écrit sur toutes les matières finales, en y faisant entrer toutes les matières, se fera à la Faculté de médecine ». A cette séance, le docteur Charles Vézina est nommé professeur agrégé [28].

Dans l'histoire de la Faculté de médecine, le décanat de Turcot constitue une période assez mouvementée. Si, d'une part, comme on vient de le constater, le nombre des professeurs augmente, les chaires se subdivisent, les cliniques s'accroissent en nombre et en qualité, d'autre part les événements internationaux ont une répercussion de plus en plus marquée. Déjà, par suite de la loi de cinq ans, sous le décanat d'Ahern, il se passe une année sans docteurs en médecine [29], voici que la guerre réclame les jeunes gens qui, bientôt, seront conscrits pour aller combattre outre-mer.

Le vingt-huit juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand, héritier présomptif du trône austro-hongrois, tombe à Sarajevo, assassiné par Garilo Prinzip. « On ne peut créer artificiellement le loyalisme dans un pays occupé par la violence et contre le droit des gens. » Néanmoins, sans tenir compte de cet aphorisme, l'Autriche-Hongrie, dont toute

25. *RGUL*, f. 994, 10 mai 1918.
26. *Ibid.*, f. 995, 8 novembre 1918.
27. *Ibid.*, f. 1001, 19 mars 1919, et f. 1017, 16 janvier 1920.
28. *Ibid.*, f. 1006, 30 mai 1919.
29. *J. du S.*, 14 juin 1914, vol. IX, pp. 203-204. « Ce soir, séance de collation des diplômes. Grande affluence. Commencée à 8 heures, terminée à 11 heures. Pas de docteurs en médecine à cause de la loi de cinq ans ». Cf. *J. du S.*, 6 février 1907, vol. VIII, p. 24.

l'histoire aboutissait fatalement à cette aventure, dénonce la Serbie et tient son gouvernement responsable de l'attentat. Le premier août 1914, la Nation française mobilise. Le deux août les troupes allemandes mettent le pied sur le sol du Luxembourg. Presque aussitôt, l'invasion de la Belgique commence et ce peuple, le plus vaillant de l'univers, se défend avec un héroïsme épique. Le lendemain, l'Angleterre, à son tour, menace l'Allemagne et, comme celle-ci persiste dans son invasion, la Grande-Bretagne et ses colonies se trouvent lancées dans le conflit.

La collaboration du Canada, aux yeux de certains, va de soi et, dès novembre 1914, il est question de faciliter aux étudiants la pratique des exercices militaires. A compter de ce moment, l'État canadien cherche à les enrôler. En 1915, sous la pression des circonstances, les étudiants en médecine de cinquième année « demandent l'autorisation de terminer leurs cours et de passer les examens en mai au cas où ils seraient appelés » sous les armes [30]. Le quinze février 1915, le conseil accorde la permission requise [31]. A cette date, Albert Tousignant, Hervey McCaffrey, Raymond Beaudry, Marius Savoie, Lucien Lizotte, J.-M. Beaulieu, tous finissants en médecine, ont leur commission d'officier dans la milice active [32].

Jusque vers 1917, le calme règne, mais alors naît la conscription, loi adoptée malgré la volonté du peuple et imposée avec un certain fracas. Sans distinction, elle doit s'appliquer à tous sans tenir compte des besoins de la Nation. Les générations ne se remplacent pas aussi facilement que les individus. Les étudiants, plus que les autres, tiennent à terminer leurs études avant que de se porter à la défense des pays européens. Ils cherchent à obtenir le droit de le faire. Le vingt-cinq avril 1918, l'exécutif du collège des médecins de la province de Québec, au cours d'une séance d'urgence, présidée par le docteur Arthur Simard, autorise les universités de la province, à tenir « une session d'été, afin que les élèves de 4^{e} année puissent obtenir leur degré universitaire de docteur en médecine et leur licence provinciale en décembre 1918 ». Il autorise également la tenue immédiate des examens de licence et demande « au département de la milice du Canada, pour tous les élèves de 4^{e} année qui

30. U., 183, n° 25.
31. *J. du S.*, 15 février 1915, vol. IX, p. 260.
32. U., 224, n° 17 (19 février 1915).

se sont rapportés à leur régiment, un congé temporaire pour leur permettre d'obtenir d'ici (25 avril) à la fin de décembre 1918 le degré de docteur en médecine et de licencié provincial. Tous les nouveaux médecins qui feront preuve de leur enrôlement, chez le registraire, auront la faculté de se faire assermenter comme médecin immédiatement après leur examen final » [33]. Le vingt-neuf avril, l'université autorise l'Hôtel-Dieu à donner des leçons cliniques et la supérieure y consent bien volontiers [33]. Le deux mai 1918, l'état-major canadien propose de lever une compagnie de deux cent cinquante hommes à Laval [34].

Dans son discours de fin d'année, le douze juin 1918, le recteur enregistre ces divers événements : « . . . si nos jeunes gens que la loi a appelés sous les armes se sont enrôlés, en temps et lieu, par esprit de devoir et sans que qui que ce soit ait été obligé de les y contraindre ni même de les y engager, l'Université, de son côté, a la conscience de n'avoir rien négligé pour leur rendre l'accomplissement de ce devoir aussi aisé que possible. C'est ainsi qu'elle a pris des mesures pour que ceux que le service militaire ou le problème agricole arracherait à leurs livres ne fussent pas privés du diplôme auquel ils auraient pu prétendre. Elle a fait plus : elle a voulu aider ou, si l'on aime mieux, hâter la continuation ou le parachèvement des études des élèves de la Faculté de médecine qu'un congé temporaire a laissés libres. Renvoyant donc à des jours plus favorables les cours particuliers qu'elle avait décidé d'offrir, en juillet et août, aux anciens élèves de cette Faculté, l'Université a pris l'initiative d'une session d'été en faveur des étudiants actuels. » [35]

L'année suivante, la guerre est terminée, mais les conditions résultant de la guerre n'ont pas fini de se faire sentir et le recteur le note en ces termes : « L'année académique que nous clôturons ce soir ne s'enferme

---

33. U., 187, n° 20. Le dix-huit mars 1916, le docteur L.-D. Mignault demande à Mgr François Pelletier si l'université accorderait le doctorat en médecine aux élèves de 5e année qui finiraient leur cours en février et transmet la correspondance échangée entre le Collège des médecins et le département de la Milice (U., 185, n° 14).

33. U., 187, n° 21, 29 avril 1918.

34. *Archives de l'armée*, H.Q., 7429-4-5.

35. *Annuaire de Laval*, 1917-18, p. 213. Cf. *J. du S.*, X, pp. 125-126. Le gouvernement refuse d'exempter les élèves de première année en médecine ; U. 186, n° 51 B. L'université a besoin de tous ses médecins et demande des cours pratiques durant l'été. Queen's réclame l'exemption du service militaire en faveur des étudiants en médecine (U, 186, n° 51 A). Il faut permettre aux étudiants de faire, grâce à des cours de vacances, deux années en une (*J. du S.*, 23 avril 1918, vol. X, p. 172).

pas dans les dix mois traditionnels de nos années scolaires. La Faculté de médecine, de juin dernier à août prochain, comptera deux promotions d'élèves finissants ; les étudiants en droit n'ont pas encore, à ce moment, subi les épreuves de la Licence. Les seules Facultés de théologie et des arts ont pu terminer leurs leçons pour entrer demain en vacances.

« Ce travail ininterrompu de quatorze mois, notre Faculté de médecine se l'est imposé courageusement, afin de procurer à l'armée, dès janvier 1919, quelques médecins de plus ; et si la Faculté de droit ne ferme ses cours que d'ici deux semaines, si les vacances de l'été dernier ont duré quatre mois pour tous nos étudiants plus jeunes, c'est que l'Université a considéré comme un devoir de fournir le plus de bras possible à la main-d'œuvre agricole, devenue rare par le fait de la conscription. C'est vous faire souvenir, Messieurs, que la grande guerre sévissait encore quand se faisait l'ouverture des cours en septembre. De ce moment-là, durant deux mois encore, comme depuis deux ou trois ans, nos étudiants d'âge militaire quittaient les classes, pour aller remplacer, avec des milliers d'autres Canadiens, ceux des nôtres qui tombaient au champ d'honneur ; et ils partaient gaiement, tous comme les premiers, résolus de faire honneur à leur *alma mater* en accomplissant leur devoir envers la patrie.

« Mais Dieu ne voulut pas de ce sacrifice de sa vie que lui offrait notre jeunesse étudiante. L'offensive alliée, commencée en juillet, dans une marche en avant qui ne connut pas d'arrêts, assura bientôt une victoire définitive sur les ennemis. L'univers respira. Le cauchemar sanglant qui le hantait depuis quatre ans s'était dissipé : les nations cessaient de s'entretuer : c'était la fin aux hécatombes humaines, aux ruines morales et matérielles. En novembre, nos soldats et nos prêtres sortaient des tranchées. » [36]

C'est une époque qui achève. Bientôt, le décanat de Turcot sera fini et Arthur Rousseau lui succédera le 27 mai 1921. Le docteur Edwin Turcot fait partie de la Faculté de médecine depuis une quaran-

---

36. *Annuaire de Laval*, 1919-20, p. 235. Dès le quatre février 1915, le conseil de la Faculté est saisi du projet suivant : « former un corps médical pour aller secourir les blessés sur la ligne de feu. » Il est également question du « départ de ceux qui voudront se faire ambulancier » et de « la nomination d'un professeur de déontologie ainsi que du remplacement temporaire du docteur Robert Mayrand » enrôlé (U., 183, n° 23).

taine d'années. Originaire de Québec où il est né en avril 1851, il a fait ses études d'abord dans une école privée, ensuite au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, puis à Montréal au collège Sainte-Marie. Il termine sa philosophie à la Faculté des arts de Laval, et complète sa médecine à Québec en 1874. Presque aussitôt, il part pour l'Europe où il poursuit des études médicales pendant dix-huit mois tant en Angleterre qu'en France [37].

De retour à Québec, il exerce la médecine et bientôt l'université Laval lui confie la chaire d'histologie à la Faculté. Comme il entend se perfectionner dans cette matière, le conseil « lui avance le salaire des soixantes leçons qu'il doit donner dans le second terme, afin de lui permettre d'aller étudier à Harvard » [38]. Quelques années plus tard, il retourne en Europe afin de faire certaines recherches [39]. En octobre 1888, il se rend à New-York et y suit « les cours de gradués » [40].

Très accommodant et soucieux d'assurer le développement de la Faculté, en 1909, Turcot cède soixante leçons « en faveur de la physiothérapie, laquelle comprend l'électrothérapie, la radiothérapie, plus encore quelques autres thérapies. Le projet a été approuvé en principe ; la difficulté, écrit l'annaliste, est de trouver et nommer ces nouveaux thérapeutes » [41].

Considéré autant à l'extérieur, Turcot est invité par toutes les grandes sociétés médicales et même par les universités. Le vingt-sept avril 1911, McGill l'invite à l'inauguration de sa nouvelle école de médecine [42]. Par ailleurs, c'était le plus fidèle des membres du conseil universitaire où l'on éprouve souvent beaucoup de difficulté à former le quorum : « Le doyen de la Faculté de médecine Edwin Turcot et le Dr Hamel sont les seuls qui viennent. Jamais personne de la Faculté de droit. » [43]

---

37. *Annuaire de Laval*, 1931-32. *Éloge de M. le docteur Edwin Turcot* par le docteur Joseph GUÉRARD, M.D., 7 juin 1931, p. 268.

38. 31 octobre 1881. Il est agrégé depuis le 27 avril 1881 (*J. du S.*, III, p. 162).

39. « On avancera $200. au Dr E. Turcot sur le paiement de ses cours de la présente année pour l'aider à faire un voyage en Europe dans l'intérêt de son enseignement. » (S.M.E., 10 sept. 1888.)

40. *J. du S.*, 3 octobre 1888, vol. III, p. 319.

41. *Ibid.*, 2 mars 1909, vol. VIII, p. 180.

42. U., 175, n° 34, 27 avril 1911.

43. *J. du S.*, 14 juin 1916, vol. IX, pp. 435-436. Il est bon de noter ces absences, car se sont souvent les absents qui critiquent les décisions prises.

Turcot, durant sa longue carrière, « ne négligea rien pour perfectionner sa science médicale, multipliant ses voyages d'études en Europe et suivant jusqu'à la fin de sa vie les courants nouveaux et les derniers développements de la médecine. En 1891, il devint professeur de Matière médicale et de thérapeutique et dirigea en même temps une clinique à l'Hôtel-Dieu. Toujours il professe par devoir et par goût. Ses leçons éclairaient, ses exemples entraînaient. Servi par une belle intelligence et une vaste culture, bon et affable, d'une tenue impeccable, recherchée même, d'une politesse exquise, le docteur Turcot, au cours de sa longue carrière, sut s'attacher bien des cœurs. On aimait à rencontrer ce vieux professeur qui avait toujours la réplique brève, mais juste, et dont le bon sourire éclairait la figure sérieuse. Médecin habile et des plus convaincus, le succès avait vite répondu à l'espoir de ses débuts. Sa nombreuse clientèle se recrutait en grande partie dans le clergé et l'aristocratie de Québec » [44].

Médecin de Son Éminence le cardinal Bégin, attaché comme tel au séminaire de Québec et au couvent de Jésus-Marie, à Sillery, il prodigua pendant plus de quarante ans ses soins à tous cependant qu'il enseignait les jeunes générations et se dépensait pour les pauvres tant à l'Hôtel-Dieu que dans les masures les plus éloignées. A cette institution, il donna l'aînée de ses enfants, la Révérende Sœur Saint-Vincent de Paul auprès de laquelle il devait aller mourir le deux décembre 1930. Il avait renoncé au décanat dès 1921. Depuis le vingt-sept avril 1927, il avait cessé d'être professeur titulaire et d'être membre du conseil universitaire [45]. Depuis le dix-sept mai de la même année, il était professeur émérite de la Faculté de médecine [46]. « Sa suprême consolation, écrit son biographe, fut de finir sa vie au sein même de l'œuvre à laquelle il avait donné le meilleur de lui-même : son cœur, ses forces, sa science. »

---

44. GUÉRARD, *ibid.*, p. 269.

45. Université, 198, n° 52 A. Le docteur Turcot adresse à Mgr Camille Roy, « sa démission comme professeur titulaire à la Faculté de médecine et comme membre du Conseil universitaire à cause de son âge et exprime ses regrets ».

47. *Ibid.*, n° 52 D, 17 mai 1927. Voir aussi U., 194, n° 69, 28 octobre 1924.

Livre Quatre

HOPITAUX ET INSTITUTS

I

LA FACULTÉ EN 1920

Au moment où se termine le décanat d'Edwin Turcot, la Faculté de médecine compte trente-trois professeurs dont vingt-cinq ont complété leurs études en France, un à Louvain et les autres à Québec ; ils ont à leur disposition des laboratoires de chimie, de physiologie et de bactériologie dans lesquels les étudiants, qu'il s'agisse de pathologie, d'histologie ou de bactériologie, ont sous la main les instruments les plus perfectionnés et les spécimens indispensables à l'examen visuel des différentes pièces d'anatomie.

Si l'installation matérielle est infiniment plus complète en 1920 qu'elle ne l'était en 1860, par exemple, c'est que les sciences médicales se sont multipliées au cours des cent dernières années et que de nombreuses inventions apportent de nos jours, à l'étude expérimentale du réel, une foule d'appareils et d'instruments perfectionnées, délicats et précis, qui permettent de scruter les moindres cellules depuis l'ensemble des gènes contenus dans l'équipement chromosomique jusqu'à l'isomération de l'acide muconique. Évidemment, il ne s'agit ici que de deux exemples parmi des centaines de sujets de recherche.

1

L'énumération des matières inscrites au programme est aride, on le conçoit, mais il faut quand même l'indiquer, car rien ne saurait donner une meilleure idée des progrès accomplis qu'un tableau des différentes disciplines que les élèves de l'École de médecine doivent approfondir avant que d'obtenir leur diplôme.

L'anatomie descriptive exige, en 1920, deux cent quarante leçons, l'anatomie pratique cent cinquante, l'histologie théorique et pratique quatre-vingts, la physiologie pratique et théorique cent soixante, l'em-

bryologie dix, la chimie générale et la biologie deux cents, l'analyse chimique quarante de même que la chimie médicale pratique, la biologie trente, la matière médicale et la pharmacopée pratique cent, la thérapeutique générale et la jurisprudence médicale, chacune soixante, la chirurgie opératoire théorique cinquante, la gynécologie quarante, l'ophtalmologie et l'oto-rhino-laryngologie cinquante, la pathologie générale et l'anatomie pathologique pratique ensemble trois cent quarante, la médecine proprement dite deux cent quarante, la chirurgie deux cent dix, la pédiatrie trente, les maladies mentales et nerveuses quarante, la bactériologie pratique soixante, l'histoire de la médecine dix, la dermatologie vingt, la déontologie dix, les devoirs des médecins catholiques cinq, l'hygiène soixante-quinze.

Quant aux cours cliniques, ils portent sur la chirurgie (270), la médecine (270), la propédeutique chirurgicale (15), la propédeutique médicale (15), la tocologie (180), la physiothérapie théorique et pratique (20), l'obstétrique (80), l'ophtalmologie (30), la gynécologie (30), les maladies mentales et nerveuses (10), les maladies des enfants et les maladies infectieuses (45), la pthisiologie (20). Enfin, la Faculté désigne deux chirurgiens à l'hôpital de la Maternité, trois à l'Hôtel-Dieu et un à l'Hôpital Laval.

2

L'École de médecine fonctionne conjointement avec les institutions suivantes : l'Hôtel-Dieu de Québec, l'Hôpital Laval, l'Hôpital de la Maternité, l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, l'Hôpital Général, l'Hôpital civique, l'Hôpital Saint-Michel-Archange, le dispensaire antituberculeux, le dispensaire antivénérien.

L'Hôtel-Dieu possède un laboratoire clinique très bien organisé : trois salles permettent d'étudier la chimie, la pathologie et la bactériologie. Cette institution compte plus de deux cents lits et reçoit plus de trois mille patients chaque année. En 1920, on y a hospitalisé 3,725 personnes dont 2,441 interventions chirurgicales, ce qui, par suite de la grande diversité des cas, facilite l'enseignement clinique. L'Hôtel-Dieu compte trois dispensaires qui accueillent plus de sept mille patients. Voici comment se répartissent les consultations en 1920 : médecine,

3,543 ; chirurgie, 1,085 ; ophtalmologie, 2,561. Au département d'électrothérapie, le nombre des consultations atteint alors 1,321 et celui des traitements, 2,234.

Une institution édifiée grâce à l'initiative d'Arthur Rousseau, l'un des médecins les plus éminents de son temps, assure le traitement de l'hospitalisation des tuberculeux. Depuis 1915, il se donne à l'université Laval, un cours de phtisiothérapie. Lors de la fondation de l'Hôpital Laval, en 1918, il fut entendu que les cliniques auraient lieu dans cet établissement. Elles « fournissent un champ très vaste d'auscultation aux élèves de cinquième année ». Le docteur Odilon Leclerc, officier d'Académie, professeur titulaire de physiologie théorique et pratique, préside aux cliniques de phtisiothérapie, attirant tout particulièrement l'attention des élèves sur l'examen et le traitement des tuberculeux aux différentes périodes de la maladie.

Toutefois, comme il arrive souvent, on ignore en certains milieux l'œuvre progressive de Laval. A plusieurs reprises, la Faculté doit rectifier les erreurs commises à son égard. Ainsi, en 1922, le secrétaire de l'Association canadienne de la tuberculose ayant félicité l'École de médecine du Manitoba d'avoir institué un cours de phtisiothérapie et demandé aux autres écoles de suivre cet exemple, la Faculté proteste, « insistant sur le fait que ce cours existe depuis 1915 et que le fait a déjà été signalé à la réunion de l'association à Ottawa, en 1918, par le docteur Odilon Leclerc » [1]. D'ailleurs, les autorités provinciales reconnaissent alors que « le dispensaire antituberculeux de Québec est bien organisé et peut très bien préparer les médecins qui entendent se spécialiser en cette matière ».

L'Hospice de la Miséricorde (Maternité) reçoit quelque cent soixante cas par an, ce qui permet aux élèves d'assister aux accouchements, de suivre les malades et de s'initier à l'obstétrique cependant qu'ils se familiarisent avec la puériculture à l'Hospice Saint-Vincent-de-Paul.

Les trois cents lits de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur et les deux cent cinquante lits de l'Hôpital Général servent, les premiers, aux cliniques médicales, les seconds à la gérontologie.

1. *PV* II, 31 août 1922, p. 20.

3

En 1920, la Faculté compte trois grands musées, quatre laboratoires, une bibliothèque et des salles de dissection.

Organisés dès le début par Étienne Landry, les musées comprenaient à l'origine des moulages et des pièces artificielles ainsi que d'importantes collections osseuses. A mesure que la science évolue et que les données de l'anatomie pathologique se modifient, le conservateur des musées en assure le remplacement de façon à les tenir au niveau des progrès scientifiques [2].

Chaque professeur peut utiliser chaque pièce à son gré, pour illustrer son enseignement. Les musées sont ouverts à tous les élèves qui veulent y travailler en étudiant les différents spécimens macroscopiques et microscopiques. En 1920, on compte cinq cent soixante-quinze pièces dans les musées, de nombreuses plaques radiographiques et de nombreuses reproductions artificielles. Chacun sait que « les pièces osseuses sont des pièces desséchées, préparées avec soin, étiquetées et classées par lésion. Elles proviennent de la salle d'autopsie, des Services chirurgicaux, de la salle de dissection et, à l'occasion, des praticiens » [3].

Le musée de botanique renferme des plantes canadiennes recueillies par l'abbé O. Brunet et contient plus de dix mille échantillons dont un grand nombre proviennent de l'herbier Provancher. Le musée zoologique réservé aux vertébrés est considérable. Rongeurs, carnassiers, insectivores y voisinent avec des singes et des marsupiaux d'Australie. A côté des animaux les plus étranges des antipodes se trouvent des mammifères canadiens, tels l'orignal, le caribou, l'ours, le phoque, la loutre, le castor et deux mouffettes. Ce musée renferme, en outre, dans sa collection

---

2. Les spécimens sont classifiés d'après le plan du professeur Wyatt Johnston adopté au Musée de l'université McGill. Chaque bocal porte d'abord un numéro d'entrée au musée. Puis, la région anatomique est désignée par un chiffre toujours le même pour un même organe, et un chiffre décimal désigne la lésion, toujours le même pour la même lésion sur quelqu'organe qu'elle siège. Un chiffre plus petit placé en haut, à droite, désigne chaque échantillon d'une même lésion de la même région anatomique. Ainsi, par exemple, tous les poumons porteront le chiffre 24, et toutes les tuberculoses seront désignées par le décimale 361. De telle sorte qu'un échantillon de tuberculose pulmonaire sera toujours étiqueté : 24-361 avec un petit chiffre additionnel indiquant l'échantillon nos 1, 2 ou 3, etc. Dans cette classification, le 2 du 24, correspont au système respiratoire, le 4 au poumon. Le 3 décimal correspond à une lésion inflammatoire et le 61 à une lésion inflammatoire due au bacille tuberculeux. (*Annuaire de la Faculté*, 1921-22)

3. *Annuaire de la Faculté de médecine*, 1921-22, n° 4, p. 54.

ornithologique près de sept cents espèces représentant plus de mille trois cents oiseaux de toutes les parties du monde.

Quant au musée des invertébrés qui occupe une salle à part, il se compose d'une collection entomologique et d'une collection de mollusques dépassant trois cents espèces.

La bibliothèque renferme onze cents volumes ; elle est composée surtout de manuels relatifs à chacune des matières inscrites au programme. Celle de l'université proprement dite comprend six cent soixante-trois volumes touchant la médecine ; une quarantaine de périodiques du Canada, des États-Unis et de France complètent la collection.

Les élèves de la Faculté de médecine ont accès aux laboratoires suivants : chimie, microscopie, clinique et physiologie. Dans ce dernier, ils assistent aux expériences conduites par les professeurs et s'initient à à l'expérimentation physiologique. Le laboratoire clinique se trouve à l'Hôtel-Dieu et permet aux étudiants de se familiariser avec la pathologie, la bactériologie et la chimie.

Une salle d'autopsie pourvue de tous les instruments nécessaires et des accessoires indispensables, complète le laboratoire clinique.

Le laboratoire de microscopie, « où se donnent les cours pratiques d'histologie, de bactériologie et d'anatomie pathologique, . . . communique avec les musées dont il est séparé par le laboratoire de travail du professeur, de telle sorte que l'étage tout entier du pavillon médical est réservé aux travaux pratiques de microscopie et de pathologie ».

Tel est en 1920 l'aménagement du pavillon de médecine. Au moment où le doyen Turcot prend sa retraite, la Faculté s'oriente toujours vers la recherche scientifique. Cette recherche, le docteur Arthur Rousseau, nouveau doyen, en fera son but.

II

ESSOR SCIENTIFIQUE : ROUSSEAU DOYEN

Dans l'histoire de la Faculté de médecine, la période contemporaine, celle qui s'étend du décanat d'Arthur Rousseau aux fêtes du centenaire, se distingue par un développement sans pareil tant dans le domaine de

Dixième doyen
de la
Faculté de médecine.

l'enseignement théorique et clinique que dans celui de la recherche scientifique. Multiplication des chaires, des hôpitaux et des laboratoires, voilà ce qui caractérise les trois derniers décanats : Rousseau, Dagneau, Vézina.

Les pressions démographiques qui jouent un rôle prépondérant dans l'évolution des diverses institutions déterminent ce magnifique essor ; il se traduit par la construction de nouveaux édifices et par une augmentation considérable des professeurs et des élèves.

Dès octobre 1918, l'inauguration de l'Hôpital Laval laisse prévoir cette orientation nouvelle de l'enseignement de la médecine. Vers le même temps, deux autres institutions ouvrent leurs portes à la Faculté et reçoivent élèves et professeurs. Ce sont l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur et l'Hôpital Général qui compte plus de deux cent cinquante vieillards pauvres. Par ailleurs, la grippe espagnole fait de grands ravages dans la population et atteint même le corps professoral. C'est ainsi que la Faculté de médecine a la douleur de perdre l'un de ses jeunes médecins, Jules Frémont.

Le vingt-neuf avril 1919, comme un enfant, progressivement adulte, se détache de ses parents et entreprend une existence autonome, la succursale devient indépendante et prend le nom d'université de Montréal. Depuis longtemps, d'ailleurs, les Facultés de la succursale jouissent d'une large autonomie sous l'égide discrète du conseil universitaire ; elles entretiennent d'excellents rapports avec celles de Québec. L'École montréalaise de médecine, elle-même, n'a plus que des relations très cordiales avec l'École de Laval. Chacune a son doyen choisi librement.

Arthur Rousseau placera celle de Québec au rang des grandes écoles de son temps. Trois initiatives marquent les premières années de son avènement : remaniement du programme d'études, affiliation des écoles de gardes-malades, relations plus étroites de l'École avec les médecins de France.

1

Ainsi, Laval, de concert avec ses professeurs et ses bienfaiteurs, travaille au profit de ses élèves et dans l'intérêt supérieur de collectivité : « Aucune université ne peut être une organisation d'intérêt privé ou d'égoïsme, déclare le recteur. Les universités sont toutes, par définition, des œuvres d'utilité publique. Et c'est parce que le Séminaire de Québec entendait ainsi le rôle des universités, et qu'il voulait de cette autre et laborieuse façon servir encore le public, qu'il fondait en 1852 l'université Laval. »

Dès les premières séances du conseil qu'il préside, le nouveau doyen imprime à la Faculté une orientation toute scientifique. Préparé par de fortes études universitaires complétées à Paris, Rousseau est tout désigné pour diriger avec compétence et compréhension l'enseignement de la médecine. Il demande d'abord que le conseil de la Faculté se réunisse désormais une fois par mois et dresse, en conséquence, un programme très chargé, au premier plan duquel s'inscrit le projet d'une transformation radicale des cliniques.

Il s'attaque ensuite aux différents Services de l'Hôtel-Dieu : jusqu'à ce jour, par une entente intervenue entre Laval et cette institution, l'université désigne les chefs de Services et jouit du privilège de tenir ses principales cliniques dans cet hôpital. Il appartient à l'université de faire respecter l'horaire des cliniques ; c'est là une source de plaintes contre le personnel enseignant et souvent contre les élèves. « La régularité de l'enseignement suppose que les élèves soient au travail à peu près dès leur arrivée à l'hôpital. Les chefs, évidemment, peuvent en être empêchés, mais ils sont pourvus d'assistants. » En conséquence, la Faculté décide d'émettre de nouvelles directives touchant les Services hospitaliers, tant au point de vue des chefs et de leurs assistants qu'à l'égard des élèves.

Dès l'ouverture des cours, le treize septembre 1921, Arthur Rousseau prévient les élèves de sa détermination : il exigera une plus grande assiduité, une plus méticuleuse application au travail et une conduite irréprochable. « Cette année et dans les années qui viendront, leur dit le doyen, les examens seront beaucoup plus sévères et ceux-là seuls qui posséderont une science précise et sauront l'exprimer, obtiendront leur diplôme. »

Le trois mars suivant, c'est-à-dire avant la fin de cette première année académique, la Faculté adopte de nouveaux règlements touchant l'enseignement de l'anatomie [1] : « Cours de trois heures, trois fois par semaine *comprenant* à la fois l'enseignement théorique et pratique de cette matière. »

La Faculté estime que le chef du département d'anatomie doit avoir à sa disposition « autant d'aides qu'il y a de fois vingt élèves dans les deux premières années réunis » [2].

« Remplacer sur avis l'un ou l'autre des deux professeurs, se charger de la surveillance générale des élèves et de la direction à donner aux aides d'anatomie, fréquenter assidûment le département de façon à toujours être au courant de ce qui s'y passe », tels sont les devoirs de l'assistant qui ne peut « s'absenter pour une période appréciable de temps sans en obtenir préalablement l'autorisation de son chef ».

On doit recruter les aides d'anatomie « parmi les assistants en chirurgie des Services hospitaliers ou parmi ceux qui se préparent à la carrière chirurgicale » [3].

La volonté du doyen d'imposer une discipline plus rigoureuse aux élèves se traduit clairement dans les paragraphes qui les visent : « Être à leur place dans la classe d'anatomie avant l'heure fixée pour le commencement de la leçon ; occuper le siège qui leur sera attribué au commencement de l'année, sans quoi il leur sera compté une absence ; ne pas s'absenter de la salle de travail sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation de leur surveillant immédiat ; ne jamais s'approprier aucune des parties du matériel mis à leur disposition, ni l'emporter en dehors de la classe. Tout manquement à cet article sera suivi de l'expulsion de l'École de médecine ; l'appel sera remplacé par le poin-

1. *PV* 1922-32, p. 4.

2. Le devoir du chef et de l'adjoint doivent « assurer l'enseignement théorique et pratique aux élèves ; se charger de la surveillance et du bon fonctionnement du département pendant toute la durée de l'année ; assurer la maintien du matériel d'étude existant et la préparation de pièces nouvelles de ce matériel ; contrôler le travail des garçons de façon à pouvoir en rendre compte ; préparer à l'enseignement et l'assistant et les aides d'anatomie en leur fournissant l'occasion de donner de temps en temps des leçons ».

3. Les aides d'anatomie doivent « être à la disposition du chef pendant la partie pratique du travail du département ; surveiller le groupe d'élèves qui leur sera confié et leur fournir tous les renseignements utiles. Ils *sont* chacun responsables des parties du matériel employé par leur groupe d'élèves ». (*PV, ibid.*, p. 6.)

tage des places, autant que possible en dehors de la connaissance des élèves. » [4]

La nomination de Calixte Dagneau à la direction du département d'anatomie en assure le bon fonctionnement. Le conseil lui donne Albert Paquet comme adjoint et Charles Vézina comme assistant. Un peu plus tard, la Faculté institue des cliniques libres et les élèves peuvent choisir l'enseignement spécialisé qu'ils préfèrent.

2

La diversification progressive des sciences médicales et l'augmentation des malades dans les hôpitaux, autant que l'accroissement de la population, modifient les institutions et transforment les us et coutumes. A mesure que la province de Québec s'urbanise, la médecine et la chirurgie se développent et se spécialisent. La promiscuité inhérente aux logements urbains atténue les préventions qu'entretient la population à l'égard de l'hôpital : il faut bien loger les malades quelque part puisqu'il devient impossible de les garder chez soi et, surtout, de les y soigner.

Le nombre des religieuses ne suffisant plus, les institutions doivent se recruter un personnel technique : « L'infirmière ou la garde-malade a tenu une certaine place dans la société, surtout depuis que le christianisme, transformant les valeurs, a développé dans les âmes le sentiment de la pitié et a fait la vénération du malade égale à celle du pauvre. Ainsi, les Hospitalières ou les religieuses infirmières furent-elles les premières à se dévouer au service des souffrants dans les Hôtels-Dieu et les hôpitaux. Cependant, ce rôle a pris de nos jours une importance toute spéciale, en même temps que des caractères nouveaux. » [5]

De domestique qu'elle était au début du XIX^e siècle, l'infirmière, au commencement du XX^e, devient l'assistante indispensable du médecin. A ce titre, il lui faut une formation professionnelle : « C'est pourquoi l'université a très volontiers accédé à la demande des Sœurs de la Providence, qui dirigent l'Hôpital Saint-Joseph des Trois-Rivières, et, avec

4. « Ce pointage devra se faire au commencement et à la fin du cours et il sera compté une demi-absence à celui qui manquera l'un de ces pointages et une absence complète à celui qui manquera les deux. » (*Ibid.*)

5. *Le Canada français*, vol. XI, p. 66.

plaisir, elle a affilié l'école des gardes-malades qui est annexée à cet hôpital. »

Avant d'agréer cette affiliation, la Faculté de médecine conduit une enquête auprès des différentes universités canadiennes afin de connaître les programmes adoptés dans les diverses écoles de gardes-malades.

L'école d'infirmières de l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Sherbrooke, dont la réputation s'étend déjà au dehors de la province, est également consultée.

Le onze mai 1923, « la Faculté recommande au Conseil de l'université d'octroyer des diplômes d'infirmières à des conditions qui devront être établies par la Faculté et approuvées par le Conseil ».

En même temps, on décide que, dans les conditions stipulées, on devra mentionner que l'enseignement des infirmières se fera au dispensaire antituberculeux de Québec ainsi qu'au centre de puériculture. A cette époque, dans les différentes écoles d'infirmières, on exige des futures élèves une instruction élémentaire complétée par une éducation convenable. L'Hôpital Saint-Michel-Archange réclame à son tour l'affiliation de son école de gardes-malades.

Pendant un certain nombre d'années, l'université se borne à reconnaître les règlements établis dans les différentes écoles affiliées et délègue, auprès de chacune, un médecin qui en surveille la régie générale. Par ailleurs, les directeurs de ces institutions, au moment de l'affiliation, s'engagent à accepter « toutes les modifications que l'université jugera nécessaires, soit au programme, soit dans la manière de subir les examens ».

Enfin, dans son *Annuaire* de 1925-26, l'université Laval publie des règlements touchant l'affiliation. A compter de cette époque, la surveillance des études, la préparation des questions d'examen et la correction des épreuves des candidates aspirant au diplôme final relèvent de la Faculté de médecine. Le médecin désigné pour surveiller le travail des différentes écoles demeure. Cet enseignement doit se faire dans un hôpital bien organisé, comptant au moins une cinquantaine de patients. Toute partie de l'enseignement qui ne pourrait être donné dans l'institution elle-même, devra l'être dans un autre hôpital. Seuls ont le droit d'enseigner dans les écoles de gardes-malades, les médecins et les infir-

mières diplômées. Chaque école doit compter trois infirmières diplômées, soit une surintendante et deux surveillantes, l'une de nuit, l'autre de jour. Une limite d'âge exige que les candidates n'aient pas plus de trente ans et pas moins de dix-neuf. Le cours doit durer trois ans, les trois premiers mois servant de période de probation.

En 1925, l'université compte cinq écoles d'infirmières qui sont attachées aux hôpitaux suivants : Saint-Joseph, des Trois-Rivières ; Saint-Michel-Archange, près Québec ; Saint-Joseph du Précieux-Sang, à Rivière-du-Loup ; Cross & Normand, à Trois-Rivières et Saint-François-d'Assise, à Québec.

A cette époque, l'université Laval exerce son influence depuis l'île du Prince-Édouard dont le collège Saint-Dunstan lui est affilié jusqu'en Alberta dont le collège des Jésuites d'Edmonton fait également partie de sa Faculté des arts. Si on groupe ensemble les élèves des différentes maisons affiliées à Laval, on atteint alors le chiffre important de quatre mille, à elle seule la Faculté de médecine compte près de trois cents élèves qui, maintenant, suivent leurs cours dans le nouveau pavillon de l'école. Une nouvelle chaire, celle de législation sanitaire, vient d'être créée, tandis que le docteur Georges Racine, premier assistant de la clinique médicale et chef du laboratoire de physiologie, est nommé professeur agrégé. L'abbé Alexandre Vachon, professeur de chimie à la Faculté des arts, enseigne l'analyse chimique à la Faculté de médecine et devient titulaire de la nouvelle école de chimie dont M. Cardinaux assumait jusqu'alors l'administration.

Ainsi se développe régulièrement l'organisation scientifique de Laval : déjà, des élèves de la Faculté de médecine bénéficient de cette transformation de l'enseignement. Le système de l'internat et de l'externat réservé aux élèves de 3^{e}, de 4^{e} et de 5^{e} dans nos hôpitaux universitaires assure l'efficacité de leur travail et leur donne une expérience médicale très précieuse. Les concours auxquels ils doivent prendre part avant d'être désignés à l'internat ou à l'externat ajoutent un stimulant efficace aux études. La nomination de trois nouveaux professeurs agrégés, André Paulin, ancien chef de laboratoire de l'Institut Pasteur de Paris, titulaire du laboratoire de biologie à l'Hôpital Saint-Michel-Archange ; Georges Audet, chargé du Service orthopédique à l'Hôpital Laval et

assistant au Service chirurgical de l'Hôtel-Dieu et Roland Desmeules, assistant à la clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, améliore encore l'enseignement. Cette année-là, Delphis Brochu et Edwin Turcot, frappés par la limite d'âge, deviennent professeur émérites. « Qui ne sait à Québec, et chez tous nos anciens de Laval, le zèle avec lequel MM. Brochu et Turcot ont servi la cause de notre enseignement médical, quel souci de donner à leurs leçons la plus haute autorité possible, et quelle abnégation personnelle ils ont toujours montrée quand il s'est agi des intérêts de notre université ! L'université ne fait que rendre le plus juste hommage à leur longue carrière et à leur inaltérable dévouement en les transposant, au soir de leur carrière, dans le cadre d'honneur de ses professeurs émérites. » [6]

3

Dès le début du décanat Rousseau, les relations de la Faculté de médecine de Laval avec la France et les grandes écoles françaises de médecine se resserrent. En 1922, le professeur Charles Achard, secrétaire général de l'Académie de médecine de Paris, président de la Société médicale des hôpitaux de Paris, ouvre les cours universitaires et préside à la première clinique de l'année, à l'Hôtel-Dieu. Lors de la réception que lui donne la Faculté, il prononce des paroles très élogieuses à l'égard des médecins canadiens et de la langue française parlée à Québec. Adjutor Rivard, l'un des orateurs les plus éloquents de l'époque, avocat émérite, prononce ensuite l'éloge des médecins, et affirme qu'ils comptent parmi les plus ardents promoteurs de la langue française en notre pays : « La Société du Parler français se compose, dit-il, en grande partie de médecins qui, plus que les avocats, ont étudié en France, et reviennent déterminés à combattre en faveur du bon parler français. »

Le dix-huit juin 1923, le recteur, rappelant ses excellentes relations de la France avec Laval, dit : « La France nous a donné des témoignages non équivoques et répétés de très grande bienveillance. D'abord, on nous a offert une bourse d'études, dont le bénéficiaire a été monsieur le docteur Fabien Gagnon. En plus, l'université de Toulouse et l'université de Lyon ont décidé d'accorder, chaque année, l'exonération des droits universitaires pour n'importe quel ordre d'études à un étudiant de notre

6. Rapport du recteur pour l'année académique 1926-27.

université sur la proposition du recteur. Enfin, on a donné l'équivalence à nos degrés en lettres et en sciences : degré de bachelier, certificats conduisant à la licence et la licence elle-même. L'université désire exprimer publiquement toute sa gratitude pour ces bienfaits et elle ne saurait oublier tout ce qu'elle doit au grand dévouement de M. Naggiar, le sympathique consul général de la République française au Canada. »

Cette année-là, un grand congrès réunit à Québec les universitaires de Montréal et de Laval, et, quelques jours après la fin de ces grandes assises, l'Académie française rend un témoignage magnifique à l'institution québécoise en lui décernant le prix de dix mille francs qu'elle accorde chaque année, pour l'encouragement à la diffusion de la langue française à l'étranger. Voici les paroles mêmes par lesquelles le secrétaire perpétuel, René Doumic, explique cette décision : « Naturellement, notre langue est le symbole de notre histoire, de nos traditions de nos coutumes et de nos ambitions. Qui la parle est mieux qu'un autre à même de nous comprendre. L'université Laval accomplit dans ce sens une œuvre utile et l'Académie lui en prouve sa reconnaissance en lui décernant ce prix. »

Durant tout le décanat de Rousseau, les savants français continuent de nous visiter. Il est probable que les cours spéciaux donnés en septembre 1925 par les professeurs Émile Sergent, François Bordet et L. Ribadeau-Dumas sur la tuberculose et la mortalité infantile ont, plus que les autres, activé cet échange de professeurs entre Paris et Québec et assuré à la science médicale française la prépondérance dont elle jouit encore sur les rives du Saint-Laurent. Cette année-là, le lieutenant-gouverneur, Narcisse Pérodeau, préside à l'ouverture des cours. A cette occasion, le professeur Sergent prononce un bel éloge de la médecine et des médecins canadiens : « Habitué à enseigner des étudiants, nous avons reconnu des maîtres chez vous. Nous nous demandons donc pourquoi, quand vous avez déjà de si bons professeurs, qui prennent leur inspiration aux mêmes sources que la nôtre, vous faites encore si grand cas de nos connaissances. »

Malgré ce bel éloge, l'Université décide de s'adjoindre l'un des professeurs les plus distingués de Strasbourg, le docteur Louis Berger, ancien chef de laboratoire d'anatomie pathologique à la Faculté de cette

ville, ancien chef de laboratoire également et membre du Conseil de direction de l'Institut du Radium à Paris, et attaché depuis quelque temps aux laboratoires de l'Hôpital Saint-Michel-Archange. En même temps, la Faculté nomme de nouveaux agrégés : Achille Paquet, Émile Fortier, Georges Ahern.

En février 1922, la Faculté souscrit en faveur du monument que Strasbourg projette d'ériger à la mémoire de Pasteur. A la fin de cette année, l'Académie de médecine de Paris invite « la Faculté à se faire représenter aux fêtes du Centenaire de Pasteur qui auront lieu le 26 décembre » et la Faculté désigne son doyen. Chose curieuse, la Faculté ne délègue personne au centenaire de Jenner qui a lieu moins d'un mois après celui de Pasteur, soit le vingt-trois janvier 1923. Le sept avril précédent, la Faculté avait adressé deux mille francs au comité de Strasbourg.

A cette séance du sept avril 1922, la Conseil adopte l'ordre du jour suivant : « La Faculté, après avoir examiné attentivement, les conditions de l'enseignement clinique à l'université Laval, exprime l'opinion qu'un Hôpital Général de 400 lits est nécessaire à l'enseignement clinique, et elle prie l'université de s'employer d'urgence à la création de cet organisme ».

III

Nouveau pavillon de médecine

Septembre mil neuf cent vingt-quatre ! Inauguration du nouveau pavillon de médecine ! Bénédiction de la pierre angulaire de l'hôpital du Saint-Sacrement ! Orientation scientifique de l'enseignement théorique et clinique ! L'œuvre du Séminaire de Québec continue de grandir, de se développer, de s'améliorer et de rayonner !

Si l'université considère que l'École de médecine est la plus exigeante de ses Facultés, elle n'en fait pas moins toutes les dépenses et tous les sacrifices voulus pour en assurer le succès. Les besoins matériels sans cesse renouvelés, l'expansion des cliniques, l'accroissement des élèves, l'évolution régulière des connaissances médicales provoquent, chaque année, dans les programmes, dans les laboratoires, dans les cliniques,

dans les hôpitaux et dans l'enseignement médical, en général, des transformations aussi importantes que diverses.

I

Dans le nouveau pavillon qui fournit à nos maîtres des installations de premier ordre, dit le recteur, les laboratoires, « de mieux en mieux

Nouveau pavillon de la Faculté de médecine érigé en 1924.

outillés, assurent un travail de plus en plus rigoureux et de plus en plus pratique ».

Bénéficiant de toutes les améliorations apportées à l'enseignement de la médecine depuis 1852, les élèves de 1925 et des années qui suivent profitent également des nouvelles transformations : « Au prix de sacri-

fices assez lourds, la vieille École de médecine a été renouvelée, refaite, agrandie de trois fois sa première capacité, et pourvue d'un outillage très nouveau. Les laboratoires, les amphithéâtres, les salles de cours, les bibliothèques sont spacieusement installés et bien aménagés, l'équipement de toutes les pièces est absolument moderne, au point de vue des plus récents progrès de la science médicale. Et nous pouvons affirmer que l'université Laval possède maintenant l'une des plus belle écoles de médecine du Canada. » [1]

En même temps que la pavillon est reconstruit, agrandi, amélioré, la Faculté recrute de nouveaux professeurs : Albert Jobin devient titulaire de la clinique des maladies infectieuses, Edgar Couillard, adjoint d'hygiène, Albert Brousseau, médecin français, entre à l'Hôpital Saint-Michel-Archange, Jean-Baptiste Lacroix, de retour de Lausanne et de Paris, est chargé de laboratoire et nommé professeur de physiologie. A cette époque, l'hygiène et la médecine préventive se développent rapidement. Les agglomérations s'accroissent dans la province de Québec, ce qui nécessite différentes mesures de salubrité publique. Laval crée une chaire de législation sanitaire qu'elle confie au docteur Alphonse Lessard. Georges Racine devient premier assistant à la clinique médicale et le chef du laboratoire de physiologie.

En 1924, les docteurs Joseph Caouette et Rosario Potvin reçoivent le titre d'agrégés : « Ces messieurs ont mérité cet honneur et cette distinction, déclare le recteur, par leur travail consciencieux à l'université et à l'hôpital, par leur ardeur à l'étude et le dévouement complet qu'ils ont toujours témoigné à leur *alma mater*. » [2]

En outre, de nouveaux voyages d'études, effectués par Charles Vézina et Rosario Potvin, permettent à ces professeurs d'améliorer encore leur enseignement théorique et clinique, cependant que le passage à Québec d'un spécialiste du cancer, le professeur Regaud, ajoute à la réputation scientifique de Laval. [3]

---

1. *Rapport du recteur*, année académique 1926-27.

2. « La Faculté accepte les deux noms proposés, mais regrette que le nom du docteur Ahern ne soit pas compris dans la liste soumise. Le docteur Ahern est demandé par la Faculté depuis plusieurs années, il occupe une position universitaire à la satisfaction de tous les professeurs et ses états de service méritent considération. » (*PV* 1922-23.)

3. « Les docteurs Vézina et Potvin, qui, déjà, ont donné leurs preuves comme professeurs, ont voulu aller en France suivre les leçons de célébrités médicales. Les connais-

Durant l'année académique 1926-27, le docteur André Paulin, ancien chef de laboratoire de l'Institut Pasteur de Paris, titulaire de laboratoire de biologie à l'Hôpital Saint-Michel-Archange, le docteur Georges Audet chargé du Service orthopédique à l'Hôpital Laval et assistant au Service chirurgical de l'Hôtel-Dieu et le docteur Roland Desmeules assistant à la clinique médicale à l'Hôtel-Dieu deviennent professeurs agrégés.

Par ailleurs, une limite d'âge ayant été fixée par la Faculté et ratifiée par le Conseil universitaire, deux professeurs éminents prennent leur retraite. Ce sont Delphis Brochu et Edwin Turcot, le Conseil universitaire leur confère le titre de professeur émérite juste récompense de « leur longue carrière et de leur inaltérable dévouement » à Laval dont la réputation s'étend de plus en plus loin.

Le docteur Arthur Rousseau, au cours de janvier 1926, se rend à Paris, et reçoit, de la part des milieux médicaux universitaires et hospitaliers de la capitale française, un accueil chaleureux. L'Académie de médecine de Paris lui confère le titre de membre correspondant de préférence à plusieurs savants étrangers. Le professeur Sergent invite le doyen de Laval à donner quelques leçons devant des étudiants français. Arthur Rousseau prononce un cours magistral à la Charité.

L'activité intellectuelle des professeurs de la Faculté se manifeste dans maints domaines, ainsi le docteur Arthur Vallée publie une biographie de *Michel Sarrazin*. Ouvrage important qui relate la vie et les travaux de ce chirurgien de la Nouvelle-France, le livre de Vallée est une véritable tranche de l'histoire médicale de l'ancien régime et lui faut le prix d'histoire du Canada offert par la province ainsi qu'un prix de l'Académie de médecine de Paris.

---

sances acquises là-bas les ont mis en état de faire bénéficier davantage les disciples d'Esculape, à qui les progrès incessants de la médecine ne laissent aucun moment de répit.

« Pendant la dernière semaine de mai, monsieur le professeur Regaud, directeur de l'Institut du radium de l'université de Paris, a donné dans notre université des leçons sur le cancer, qui ont fait les délices de toute la gent médicale et dont le souvenir n'est pas près de périr dans l'esprit des auditeurs.

« L'autorité de monsieur le professeur Regaud est si grande, qu'au dernier grand Congrès de radium à Strasbourg, les médecins présents le mirent en garde et lui demandèrent de ne pas prononcer des paroles trop affirmatives, car elles seraient prises au pied de la lettre par les savants du monde entier.

« Aussi l'université s'est-elle grandement réjouie de ce que monsieur Regaud ait bien voulu accepter le titre de docteur en médecine qu'elle a tenu à honneur de lui offrir. »

Les professeurs de la Faculté ne se bornent pas à publier des œuvres : ils cherchent constamment à développer l'enseignement. En 1927, on crée un institut d'anatomie pathologique dont on confie la direction aux docteurs Vallée et Berger. Le docteur Édouard Morin devient leur assistant.

2

Depuis le commencement du siècle, le nombre des malades augmente régulièrement. A l'avènement d'Arthur Rousseau, les hôpitaux débordent et la Faculté que le doyen dirige avec une grande compétence scientifique réclame, comme on l'a vu plus haut, la construction d'un nouvel hôpital. En septembre 1924, ses vœux sont comblés ; l'auxiliaire de Québec, Son Excellence M^gr^ Alfred Langlois, préside à la bénédiction de la pierre angulaire de l'institution qui porte alors le nom d'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement.

A cause d'une violente tempête, la cérémonie se déroule dans l'église paroissiale du Saint-Sacrement. Sur une table installée au centre du sanctuaire, la pierre décorée attire les regards de la foule cependant que le premier ministre du temps prend la parole et déclare : « Afin de me forcer de prononcer une allocution dans cette église, dit Alexandre Taschereau, de son ton ironique, le curé de votre paroisse, le Père Pelletier, a voulu cet orage et, comme ses vœux se réalisent toujours, le Ciel l'a écouté. »

M^gr^ Camille Roy résume ensuite l'œuvre sociale des hôpitaux. De pareilles institutions sont avant tout, dit-il, « un abri pour les souffrances corporelles qu'accompagnent souvent de grandes angoisses spirituelles. L'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement sera, en effet, excellemment, une maison de science et de charité. Les médecins, tous les médecins, y auront accès, y pourront accompagner et soigner leurs patients, et exercer, dans des conditions exceptionnelles de bienfaisante organisation, leur art de guérir. C'est cela qu'attend de l'hôpital le malheureux qui y souffre. Il attend de la médecine, de la chirurgie, de la science, le remède à son mal et sa guérison. Et les médecins qui viendront ainsi, les professeurs de notre université Laval, comme tous les praticiens si distingués que cette université a formés, s'emploieront avec tout le zèle qui est leur à soulager les malheureux qui viendront ainsi s'offrir à leurs soins.

L'Hôpital du Saint-Sacrement (fondé en 1924), *capacité : 300 lits.*

Leur science se doublera de la charité qui est une vertu nécessaire de leur haute profession » [4]. C'était, en deux mots, faire l'éloge du doyen Rousseau qui a toujours su joindre, durant sa longue carrière, à l'exercice de la médecine, la pratique d'une charité et d'une générosité sans borne.

L'Hôpital du Saint-Sacrement, de l'avis de ses fondateurs, constitue un apport bienfaisant et fécond à l'œuvre universitaire et principalement à l'enseignement clinique : « Cette institution nécessaire, dont l'établissement fut traversé de tant d'épreuves, et qui voit dans toutes les misères de son passé le signe de sa providentielle opportunité, écrit M^gr^ Camille Roy, cette institution recueillera les malades que l'hospitalisation trop étroite de Québec ne peut recevoir et refuse chaque jour ; ce sera aussi pour l'enseignement universitaire, pour les cliniques qui y seront données, un foyer d'observations et d'études. » [5]

Les connaissances médicales s'acquièrent au chevet des malades. Depuis l'ouverture des cours de la Faculté de médecine, en 1853, l'Hôtel-Dieu de Québec collabore étroitement avec Laval. C'est dans cette institution séculaire que la majorité des médecins cliniques professent. A plusieurs reprises, l'hôpital s'est agrandi, augmentant « dans une bonne mesure le nombre des sujets d'observation qu'il peut offrir à nos maîtres et nos élèves. Les excellentes hospitalières de l'Hôtel-Dieu ont voulu, par ces agrandissements, répondre sans doute à une demande toujours croissante de malades qui viennent de toute l'immense région médicale de Québec ; elles ont pris soin aussi de rester fidèles à leur traditionnelle bienveillance et de procurer à notre enseignement clinique de précieuses extensions ».

Par suite de ces améliorations et de ces agrandissements, l'enseignement clinique prend une expansion considérable. L'accroissement continu de la population multiplie le nombre des malades et, par conséquent, exige plus de lits d'hôpitaux. Les institutions de Québec ne suffisent plus. La liste des malades qui réclament un lit à l'hôpital s'allonge de semaine en semaine et la Faculté contribue au soulagement de chacun en mettant ses professeurs au service de la charité. « Et parce que l'enseignement clinique en général, l'enseignement donné au chevet des

4. Allocution du recteur, 18 juin 1925.
5. *Rapport du recteur*, année académique 1926-27.

malades, prend une importance plus grande, on a voulu, sans rien sacrifier de la part qui doit être faite aux cours théoriques, refaire la distribution numérique de ces cours. »

Maintenant, l'École compte plus de deux cent cinquante élèves. La répartition des cliniques permet aux uns de fréquenter l'Hôtel-Dieu, aux autres l'Hôpital Laval, à quelques-uns, Saint-Michel-Archange. L'Hôpital civique, réservé aux maladies infectieuses, place à la disposition de la Faculté ses malades pauvres. Chaque institution offre aux professeurs et aux élèves « des champs d'expérience extrêmement importants au point de vue des spécialités qui y sont traitées ».

L'augmentation des hôpitaux et des cliniques facilite la répartition des élèves. En conséquence, au cours de l'année académique 1927-28, la Faculté inaugure « le système dit de l'externat qui est appelé à rendre de bons services tant aux étudiants qu'aux hôpitaux intéressés. Il est destiné aux élèves de 3e et de 4e année, l'internat étant réservé aux élèves de 5e. Par ce moyen, affirme le recteur, un plus grand nombre, parmi les plus studieux et classés par ordre de mérite, auront l'avantage de se former sous l'œil des maîtres. De plus, ils seront utiles au perfectionnement des divers Services médicaux et chirurgicaux que l'université dirige dans la ville et au dehors » [6].

La création d'un Institut d'anatomie pathologique destiné à l'examen des pièces de tous genres dont les Hôpitaux lui confieront l'analyse, l'ouverture de l'Hôpital du Saint-Sacrement sous la direction des Sœurs de la Charité, l'agrandissement de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul sont bientôt suivis de la fondation d'un Institut du cancer et d'un Institut de bactériologie. C'est que la Faculté de médecine s'engage « résolument dans la voie de la recherche scientifique. Une université, déclare le recteur, ne saurait se borner à enregistrer, de façon plus ou moins complète, les notions acquises, les observations et les expériences réalisées. La haute culture suppose la faculté et les moyens de penser et de juger par soi-même, elle exige un entraînement au travail personnel, original. Une université n'est un véritable foyer de science que si elle est animée de l'esprit de recherche et si elle participe de fait au développement des connaissances générales ».

6. Allocution du 18 juin 1928.

L'étude expérimentale du concret permet aux élèves et aux professeurs de l'École de médecine de scruter les secrets fondamentaux de la physiologie et de la pathologie pour le plus grand bien de la collectivité. Grâce à toutes ces améliorations, la renommée de la Faculté s'étend au delà des frontières canadiennes. Bientôt, l'Association médicale des États-Unis, qui classifie les « Facultés de médecine selon leur excellence et les avantages qu'elles offrent à ceux qui les fréquentent » décerne la mention « A » à celle de Laval. C'est là une sorte de diplôme d'honneur qui témoigne, devant l'univers nord-américain, de son excellence, de ses méthodes, de sa discipline, de la qualité de son enseignement, de ses programmes, de la composition de sa bibliothèque, de l'outillage de ses laboratoires et des hôpitaux où se tiennent ses cliniques.

IV

LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Au début du XXe siècle, une maladie terrible, la tuberculose, décime la province de Québec. Les uns attribuent son origine à l'entrée sur le territoire québécois d'un nombre considérable d'animaux tuberculeux, les autres à une alimentation déficiente.

En Europe, la phtisie fait également de grands ravages. Laënnec, créateur de la méthode d'auscultation médiate, a donné, il y a déjà plusieurs années, une impulsion extraordinaire à la thérapeutique de cette maladie. Les médecins de Québec se tiennent au courant des progrès de la science française. A la tête de la génération de 1900 se distingue un jeune savant dont l'érudition et la culture scientifique n'ont d'égales que l'autorité et l'influence : « Son ascendant est tel que, même dans les groupes, rarement unis, de ses confrères, il domine tout et tous » [1]. Arthur Rousseau avait, en effet, « achevé la plus précieuse des conquêtes : celle de l'autorité que donne l'évidente supériorité personnelle, celle du prestige qui s'attache sans doute au grand succès de clientèle et de fortune, mais que confirment surtout le charme des relations, la culture

1. *Arthur Rousseau et le problème de l'hospitalisation*, par Ferdinand ROY, in *Le Canada français*, vol. XXI, n° 8, avril 1924. Tout l'article serait à citer.

générale, l'élévation de pensée dédaigneuse des petites rivalités, la noblesse de cœur étrangère aux maigres succès d'intrigue . . . » [2].

En novembre 1911, Rousseau réunit « chez lui quelques citoyens et leur propose de fonder un hôpital pour les tuberculeux pauvres » [3]. La province de Québec est alors, « par le nombre des victimes, au rang des pays les plus peuplés de la terre, et le moins armés » pour combattre la phtisie : « Nous avions bien, ici ou là, quelque sanatorium pour phtisiques riches ; la province de Québec n'avait pas un vrai hôpital où loger les tuberculeux pauvres. » [4]

Mettre à la disposition des indigents souffrant de tuberculose les soins nécessaires à leur état, les isoler afin qu'ils ne contaminent plus leur milieu, fournir à l'École de médecine les cliniques indispensables à l'enseignement de la phtisiothérapie, créer un organisme propre au dépistage de la tuberculose, au choix du mode de traitement qui convient à chaque cas et à l'application de ce traitement, assurer la diffusion et la prévention de ce fléau, telle est l'institution que Rousseau projette de fonder à Québec.

Une telle entreprise exige des fonds considérables. De plus, à cette époque, « la population catholique de cette province ne pouvait pas concevoir qu'un grand hôpital pût être fondé et conduit par d'autres que par des communautés religieuses — à leurs frais et risques. Le dévouement, plus d'une fois séculaire, de nos communautés, nous avait ancrés dans cette erreur, que le problème les concernait exclusivement : nous ne prenions pas garde que leurs ressources s'épuisaient à mesure que les besoins augmentaient ; et leurs quêtes, devenues aussi indispensables qu'improductives, ne récoltaient plus guère que nos murmures . . . Il ne fallait pas songer à des fondations nouvelles par des maisons où la détresse était telle qu'on y manquait de pain » [5].

Malgré les obstacles, Rousseau entreprend de constituer une société de *patronage* et, pendant toute l'année 1911, il prend *le chemin discret de la conversion individuelle* . . . « Un à un, chaque jour et à chaque heure du jour, tous ses amis, tous ses clients, toutes ses relations reçoivent

2. *Ibid.*, pp. 673-674.
3. *L'Hôpital des tuberculeux de Québec — Hôpital Laval* — Historique, liste des souscripteurs, état financier, Québec, Imp. *L'Action Sociale, Limitée*, 1917 (28 pages).
4. Ferdinand ROY, *Ibid.*
5. ROY, *ibid.*, p. 674.

la confidence de son projet, le détail de l'organisation. Des mois durant, il ne parle jamais d'autre chose. *Je sais*, disait-il dans l'intimité, *que pour mes victimes, je deviens l'homme à l'idée fixe ; mais je suis le raseur conscient dont on ne se débarrasse qu'en disant comme lui . . .* Et, en effet, petit à petit, dans tous les mondes, du haut en bas de l'échelle sociale, on se mit à causer de ce projet, à discuter l'hôpital *du docteur Rousseau* ; on approuvait, on désapprouvait ; l'opinion favorable ou hostile, n'était plus indifférente ; le mur de l'inerte ignorance s'effritait . . . » [6]

Enfin, le quinze janvier 1912, une société qui doit plus tard prendre le nom d'*Hôpital Laval*, reçoit son existence juridique [7]. Le huit mars suivant, la société se donne les directeurs suivants : Alexandre Taschereau, Némèse Garneau, Cyrille Tessier, Louis-Philippe Sirois, Arthur Rousseau. Georges-Élie Amyot en devient président et Ferdinand Roy secrétaire-trésorier. Durant les années qui suivent, la société recueille les fonds. En décembre 1915, elle achète, moyennant huit mille dollars, un terrain dominant la vallée de la rivière Saint-Charles et, le seize septembre 1916, le contrat de construction est accordé et les travaux commencent.

Ainsi, l'hôpital Laval devient « non seulement le premier établissement du genre, par la date, dans notre province, mais le premier aussi, par la perfection de ses Services, en Amérique et ailleurs » [8]. Avant de dresser les plans de l'établissement, Rousseau et Amyot avaient visité les hôpitaux pour tuberculeux des États-Unis afin de mettre au point l'installation la plus moderne qui se puisse trouver.

En attendant que l'hôpital soit construit, afin de mettre à l'abri les tuberculeux les plus indigents, on installe quelques salles dans l'ancien hôpital civique situé rue des Prairies : « Le gouvernement de la province et le Conseil de ville de Québec, ayant accordé à la Société respectivement un octroi annuel de $3,500, les directeurs obtiennent le concours des Révérendes Sœurs de la Charité et, le quinze novembre 1915 » [9], vingt-cinq malades y trouvent l'hospitalité [10].

6. *Ibid.*, p. 675.
7. La *Société de patronage de l'Hôpital des tuberculeux de Québec*, tel est le nom qui apparaît dans les *Statuts refondus de Québec*, art. 6896 et suivants.
8. ROY, *Ibid.*, p. 676.
9. *L'Hôpital des tuberculeux de Québec, ibid.*, p. 9.
10. *Ibid.*, p. 10. Rapport du docteur Odilon Leclerc.

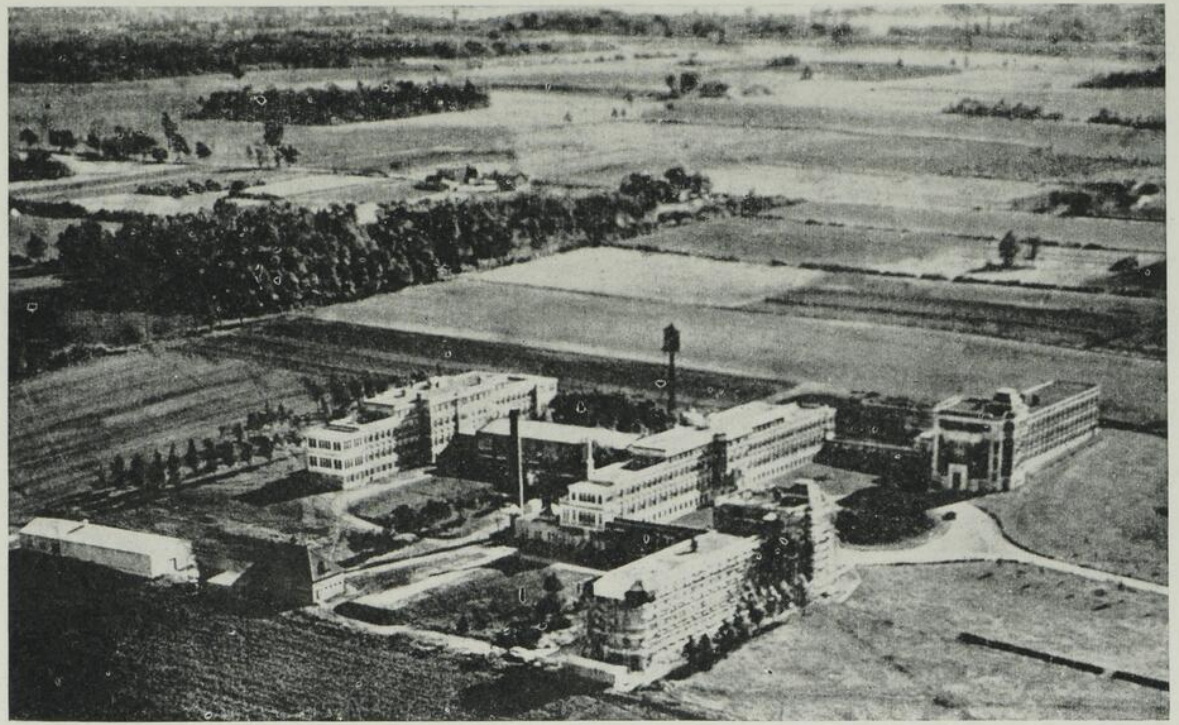

L'Hôpital Laval (fondé en 1915), *capacité : 430 lits.*

A la suite d'une entente intervenue entre la jeune institution et l'université Laval, Arthur Rousseau, Odilon Leclerc et Jules Frémont assument le service médical et chirurgical cependant que la Faculté de médecine reçoit le privilège de donner dans le nouvel hôpital ses cours cliniques de phtisiothérapie. Quand le personnel recruté par les Sœurs de la Charité se transporte à Sainte-Foy, Laval devient une véritable école d'enseignement clinique universitaire. Dès 1922, on projette de porter à quarante le nombre des cliniques données à l'Hôpital Laval. De plus, en janvier 1923, afin d'élargir ses cadres et de compléter l'enseignement de la phtisiothérapie, la Faculté propose d'inclure l'Hôpital du Lac-Édouard dans la liste des maisons d'enseignement universitaire. Le conseil « suggère aussi que le médecin de cette institution soit attaché à l'enseignement à un titre quelconque pour pouvoir y faire de la clinique aux élèves stagiaires qui voudraient aller suivre des cours de perfectionnement, et qui y séjourneraient à volonté » [11].

La lutte à la tuberculose reçoit en même temps l'appui du dispensaire antituberculeux dont l'organisation médicale et sociale permet aux médecins qui le désirent de se perfectionner. Bientôt, des diplômes spéciaux sont remis aux médecins qui suivent ces cours. Néanmoins, d'après le doyen, « le stage au Dispensaire n'est pas suffisant pour donner la compétence scientifique nécessaire. Il importe que les diplômes constituent réellement un titre de valeur. De tous côtés, jusqu'à ce jour, dit Rousseau, on s'est montré par trop facile dans l'octroi de diplômes divers à compter de celui de docteur en médecine ».

Selon le doyen, « il faut avant tout que le Dispensaire soit une organisation scientifique et, ensuite, sociale parce que scientifique. Il faudrait, affirme-t-il, établir un programme très sérieux le plus tôt possible, programme qui puisse servir de modèle ».

Le vingt-sept novembre 1923, le conseil de la Faculté, en présence du recteur, adopte la résolution suivante : « L'université décernera, après un premier examen un certificat d'aptitude à la tenue d'un Dispensaire d'hygiène sociale première année ; après un deuxième examen un certificat de même nature deuxième année ; après un troisième examen, un diplôme universitaire en *hygiène sociale.* »

11. *PV.*, 1922-23, p. 36.

A la demande de la Ligue antituberculeuse de Québec, le Dispensaire devient une œuvre d'enseignement et « l'université confirme Dussault, Odilon Leclerc, Georges Grégoire et Roland Desmeules ainsi que mademoiselle Raymond, infirmière, dans leurs fonctions ».

Évidemment, ce dispensaire ne comporte pas que des cours touchant la tuberculose. Pendant deux mois, il y aura des cours théoriques de puériculture, des cliniques de nourrissons, des leçons de tuberculose infantile, vingt leçons de radioscopie pulmonaire. Les cliniques et les cours théoriques de phtisiothérapie auront lieu à la fois au dispensaire et à l'Hôpital Laval [12].

En février 1924, à la requête de la Ligue antituberculeuse, le docteur Philippe Hamel qui, « au nom du club Rotary a pu fournir à l'Hôpital Laval et au Dispensaire une organisation complète pour le Service de dentisterie » [13], est nommé chirurgien-dentiste de la Ligue. En juin de la même année, la Faculté se propose de modifier les Services hospitaliers de l'Hôpital Laval. Il s'agit d'améliorer l'organisation scientifique et de développer les Services chirurgicaux : « Il est entendu, déclare le doyen, le treize juin, que le docteur Leclerc, à la tête de cette organisation depuis ses débuts, devra en rester le chef, mais il faudra lui adjoindre le personnel nécessaire. » Toutefois, l'hôpital des tuberculeux ne subira de réelles transformations qu'après la mort de celui qui, avec Rousseau, en fut l'animateur, Odilon Leclerc.

Ce professeur éminent, titulaire de la chaire de physiologie, chargé du cours de pathologie, générale, directeur du Service médical de l'Hôtel-Dieu, meurt presque subitement le 5 juillet 1925 après une vie aussi éclatante par son œuvre proprement médicale que par son dévouement à la collectivité.

Admis à l'exercice de la médecine en 1906, il se rend immédiatement à Paris où il suit des cours de perfectionnement pendant plus d'un an. En 1910, il devient professeur agrégé à la Faculté de médecine, on lui confie le cours de Matière médicale et on le nomme plus tard, professeur titulaire de physiologie. Médecin clinicien, il collabora avec Arthur Rousseau à l'Hôtel-Dieu. Il se lance bientôt dans une

12. On trouvera dans les procès-verbaux à la suite de la page 61 le programme complet des cours d'Hygiène sociale tel qu'adopté à la séance du 27 novembre 1923.

13. *PV*, pp. 62 et 67.

étude très poussée de la phtisie. Peu après l'établissement, par la ligue antituberculeuse de Québec, de son dispensaire, il en devient le directeur. « Installé dans un local de fortune où l'exiguïté ne le cédait qu'à la pauvreté, aux prises avec les difficultés sans cesse renaissantes et venant de milieux non encore suffisamment éclairés, Dieu sait ce qu'il eut à faire, les efforts, les démarches qu'il eut à tenter, le zèle et le dévouement de chaque jour qu'il eut à mettre pour maintenir l'œuvre, la faire durer, la faire prospérer jusqu'au jour de l'établissement définitif actuel, que des autorités en hygiène sociale de France et des États-Unis ont déclaré être un modèle du genre ». [14] Collaborateur d'Arthur Rousseau, il contribua largement à la création de l'Hôpital Laval et fonda, en outre, une colonie de vacances pour les enfants des familles fréquentant le dispensaire. Une telle œuvre ne tarda pas à placer Odilon Leclerc au premier rang des médecins canadiens. En conséquence, il est appelé à la direction des principales œuvres antituberculeuses du pays. Le gouvernement canadien et celui de notre province le délèguent, en 1920, au congrès de la tuberculose à Paris. En 1922, il devient membre du Conseil d'hygiène et en 1924, retourne en Europe où il représente le Canada et le Québec aux assises de Lausanne.

Au témoignage du surintendant provincial de l'hygiène, Alphonse Lessard, « la coopération du nouveau membre du Conseil d'hygiène fut, pour ceux que le gouvernement de la province chargea d'organiser la lutte à la tuberculose sur toute l'étendue du territoire, d'un prix inestimable. Absolument averti des conditions de notre population, possédant toutes les données modernes sur ce que pouvait comporter une telle campagne, il fut pour eux le conseiller le plus précieux en même temps que le collaborateur le plus efficace. Là où il y avait rien ou peu de chose, il fallait créer, là où l'insouciance ou l'ignorance du danger régnait, il fallait réveiller l'opinion, là où existaient les préjugés et la confusion dans les esprits au sujet de l'œuvre commençante, il fallait apaiser, éclairer, convaincre.

« S'agissait-il de se rendre dans un centre de la province où les conditions l'exigeaient, d'y rencontrer les esprits dirigeants, de déterminer chez eux l'élan nécessaire, de parler à la population et de lui décrire

14. Alphonse LESSARD, *Éloge de M. le docteur Odilon Leclerc*, 17 juin 1926.

l'œuvre bienfaisante d'un dispensaire antituberculeux, Leclerc était toujours prêt à participer à cette œuvre de missionnaire qui exerça son action d'un bout à l'autre de la province, depuis Hull jusqu'à la Rivière-du-Loup, depuis Chicoutimi jusqu'à Sherbrooke et Valleyfield.

« S'agissait-il de soumettre à un entraînement intensif au dispensaire de Québec et à l'Hôpital Laval, les médecins et les infirmières choisis pour diriger les œuvres nouvelles, de faire passer en eux le feu sacré qui l'animait, il était là encore, et en dépit d'un labeur quotidien écrasant, il réunissait tantôt le soir, tantôt le jour, ces nouveaux élèves, et, dans des démonstrations frappantes, savait les pénétrer du double point de vue scientifique et social du travail qu'ils étaient appelés à faire dans leurs différents milieux. » Il est mort victime de son dévouement et de son abnégation après une vie consacrée au soulagement des malades et des indigents.

Odilon Leclerc avait assisté à l'une des phases la plus importante de l'expansion universitaire. Lors de sa disparition, la Faculté de médecine compte plus de deux cent cinquante élèves, les cliniques sont plus nombreuses et permettent aux futurs médecins de recueillir des observations médicales plus variées.

A sa mort, la Faculté adopte un ordre du jour dont voici les principales parties : « Les professeurs de la Faculté de médecine ont appris avec le plus profond chagrin la mort de leur collègue, le docteur Odilon Leclerc. Ils se plaisent à reconnaître le remarquable esprit de travail dont le docteur Leclerc a toujours fait preuve depuis ses débuts à l'École, esprit de travail qui l'a mené d'année en année aux importantes réalisations qu'il a pu effectuer à un âge où la plupart en sont encore à la montée de la vie. L'enthousiasme qu'il savait apporter à toutes les œuvres auxquelles il se donnait et le sens de l'organisation qu'il y joignait, en ont fait au premier jour un animateur incomparable contribuant pour la part la plus large à la mise au point d'œuvres sociales et médicales dont l'apport est incalculable dans le développement de la Faculté. »

Médecin en chef du Service médical à l'Hôpital Laval, attaché au dispensaire antituberculeux, professeur de pathologie générale, tels sont les postes qui deviennent vacants par suite de la mort de Leclerc. Joseph Guérard, qui préférait rester attaché au Service médical de l'Hôtel-Dieu,

assume la première fonction. Georges Grégoire est nommé au dispensaire et la pathologie générale subdivisée échoit aux docteurs Louis Berger et Albert Jobin ; le premier enseignera la pathologie générale proprement dite et le second la séméiologie.

Les médecins de l'Hôpital Laval sont nommés par l'université. Pendant la maladie de Leclerc, de jeunes médecins, sous la direction de Rousseau, en assurent le fonctionnement. Quant au cours de pathologie générale, le doyen lui-même en a voulu la subdivision : « Il s'agit d'un cours très difficile, demandant une préparation étendue ; il importe, dit Rousseau, de désigner quelqu'un qui puisse se préparer pour l'ouverture en septembre. Cette question de l'enseignement de la pathologie générale a déjà été étudiée à la Faculté antérieurement aux événements actuels lors de la réorganisation de l'enseignement. Le cours a été divisé en deux parties distinctes à être enseignées aux élèves de deuxième et de troisième année séparément. Le docteur Leclerc n'était d'abord que chargé du cours de séméiologie, le docteur Rousseau ayant gardé la pathologie générale proprement dite [15].

« Ce n'est que lors des transformations hospitalières que le docteur Rousseau a demandé au docteur Leclerc de faire tout l'enseignement. Le doyen ne croit pas que ce cours ait été convenablement donné depuis la disparition du docteur Alfred Simard. La pathologie générale proprement dite qui comporte l'enseignement des processus, de la pathogénie, de l'étiologie, de la physiologie pathologique revêt de ce fait un caractère scientifique particulier qui nécessite des relations avec les professeurs de bactériologie, d'anatomie pathologique et de chimie physiologique indispensables pour la concordance des enseignements. »

Ici, c'est évidemment le doyen qui parle et il ajoute : « Or nous avons parmi nous le docteur Berger qui fait de l'enseignement, qui peut se consacrer à la recherche nécessaire, qui occupe déjà dans le monde scientifique une place considérable et auquel des situations importantes ont été offertes à l'Institut Rockfeller d'abord, puis ces jours-ci, dans des conditions tout à fait spéciales, à Paris même. Il semble que le docteur Berger soit tout désigné pour cette partie du cours. » [16]

---

15. *PV*, pp. 133-134. Le texte du procès-verbal n'indique pas quelles sont les phrases du doyen et quelles sont celles du secrétaire.

16. *PV.*, p. 134.

Au début de septembre 1925, la Faculté dote l'Hôpital Laval de deux internes et de deux externes. Quant à ces derniers, le médecin chef les transporte chaque jour dans sa voiture. Le conseil décide, en même temps, que les « élèves qui ont une fonction à l'Hôpital Laval devront être exemptés de cours aux heures où ils sont pris par le service, ce service de pratique très importante devant remplacer pour eux les cours théoriques lorsqu'ils ne peuvent pas s'y rendre ».

Au cours de l'année 1926, l'organisation scientifique de l'Hôpital Laval se poursuit à un rythme accéléré. Le plan de Fortier touchant Saint-Vincent-de-Paul [17] est adopté. Ainsi, le surintendant de l'institution, en l'occurrence Arthur Rousseau, présidera le conseil. Dès cette époque, les professeurs commencent de se plaindre de ce qu'ils qualifient de « préparation insuffisante des élèves de 3e année au point de vue de la pathologie générale qui, à ce moment, ne leur a pas été enseignée, ce qui, disent-ils, ne leur permet pas de profiter de l'examen des malades au point de vue de l'auscultation » [18].

Rousseau saisit l'occasion et souligne de nouveau l'importance de former de vrais savants ; « c'est précisément à l'hôpital, dit-il, que les élèves doivent apprendre l'examen des malades et que la préparation didactique nécessaire devrait être premièrement acquise par l'élève s'il se donnait la peine de lire des ouvrages de médecine, ce qui ne semble nullement l'intéresser. Il faudrait, dit-il, commencer par apprendre à nos élèves à lire, ce qui serait un excellent début. »

Le goût de la lecture, si on ne l'acquiert pas jeune, se développe rarement plus tard. C'est pourquoi tant de professionnels ferment leurs yeux à tous les progrès quand ils quittent l'université. Trop d'élèves « se contentent d'étudier dans des notes de cours vendues de l'un à l'autre sans même se procurer les manuels indispensables ». Il existe un règlement interdisant l'usage des notes « qui n'ont pas été prises personnellement » [19]. En vérité, les élèves achètent alors si peu de livres « que l'université a discontinué la vente des manuels dont elle s'était chargée » [20].

---

17. On en trouvera l'exposé plus loin.
18. *PV.*, p. 153.
19. Arthur VALLÉE. *PV., ibid.*
20. J.-B. LACROIX. *PV., ibid.*

Cette indifférence des élèves à l'égard de la lecture et, par conséquent de la culture personnelle, se manifeste jusqu'à la bibliothèque de la Faculté dont le conservateur est alors malade : « Par suite de la maladie du bibliothécaire et du manque de lecture des élèves, les autorités semblent vouloir se désintéresser du développement de cette bibliothèque, dont l'organisation définitive est de toute première importance. Il faut non seulement qu'elle soit maintenue, mais on doit voir immédiatement à la développer et, en particulier au point de vue de la réception des revues spéciales . . . » [21]

Pendant que l'on s'occupe du développement de la bibliothèque, l'évolution de l'Hôpital Laval se poursuit. Joseph Guérard qui n'avait accepté le poste de médecin chef que par esprit de générosité démissionne et retourne à l'Hôtel-Dieu. Roland Desmeules le remplace avec « le titre de sous-directeur du Service médical, le docteur Rousseau déjà surintendant acceptant pour l'instant d'agir comme directeur, ce que demandait également le bureau d'administration de l'Hôpital. La fonction de sous-directeur comporte l'obligation de faire des cliniques aux élèves dans le Service de Laval » [22].

Le quinze septembre 1930, par suite de l'agrandissement de l'Hôpital Laval, il importe d'en remanier les différents Services. A cette fin, le Service médical est subdivisé et le Service chirurgical est modifié, car il exige maintenant « une visite journalière et l'étude sérieuse de chaque cas » [23].

L'Hôpital Laval se propose de créer chez lui une école d'infirmières. Le doyen qui est en même temps le surintendant de l'institut déclare que « ces infirmières pourraient tout simplement faire une partie de leur entraînement à Laval et suivre leurs cours à l'Hôpital du Saint-Sacrement. Elles feraient ainsi, dit-il, partie de l'école des gardes-malades du Saint-Sacrement et seraient désignées comme telles ».

---

21. *PV.*, p. 167.

22. *PV.*, 3 février 1928, p. 177. « Le docteur Simard propose, secondé par le docteur Marois que ces nominations soient acceptées, ce qui se fait à l'unanimité. »

23. « Le docteur Arthur Simard était en charge du Service chirurgical depuis sa fondation et en service actif depuis le départ du docteur Audet. Ce Service comportant déjà une centaine de malades devra exiger à l'avenir une visite journalière et l'étude sérieuse de chaque cas. Raymond d'Auteuil est nommé. » (*PV.*, 15 sept. 1930, p. 240.)

En 1932, avec l'assentiment de la Faculté, l'Hôpital Laval établit un cours spécial de phtisiologie qui aura lieu de trois à six heures, tous les jours, à compter du quatre avril. Il sera obligatoire pour les élèves de cinquième année.

Mil neuf cent trente-trois : mort de Raymond d'Auteuil ! Très jeune médecin, sympathique, intelligent, cultivé, travailleur et généreux, sa mort fait un vide dans sa génération, dans le cœur de ses amis et de ses patients ! Chirurgien remarquable, ponctuel, indifférent aux querelles, sans nulle envie, bienveillant comme pas un, il laisse un poste important, difficile à remplir. « Cette succession, lit-on dans le procès-verbal du vingt-sept janvier 1933, devient lourde du fait du travail accompli par le docteur d'Auteuil, de l'organisation déjà bien mise en valeur et de l'efficacité du service qui est devenu considérable par le nombre de ses malades. Durant les derniers mois, le docteur d'Auteuil avait demandé à être assisté par le docteur André Simard qui, par suite, a continué de visiter le Service pendant la maladie du docteur d'Auteuil et d'exercer ses fonctions depuis sa mort. Il s'agit maintenant de faire une nomination définitive. » [24] Le docteur Roger, « conformément au désir exprimé par le bureau de direction de l'Hôpital Laval » et à l'encontre de l'avis du surintendant, qui est le doyen, est nommé.

Raymond d'Auteuil excellait en orthopédie et en chirurgie thoracique. Le docteur Roger est tout désigné pour lui succéder : pendant trois ans, il a étudié à fond la chirurgie orthopédique. De plus, il a fait un stage chez le professeur Archibald afin de s'initier à la chirurgie du thorax.

Ainsi, l'Hôpital Laval se développe et progresse. Les initiatives du docteur Rousseau, la liberté qu'il laisse à ses collaborateurs même quand ils ne partagent pas ses vues, l'essor que prennent les Services et les

24. « Le docteur Simard tiendrait à avoir ce Service. Le docteur Rousseau, à titre de directeur de l'Hôpital Laval, a une demande du docteur J.-P. Roger. Ces deux demandes ont été présentées au bureau de direction de l'Hôpital et le docteur Rousseau a exprimé au bureau qu'à titre égal il était personnellement favorable à la nomination du docteur Simard. C'est à la Faculté d'effectuer cette nomination et le bureau, sans vouloir intervenir, a prié de doyen de signaler à la Faculté que les directeurs étaient favorables au docteur Roger. Le doyen demande donc à la Faculté de statuer sur ce qui doit être fait. Le docteur Dagneau dit que si le bureau de direction de l'Hôpital Laval s'est déclaré favorable au docteur Roger, la question semble réglée et qu'il propose, secondé par le docteur Albert Jobin, « que le docteur Roger soit chargé du Service chirurgical de l'Hôpital Laval. » (*P.V.*, 27 janvier 1933, pp. 1 et 2.)

cliniques en font une institution de premier ordre. Au moment où Rousseau entreprend sa tâche, c'est-à-dire en 1921, « trois faits dominent l'histoire nosologique de la tuberculose : la découverte de son inoculabilité et de sa contagiosité par Villemin, la découverte de son microbe par Koch, l'interprétation de son polymorphisme par l'allergie de von Pirquet. En 1922, l'allergie joue un rôle important dans l'idée que l'on se fait de l'infection tuberculeuse », affirme Laumonier. Les travaux de Marfan, de Calmette, de Borrel, de Belering, de Romer ajoutent chaque jour aux connaissances des phtisiologues. Enfin, le vingt-quatre juin 1924, Calmette et ses collaborateurs communiquent à l'Académie de médecine de Paris le procédé d'immunisation connu aujourd'hui sous le nom de B. C. G.

De 1915, date de sa fondation, à la fin de 1937, l'Hôpital Laval « a hospitalisé 8,412 patients. Ceci représente bien des services rendus aux malades, mais aussi à la société, car le sanatorium a un rôle de traitement à remplir, mais de plus un rôle de protection en empêchant le tuberculeux de répandre la maladie dans son entourage » [25].

V

Anatomie et cancer

Une lutte sociale et médicale, entreprise avec vigueur, a réussi à endiguer, dans des proportions considérables, deux des trois grands fléaux du monde civilisé : la tuberculose et la syphilis. Quant au troisième, le cancer, ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'on a commencé à le combattre sur une grande échelle. Si l'on songe que la mortalité par cancer atteint presque dix pour cent (8.85 à Paris, 9.3 en Suisse), on voit que ce problème ne mérite pas moins que les autres l'intérêt que lui portent les autorités civiles et médicales, d'autant plus que ce mal attaque surtout des individus en plein rendement social. Le cancer n'est, en effet, nullement une maladie de vieillard [1].

---

25. Rapport médical de l'hôpital Laval, 15 janvier 1938.

1. C'est en ces propres termes que s'exprime le docteur Arthur Vallée dans une communication au recteur de Laval transmise le quatre mai 1930.

Il était naturel qu'on ait entrepris en premier les luttes contre la tuberculose et la syphilis ; elles semblaient présenter plus de chances de succès, parce que nous connaissons, écrit Vallée, les agents et les conditions d'infection de ces deux maladies. Malgré le voile qui plane encore sur les causes premières et le mécanisme du cancer, il ne faut pas oublier que nous avons des armes puissantes contre lui : le bistouri et les radiations à très courtes longueurs d'onde.

En l'an mil neuf cent trente, la Faculté, lancée en plein essor scientifique par le docteur Rousseau et ses émules, décide de lutter contre le cancer et d'instituer un organisme capable de le dépister et de rechercher les meilleurs moyens de l'enrayer. « A condition de rendre ces armes efficaces, écrit le secrétaire, une lutte anticancéreuse promet autant de succès que celles contre la tuberculose et la syphilis. Pour assurer l'efficacité des méthodes thérapeutiques, il faut se rappeler les deux points que voici : le cancer est, au début, une maladie locale ; reconnu précocement, le cancer est une maladie curable. »

La Faculté, par l'intermédiaire de son secrétaire, expose les projets des fondateurs de l'Institut du cancer : « mettre le public en garde contre le cancer en l'instruisant des signes du début de la maladie et le conduire à consulter immédiatement le médecin au moindre indice suspect ; procurer au malade et à son médecin l'occasion d'avoir le plus rapidement possible un diagnostic précis ».

En conséquence, le Centre anticancéreux comprendra un Service de consultation pour les malades et un Service de diagnostic histo-pathologique mis à la disposition des médecins. Un chirurgien le dirigera. Il sera secondé par un anatomo-pathologiste et un radiothérapeute consultant. Toute biopsie de cancer, déclaré ou présumé, qui lui sera adressée, sera examiné par l'Institut d'anatomie pathologique. « Il ne faut pas oublier que le Centre anticancéreux ne sera pas un endroit de traitement pour les malades. Ce sera un centre de dépistage, un centre de diagnostic, où les malades seront simplement examinés, où les biopsies seront faites. Lorsque l'examen clinique aura été fait, lorsque l'examen histologique aura été pratiqué, les résultats seront envoyés au médecin du malade. Et si un traitement chirurgical est nécessaire, le malade averti aura la liberté de se faire traiter ou opérer dans un hôpital de son choix.

De cette façon, le Centre anticancéreux ne sera pas la chose d'un hôpital, et puisqu'aucun traitement n'y sera donné, les critiques qu'on a pu, dans le passé, faire de certains dispensaires n'auront pas raison d'être » [2].

Dans l'article destiné à la presse québécoise, on présente en ces termes la nouvelle de la fondation prochaine de l'Institut du Cancer : « Les autorités universitaires étudient actuellement les développements que va permettre l'octroi accordé par le gouvernement provincial pour l'Institut de biologie. Dans le cadre important de ces extensions, qui élargiront la possibilité de la recherche scientifique appliquée aux conditions locales, deux points seront rapidement réalisés : la création d'un Institut du Cancer et l'établissement de laboratoires de recherches sur l'hygiène alimentaire. »

Ainsi, cet organisme constitue, dès lors, une nouvelle branche très importante de l'Institut d'anatomie pathologique, créé deux ans auparavant. Dépistage précoce des cas de cancer, diagnostic précis de la variété des tumeurs et recherche expérimentale accompagnée de publication, tel est l'objet poursuivi alors par la Faculté.

D'autre part, la création des laboratoires d'hygiène alimentaire « permettrait les recherches physiologiques sur les valeurs des produits d'alimentation, les études sur les vitamines. Toutes les questions d'avitaminoses et la valeur des produits de conserve et des procédés de congélation entrent également dans les recherches propres à de tels laboratoires ».

L'Institut du cancer complète l'organisation de la recherche anatomique. Cet organisme, on le sait, se propose un triple but : enseignement, diagnostic, étude expérimentale. « Le Service du diagnostic anatomo-pathologique » procède, en faveur des hôpitaux non universitaires, à « l'examen gratuit de toute pièce opératoire provenant d'indigents ».

L'Institut d'anatomie fait la même chose pour tous « les médecins praticiens exerçant en dehors des hôpitaux. L'Institut se met en même temps à la disposition de la justice pour tous les examens histo-pathologiques d'ordre médico-légal. Tout le matériel rassemblé à l'Institut *est* exploité pour la recherche scientifique . . . Les directeurs et le chef

2. VALLÉE, *ibid.*

des travaux s'engagent à centraliser à l'*Institut* tout le matériel de leurs Services particuliers. Ce matériel constitue un stock que l'on utilise tant pour l'enseignement que pour la recherche et devient la propriété de la Faculté de médecine de l'université Laval » [3].

Ouvert en 1928, sept ans plus tard, l'Institut avait effectué « 12,473 examens anatomo-pathologiques de provenances diverses, et établi 217 autopsies ». Pendant cette période, « les musées, les collections microscopiques, les planches murales, les dessins et les microphotographies ont été régulièrement développés et le matériel d'enseignement est actuellement (1935) très à point et constitué par une documentation de tout premier ordre où des remplacements fréquents permettent la substitution de pièces de plus en plus typiques à celles qui n'étaient pas encore parfaites au fur et à mesure qu'elles se rencontrent . . . Le classement définitif de ces pièces est actuellement à jour, avec fiche accompagnant chaque échantillon. Les 12,473 examens microscopiques sont également fichés par nom de malade et par sujet, permettant de relever facilement un diagnostic et de compiler rapidement du matériel de travail sur un sujet donné » [4].

En avril 1928, Vallée préconise la centralisation de l'examen des pièces. En juin, il propose d'ajouter dix leçons « au cours actuel d'anatomie pathologique afin de permettre de donner plus au complet la matière et de traiter d'hématologie pathologique, des lésions nerveuses et des glandes endocrines » [5].

L'année suivante, la Faculté décide d'inclure le cours d'anatomie descriptive dans le programme de première année et celui de l'anatomie des régions dans les matières réservées à la deuxième année. C'est dire que l'enseignement de l'anatomie, déjà complété par l'établissement de

---

3. *PV.*, 1922-1932, pp. 173-174-175, 2 décembre 1927. A la lecture des procès-verbaux, il est difficile de saisir comment s'érigent les différents Instituts. Cependant, au cours de la séance du neuf mai 1930 (*PV.*, p. 238), à propos « de l'Institut de biologie, le doyen annonce que les décisions suivantes ont été prises : octroi de dix mille dollars à l'Institut du cancer en voie d'organisation, avec comme personnel les docteurs Vallée et Berger, le docteur C. Vézina comme chirurgien et le docteur Perron comme radiologiste consultant, ce qui est accepté. Puis un peu plus de dix-neuf mille dollars seront affectés à l'Hygiène alimentaire et la balance des cinquante mille servira à établir le local nécessaire pour ces différents services ».

4. *Annuaire de la Faculté*, année académique 1935-1936, p. 80. On trouvera dans les différents annuaires tous les renseignements voulus à cet égard. Il est donc inutile de répéter ici ces indications.

5. *PV.* 1922-1932, p. 184.

l'Institut, se développe en conformité avec l'évolution générale de cette science fondamentale. La Faculté insiste de plus en plus auprès de ses professeurs pour qu'ils ne quittent pas « le cours immédiatement après la leçon théorique de façon à surveiller de plus près les travaux pratiques » [6]. La rareté des cadavres exige, en effet, une répartition adéquate des pièces anatomiques et des séances de dissection afin que les élèves, de plus en plus nombreux, puissent apprendre les rudiments de l'anatomie.

Chaque année les professeurs de la Faculté de médecine prennent part au congrès des médecins de langue française de l'Amérique du nord et suivent les cours de perfectionnement donnés par les maîtres venus de France à cette occasion. Le congrès de 1928, présidé par le docteur Calixte Dagneau remporte un franc succès.

Plusieurs deuils marquent l'année 1929. Voici d'abord le docteur René Fortier, *médecin des enfants*, qui succombe le huit août, à une maladie de plusieurs mois. « Quelques semaines plus tard, au commencement de septembre, une bien lugubre tragédie de l'onde venait jeter la consternation dans la famille universitaire. En quelques instants, un des nôtres, monsieur le docteur Émile Fortier était frappé dans ce qu'il avait de plus cher ; son épouse et sa fillette disparaissaient dans les flots et le bonheur de son foyer familial se trouvait anéanti. Deuil cruel que tout Québec sut bien comprendre et qui mérita à notre digne professeur les plus sincères sympathies de l'université et de tous ses concitoyens. Nous tenions à rappeler ce soir ce bien triste événement et à dire de nouveau à notre confrère toute la part que nous avons voulu prendre à sa douleur profonde. » [7]

En 1930, l'université fonde un Institut de bactériologie et d'hygiène. Ainsi, « elle s'engage résolument dans la voie de la recherche scientifique ». Laval, déclare le recteur, le sept juin 1930, ne saurait se borner à enregistrer de façon plus ou moins complète, les notions acquises, les observations et les expériences réalisées. La haute culture suppose la faculté et les moyens de penser et de juger par soi-même, elle exige un entraînement du travail personnel, original. « L'amour de la recherche scienti-

6. *PV., ibid.*, p. 197.
7. Allocution du recteur, 7 juin 1930.

fique doit animer les universitaires. C'est la volonté de stimuler le goût de la recherche chez ses maîtres et chez ses élèves qui a conduit Laval à transformer son Institut de biologie et à l'orienter vers la bactériologie et l'hygiène. L'université entend occuper ses maîtres et ses élèves à des questions fondamentales de physiologie et de pathologie », car, « elle désire aussi servir étroitement les intérêts économiques et sanitaires de notre population ».

« Dans le cours de l'année, le Conseil universitaire a fait les nominations suivantes pour la Faculté de médecine. Ont été nommés professeurs agrégés : le docteur Valmont Martin, directeur du Service d'hygiène de la ville de Québec, chargé des Cliniques des maladies contagieuses à l'Hôpital civique ; le docteur Philippe Hamel, dentiste, chef du Service de clinique dentaire à l'Hôpital du Saint-Sacrement ; le docteur Paul Dupré, assistant en chirurgie à l'Hôpital du Saint-Sacrement et bibliothécaire de la Faculté ; le docteur Edmour Perron, chef du Service de radiothérapie aussi à cet hôpital ; le docteur Henri Pichette, chef du Service d'ophtalmologie, au même hôpital. Nous n'avons pas à faire l'éloge de ces nouveaux professeurs, leurs états de service les ont faits suffisamment apprécier du public. A tous nous offrons nos vives félicitations et nos vœux ardents. L'université, en les invitant à entrer dans les cadres de son enseignement, sait qu'elle peut compter sur leur science, leur entier dévouement et leur parfait désintéressement. » [8]

L'année 1930 est marquée également par de nombreux deuils à la Faculté de médecine. C'est d'abord le docteur Paul Dupré qui s'éteint le huit juillet. Professeur éminent et très écouté, chirurgien avantageusement connu du public, tous le considèrent comme l'un des praticiens les plus avertis de sa génération. Le deux décembre, l'ancien doyen Edwin Turcot succombe à son tour à la maladie. Le vingt et un janvier 1931 le docteur Jean-Baptiste Lacroix, professeur de physiologie, décède à son tour.

Malgré ces deuils, Laval enregistre des progrès considérables dans l'enseignement clinique : l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu et la multiplication de ses Services n'ont d'égal que le dévouement des professeurs cliniques : « Notre plus ancien hôpital, sous l'intelligente direction de

8. Allocution du 7 juin 1930.

nos vaillantes hospitalières et avec le concours de nos inlassables professeurs, va devenir demain, affirme le recteur, une des institutions du genre les plus modernes et des mieux outillées et sera en état de rivaliser avantageusement avec les autres hôpitaux du pays. »

D'autre part, l'Hôpital Laval continue de s'améliorer ; les tuberculeux le fréquentent et comprennent maintenant qu'ils peuvent être guéris. Cette institution splendide, aussi remarquable « que le très moderne Hôpital du Saint-Sacrement et les nombreuses et considérables organisations de Saint-Michel-Archange, grâce à la sage direction de leurs bureaux respectifs d'administration et au concours dévoué et grandement apprécié des RR. SS. de la Charité, fournissent tous, de même que l'Hôtel-Dieu, à nos futurs médecins, des cliniques de toute première valeur, et l'on peut aujourd'hui affirmer sans crainte que sous ce rapport nos élèves n'ont désormais rien à envier à leurs confrères des autres universités » [9].

L'hôpital de la Maternité et la Crèche Saint-Vincent-de-Paul rendent également de grands services à l'enseignement clinique et complètent la série des hôpitaux universitaires. En 1931, l'Institut du cancer, décrit plus haut, s'ouvre et l'Institut de biologie fonde à Trois-Pistoles, avec la collaboration de la Société Provancher d'histoire naturelle, une station de biologie marine.

Vers le même temps, le recteur annonce la construction d'un nouveau pavillon qui relie l'École de médecine au séminaire neuf en formant le coin de la rue Sainte-Famille et de la rue Hébert. On y a disposé un amphithéâtre d'anatomie lequel constitue un prolongement de la salle de dissection [10].

Environ ce temps, la Faculté transmet au conseil universitaire une résolution proposant l'établissement d'une année prémédicale. Cette décision de la Faculté se fonde sur une étude conduite par le docteur Rosario Potvin, étude dont le doyen fait un bel éloge au cours de la séance du cinq mai 1931. A l'unanimité, la Faculté reconnaît la « nécessité absolue de l'établissement de l'année prémédicale ». Déjà, le quinze octobre 1926, le conseil de la Faculté avait émis un vœu en rapport

9. *Annuaire général*, 1932-32.
10. *Rapport de l'année académique* 1931-32.

avec cette question, vœu qu'il convient de citer au complet : « La Faculté de médecine reconnaît le besoin de mieux préparer nos élèves à l'entraînement scientifique pratique et émet le vœu que cette question soit prise en considération et que l'université voit à se préparer à donner un cours qui, dans les prévisions de la Faculté, sera bientôt obligatoire et qu'il importe par ailleurs que nous ne soyons pas les seuls à réagir contre un projet général. » [11]

C'était prévenir les volontés du Bureau de médecine qui, quelque temps auparavant, « avait été saisi d'un avis de motion demandant

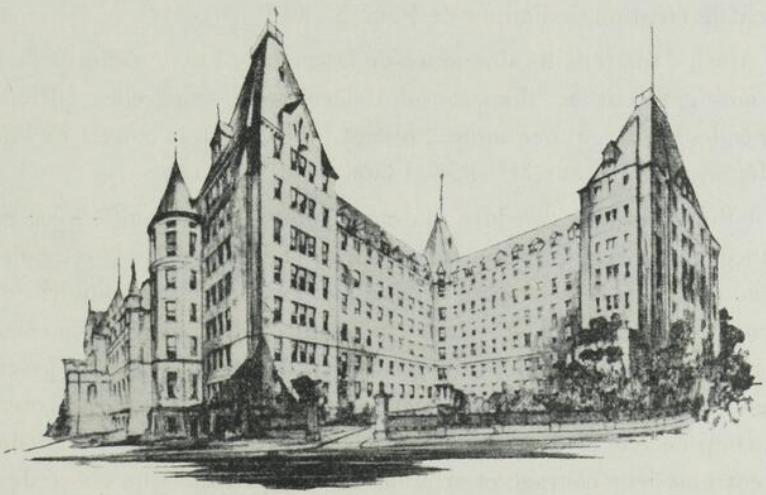

L'Hôtel-Dieu de Québec (fondé en 1637), *capacité : 375 lits.*

d'exiger des universités l'année de P. C. N. ». Le trois décembre 1930, la Faculté confie au docteur Potvin le soin de préparer un rapport touchant cette question avec la seule restriction « que cette année prémédicale ne doit pas être calquée sur le P. C. N. français, mais au contraire être sous la dépendance totale de la Faculté de médecine » [12].

Il y avait déjà quelques années que Laval projetait l'institution de ce système. Dès janvier 1923, le recteur avait réclamé l'opinion de la Faculté à cet égard. A cette occasion, « le doyen avait fait remarquer

11. *PV.*, 1922-1932, p. 151.
12. *Ibid.*, p. 243.

que, malgré la défaveur que pourra rencontrer le P. C. N. auprès de la profession et du Collège, étant donné qu'il existe ailleurs, il devra exister ici si nous ne voulons pas nous trouver en état d'infériorité au point de vue de la valeur de notre enseignement » [13]. En conséquence, le conseil avait émis le vœu suivant : « La Faculté de médecine constate que la préparation scientifique des élèves des collèges est absolument insuffisante, et qu'on a senti dans les pays étrangers la nécessité de développer cet enseignement. Elle considère que l'idée du P. C. N. doit être acceptée sans retard, étant donné qu'une année de sciences appliquées est nécessaire avant d'arriver à la Faculté. Il faut à son avis envisager immédiatement la création de l'année de P. C. N. » [14]

Ainsi, dans tous les domaines de la science, Laval s'efforce de tenir son enseignement au diapason des découvertes nouvelles. Plus que jamais, les paroles que prononce, le sept juin 1931, à la clôture de l'année académique, le recteur M^gr P.-J. Filion, sont justifiées :

« Pouvons-nous conclure que notre université travaille avec persévérance et succès à remplir pour le bien de la société et de la religion tout ce que comporte le nom d'université et d'université catholique? Nous croyons pouvoir l'affirmer. Et en exerçant constamment de la sorte ses activités elle a conscience de mériter votre faveur et votre précieuse estime. Nos professeurs déploient toujours dans leur enseignement beaucoup de zèle et de dévouement. Certes, ce n'est pas l'éclat de l'or qui entraîne leur courage et stimule leur ardeur, quelque chose de plus élevé s'offre à leur ambition, c'est la grandeur et la noblesse de la cause à laquelle ils sont fiers de consacrer leurs talents. L'éducation, au point de vue chrétien et catholique, et sous l'immédiate direction de l'Église, voilà ce qui peut assurer à notre pays les bienfaits de la vraie civilisation. Telle est aussi l'œuvre féconde aux progrès de laquelle tous nos professeurs, prêtres et laïques, se dévouent, s'efforcent chaque jour d'infuser dans les veines de notre jeunesse studieuse, qui sera demain la classe dirigeante de notre société, la sève intellectuelle, morale et religieuse dont doit s'alimenter la vie des peuples, aujourd'hui plus que jamais. »

---

13. *Ibid.*, p. 35.
14. *Ibid.*, p. 36. Voir aussi p. 190.

VI

HYGIÈNE ET MALADIES CONTAGIEUSES

La science, comme le temps, se nourrit de provisoire et d'éphémère. Comme la nature, elle avance pas à pas, se répète et recommence éternellement la même tâche. A peine le chercheur a-t-il dissipé une incertitude qu'il se trouve aux prises avec une multitude de nouvelles énigmes. Pas plus en médecine qu'en chimie, on ne saurait atteindre le définitif. Les acquisitions les plus extraordinaires de l'esprit humain, souvent, n'ont rien de permanent.

Dans toute entreprise commerciale ou industrielle, il faut commencer par installer la direction et les bureaux si l'on veut assurer le travail qui anime et qui oriente tout l'organisme. La Faculté de médecine possède, en 1930, une installation matérielle qui répond à ses besoins scientifiques. Il s'agit, pour elle, maintenant, de coordonner les énergies et de répartir les tâches.

Conditionnée par les pressions démographiques, l'hygiène constitue, aux époques de population optimum, dans les pays à fortes densités, l'une des branches les plus importantes de la médecine. Or, dans la province de Québec, depuis le commencement du XX^e^ siècle, les agglomérations humaines se multiplient. Une population urbaine y grandit assez rapidement, ce qui donne naissance à certains problèmes de salubrité publique.

Un tel établissement répond aux besoins de l'heure et rapproche l'université de l'État. Déjà, celui-ci doit diriger ses futurs hygiénistes vers les universités de Toronto et de Baltimore. En 1930, il y a à Toronto treize élèves qui suivent des cours spéciaux d'hygiène et sept d'entre eux viennent de la province de Québec. La présence à Laval de l'Institut du cancer et du laboratoire d'hygiène alimentaire voué à la recherche et à la vulgarisation justifie la création d'une école supérieure d'hygiène.

D'ailleurs, la Faculté de médecine possède, depuis mai 1925, les cadres nécessaires à la création d'une telle école. En effet, le huit mai 1925, le conseil adoptait à l'unanimité la résolution suivante : « Attendu

que l'enseignement de l'hygiène doit revêtir une forme plus pratique pour nos élèves et que cet enseignement ne peut se faire sans la nomination d'un professeur de carrière ; attendu que la formation d'hygiénistes experts ne peut avoir lieu sans l'organisation d'une salle de matériel (musée) et d'un laboratoire, le docteur Fortier propose, secondé par le docteur Simard, que le docteur Couillard soit nommé professeur de carrière en hygiène. »

A cette époque, McGill et plusieurs autres universités n'ont qu'un seul professeur d'hygiène. Laval sera mieux partagée à cet égard. En effet, à la même séance du conseil, on confie au docteur Alphonse Lessard le soin de donner un cours de législation sanitaire. Par ailleurs, la Faculté possède dans son pavillon « l'espace nécessaire à l'établissement d'un musée, d'un laboratoire d'enseignement et d'un laboratoire pour le professeur » [1].

Un mois plus tard, le doyen annonce au conseil que le coût d'une telle organisation semble prohibitif et que la Faculté devra attendre encore quelque temps. Le projet renaît bientôt sous une autre forme, celle de l'épidémiologie. « Il semble que le moment soit venu, déclare le doyen lors de la séance du neuf mars 1926, au conseil, pour la Faculté de prendre possession de l'Hôpital civique. Les circonstances sont actuellement favorables », conclut-il.

Le quatre mars 1927, à propos de la création d'un Institut de biologie, la question rebondit. Bien que les autorités universitaires désirent annexer le nouvel Institut à l'École de chimie, le doyen propose de le « diriger vers la biologie médicale et l'hygiène. Il faut créer un Service de cet ordre, continue-t-il, si nous voulons participer à l'aide du gouvernement pour les universités. Ce fait servirait dès maintenant à orienter nos boursiers qui demandent une direction. A ce Service d'hygiène

1. *PV*, 1922-1932, pp. 115 et suivantes. Les procès-verbaux contiennent un rapport considérable du docteur Fortier à la date du huit mai 1925. Ce rapport renferme un long projet d'organisation dans lequel sont résumés tous les sujets sur lesquels doit porter l'enseignement de l'hygiène. De son côté, Séraphin Boucher, médecin municipal de Montréal propose « d'établir à Montréal un Institut d'hygiène qui soit en même temps affilié aux trois universités et dirigé par dix directeurs à vie dont deux nommés par le Service municipal de Montréal, deux par chacune des trois universités et deux par le Service provincial d'hygiène avec pouvoir de conférer des diplômes . . . La Faculté considère que ce projet n'est même pas viable et le doyen insiste sur le fait qu'il est précisément question de créer un institut de cet ordre à Québec et que, du reste, l'université est le seul centre où un organisme de cet ordre puisse fonctionner . . . » (*PV.*, pp. 245-246, 3 décembre 1930.)

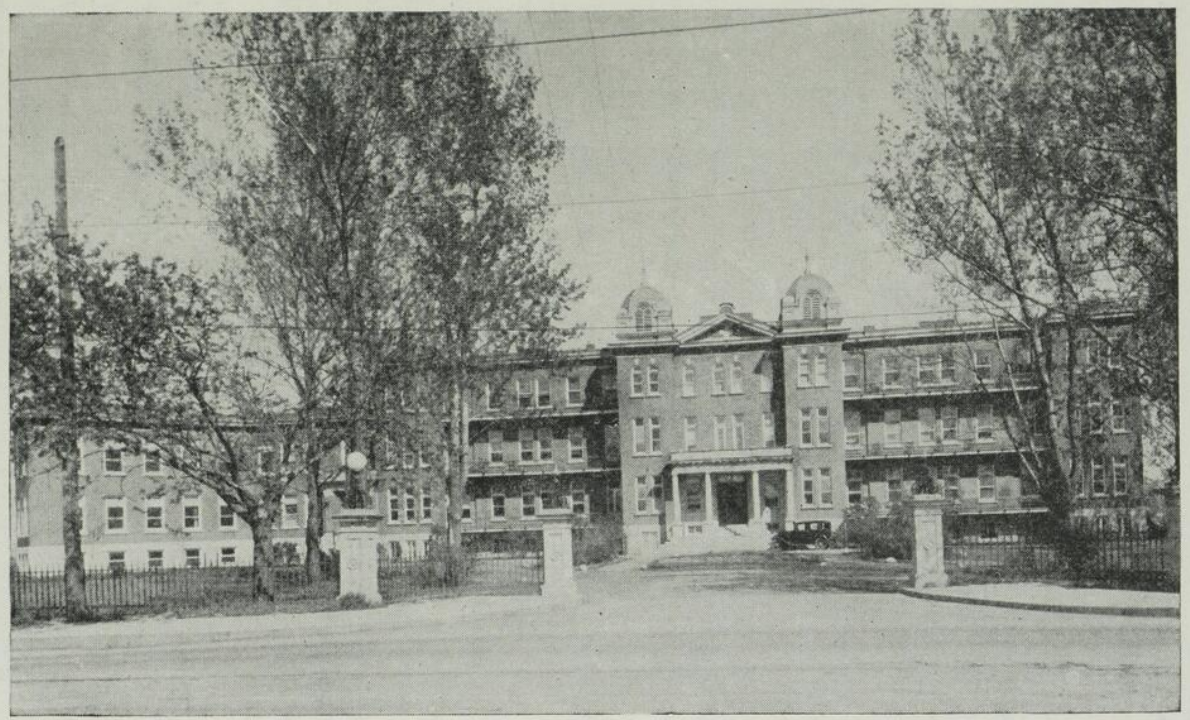

L'Hôpital civique (fondé en 1915), *capacité : 98 lits.*

serait maintenu le professeur actuel, le docteur Couillard, mais il importerait par ailleurs de développer le sujet et le docteur LeBlond, par exemple, actuellement à Paris, pourrait être dirigé de ce côté, soit en rapport avec l'alimentation ou les maladies contagieuses. Le docteur J.-B. Jobin pourrait de son côté se diriger vers la bactériologie » [2].

A propos de ces développements, il est intéressant de retenir l'opinion du docteur Vallée, l'un des médecins les plus avertis en ce domaine. Vallée estime qu'il « vaudrait mieux continuer l'organisation et le développement des départements existants pour les faire ensuite converger vers un institut de plus grande envergure dans son ensemble ».

Quant au docteur Marois, il préconise la fondation d'un Institut de médecine légale : « Ce projet comporterait l'établissement d'une morgue modèle, avec certains laboratoires et un musée de criminologie. Le tout devrait être situé à proximité de l'université pour être utile à l'enseignement des élèves de droit et de médecine et également pour pouvoir bénéficier des Services universitaires déjà existants. ».

D'après le doyen, la Faculté possède déjà « toute l'organisation d'à-côté nécessaire au fonctionnement d'un tel Institut, laboratoires de chimie, de biologie, de bactériologie, d'anatomie pathologique, etc., et de plus un personnel dans tous les domaines intéressés, chirurgie, psychiatrie, etc., ce qui permet de trouver tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de cet institut, en en faisant une organisation de premier ordre ».

Quant à Simard, il estime que la création d'un Institut de médecine légale préparerait les voies à l'établissement d'un Institut d'hygiène et de bactériologie, lequel « limiterait mieux les points principaux à développer dans un institut de biologie ». A ce moment de la discussion, le docteur Berger, à la demande du doyen, explique « le fonctionnement de l'Institut d'hygiène et de bactériologie de Strasbourg » que dirige Borel. « Organisme complexe relevant à la fois de l'université, du gouvernement et de l'administration départementale, il couvre un nombre de champs scientifiques et de pratique courante de recherche extrêmement varié. »

Selon Rousseau, « cet institut important pour Québec et important aussi au point de vue du développement de la science française ici,

2. *PV., ibid.*, p. 157.

devrait être sous la direction d'un ou deux savants étrangers capables de diriger une organisation strictement scientifique, d'y coordonner le travail, en utilisant les différents départements et laboratoires existant, et de mettre sur pied le travail de recherche appliqué aux nécessités locales tout en formant les jeunes au point de vue de la science pure ».

Il est entendu, ajoute le doyen, « que cet Institut ne touche en rien à l'organisation actuellement déjà faite, et que les départements existant n'en tireraient que profit en faisant partie intégrante de cette organisation centrale ». L'enseignement de l'hygiène en bénéficierait également de même que l'épidémiologie. Cette dernière question revient à propos de pourparlers de la Faculté avec les autorités municipales. La clinique des maladies infectieuses est indispensable et l'on projette déjà de la transporter à l'Hôpital du Saint-Sacrement. Il est question, en en effet, d'y construire un pavillon qui serait réservé aux contagieux. Un peu plus tard, l'hôpital de l'Enfant-Jésus revendique le privilège d'avoir une annexe réservée aux contagieux. La Faculté qui n'a pas de clinique des maladies infectieuses ne voit réellement pas comment résoudre le problème.

Ce problème, il se trouve greffé sur une question de politique municipale et ne pourra être résolu que par une entente avec l'hôtel-de-ville, entente qui ne sera ratifiée qu'à la suite de la nomination du docteur Valmont Martin, ex-maire, à la chaire des maladies contagieuses.

C'est à la séance du neuf juillet 1929 que la Faculté a pris l'ultime décision. Deux ans auparavant, l'université obtenait pour une période de vingt-cinq ans l'autorisation de tenir ses cliniques épidémiologiques à l'Hôpital civique. La maladie du médecin municipal, le docteur Gosselin, et quelques autres *circonstances spéciales* avaient empêché l'exécution du contrat. Les procès-verbaux résument le litige à mots couverts : « Même à la suite de certaines intrigues, l'hôtel-de-ville semblait peu disposé à maintenir ce contrat et il était difficile par ailleurs d'arriver à brusquer les choses. A un moment, une délégation spéciale, ayant le maire en tête, a même demandé si on serait prêt à résilier ce contrat si une annexe de contagieux était construite au Saint-Sacrement. La proposition de construire cette annexe au Saint-Sacrement a semblé bien

accueillie, mais des contestations sont survenues. Enfin, il y a quelques jours, une nouvelle démarche a été faite par l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, demandant que cette nouvelle annexe pour contagieux soit établie chez eux et alléguant que, précisément, celui qui avait été préparé spécialement pour les maladies contagieuses avait un contrat avec leur institution. » [3]

En vérité, il est difficile d'établir ailleurs qu'à l'Hôpital civique ce que l'on appelle alors *un service universitaire de contagieux*. Trop d'intérêts divergents compliquent la situation. « Devant le danger de perdre ce Service, il fallait s'adjoindre un élément nouveau. Or la nomination du docteur Martin, déjà médecin municipal, a déjà été votée en principe par le Conseil universitaire et approuvée par la Faculté dans sa séance du 30 avril 1928. Le doyen a pensé que le seul moyen était donc de confier cette organisation du Service des contagieux au docteur Martin. Le docteur Martin s'est très bien montré dans toute cette affaire où il n'a manifesté aucune protestation, il est qualifié par ses études médicales sérieuses et se donne actuellement beaucoup de mal à son organisation des Services municipaux. Les autorités universitaires, mises en présence de ces faits . . . renvoient cette nomination pour avis. »

Il existe chez les médecins et dans les milieux hospitaliers de telles divergences au sujet de cette affaire que le doyen les signale au conseil. Il proteste contre les accusations qu'on lance contre la Faculté et certains de ces membres, affirmant qu'il n'existe pas de coterie sous son décanat. A ce propos, Rousseau fait observer que la Faculté, afin de complaire à certains hôpitaux non universitaires, a « laissé tomber la résolution qui avait été passée à l'avant-dernière assemblée au sujet des internes faisant du service dans certaines institutions en dehors de la Faculté. Il devient cependant nécessaire, ajoute-t-il, de ne pas prêter nos élèves à tous ces groupements qui, chaque fois que l'occasion s'en présente, luttent contre

3. *PV.*, p. 204. « Le doyen fait remarquer qu'à la suite du contrat passé entre l'université et la ville au sujet de l'Hôpital civique, il est entendu que le service y est confié à un médecin nommé par la Faculté et approuvé par le maire. Or, par suite de la maladie du docteur Gosselin, il ne s'est pas fait d'enseignement à cet hôpital cette année (1927). La chose ayant été entendue avec le docteur Gosselin, il faudrait lui nommer un successeur et nous pourrions demander au docteur Jobin de prendre ce Service en remplacement du docteur Gosselin. Le docteur Jobin acceptant de se charger de ce Service, sa nomination est approuvée par la Faculté et devra maintenant être confirmée par le maire. » (*PV.*, p. 167, 6 mai 1927.)

nous et contre l'organisation facultaire. Il y va de l'intérêt même de ces jeunes gens » [4].

Près de trois mois plus tard, la question qui n'est pas encore réglée, revient devant le conseil, car, selon la propre expression du doyen, cette « question de l'Hôpital civique subit périodiquement des avances et des reculs » [5]. En septembre, la ville, par une lettre du comité administratif, fait savoir à la Faculté qu'elle approuve « le projet de construire un pavillon au Saint-Sacrement ». Aussitôt, une délégation comprenant certains professeurs de l'université intervient *sans bruit contre nous*, déclare le doyen, et il désigne le notaire Sirois, les docteurs Vaillancourt et Achille Paquet comme ayant fait partie de la délégation [6].

Bien que la ville soit liée par un contrat en bonne et due forme, le doyen estime que la Faculté doit combattre et d'abord former un front commun contre ses adversaires : « Tous les professeurs, dit Rousseau, doivent voir les échevins qu'ils peuvent influencer sur le sujet et activer, dans la mesure du possible, la campagne de presse qui a déjà débuté avec un excellent article du *Soleil*. » [7]

Entre temps, la Faculté invite le docteur Joseph Vaillancourt à s'expliquer devant le conseil de la Faculté. Le six novembre 1929, Vaillancourt répond que la date choisie par le doyen, celle du huit, ne lui convient pas. Albert Paquet répond qu'il verra « M. le recteur de l'université » et, ajoute-t-il, « je serai à même de lui donner toutes les explications voulues ». Le vingt et un novembre, Vaillancourt adresse au secrétaire de la Faculté une lettre dans laquelle il lui dit : « J'ai vu Monsieur le recteur et je lui ai donné toutes les explications voulues. »

Le vingt et un novembre, les deux médecins, dans une lettre adressée à l'abbé Filion, recteur de l'université Laval, exposent en ces termes leurs vues :

« L'Hôpital de l'Enfant-Jésus appartient à une corporation de Dames et de Messieurs de Québec et nous sommes médecins de cette institution depuis qu'elle existe.

« En juillet dernier la présidente du comité d'administration recevait une communication d'un groupe d'échevins qui lui suggéraient

4. *PV.*, pp. 196 et 205. Cette question paraît tellement délicate qu'il vaut mieux citer le procès-verbal de la séance du 9 juillet 1929.
5. *PV*, p. 208, 20 septembre 1929.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*

d'aller en délégation auprès de la ville avec les médecins de l'hôpital, et de faire une demande officielle relativement à l'Hôpital civique. — On affirmait à ce moment que la majorité des échevins n'approuvait pas les projets de demande venus antérieurement de l'Hôpital Saint-Sacrement et qu'elle serait rejetée.

« Monsieur le maire, d'autre part, avait exprimé son opinion dans le même sens à l'un d'entre nous.

« Nous avons cru qu'il était de notre droit et aussi de notre devoir de répondre favorablement et d'accéder à cette demande des dames patronesses, en y mettant toutefois la condition suivante : l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, en acceptant de la ville ce pavillon des maladies contagieuses l'ouvrira à l'enseignement de la Faculté de médecine et le tiendra à sa disposition. Le comité des dames et le bureau médical, consultés à ce sujet, acceptèrent unanimement cette condition et elle fut définitivement résolue.

« Nous savions à ce moment qu'il existait entre l'université et la ville un contrat qui autorisait l'enseignement clinique dans l'Hôpital civique actuel, et aucun de nous n'aurait songé à priver les élèves de la Faculté d'un enseignement reconnu nécessaire.

« Notre intervention était, croyons-nous, légitime, elle était droite et nullement de nature à nuire aux intérêts universitaires et à leur causer des préjudices.

« Nous apprîmes plus tard, et après coup, qu'une réunion d'urgence de la Faculté avait été convoquée à l'Hôtel-Dieu, un hôpital d'où nous avons été exclus et auquel nous n'avons pas d'accès, pour passer une résolution dans le but de solidariser les intérêts universitaires avec les projets de l'Hôpital du Saint-Sacrement.

« Les maladies contagieuses se recrutent presque toujours chez les enfants, et depuis sa fondation l'Hôpital de l'Enfant-Jésus a tenu ouvert un pavillon d'isolement qui reçoit tous les jours un nombre important de cas. Le personnel médical comme celui des gardes-malades, s'est particulièrement entraîné aux soins de ces malades, et nous avons cru que la ville trouverait là des conditions tout à fait favorables.

« Cet hôpital a été institué sur des bases solides et sa nécessité a été reconnue depuis longtemps tant par le public que par l'autorité religieuse. Nous désirons qu'il progresse et prospère et nous espérions que cette démarche avancerait son développement et aiderait à le placer au rang des hôpitaux universitaires. Nous l'espérons encore et croyons que l'université trouverait là des avantages dont profiteraient ses élèves. Le Service des maladies internes, celui de l'orthopédie comme celui des maladies de la gorge sont tout à fait remarquables et nous comprenons difficilement qu'ils ne puissent déjà servir à l'enseignement dans une petite ville où les hôpitaux sont peu nombreux, quand les malades n'abondent pas et que le nombre d'étudiants est si considérable.

« Et nous vous prions de croire, Monsieur le recteur, à la parfaite sincérité de nos sentiments.

Albert PAQUET,
J. VAILLANCOURT » [8].

---

8. *PV*, pp. 216-217-218 (21 novembre 1929).

Avant d'inviter le secrétaire à lire cette lettre au conseil de la Faculté, le doyen s'attache à mettre en lumière l'importance des sentiments de solidarité qui doivent unir les professeurs de la Faculté et la nécessité de placer au-dessus des égoïsmes personnels les intérêts permanents de l'université : « Lorsque les membres d'une Faculté ont le sentiment de l'honneur qu'il y a à faire partie du corps enseignant, il semble inconvenant qu'ils refusent de s'expliquer devant elle lorsqu'ils ont combattu ses projets : sans insister sur la manière dont une de ces réponses est faite, il nous semble que c'est un acte de mépris envers la Faculté. La question est de savoir si nous méritons ce mépris ou si ce sont les autres qui sont indignes de faire partie de ce corps. Ces messieurs ne veulent pas que la Faculté existe et délibèrent dans le but de développer un esprit universitaire. Croit-on que ce soit eux qui manifestent cet esprit. On a dit que j'allais demander leur exclusion. Il ne faut pas exagérer, et du reste nous n'avons pas ce droit. Mais il s'agit de savoir en principe si l'on peut être d'une Faculté et travailler contre elle à tout autre chose. Je demande au docteur Simard de vouloir bien exprimer lui-même le sentiment de la Faculté au Conseil universitaire. Toute faute peut susciter le blâme, la censure ou même l'exclusion suivant le cas. En dehors de toute question de personnalité, il faudrait en haut lieu consacrer l'autorité de la Faculté, non pas pour usurper comme on le croit les pouvoirs supérieurs, mais parce qu'il est nécessaire qu'une Faculté soit écoutée et consultée par les conseils supérieurs, et indispensable au point de vue de la coopération que tous les collèges sachent que c'est à la Faculté qu'on doit rendre compte de ce qui la regarde et doit (*sic*) être réglé par elle avec le concours du Recteur et du Conseil. Ce n'est qu'à cette condition qu'on pourra créer l'esprit universitaire.

« Il me semble bien que nous sommes, pour notre part, disposés à discuter avec n'importe qui. Si je crois mériter l'estime de mes collègues, je ne demande à personne de ne pas discuter mes opinions ou mes projets. »

Le doyen communique ensuite la lettre reproduite ci-haut et la commente de la façon suivante : « Cette lettre, dit-il, mérite d'être étudiée : On en a établi tout le texte pour faire ressortir qu'on est intéressé à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et c'est là un sentiment qu'il faut

sûrement estimer. Mais ces messieurs oublient qu'ils sont professeurs et semblent plus préoccupés d'une œuvre qui ne peut pas être universitaire. L'excuse comporte qu'on n'a pas voulu nuire au Saint-Sacrement et que c'est sur l'invitation formelle des échevins et du maire qu'on est intervenu. Cette preuve est assez intéressante si on la rapproche de certains faits et je crois malgré tout qu'on s'est laissé abuser. En effet, après la première démarche du mois de juillet, il faut prendre connaissance de la résolution du Comité administratif ».

Cette résolution se trouve reproduite au procès-verbal de la Faculté [9]. En voici le texte :

« A une assemblée eu Comité administratif de la Cité de Québec, tenue le mercredi 11 septembre 1929, il a été

Résolu :

d'accepter en principe le projet de construire à l'Hôpital du Saint-Sacrement la nouvelle annexe de l'Hôpital civique, suivant les suggestions du docteur Arthur Rousseau, dans sa lettre en date du 16 mai 1929, et de requérir ledit docteur Arthur Rousseau de bien vouloir soumettre sans délai au Comité un projet détaillé du contrat à intervenir à cet effet entre la cité de Québec et l'Hôpital du Saint-Sacrement ; ledit contrat devant annuler à toutes fins que de droit le présent contrat existant entre la cité de Québec et l'université Laval. Le tout sujet à ratification par le Conseil de Ville et par la Législature à sa prochaine session.

Certifié vraie copie

F.-X. CHOUINARD,
greffier de la Cité.

3194 Copie pour M. le docteur Arthur Rousseau. »

Après la lecture de cette résolution, le doyen continue ses commentaires : « Or dès le lendemain, les docteurs Paquet et Vaillancourt ont cru devoir intervenir de nouveau et ont fait fi du plan connu existant. J'ai acquis la certitude qu'on savait qu'il existait un contrat entre l'université et la ville. Le docteur Paquet m'a dit hier que le docteur Martin avait indiqué lui-même que ce contrat n'était pas valide . . . »

— Je n'ai jamais dit cela, interrompt le docteur Martin . . .

« L'existence de contrat impliquait un danger et l'on a suscité la répudiation de ce contrat, dont on a demandé copie, par la ville. En

9. P. 219.

présence de ces faits, il ne semble pas qu'un homme raisonnable puisse penser qu'on n'a pas combattu la Faculté.

« Nous sommes ici pour préparer l'avenir. Nous ne croyons pas avoir fait de grandes choses, mais nous avons voulu coordonner pour le développement de l'institution universitaire et malheureusement aujourd'hui cette question n'est pas plus réglée qu'il y a quelques années.

« A-t-on agi intentionnellement ou par légèreté, c'est entre les deux qu'il faut choisir. En effet lorsqu'on vient dire qu'on veut organiser un Service où on admettra les élèves, il semble bien que ceci étant en dehors des cadres, il s'agisse ou d'hostilité ou de légèreté, et qu'il faut quand même espérer que quand le temps sera venu ce sera l'université et non les dames patronnesses d'une institution qui verront à une telle organisation.

« J'ai moi-même voulu que ces messieurs de l'Enfant-Jésus collaborent avec nous et nous aident à limiter nos développements et à faire solide. Les conditions rudimentaires de l'Enfant-Jésus ne correspondent pas à l'organisation que nous avons ailleurs quoiqu'on en pense.

« Aussi, je veux avoir l'opinion de la Faculté, convaincu pour ma part que nos collègues ont manqué à leurs obligations. »

Immédiatement après les commentaires du docteur Rousseau, Arthur Simard prend la parole et se range de l'avis du doyen : « Le moins qu'on puisse faire, dit-il, lorsqu'on n'approuve pas la Faculté sur une question d'organisation fondamentale, c'est de rester neutre. La Faculté s'est rendue solidaire en la circonstance des efforts que vous avez faits. Ces deux professeurs ont, pour moi, manqué à leur devoir en faisant pièce à la Faculté devant le public et une pareille attitude est de nature à diminuer son influence vis-à-vis du public et des autorités. La Faculté doit en cette circonstance exprimer le regret que des professeurs soient intervenus à l'encontre d'une décision qu'elle avait prise. »

En dernier lieu, le docteur Marois parle dans le même sens et « la Faculté, à l'unanimité, exprime la même opinion » [10].

A la séance du vingt-deux novembre 1929, par suite de la présence du docteur Valmont Martin, le conseil de la Faculté est de nouveau saisi de « la question déjà traitée de la clinique des maladies contagieuses ».

10. P. 221.

Le nouveau professeur se déclare prêt à commencer les cours : il « indique que, pour l'instant, il n'y a pas de local approprié pour recevoir les élèves, mais qu'un tel local devrait être organisé dans la nouvelle construction. Les plans du nouvel hôpital ne sont pas encore terminés et acceptés ». Par ailleurs, « il est entendu que ces cliniques se donneront aux élèves de cinquième année par groupe de dix et auront lieu les lundis, mercredis et vendredis, de une heure et demie à deux heures et demie ». Ces cliniques commencent le vingt-sept novembre.

Toutefois, le doyen, avant de clore le sujet, fait une mise au point qu'il importe d'enregistrer : « Cette question de la Clinique des maladies contagieuses ne s'est pas résolue comme nous l'aurions voulu », dit-il. « Nos plans ont été combattus et nous avons échoué. Le contrat qui, sous une autre administration, avait été passé entre la ville et l'université a été dénoncé pour des raisons qui ne tiennent pas et répudié par le Conseil municipal. En réalité, il était invalide parce qu'une phrase importante indiquant un terme de vingt-cinq ans avait été omise dans sa rédaction finale. Autrement, la chose ne se discute pas, il est inconvenant pour une administration qui a le souci de la parole donnée et du point d'honneur, de nier un contrat comme on l'a fait.

« Il est du reste déplorable de constater l'incompréhension du public à l'égard de l'œuvre universitaire et de l'apport qu'une université peut fournir au point de vue moral, intellectuel et social. Il est plus regrettable encore de ne pas toujours recevoir des membres mêmes de la Faculté un concours désintéressé. Dans des questions fondamentales, une Faculté a droit d'exiger de ses membres qu'on ne fasse pas d'intrigue pour lutter contre elle. Ce qui s'est passé, en somme, c'est la lutte d'une institution contre l'œuvre universitaire, et cette institution a été dirigée dans cette lutte par les docteurs Albert Paquet et Vaillancourt. Je n'ai pas pu me défendre de l'idée, dit le doyen, que la chose était faite contre la Faculté, seulement j'ai cru qu'il convenait d'établir exactement les faits en entendant la partie adverse et dans ce but j'ai demandé au secrétaire de transmettre la lettre suivante aux intéressés . . . »

Malheureusement, cette lettre ne se trouve pas dans les procès-verbaux de la Faculté. D'ailleurs, les débats s'arrêtent à ce moment. Né d'une pensée généreuse, l'Hôpital de l'Enfant-Jésus a largement

contribué au soulagement des malades de la région de Québec. Voici comment l'un des fondateurs, le juge Philippe-Auguste Choquette, l'un des hommes d'initiative les plus remarquables du commencement du siècle, raconte l'établissement de cette institution : « Une Canadienne, Mlle Irma LeVasseur, née à Québec, avait étudié la médecine et conquis ses diplômes aux États-Unis. Elle se spécialisait dans les maladies des enfants. C'est elle qui, de retour au pays, jeta les bases de l'Hôpital Sainte-Justine, à Montréal. Puis, elle établit une pouponnière à Québec, dans une maison de la Grande-Allée. Les clients furent nombreux ; mais, comme ils ne payaient point, le succès de l'initiative alourdissait ses charges. Mlle LeVasseur et son père, le major Nazaire LeVasseur, essayèrent d'obtenir des secours de l'Assistance publique. On ne put en accorder à une entreprise privée. Le major et la doctoresse exposèrent alors leur embarras à leur ami le juge Choquette.

« Celui-ci groupa des amis, proposa de fonder un hôpital et d'obtenir des lettres patentes ; ce qui fut fait. Parmi les personnes généreuses constituant la corporation, il y avait plusieurs dames, des juges et autres notables de Québec, qui n'ont pas cessé de s'intéresser à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

« Non sans maintes démarches, on obtint des religieuses pour diriger la nouvelle institution, dont Mlle LeVasseur et Choquette restaient les animateurs. On subit quelques revers, ainsi qu'en toute entreprise humaine ; on les surmonta, et, en dix ans, il fallut déménager quatre fois, pour répondre aux exigences toujours plus nombreuses, jusqu'au bel immeuble actuel dont la corporation de l'Hôpital est propriétaire.

« Trois organismes, le comité des dames patronnesses, le bureau médical composé des meilleurs médecins de Québec, et la communauté des religieuses dominicaines de l'Enfant-Jésus, assurent le fonctionnement de cette maison. » Madame Georges Tessier fut la première présidente de la corporation, mais, comme elle mourut peu de temps après, ce poste échut à madame Joseph Sirois qui se dépensa sans compter pour assurer le développement et le progrès de l'institution. « Grâce à ces dévouements, les octrois du gouvernement provincial aidant, tout marche aujourd'hui à souhait, écrit le juge Choquette [11]. On hospitalise mainte-

11. P.-A. CHOQUETTE, *Un demi-siècle de vie politique*, 1936, pp. 259-260-261.

nant les adultes aussi. La petite fondation de Mlle Irma LeVasseur et du juge Choquette est devenue un grand hôpital. On y traite en une année 3,350 patients, dont les deux tiers sont gens sans ressources.

« Les médecins du Service de chirurgie font de nombreuses opérations et le dispensaire ne chôme pas. Le cardinal Villeneuve a visité et admiré l'hôpital de l'Enfant-Jésus ; ainsi a fait l'illustre docteur Sergent, de Paris. Le Collège des médecins d'Amérique, publiant une liste des hôpitaux du continent, a classé notre hôpital parmi les meilleurs. Les fondateurs font cependant remarquer que l'institution, à peine âgée de douze ans n'en est vraiment qu'à ses débuts. Comment ne pas admirer la rapide croissance de ces sortes d'entreprises au pays canadien, depuis toujours, depuis Marie de l'Incarnation, depuis Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys ? »

VII

CLINIQUES PSYCHIATRIQUES

Le vingt-sept novembre 1923, à la demande expresse des Sœurs de la Charité, le doyen de la Faculté de médecine, Arthur Rousseau, soumet au conseil qu'il dirige un projet d'enseignement clinique destiné à l'Asile de Beauport [1]. Il s'agit de mettre sur pied un Service psychiatrique et médical absolument scientifique.

A son départ pour l'Europe, en 1922, le jeune doyen a reçu du premier ministre de la province de Québec la mission « de voir officieusement s'il serait possible de trouver en France des spécialistes en la matière qui viendraient en Canada organiser ce Service ». Faute de spécialistes canadiens en ce domaine, il faut « emprunter à l'étranger deux aliénistes et un pathologiste qui serait en charge des laboratoires de l'institution, Service auquel on attribuerait dix mille dollars par an ». Évidemment, « l'université fait les nominations à ces différents postes et . . . les traitements sont versés par les religieuses » [2]. Il est entendu que le surintendant de l'Hôpital sera un Canadien.

1. Les procès-verbaux emploient indifféremment Asile de Beauport, Hôpital Saint-Michel-Archange ou Clinique Roy-Rousseau.

2. « Le docteur Vallée signale qu'étant donné l'important Service de pathologie que l'on va organiser à Beauport et le nombre d'autopsies qui devra par suite y être

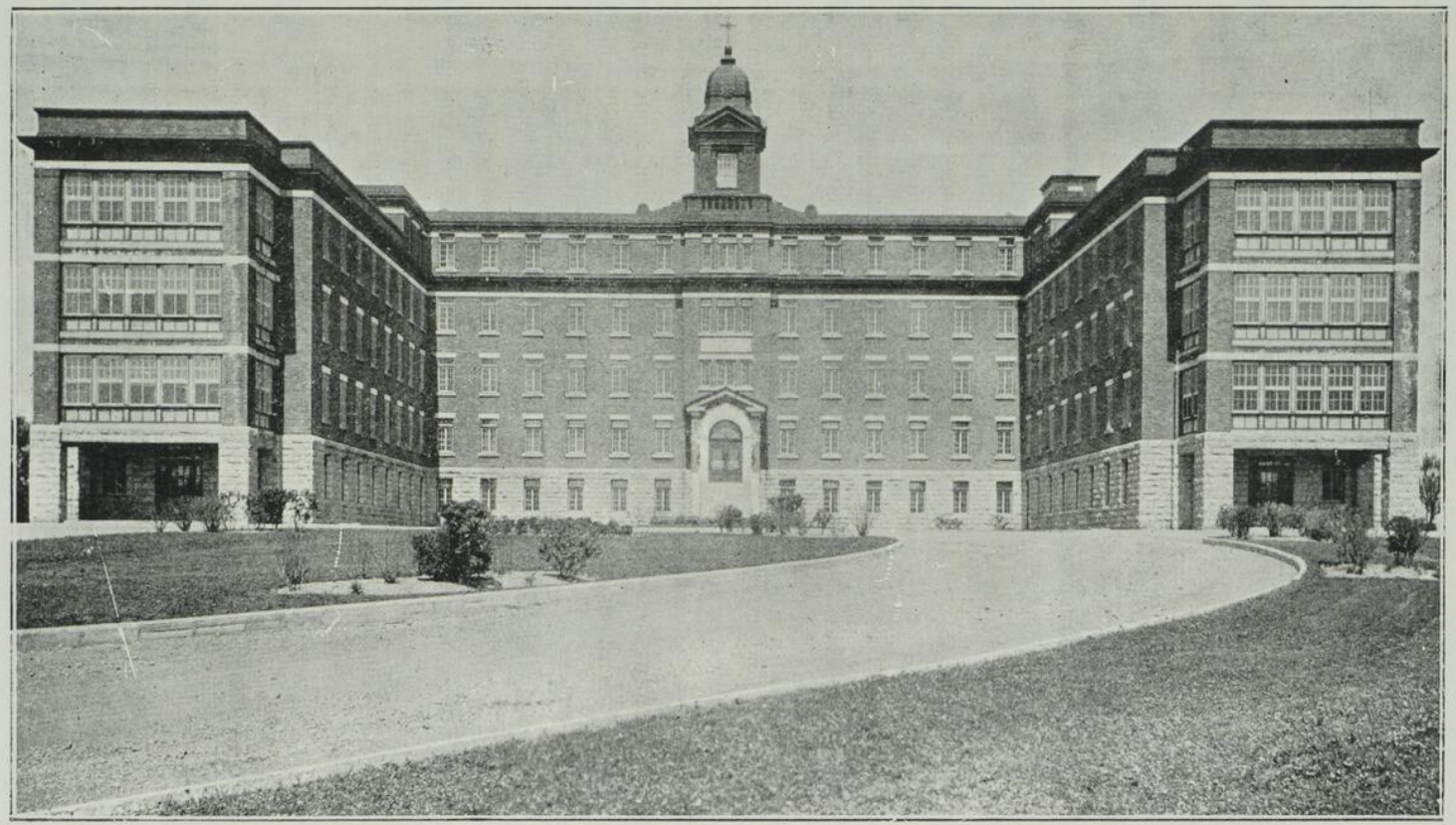

La Clinique Roy-Rousseau (fondée en 1926), *capacité : 200 lits.*

Le huit février 1924, le doyen annonce qu'après d'assez longs pourparlers le docteur Albert Brousseau, chevalier de la Légion d'honneur, ancien chef de clinique à la Faculté de Paris, médecin en chef des Asiles de France, accepte la situation offerte par l'université et « ne consent à venir qu'à la condition de rester dans l'enseignement ».

Le vingt-six février 1924, Albert Brousseau accepte et devient chef des Services à l'Hôpital Saint-Michel-Archange ; Sylvio Caron, Jean-Charles Miller et Jean Saucier sont nommés assistants, Arthur Langlois, dentiste, Georges Ahern, chirurgien, Joseph Vaillancourt oto-rhino-laryngologiste [3].

Un an plus tard, l'Hôpital Saint-Michel-Archange se cherche un biologiste et le docteur Brousseau, à l'instigation du docteur Berger, propose le docteur André Paulin, alors attaché à l'Institut du radium, à Paris. Ayant fait de la chimie, de la sérologie et de la bactériologie, c'est un savant dont l'expérience peut être fort utile à la Faculté.

A cette époque [4], Saint-Michel-Archange compte quatre cent cinquante malades et ne possède que quatre assistants [5]. Par suite de l'établissement d'une institution neuro-psychiatrique, désignée sous le nom de Clinique Roy-Rousseau, le travail médical et scientifique augmente de plus en plus, ce qui nécessite un accroissement considérable du personnel technique.

Saint-Michel-Archange comptera bientôt plus de dix-huit cents lits affectés au traitement des aliénés [6]. En attendant, cet hôpital possède quatre Services qui, chacun, peuvent recevoir dix étudiants, ce qui diminue d'autant le nombre des élèves qui suivent les autres cliniques. L'Hôpital Laval, de son côté, en absorbe également un certain nombre. Les cliniques de l'Hôtel-Dieu sont surchargées. Aussi, voit-on d'un bon œil l'ouverture de ces deux institutions.

---

fait, il importe dès maintenant de prévoir une source qui pourra fournir des cadavres au Service d'anatomie, étant donné qu'actuellement tout ce matériel est fourni à peu près exclusivement par cette institution qui, déjà, ne suffit pas. » (*PV*, p. 60, 27 novembre 1923.)

3. Extrait du *Journal des délibérations du Conseil universitaire* de l'université Laval, séance du vingt cinq février 1924 (*PV*, p. 66).

4. Six mars 1925.

5. *PV*, p. 107, 6 mars 1925.

6. *Annuaire de la Faculté* . . . année 1928-29, n° 11, p. 68.

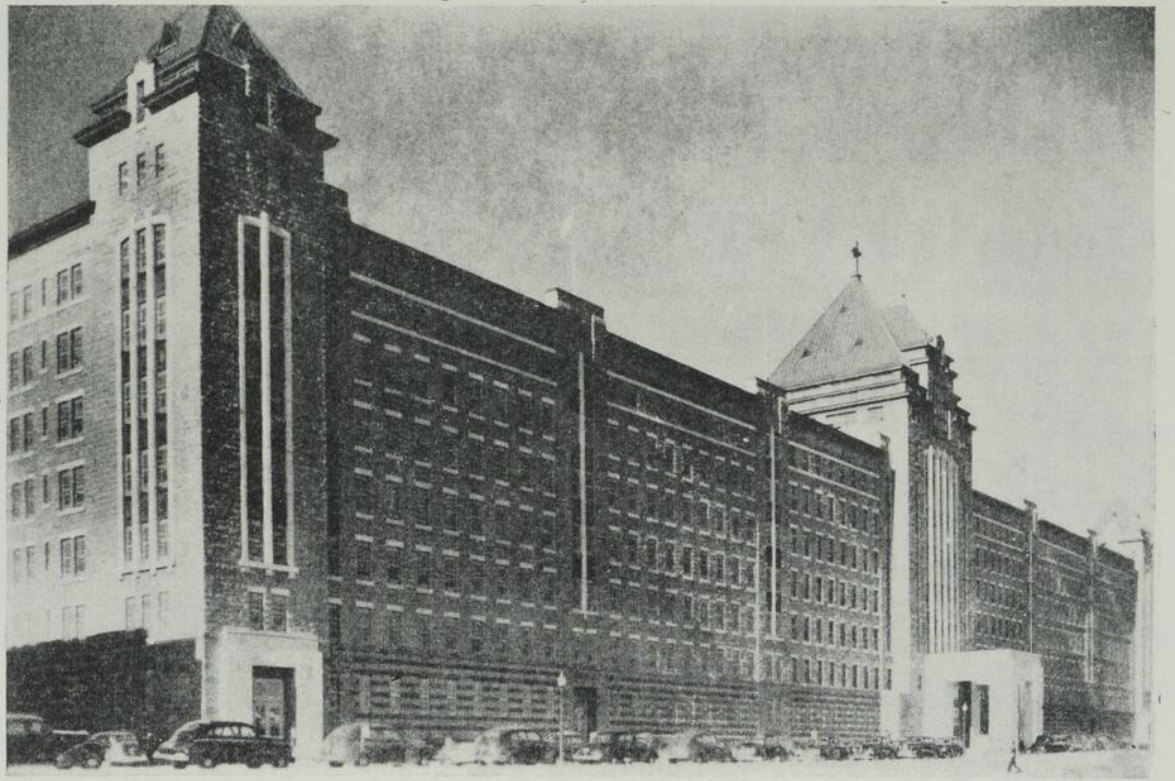

L'Hôpital Saint-Michel-Archange (fondé en 1845, reconstruit en 1940), *capacité : 3,664 lits.*

En conséquence, à compter d'octobre 1925, les élèves des trois années, répartis en groupes inégaux, entrent dans leurs Services respectifs. Un peu plus tard, la Clinique Roy-Rousseau s'adjoint quelques assistants et quelques internes : les premiers se destinent à la psychiatrie, les seconds entendent ne faire qu'un certain stage à l'hôpital.

Situé à une grande distance de l'université, Saint-Michel-Archange n'est pas d'accès facile et les élèves qui suivent les cours de matière médicale le matin n'arrivent pas assez tôt aux cliniques psychiatriques. Cette question est d'autant plus importante que, le vingt octobre 1925, Berger et Paulin commencent à la Clinique Roy-Rousseau des cours de laboratoire clinique. Berger y traite d'hématologie au point de vue pratique et Paulin donne « des leçons sur les rapports du laboratoire et de la clinique, prises d'échantillons, interprétations, etc. ». La Faculté espère « que ces cours pourront devenir l'amorce de cours de perfectionnement aux praticiens » [7].

A cette époque, la formation d'un bureau médical pour chaque hôpital préoccupe la Faculté. Composés du personnel médical de chaque institution, du doyen et du secrétaire de la Faculté, ces bureaux se réunissent chaque mois et discutent des faits et des observations recueillis au cours de cette période. Des praticiens y sont invités. Les divers bureaux groupés constitueront une société en mesure d'assurer une collaboration scientifique de haute qualité au périodique médical que la Faculté projette de fonder.

Le cinq novembre 1926, le bureau médical de l'Hôpital Saint-Michel-Archange est constitué. Présidé par le docteur Saluste Roy, surintendant de cette institution, il comprend les chefs de Services, le doyen qui peut déléguer un représentant, le secrétaire de la Faculté ; les assistants et les internes doivent en faire partie. Ses délibérations portent « sur le fonctionnement hospitalier, le mouvement des malades et l'enseignement ». Il importe surtout de veiller à l'efficacité des Services et de corriger les moindres écarts ou manquements.

A sa première réunion [8], le bureau médical de Saint-Michel-Archange adopte divers règlements et détermine les attributions de chacun des

7. *PV*, p. 150, 15 octobre 1926.

8. Voir procès-verbaux, quatre mars 1927. L'auteur n'a pas jugé nécessaire de saupoudrer de guillemets l'énoncé des règlements : il est évident qu'il reproduit le texte et le vocabulaire du bureau médical.

fonctionnaires de l'Hôpital. Par suite des décisions alors adoptées, les Services de Saint-Michel-Archange et de la Clinique Roy-Rousseau tombent sous la direction générale d'un surintendant médical nommé par le gouvernement de la province de Québec dont il relève en même temps que de l'université Laval et des autorités supérieures de l'institution.

Un directeur des Services cliniques est chargé du « contrôle médical dans tous les départements cliniques. Il est le médecin consultant régulier des chefs de Service. Il est responsable vis-à-vis des autorités supérieures de l'institution et vis-à-vis de l'université Laval représentée par le Conseil de la Faculté de médecine ».

Les Services médicaux sont sous la direction immédiate des chefs de Service nommés par la Faculté de médecine. Ils règlent, « d'accord avec l'autorité hospitalière respective, l'organisation intérieure de leur département. Ils dirigent, sous leur propre initiative, le traitement médical, mais sont astreints, et à consulter régulièrement et à tenir au courant le directeur des Services cliniques. Ils sont responsables envers le surintendant et les autorités supérieures de l'Institution. Les chefs de Service sont secondés par un médecin-assistant et un élève interne. Les médecins-assistants sont sous la direction des chefs de Service vis-à-vis desquels ils sont directement responsables. Ils ne doivent prendre aucune décision médicale ou autre sans le consentement des chefs de Service, exception faite pour des cas d'urgence ». Assistants et internes relèvent, en définitive, de l'université [9].

Les laboratoires, dirigés par deux titulaires qui relèvent à la fois de l'Hôpital et, de la Faculté de médecine, se subdivisent en deux départements : la biologie qui embrasse à la fois la bactériologie, la chimie et la sérologie, et l'anatomie pathologique qui comprend l'histopathologie, l'hématologie et le Service d'autopsie [10].

9. « Les élèves-internes, en tant qu'ils ne sont pas reçus médecin, ne peuvent agir que sur les ordres ou directives du chef de Service ou du médecin-assistant délégué. Aux Service clinique sont adjoints un Service chirurgical, un Service ophtalmo-oto-rhino-laryngologique et un Service dentaire, chacun sous la direction d'un titulaire, nommé par l'université Laval sur la proposition du Conseil de la Faculté de médecine et responsable envers le surintendant et les autorités supérieures de l'Institution. » (*PV*, p. 159.)

10. « Un Service de photographie est adjoint à ce département. Les examens de laboratoire sont faits sur la demande écrite (fiches spéciales) des chefs de Service ou des médecins-spécialiste.s » (*Ibid.*, p. 160.)

Des spécialistes traitent les malades que leur assignent les chefs de Service qui doivent, en même temps, leur transmettre « tous les renseignements cliniques utiles. Les interventions majeures doivent en principe être décidées par le directeur des Services cliniques, le chef de Service et le spécialiste réunis » [11].

Enfin, dans le but de « faciliter la coopération médicale et scientifique », les médecins de l'hôpital et de la clinique s'assemblent périodiquement sous la présidence du surintendant et en présence des délégués de la Faculté. Au cours de ces réunions, on étudie les différents problèmes que suscitent l'administration de la clinique et de l'hôpital. Qu'il s'agisse de questions médicales, scientifiques, thérapeutiques ou administratives, tout est examiné, pesé, jaugé et comparé.

Au cours de la séance du quatre mars 1927, le conseil de la Faculté scrute le texte des nouveaux règlements de Saint-Michel-Archange : « Il est évident, déclare le doyen, que le personnel de l'hôpital est absolument insuffisant et que les Services en souffrent d'autant plus que certains membres sont en voyage d'étude en Europe. De plus, les fonctions de chacun n'ont pas été jusqu'ici suffisamment définies. »

D'après les explications du docteur Rousseau, il appert que « le docteur Brousseau serait directeur des Services cliniques et médecin consultant des divers chefs de Service avec visite hebdomadaire obligatoire de tous les Services » [12]. Il ne manque plus alors que l'approbation du docteur Brousseau, la communauté ayant accepté le projet.

---

11. « L'HOPITAL SAINT-MICHEL-ARCHANGE & la CLINIQUE ROY-ROUSSEAU sont divisés en quatre Services cliniques. Ces Services comprennent :
a) le département des hommes de l'Hôpital Saint-Michel-Archange
b) » » » femmes » » » » »
c) » » » aliénés de la Clinique Roy-Rousseau
d) » » de l'Assistance publique de la C. R.-R.

Les départements *a*), *b*) et *c*) sont dirigés chacun par un chef de Service titularisé par l'université Laval sur la proposition du Conseil de la Faculté de médecine. Le département de l'Assistance publique se trouve sous la direction immédiate du directeur des Services cliniques. Le directeur des Services cliniques visite une fois par semaine à l'heure habituelle du Service chaque département, en présence du chef de Service titulaire. Les chefs de Service soignent sous leur entière responsabilité les malades privés qui leur sont adressés personnellement. » (*Ibid.*). « En cas de décès d'un malade public le chef de Service est tenu à en aviser le prosecteur le plus rapidement possible et à lui fournir tous les renseignements nécessaires aux fins d'autopsie en utilisant les fiches établies. La bibliothèque médicale est dirigée par un Conseil composé du surintendant comme président et de tous les chefs du département suivant un règlement spécial. » (*Ibid.*, p. 161.)

12. *PV*, p. 155, 4 mars 1927.

Le neuf avril suivant, la Faculté apprend officiellement que le règlement est en vigueur et procède immédiatement à la nomination des chefs de Service : Brousseau devient, tel que prévu, directeur des Services cliniques ; Sylvio Caron, Jean-Charles Miller, Gustave Desrochers et Lucien Larue sont nommés chefs de Service. « Ces nominations, observe le doyen, comportent des devoirs d'enseignement clinique à Saint-Michel-Archange, enseignement dont la remunération est comprise dans le traitement servi par l'hôpital. Ce devoir d'enseignement s'applique à tous les chefs de Service, y compris les Services accessoires dans la mesure où cet enseignement peut être utile. » [13]

La vie d'une grande institution n'est jamais exempte d'orages, particulièrement quand des pouvoirs aussi puissants que progressifs veillent à leurs intérêts respectifs avec autant de clairvoyance que de saine résolution. Chaque institution, comme tout dans la nature, tend à se développer au maximum. L'université grandit et ses Facultés évoluent vers une maturité qu'elles estiment légitimes. Les hôpitaux naissent, croissent et atteignent à leur tour leur majorité. Enfin, le gouvernement, appelé à leur fournir des fonds, entend prélever certaines récompenses, exercer certains droits de regard et intervenir le cas échéant : c'est là le jeu normal des institutions humaines. Par conséquent, chacun doit veiller à ses prérogatives et assurer son autonomie. Soudain, au cours de 1931, le surintendant général des asiles d'aliénés, Desloges, s'immisce dans la régie interne de Saint-Michel-Archange et relève Brousseau de ses fonctions. « Il en avertit par lettre l'intéressé, le surintendant de l'hôpital et, en dernier lieu, le doyen de la Faculté, sans que la question ait été en quoique ce soit discutée avec l'université. » [14] Motif : « Refus de fournir des statistiques au sujet de malades d'assistance publique en séjour à la Clinique Roy-Rousseau, malades qui ne doivent pas être confondus avec les internés des asiles d'aliénés. » Cette clinique, d'après sa constitution, ne relève pas de l'Assistance publique [15].

Toutefois, le conflit dépasse de beaucoup la question des rapports statistiques. Ce sont l'autorité et l'autonomie de l'université et de la Faculté qui sont en jeu du moins aux yeux du doyen et de ses collègues,

13. *Ibid.*, p. 162, 9 avril 1927.
14. *PV*, p. 258, 5 mai 1931.
15. *Vide supra* . . . Pourquoi refuser des statistiques ? On se le demande.

d'autant plus que « Desloges attaque toute cette organisation hospitalière et voudrait même supprimer à peu près au complet l'organisation des laboratoires de l'Hôpital Saint-Michel-Archange en renvoyant le docteur Paulin, dont les travaux pourraient, à son dire, être effectués, partie par les laboratoires du Conseil d'hygiène à Montréal et par ceux de la Commission vénérienne à Québec » [16].

La Faculté s'insurge contre la décision de Desloges. Il existe entre le gouvernement, l'université et les Sœurs de la Charité un contrat en bonne et due forme régissant le Service médical de Saint-Michel-Archange, contrat en vertu duquel « les nominations sont faites par la Faculté quitte à être ratifiées par les Religieuses et le gouvernement » [17].

L'un des conseillers, Arthur Simard, se déclare étonné des allégations de Desloges et « fait remarquer que la seule chose qu'il ait entendu dire, c'est qu'il n'existait pas une collaboration suffisante entre les docteurs Brousseau, Berger et Paulin. A ce sujet, le docteur Vallée observe que ce point de vue n'intéresse en rien la question actuellement soumise » [18].

D'autres ennuis guettaient le docteur Brousseau. Le premier juin 1931, il en avise le doyen par la lettre suivante :

« Ces jours derniers M. le recteur me fit demander et me pria de donner ma démission en ce qui concerne le Comité des gardes-malades.

« Il lui avait été représenté que ces sortes de questions ne m'intéressaient pas. Ce n'est pas là mon point de vue, mais ayant appris que M. le docteur Dagneau devait être appelé à diriger le nouveau comité, je promis à M. le recteur, d'agir selon le point de vue de celui que je crois en effet le plus apte à s'occuper de questions qu'il connaît très bien.

« M. le docteur Dagneau m'expliqua qu'il désirait que le comité nouveau soit composé d'éléments neutres, c'est-à-dire, n'ayant aucun lien avec une École de garde-malades.

« Dans ces conditions toutes mes objections se trouvaient levées, et je lui promis de donner ma démission que je prie la Faculté d'accepter » [19].

La première réaction du doyen après la lecture de cette lettre est de protester contre le fait que la décision dont il est ici question « a été

16. *PV*, pp. 258 et 259.
17. *Ibid.*
18. *Ibid.*, p. 259.
19. *Ibid.*, pp. 261-262, 3 juin 1931.

prise, comme il arrive trop souvent, sans que la Faculté ait été en aucune façon consultée. Comme le Comité des gardes-malades a été nommé par la Faculté de médecine, continue Rousseau, il semble que ce Comité relève d'elle et il est pour le moins étrange que des représentations soient faites au recteur en dehors de notre connaissance sans que l'on puisse savoir de qui elles viennent pour régler une question de cet ordre qui, du reste, nous a déjà été posée ».

En conséquence, la Faculté refuse la démission de Brousseau et maintient le comité tel que constitué. Cette motion, adoptée à l'unanimité, avait été proposée par le docteur Arthur Simard et c'était là sa dernière intervention au conseil puisque, trois mois plus tard, quand eut lieu la réunion suivante, le doyen dut annoncer la disparition de ce professeur éminent : « L'œuvre d'Arthur Simard est immense dans le domaine encore restreint de la médecine canadienne-française », affirme l'ordre du jour adopté par le conseil à l'occasion de sa mort [20]. « Elle lui survit partout où il a passé. A la présidence du Collège des médecins, à la présidence du Conseil d'hygiène, comme dans l'organisation de nos Sociétés médicales, il a toujours apporté sa puissance intellectuelle, et toutes ses facultés d'assimilation propre à se transformer aussitôt en réalité pratiques et bien mûries. Partout il joignit à l'activité la plus ardente, la clarté des conceptions, et une facilité d'exécution servie par une préparation immédiate de tous les instants. Lutteur infatigable, doué d'un esprit critique averti, il savait associer ces valeurs à toute l'affabilité de son caractère et l'agrément de son contact personnel.

« Mais à côté de l'œuvre générale, on se plaît à reconnaître la haute valeur de son enseignement incomparable, qui laisse à l'École et chez tous ses élèves le plus brillant souvenir. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une faculté peu fréquente de rapide compréhension, Simard savait apporter à toutes ses leçons, une clarté d'exposition, une note personnelle, une vitalité particulière, que favorisait encore une remarquable facilité de parole. Son enseignement, tant didactique que clinique, garde la marque d'une haute culture générale et d'une formation médicale hors pair toujours maintenue à point. Ses collègues le considèrent, à juste titre, comme un des plus brillants professeurs qui soient passés à la

20. *PV*, p. 264, 4 septembre 1931.

Faculté de médecine, et l'un de ceux dont l'enseignement fut en même temps le plus goûté, le plus pratique et le plus utile. »

Cet éloge de Simard, le recteur le confirme dans son allocution du trente et un mai 1932 quand il prononce les paroles suivantes : « Le docteur Simard paraissait encore si jeune, et il donnait à la Faculté de médecine des leçons de pathologie externe, et à l'Hôtel-Dieu des cliniques si goûtées. Il était le professeur disert dont la parole élégante, précise, toujours liée au sujet, se remplit d'idées et de faits, captive l'attention, instruit et charme tout à la fois l'esprit des élèves. Il occupa dans le monde médical les situations les plus hautes ; son autorité se doublait ainsi d'une large expérience de toutes les affaires professionnelles. »

Au nom de la Faculté, Calixte Dagneau rédigea l'éloge de Simard, disant qu'il « était doué d'une façon remarquable de toutes les qualités naturelles ou acquises de celui qui doit réussir dans l'enseignement. Nous avons vu qu'il était intelligent, qu'il était instruit, continue Dagneau, mais il avait en plus un talent d'exposition et une facilité de parole, en même temps qu'une façon à lui de faire vivre son enseignement, qui lui permettait de faire saisir à ses élèves, par des tableaux qu'il savait rendre animés, les questions les plus complexes, les situations chirurgicales les plus variées. Il peignait son malade et brossait à grands traits un tableau si ressemblant de ses symptômes qu'il suffisait d'avoir des yeux pour le voir vivre, agir, se plaindre, souffrir et même malheureusement quelquefois mourir ». [21]

Fils d'un médecin éminent qui joua un rôle prépondérant dans les débuts de la Faculté, Arthur Simard laisse un fils, André, qui suivra ses traces et deviendra un chirurgien éminent et mourra en pleine maturité.

---

21. Arthur Simard, né en 1867, était le fils d'un professeur et le père d'André Simard, sympathique chirurgien mort trop jeune. Le premier médecin de ce nom « avait rapporté de son voyage (en Europe) et de ses études un sens professoral éclairé et une vie professionnelle parfaite et c'est sous l'influence de cet homme que notre ami, écrit Dagneau, devait grandir et dans une ambiance spéciale de science, d'attention, de charité et de dévouement. Le père, toujours, était devenu en plus d'un professeur remarquablement instruit un des rares professionnels qui, dans ce temps, eut le goût de s'occuper de l'organisation générale de la médecine dans la province de Québec ». (*Ibid.*)

VIII

L'œuvre de Rousseau

Le quatorze janvier 1934 décède le docteur Arthur Rousseau, doyen de la Faculté depuis près de treize ans. Savant dont la réputation a franchi l'Atlantique, sa disparition soudaine cause de vifs regrets, non seulement à Québec, mais dans le Canada tout entier et jusqu'en France. La famille et l'université reçoivent des témoignages de condoléances de toutes les parties du pays, des États-Unis et de la France.

L'Académie de médecine de Paris, les Facultés de médecine et les grands hôpitaux de France « concourrent dans l'éloge unanime » que l'on fait de ce grand Canadien. Les revues scientifiques et les périodiques populaires publient son éloge avec une telle unanimité que le recteur, dans son allocution de fin d'année [1], juge indispensable de le souligner : « Ce fut vraiment autour de cette tombe si brusquement ouverte un tel concert, unanime et immense de regrets et d'éloges que cette mort fut elle-même une sorte d'apothéose. »

L'effort de Rousseau pour donner à Laval une École de médecine égale aux plus grandes de son temps remonte à 1897, époque où il accède au poste de professeur agrégé et où « la Faculté de médecine, dénuée de ressources, avançait péniblement dans un sentier trop étroit. La science médicale elle-même n'avait pas fait, il est vrai, à cette époque, tous les progrès gigantesques qu'elle a accomplis depuis. Mais notre Faculté avait bien du mal à suivre, sur des voies trop dispendieuses, tous ces mouvements qui l'entraînaient vers une science meilleure » [2].

Élève de quelques-unes des plus hautes sommités médicales de ce temps, Rousseau, dès avant son retour de Paris, rêve d'une réforme fondamentale de l'enseignement scientifique et médical. Il se fait une très haute conception de son art et des devoirs qui incombent au médecin : « Nul, dit-il [3], ne doit aspirer à l'honneur d'être médecin s'il ne consacre sans défaillance sa jeunesse à l'acquisition de la somme énorme de connaissances qui est le fondement nécessaire d'une bonne pratique médi-

1. 30 mai 1934.

2. Mgr Camille Roy, recteur, éloge du doyen Arthur Rousseau in *Annuaire de l'université Laval*, année académique 1934-1935, pp. 229, 230, 231, 232.

3. Cité par Mgr Camille Roy, *ibid.*

cale. L'intérêt public et la sauvegarde de la profession exigent également que notre diplôme ne soit pas accessible à n'importe qui. »

Pendant son séjour à Paris, Rousseau apporte à l'étude des matières qu'il a choisi d'approfondir « les qualités exceptionnelles de son esprit. Curiosité avide et jamais satisfaite, intelligence aiguë et nette des questions les plus difficiles, aptitudes supérieures à pénétrer les problèmes abstraits aussi bien qu'à ausculter et à diagnostiquer les cas concrets ; intuition véritable des solutions les meilleures : goût inné et fort délicat de la science pour elle-même ; élaboration constante de connaissances plus étendues, convictions profondes qu'une forte culture générale ajoute de la valeur, et une singulière efficacité, à la culture professionnelle ; et par dessus tout peut-être un désintéressement absolu qui le faisait sacrifier toujours ses propres intérêts à ceux de la science, à ceux de ses clients et aux intérêts de l'université » [4].

Un décanat qui s'ouvre par la réorganisation complète du Service d'anatomie et par la construction d'un nouveau pavillon, se continue par la multiplication des hôpitaux et des cliniques et se termine par une réforme de l'enseignement et la mise en vigueur des règlements qui imposent toute une série de manuels, constitue, certes, une période capitale dans l'histoire de la Faculté de médecine.

Au cours de ces quelque treize ans d'initiative et de transformation, l'autorité de l'École s'affirme, son enseignement acquiert une haute valeur scientifique, ses cliniques se multiplient.

1

Le Saint-Siège a confié à l'épiscopat de la province de Québec la haute surveillance de l'université Laval au point de vue de la doctrine et de la discipline, laissant aux praticiens, qu'il s'agisse de physiciens, de chimistes ou de médecins, le soin d'instituer les programmes et d'orienter les études scientifiques.

Catholiques, les professeurs de Laval reconnaissent les exigences de la morale et les respectent. Dès les premières années, il s'établit une magnifique « tradition de respect, d'esprit de foi et d'intelligente adhésion

4. Témoignage public du recteur. « ... Voilà bien quelques-unes des qualités éminentes qui devaient faire du jeune étudiant, du jeune professeur un maître bientôt admiré. »

à la morale » [5], tradition qui se perpétue jusqu'à nos jours et à laquelle se conforment les professeurs protestants, tels Sewell et Jackson.

A toutes les époques, la Faculté de médecine accueille avec déférence « les solennels rappels de doctrine contenus dans les encycliques ou dans les discours de Sa Sainteté le pape . . . Aucun professeur ne voudrait ni propager, ni faciliter de quelque façon que ce soit les immorales pratiques d'un prétendu eugénisme, s'agit-il ou de limitation coupable des naissances, ou de stérilisation indue des époux, ou même de stérilisation des anormaux » [6].

En d'autres termes, l'Église n'intervient pas dans le domaine purement scientifique ; elle interdit l'avortement et les médecins catholiques se soumettent à cette prescription qui relève de la morale [7].

Rien de plus facile à définir par des traits précis que les prescriptions de la morale catholique. Les professeurs de la Faculté de médecine, « croyant sincèrement dans la toute-puissance du Maître de la vie et de la mort, professent à son endroit la dépendance de leurs efforts et vouent à ses décrets la soumission du cœur » [8].

---

5. *Déclaration de tenue morale*, 18 octobre 1935, en la fête de saint Luc, médecin chrétien (*Secrétariat général* de l'université, archives, 600-30). « Le doyen et les professeurs de la Faculté de médecine de l'université Laval (Québec, Canada), interrogés par l'Éminentissime Chancelier, saisissent avec empressement l'occasion qu'il leur fournit de déclarer quel est l'enseignement et aussi, ils veulent s'en convaincre, quelle est l'attitude pratique de tous et chacun des titulaires concernant les exigences de la morale catholique dans l'exercice de la profession ou médicale ou hospitalière. » (Préambule de la déclaration.)

6. « Tous et chacun réprouvent quelque intervention directe que ce soit pouvant priver un enfant à naître ou de la vie ou de la grâce du saint baptême.

« Tous et chacun regardent comme un impérieux devoir de justice, devant l'imminence de mort, de suggérer à leurs clients le règlement de leurs affaires soit temporelles soit spirituelles, bien loin de prôner une païenne euthanasie.

« Tous et chacun ont conscience que, dans les cas particulièrement tragiques où il y a danger de mort pour la mère et l'enfant à naître, seuls restent permis les soins et les interventions visant à conserver la vie de la patiente sans directement faire mourir l'enfant. » (*Déclaration, ibid.*)

7. « Tous et chacun comprennent le bien-fondé du Canon 2350 (Code de droit canonique) prononçant l'excommunication contre quiconque ose, par une action directe, effectuer un avortement.

« Tous et chacun enseignent et regardent comme une stricte obligation morale de baptiser, quand c'est possible, et de la manière prescrite, même un embryon.

« Tous et chacun, au fait de la paternelle invitation du Chef visible de l'Église, veulent participer à l'apostolat hiérarchique et travailler en leur milieu propre, à l'extension du règne de Jésus-Christ. »

8. « En foi de quoi, le doyen et les professeurs de la Faculté de médecine de l'université Laval ont tenu à apposer chacun leur signature au bas de cette déclaration, voulant ainsi par là témoigner sensiblement de leur respectueuse soumission aux désirs de l'Éminentissime Chancelier. A Québec, le 18e jour d'octobre 1935, en la fête de saint Luc, médecin chrétien. » (*Ibid.*)

Considérer la Faculté de médecine comme en équilibre statique, sans mouvement d'évolution scientifique, par suite de cette adhésion intégrale à la doctrine de l'Église, serait absolument erroné. Comme le déclare Rousseau, le conseil de la Faculté entend régir l'enseignement sans toutefois « chercher pour cela à empiéter sur les droits des autorités supérieures » [9]. Il découle de cette volonté de fixer les programmes et de répartir les matières de l'enseignement un droit corrélatif : celui de choisir les professeurs. Rousseau « veut que la Faculté prenne l'initiative des nominations qui la concernent » [10] et lutte pendant toute la durée de son décanat pour obtenir ce privilège.

Environ ce temps, la nomination de quelques médecins en vue de Québec soulève certaines difficultés. « La Faculté de médecine regrette de ne pouvoir concourir dans la nomination des deux autres professeurs agrégés que lui propose le Conseil universitaire. Elle ne peut s'empêcher de constater que *pareille décision* semblerait plutôt une prime à la critique injuste et au dénigrement bien propre à décourager ceux qui, par contre, ont fait des sacrifices et marqué par leur travail et leur assiduité, l'intérêt qu'ils portent au progrès de l'École et de son enseignement . . . » Plus loin, la motion [11] ajoute : « La Faculté regrette enfin d'avoir à constater que ces nominations seraient de nature à causer au sein de ses assemblées des dissensions et des gênes propres à entraver son progrès et le travail commencé de réorganisation. »

A la même séance, le doyen annonce sa réélection par le Conseil universitaire.

Quelques années plus tard, à propos de certaines démarches d'un médecin français, André Paulin, qui veut se faire imposer à la Faculté par le Conseil universitaire, Rousseau soulève de nouveau la question de l'autonomie de l'école, en ce domaine. Paulin demandait à l'université de le nommer professeur adjoint de physiologie. A la séance du sept juin 1929, Rousseau résume ainsi la tentative de Paulin : « Vous

9. *PV*, p. 55, 27 novembre 1923.

10. *Ibid.*, p. 125, 6 juin 1925 : « . . . le privilège que nous avons essayé de consacrer et qui veut que la Faculté prenne l'initiative des nominations qui la concernent, . . . » Cf. p. 124.

11. *Ibid.* Cette motion de Simard, mise aux voix, est adoptée par onze contre deux, les dissidents étant René Fortier et le doyen Rousseau qui a eu le plus à souffrir des critiques, mais qui, magnanime, vote en faveur des deux candidats.

aviez un engagement avec l'université, lui dit-il en plein conseil. Vous n'en étiez pas satisfait et vous avez voulu sommer le recteur de diviser l'enseignement. Vous abandonnez vos cours sur une question d'examens dont le docteur Lacroix devait être exclu et vous profitez de cette circonstances pour demander une situation. » — « Je croyais à ce moment que le docteur Lacroix ne pourrait pas reprendre ses cours », déclare Paulin qui finit par offrir des excuses.

« L'incident est clos pour ce qui vous concerne, déclare le doyen ; votre lettre, cependant, révèle des méditations qui ne sont pas pacifiques. Il y était question de réforme de l'ensignement. Je tenais à ce que le sujet soit débattu ici. Il reste de toute nécessité que le professeur suppléant travaille en parfait accord avec le docteur Lacroix, et si le docteur Paulin veut continuer, ce sera en collaboration avec lui. Le docteur Paulin a, du reste, rempli son rôle avec succès et je tiens à l'en féliciter. Le docteur Lacroix espère qu'il pourra, l'an prochain, reprendre régulièrement son Service. »

Moins de deux ans plus tard, Lacroix succombe à la maladie qui le mine. Au témoignage ému du docteur Rosario Potvin [12], « . . . c'est en 1918 qu'une hémorragie subite lui révèle brutalement l'existence, la nature et la gravité du mal implacable qui allait l'emporter . . . ». Il alla subir une cure en France et n'en revint, guéri, croyait-il, qu'en 1922. « Mûri par ses épreuves, fort de sa formation générale et de sa préparation spéciale », il renonce à la chirurgie et accepte la chaire de physiologie. « Héritier des Mathieu et des Leclerc, il ne sous-estimait pas les responsabilités et les devoirs périlleux de cette succession. Appelé à développer sa personnalité et à affirmer sa compétence dans une transition délicate, il eut le mérite et la prévoyance de vouloir associer, pour le progrès de son département l'esprit scientifique des grands maîtres qui l'avaient

12. *Annuaire de l'université*, année académique 1931-32, p. 271. « Se raidissant sous l'épreuve, et avec un courage que nous retrouverons jusqu'à la fin, il part pour la France, confier au soleil du Midi, avec son mal, ses illusions meurtries et ses espoirs se refusant à mourir. Il appliqua à l'oisiveté pénible de sa cure, la même minutie, la même persévérance qui avait jusque-là rendu son travail fructueux. Aussi ne fut-il que médiocrement surpris de guérir, lui qui savait si bien que le succès sourit toujours de guerre lasse, aux tenaces et aux obstinés. C'est à Cambo-les-Bains, dans les Pyrénées, que les desseins inscrutables d'une Providence l'avaient conduit, pour lui faire trouver avec une amélioration qu'il crût définitive, celle qui devait être la compagne fidèle de sa vie tourmentée, l'épouse qui devait jusqu'au bout, dans les étapes douloureuses, le conforter et bercer ses tenaces illusions » (pp. 271-272).

formé à une organisation matérielle moderne, et le rare talent de réussir cette alliance. Ayant à cœur de pourvoir à l'efficacité de son enseignement, non moins qu'à la facilité des recherches physiologiques, il sut mettre à profit les crédits importants alloués pour l'aménagement et l'appareillage d'un laboratoire qui fait l'orgueil de notre École et l'admiration des visiteurs étrangers. »

Ainsi, dans chacune des sciences médicales, travaillent à l'université, des professeurs qui entendent assurer le développement intégral de leur discipline. C'est qu'un grand discernement préside au choix des différents titulaires. « Une Faculté n'a pas le droit de présenter des noms pour nominations de professeurs, si ce n'est par l'intermédiaire du doyen et entre le doyen et le recteur seulement. »

Cette disposition, le secrétaire de l'université, la rappelle souvent aux conseils des diverses Facultés. Rousseau, pour sa part, estime que « la Faculté doit avoir le pouvoir d'étudier la valeur des candidats et de résumer leurs qualifications pour que ces données soient ensuite remises au recteur, soit par le doyen, soit par le secrétaire. Nous avons essayé, continue-t-il, avec une belle unanimité de conquérir une certaine autonomie. Malheureusement, les règlements ne comportent pas la chose pour les Facultés. Mais c'est cependant là le seul moyen d'assurer la vie de la Faculté. Il faut que l'on confie à la Faculté la charge d'assurer ses Services. Nous avons pensé aussi à ce sujet que l'autorité et l'initiative du doyen étaient des conditions essentielles au bon fonctionnement de la Faculté. En dehors des réunions, certaines questions secondaires ou d'urgence doivent permettre au doyen une latitude suffisante pour prendre des décisions qui seront ratifiées plus tard ».

Les prérogatives inhérentes à ses fonctions ou qu'il juge telles, le doyen les réclame avec vigueur. Il ne tolère pas que l'on se plaigne « ailleurs d'un manquement du doyen au lieu de s'adresser à lui » [13].

Il y avait là un principe beaucoup plus important. En fait, outre l'annonce d'un cours libre par ordre du doyen, un hôpital universitaire

13. *PV*, p. 284, 11 mai 1932. Il s'agit, en l'occurrence, d'une discussion au sujet d'un cours libre ou obligatoire — annoncé — « et que le projet étant devenu celui d'un cours libre, il n'y avait aucune nécessité de réunir la Faculté pour cela ». Un vote de confiance fut alors accordé.

avait pris l'initiative dans le choix d'un chirurgien. Dans cette intention, résume Calixte Dagneau, on a « fait des démarches auprès d'un certain nombre (de conseillers) en demandant à chacun le secret et en passant outre à l'opinion donnée par le doyen. Elles eurent bien garde du reste de consulter ceux qui pouvaient être contre elles. Je soumets qu'il faut que la Faculté proteste. J'ai été élevé dans le principe qu'il y a association entre les hôpitaux d'enseignement, la Faculté et l'université. Le même procédé a toujours été suivi, jamais aucun des chefs n'a été pris en dehors des professeurs. Qu'est-ce qui adviendrait si, dans un autre hôpital, on procédait de cette façon? Aussi, conclut Dagneau, je propose l'ordre du jour suivant :

« La Faculté, mise au courant des démarches faites et apparemment terminées en vue de modifier le Service d'enseignement chirurgical . . .

« Désire porter à la connaissance du Conseil universitaire sa protestation contre les procédés employés dans cette occurrence.

« Veut faire remarquer en plus que cette démarche est manifestement de nature à ruiner les espérances et les ambitions légitimes de tous ceux qui, depuis plusieurs années, se sont efforcés de se préparer et ont sacrifié leur temps pour les différents Services chirurgicaux.

« La Faculté désire aussi protester contre le désaveu d'une tradition vieille de cinquante ans qui veut que les chefs de clinique des différents Services soient nommés par le Conseil universitaire avisé par la Faculté de médecine et agréés par les propriétaires de l'hôpital intéressé.

« La Faculté désire enfin soumettre au Conseil universitaire son opinion expresse qu'aucune telle démarche ne doit être entreprise en dehors de la connaissance de la Faculté et de son doyen. » [14]

Cette motion provoque deux votes, le premier, à la demande du doyen, exprime l'opinion générale et se chiffre par « vingt et un (21) en faveur de la motion et . . . neuf (9) contre. On prend ensuite le vote sur la motion qui est acceptée avec le résultat suivant : dix (10) pour, sept (7) contre » [15].

En cette affaire, le nom de l'institution importe peu. Il s'agit d'une question de principe comme le dit un futur doyen, Charles Vézina. D'ailleurs, tout corps bien constitué recherche l'autonomie. C'est normal. Mais l'enseignement a également ses exigences. Le conseil de la Faculté s'en rend compte. Il est essentiel au bon fonctionnement de

14. *Ibid.*, p. 285.
15. *Ibid.*, pp. 285-286 (11 mai 1932).

l'École que le Conseil universitaire, la Faculté de médecine et les hôpitaux adoptent et suivent une ligne de conduite cohérente.

Partout, Rousseau et ses collaborateurs imposent l'autorité de la Faculté et montent la garde autour de ses prérogatives. Quand une autre Faculté intervient, ils protestent. Citons une dernière motion de Calixte Dagneau qui le démontre :

« La Faculté de médecine attire l'attention du secrétaire de l'université sur les faits suivants : la Faculté de médecine a été chargée dès le début des Écoles de garde-malade de l'organisation de ces écoles, des règlements à établir et des examens à tenir. Cette Faculté a nommé un comité dit des gardes-malades et ne voit pas l'opportunité pour la Faculté des arts de nommer un autre comité ou bureau dont les fonctions si elles sont remplies ne peuvent que gêner le comité de la Faculté de médecine. » [16]

Quelle que soit l'importance des institutions et de l'œuvre qu'elles accomplissent, elles ne durent et ne grandissent que si leurs administrations se composent d'hommes forts et unis, capables d'un effort continu, matériel et moral, bien doués de volonté, d'aptitudes intellectuelles, et généreux.

De 1931 à 1934, Rousseau, entouré d'une équipe qui possède toutes ces qualités, oriente l'École de médecine vers la recherche et l'enseignement scientifique.

2

Si l'on veut de rendre compte de l'action de Rousseau sur la Faculté de médecine, il faut suivre d'année en année l'évolution que subit l'enseignement des diverses matières médicales pendant ce décanat, l'un des plus féconds de toute l'histoire de l'École.

Convaincu que « la principale cause de la misère qui afflige aujourd'hui le monde n'est, à y regarder de près, qu'une insuffisante préparation de la plupart des hommes à leurs devoirs envers eux-mêmes et envers les autres » [17], Rousseau, chaque fois qu'il s'adresse aux étudiants, leur dit : « Ayez toujours le souci de vous mieux préparer tous les jours au devoir quotidien » [18] et, comme il veut que Laval ait les moyens finan-

16. *PV*, 1922-1932, p. 287.
17. Cité par Mgr Camille Roy, *allocution* du 30 mai 1934. *Annuaire*, p. 232.
18. *Ibid.*

ciers nécessaires, il combat l'indifférence du pouvoir à l'égard de l'enseignement supérieur, réclame l'aide du gouvernement tant pour l'université que pour les hôpitaux.

D'autre part, comme on l'a vu plus haut, il fait appel aux sommités médicales de France. Chaque année, des savants d'outre-Atlantique, appelés par l'Institut scientifique franco-canadien, viennent à Québec et prononcent devant les professeurs et les élèves de l'École de médecine de magistrales causeries qui constituent de véritables cours de perfectionnement.

C'est d'abord le professeur Achard, de l'Académie de médecine de Paris, qui ouvre les cours en septembre 1923. L'année suivante, élèves et professeurs assistent aux leçons des docteurs Pautrier, de Strasbourg, sur la syphiligraphie, de Portmann, de Bordeaux, sur l'otologie, de Regaud, directeur de l'Institut de Radium de Paris, sur la radiothérapie.

A l'automne de 1925, Sergent, Ribadeau-Dumas et Bordet, de Paris, en des cours très suivis, traitent de la tuberculose et des maladies infantiles comme on l'a vu plus haut. C'est grâce au concours du gouvernement provincial que Laval peut maintenant recevoir autant de grands spécialistes français. Pendant l'année académique 1925-26, les professeurs Lemierre et Desmarest, de Paris, attirent à leur tour des auditoires nombreux et attentifs devant lesquels ils traitent, le premier, de pathologie rénale, le second, de la chirurgie d'urgence. L'année suivante, ce sont les professeurs Clerc et Grégoire, de la Faculté de Paris, qui se font entendre.

« Au cours de l'année académique 1927-28, les professeurs et les élèves de l'École de médecine voient avec plaisir le retour à Québec du docteur Émile Sergent, de la Faculté de Paris. Sergent préside à l'enseignement clinique et théorique à l'Hôpital Laval, l'Hôtel-Dieu et la Faculté pendant près de trois semaines, leçons qui ont été suivies par les élèves et un grand nombre de médecins. » [19] Le professeur Ribaud, également revenu à Québec, et le docteur Javilliers, de Paris, donnent « chacun quelques leçons, le premier sur la calorimétrie, le second sur la chimie biologique ».

L'année suivante, élèves et professeurs ont l'avantage de suivre des cours de perfectionnement en obstétrique, cours prononcés par le profes-

19. *Annuaire de la Faculté*, année 1928-1929, n° 11, p. 12. « Toutes ces leçons avaient été organisées par l'Institut scientifique franco-canadien. »

seur Cyrille Jeannin, de la Faculté de Paris, Viennent ensuite le professeur Mouriquand qui traite de médecine infantile et Félix d'Hérelle dont les leçons portent sur le bactériophage. Pendant l'année académique 1930-31, le professeur Belot prononce quelques conférences sur la radiologie. L'année suivante, Sergent, qui ne compte que des amis à Québec, revient et donne « une série de leçons cliniques à l'Hôpital Laval et dans les différents hôpitaux, au cours de l'automne, sur la pathologie pulmonaire » [20].

Les autres professeurs français qui ont donné des cours de perfectionnement sous le décanat de Rousseau sont Georges Lavier, de la Faculté de Lille, sur des sujets de bactériologie et de parasitologie, Dallaine et Moulonguet, de Paris, sur des sujets chirurgicaux.

Collaborant fidèlement avec l'Institut scientifique franco-canadien, Rousseau assure à l'École les bienfaits de l'enseignement théorique et pratique que savent dispenser les maîtres de la science médicale française. C'est également à la France qu'il s'adresse quand il s'agit de renouveler l'installation du Service d'anatomie en 1922. Alors, « de nombreuses planches murales, d'après Testut, sont préparées pour nous par le département d'anatomie de la Faculté de Lyon ; un très grand nombre de pièces artificielles sont ajoutées à la collection et des collections osseuses abondantes sont mises à la disposition des élèves » [21].

Il suffit de comparer le programme des cours publiés au début du décanat avec celui que contient l'*Annuaire de la Faculté* à la mort de Rousseau pour constater les progrès accomplis dans l'enseignement des sciences médicales. La biologie, l'embryologie et l'histologie occupent une place beaucoup plus considérable, l'anatomie théorique et pratique, complètement transformée, répond aux exigences scientifiques les plus modernes de même que la physiologie et les différentes branches de la chimie médicale, de la bactériologie et de la pathologie. Quant au développement de la physiothérapie, il y faudrait un volume. L'histoire de cette chaire constitue, à elle seule, une phase importante de l'essor des sciences médicales.

Au cours de ce décanat, l'obstétrique et la puériculture ont pris une importance décisive et certains professeurs, tel René Fortier et Albert

20. *Annuaire de la Faculté*, année 1932-33, n° 15, p. 20.
21. *Ibid.*, année 1922-1923, n° 5, p. 15.

Jobin, laissent un nom illustre dans le domaine de la pédiatrie. Prononçant, en juin 1930, l'éloge du premier, le second commence par donner la définition suivante de la médecine, définition qu'il emprunte au professeur parisien Rist : « Pour être sans cesse à la hauteur des responsabilités morales de notre profession, le plus sûr est de s'y consacrer entièrement, de l'aimer avec passion, et de s'y perfectionner toujours par un constant et tenace effort. » Cette ligne de conduite inspire à la fois René Fortier et son biographe, Albert Jobin.

Selon Jobin, Fortier « fut en quelque sorte l'homme d'une idée. Le bien-être de l'enfance fut l'œuvre de toute sa vie, l'œuvre de son cœur et de son cerveau. Le soin des petits fut son unique préoccupation, je dirais même sa passion. Aussi restera-t-il dans le souvenir des Québécois comme *le médecin des enfants*. Et c'est parce qu'il les aimait, qu'il a acquis, dans l'art si difficile de déchiffrer leurs maladies, une incomparable maîtrise. C'était une autorité en fait de médecine infantile. Aussi avait-il la confiance unanime de ses confrères. Dans les cas difficiles, c'est lui que l'on appelait en consultation. Et c'était beau de voir alors comme rapidement le diagnostic et le pronostic luisaient à son sens clinique » [22].

A l'instar de Rousseau, René Fortier donne des cours très goûtés des élèves. Une exposition claire, facile, mûrement étudiée, les caractérise. Il incite à l'esprit d'observation et n'abandonne sa chaire que lorsqu'il a épuisé sa matière. Il « s'était cru obligé de faire durer chacune de ses cliniques médicales une heure et demie. Or, il m'a été donné de lire sur ses notes qu'une de ses dernières cliniques, faites au cours de l'automne 1928, avait duré une heure et quart. Mais sur les notes de la clinique suivante, je lisais une heure et trois quarts. Ce petit trait qui est authentique montre bien l'homme tel qu'il était, c'est-à-dire un honnête homme » [23].

C'est à ce médecin que l'École de médecine confie la réorganisation du Service médical de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul [24]. En 1926,

22. *Annuaire de la Faculté*, année 1930-1931, n° 13, p. 84. Éloge de René Fortier par Albert Jobin prononcé le sept juin 1930 à la séance de clôture de l'année académique.

23. Albert JOBIN, *ibid.* « Et c'est parce qu'il portait très haut ce sentiment du devoir qu'il a travaillé jusqu'à l'épuisement de ses forces. Terrassé enfin par une affection cardiaque contre laquelle il luttait depuis deux ans, Fortier s'est résigné et s'est éteint doucement comme sa vie, du reste. »

24. *PV*, p. 149, 15 octobre 1926.

René Fortier « est seul à faire ce Service . . . Il s'y rend deux fois la semaine sauf pour des cas spéciaux. La Crèche compte alors au delà de trois cents enfants ; elle accuse une mortalité moyenne de vingt à vingt-cinq pour cent ».

Il y a déjà de nombreuses années que les religieuses du Bon-Pasteur collaborent avec l'École de médecine. « Ce fut le 7 avril 1901 que le conseil généralice du Bon-Pasteur, par obéissance aux volontés de Sa Grandeur Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, accepta la garde des enfants nés à l'Hospice de la Miséricorde. [25]

« Rappelons ici qu'en 1874, lorsque la communauté se chargea de cet hospice on continua d'envoyer porter les nouveau-nés à la Crèche des Sœurs Grises de Montréal ; une femme de confiance allait régulièrement les conduire, en bateau ou en chemin de fer, dans un panier petit ou grand, selon le nombre des bébés. Ces voyages fréquents comportaient trop d'inconvénients pour durer. Trois ans plus tard, l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Québec acceptait de recevoir ces pauvres enfants ; mais par la suite, les hospitalières se virent dans un état de pauvreté voisin de la misère. Pour leur venir en aide, le cardinal Elzéar Alexandre Taschereau voulut les décharger, au moins, des enfants qui naîtraient à notre maternité. En 1896, il proposa donc à notre communauté un complément de la Miséricorde, par l'établissement d'une Crèche. La réalisation de ce projet qui s'avérait, pour le moment, impossible, réussit après cinq ans, sur de nouvelles demandes de Mgr Louis-Nazaire Bégin. » [26]

Ainsi, la Crèche proprement dite remonte au deux septembre 1901. Elle eut comme première directrice la Révérende Mère Saint-Vincent-de-Paul, l'une des âmes dirigeantes de la communauté. « Une vaste pièce, la salle de communauté actuelle de la maison-mère, fut aménagée aux fins de l'œuvre naissante. Les deux poupons fondateurs furent reçus à

25. Sr M. de SAINTE-LAURE, s.c.i.m., *Une œuvre jubilaire — La Crèche Saint-Vincent de Paul, 690, chemin Sainte-Foy, à Québec présente à ses bienfaiteurs un bref aperçu historique — 1901-1951*, Édition de *La Sauvegarde de l'Enfance*, 43, rue d'Auteuil, Québec (huit pages).

26. Sr M. de SAINTE-LAURE, *ibid.* « Mère Marie-du-Carmel eut le mérite et l'honneur d'avoir accepté un tel fardeau. La congrégation n'avait pas les ressources pour assurer le nécessaire à une entreprise aussi onéreuse ; elle accomplissait, par là, un acte de confiance aveugle en la divine Providence, et celle-ci n'a jamais trompé ses espoirs. »

Hôpitaux de la Miséricorde et de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul (fondés en 1849 et 1901).
Capacités : 144 et 748 lits.

74, Lachevrotière, par Mère Saint-Louis, récemment élue supérieure générale. » [27]

Le premier médecin québécois a donner gratuitement ses soins à la Crèche est Albert Marois, mais la Maternité était un peu loin de la rue Lachevrotière et l'on décida de transporter la Crèche à 2, rue Ferland, ce qui fut exécuté le trois juin 1902. « Les omnibus du Château-Frontenac avaient été empruntés pour la circonstance. » [28]

En 1905, René Fortier, professeur à la Faculté, de retour de Paris où il s'était spécialisé en pédiatrie, commence de donner ses soins aux bébés. La même année, la Crèche est ouverte aux élèves de l'École de médecine et la première clinique de Fortier a lieu le vingt-huit mars 1905. Quelques mois plus tard, Louis-Adolphe Robitaille achète un vaste terrain le long du chemin Sainte-Foy et le donne aux religieuses du Bon-Pasteur. Le vingt-deux juillet 1907, commence la construction du nouvel édifice. En ce temps-là, le gouvernement de la province verse un octroi de deux cents dollars par an à la Crèche.

Ainsi grandit cette institution si utile, si nécessaire. En conséquence, lorsque le docteur Fortier réclame une réorganisation du Service médical, il reçoit immédiatement l'appui de ses collègues de la Faculté qui tous connaissent l'excellence de l'œuvre et savent que Fortier « a toujours depuis les débuts assuré le service sans rémunération » [29]. A la séance du quinze octobre 1926, on lui confie le soin de « faire un plan complet d'organisation médicale ». Moins d'un mois plus tard, il soumet ses vues.

---

27. *Ibid.* « C'étaient Éva et Léontine, nées ce deux septembre 1901, à l'hospice, rue Couillard, et baptisées à la basilique de Québec, s'il-vous-plaît, par M. l'abbé A. Rhéaume. Les cinq douzaines de couchettes à pommeaux d'or, achetées pour la fondation, servent encore aujourd'hui à l'étage des nouveau-nés. Des huit religieuses désignées à la fondation de l'œuvre, Sœur Saint-Ildefonse et Sœur Saint-Moïse vivent encore . . . De charitables dames, aussi distinguées par leur esprit chrétien que par leur rang social, voulurent être collaboratrices bénévoles du Bon-Pasteur. Entre autres, on vit Mme Georges Garneau et Mme Gustave Grenier donner des leçons de puériculture aux religieuses penchées sur les premiers berceaux. Ces dames, gaiement, ceignaient le tablier et procédaient elles-mêmes à la toilette des bébés. » (pp. 1 et 2.)

28. *Ibid.* « L'œuvre, dans sa nouvelle institution, était absolument sans ressources. Un premier moyen de secours, qu'on appela pour un temps la « Goutte de Lait », fut établi en 1904. Plusieurs dames s'y dévouèrent, particulièrement Mesdemoiselles Anna Gagnon et Mathilda Cannon. Ce groupement se transforma un an plus tard, en une autre association dite des Dames patronnesses, dont le dévouement sera, au long de son histoire, au-dessus de tout éloge. L'assemblée inaugurale eut lieu sous la présidence de M. l'abbé Édouard Pagé, aumônier de la maison-mère. »

29. *PV*, p. 149.

Nomination d'un médecin-chef qui reçoive une rémunération convenable, rémunération de l'ophtalmologiste et du chirurgien, augmentation de l'octroi consenti par l'*Assistance publique*, institution d'un bureau médical, telles sont les recommandations du rapport Fortier [30]. A la même séance, on désigne les membres du bureau médical qui « se composera du personnel médical de la Crèche, du doyen ou de son représentant et du secrétaire de la Faculté ».

C'est ainsi que s'organisent les hôpitaux sous le décanat de Rousseau. Ils font l'admiration des étrangers. « Les Facultés de Québec et de Montréal, écrit l'un d'eux [31], et les beaux hôpitaux édifiés dans ces deux villes montrent quel effort méthodique poursuivent, sans se lasser, ceux qui ont mission de diriger la médecine dans ce pays et quels résultats, garantissant d'ores et déjà l'avenir, ils ont su obtenir.

« Lorsque, après avoir franchi l'Atlantique, admiré quelques icebergs, traversé le détroit de Belle-Isle et le golfe du Saint-Laurent, remonté ce beau fleuve jusqu'à Québec, nous sommes arrivés dans la vieille ville le premier septembre au soleil couchant, ce fut pour mes amis Jeannin et Labey et pour moi un émerveillement de voir Québec si fièrement posé entre le Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles. Nous y trouvâmes (tout) de suite l'accueil le plus chaleureux et le plus cordial. Le président du Congrès des médecins de langue française de l'Amérique du nord, le docteur Dagneau, le doyen de la Faculté, le docteur Rousseau, le secrétaire, le docteur Vallée, tous figures bien connues des Parisiens, nous

30. « Ce rapport comporte la nomination d'un médecin chef qui reçoive une rémunération convenable qui devrait être de mille dollars par année, ce qui permettrait à celui-ci de faire alors une visite journalière. Il y est aussi question de rémunération à l'ophtalmologiste et au chirurgien pour services rendus et ajoute que dans ces conditions la nomination d'un assistant ne serait pas nécessaire pour l'instant. Le docteur Rousseau croit que la rémunération demandée pour le chef n'est pas exagérée, mais qu'il ne faudrait peut-être pas aller plus loin sur ce terrain pour le moment. Il a vu la Supérieure qui partage absolument ses opinions sur cette organisation et la croit urgente. Cependant, la communauté bien disposée, ne peut encourir ces dépenses que l'université ne peut pas faire. Les religieuses reçoivent actuellement quinze sous par enfant de l'Assistance et cinq sous de la ville très irrégulièrement versés. C'est sûrement tout à fait insuffisant. Si une augmentation est accordée sur ces octrois, la Communauté serait prêtre à prélever sur le montant les mille dollars nécessaires. Le doyen se dit prêt à faire quelque chose en vue d'obtenir une transformation et d'obtenir des fonds, mais il ne peut cependant à lui seul se charger de toutes ces organisations hospitalières et voudrait que quelqu'un s'intéresse à la chose. Pour l'instant, l'interne a été nommé et il importe maintenant de constituer un bureau médical qui, dans un hôpital de cet ordre, pourrait ne se réunir que tous les trois mois. » (*Pv*, p. 152, 5 novembre 1926.)

31. P. LEREBOULLET, professeur à la Faculté, *Un voyage médical au Canada français Québec et Montréal*, Paris, Librairie J.-B. Baillière et fils, 1929. (32 pages.)

souhaitèrent la bienvenue avec l'amabilité simple qui est traditionnelle en ce pays. »

Au témoignage de Lereboullet, Québec jouit alors « d'organisations hospitalières modèles dans lesquelles un nombreux corps médical hospitalier prodigue les soins ». La première institution que visite la délégation française est l'Hôpital du Saint-Sacrement, « récemment construit, modèle de l'hôpital moderne. Nous le visitâmes de la base au faîte, admirant, écrit le même médecin, ce que l'esprit d'initiative d'un Rousseau et d'un Dagneau, aidés par la bienfaisance officielle et privée, a pu faire. Je n'ai jamais vu, je crois, hôpital aussi largement installé, avec autant de confort et de sage répartition ».

Rien n'égale cependant l'émotion éprouvée par les visiteurs au cours de leur réception à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang : « Ce vieil hôpital, aux salles plus basses, est pourtant merveilleusement adapté encore à ses besoins. Et ce ne fut pas pour nous la moindre émotion que d'y trouver des sœurs Augustines hospitalières venues de Dieppe depuis près de trois cents ans, au parler français si pur, à l'intelligence claire, à la culture spirituelle étendue. » [32]

Il convient également de citer ici ce que Lereboullet écrit à propos de l'Hôpital Laval. C'est un témoignage qui mérite d'être consigné dans les arcanes de l'histoire médicale et hospitalière : « Nous visitâmes aussi l'*Hôpital Laval*, superbe construction édifiée en 1918 à quelques kilomètres de Québec, où sont hospitalisés 250 tuberculeux, adultes ou enfants. La tuberculose, hélas ! exerce ses ravages au Canada comme ailleurs et il y a fort à faire pour lui porter l'assistance nécessaire. Cet hôpital, où le docteur Desmeules et le docteur Lespérance prodiguent aux malades leurs soins dévoués, est un autre exemple de l'activité organisatrice du doyen Rousseau, qui a tout fait pour qu'il fût au point et puisse satisfaire aux exigences modernes. Les salles sont aussi gaies que peuvent l'être des salles de tuberculeux ; leurs larges baies sont ouvertes sur la campagne canadienne et les Laurentides, dont les ondulations harmonieuses rappellent singulièrement nos monts du Morvan ; plus près

32. « Après la visite des salles, elles nous montrèrent, derrière leur clôture, les documents anciens qu'elles gardent avec piété et qui, remontant au temps lointain de leur fondation, évoquent le souvenir d'Anne d'Autriche, de la duchesse d'Aiguillon et d'autres grands bienfaiteurs du XVIIe siècle. » (LEREBOULLET, *ibid.*, p. 8.)

des yeux, les multiples petites paroisses qui s'échelonnent dans la campagne contribuent à égayer les malades. »

La Clinique Roy-Rousseau fait aussi l'émerveillement des médecins français. Des psychiatres comme Charpentier et Simon en louent « la parfaite organisation » de même qu'ils admirent l'école La Jemmerais, « destinée aux enfants arriérés mentaux et qui, sous la direction du sympathique docteur Jean-Charles Miller, ne peut manquer de rendre les plus grands services au Canada français ».

La description de l'École de médecine de Laval vaut d'être citée. Elle témoigne de la qualité de l'œuvre accomplie pendant le décanat Rousseau : « La Faculté de médecine méritait, elle aussi, notre visite, écrit Lereboullet. Installée dans la vieille université Laval, qu'administrent Mgr Gosselin, recteur, et Mgr Camille Roy, vice-recteur, cette Faculté est fort méthodiquement conçue, dans une note modeste, vu le nombre relativement restreint de ses étudiants ; elle comporte à chaque étage des laboratoires clairs, des salles de travail et de cours, qui, bien organisés, permettent aux étudiants de se grouper sous la direction de leurs maîtres et de recevoir d'eux un enseignement direct et presque familial, pratique et simple. Aucun des maîtres qui y enseigne ne perd d'ailleurs de vue son rôle d'animateur et, imbus de nos méthodes françaises, tous souhaitent, en même temps, qu'assurer une instruction professionnelle précise, donner à l'étudiant le goût de la recherche et l'orienter, s'il en a les moyens et le désir, vers le travail de laboratoire et l'étude biologique. Le docteur Rousseau, doyen, et le docteur Vallée, secrétaire de la Faculté, lui donnent chaque année une impulsion nouvelle. . . »

De tels témoignages fournis par des esprits indépendants décrivent parfaitement les conditions de temps et de travail qui ont donné son cours à l'évolution de l'École de médecine de Laval. L'étude détaillée des Services hospitaliers n'ajouterait rien à ces observations. Le lecteur qui s'y intéresse n'a qu'à se reporter au *Laval médical*, l'intéressant bulletin de la Société médicale des hôpitaux universitaires de Québec dont la collection contient une foule de renseignements [33].

Le *Laval médical* est « l'organe officieux de la Faculté. Il publie les travaux originaux des membres de la *Société médicale des hôpitaux uni-*

33. L'édition de septembre 1944, vol. 9, nº 7, renferme une série de monographies illustrées décrivant l'œuvre des différents hôpitaux universitaires.

versitaires ou les communications faites ailleurs et inédites et qui ont été résumées devant la Société » [34].

C'est le vingt-trois décembre 1931 que le doyen Rousseau expose au conseil de la Faculté ses vues touchant la constitution d'une société destinée à grouper les hôpitaux universitaires : « Nous aurions là, dit-il, un élément important de développement, d'influence et de collaboration. Les réunions trop espacées de la Société médicale de Québec ne peuvent suffire, et, étant donné les conditions spéciales où nous nous trouvons forcément ici par suite de notre culture et de notre formation française, nous n'arrivons pas suffisamment à manifester nos activités. La chose a déjà été proposée et suggérée à plusieurs reprises, mais, ajoute le doyen, je viens aujourd'hui avec un plan défini et un programme arrêté. Cette Société locale prendrait du reste avec le temps un caractère provincial en réunissant les trois universités de Québec et de Montréal. Les Facultés de Montréal et McGill ont déjà été pressenties et ne demandent qu'à collaborer. La Société fondée à Québec on pourait en causer définitivement avec Montréal et McGill et les trois organisations, tout en gardant leur autonomie, verraient à avoir chaque année quelques réunions conjointes qui seraient un puissant stimulant au travail. » [35]

Le doyen propose d'adopter les mêmes règlements et la même constitution que ceux et celle de la Société médicale des hôpitaux de Paris [36]. En conséquence la nouvelle société se composera de membres titulaires, de membres adjoints et de membres correspondants. *Collaboration dans l'étude et la pratique scientifique de la médecine*, telle est l'intention des fondateurs. Dans ce but, ils projettent d'établir un périodique. En attendant, « La Société médicale des Hôpitaux universitaires a d'abord publié ses travaux et communications dans le *Bulletin de la Société médicale des Hôpitaux universitaires* qui avait succédé au *Bulletin médical* de Québec. Depuis mars 1936, le *Laval médical* est l'organe officiel de notre Société » [37].

---

34. *Ibid.*, article de Richard LESSARD, p. 505.

35. *PV*, p. 272, 23 décembre 1931. Le texte placé dans la bouche de Rousseau est nécessairement celui du rédacteur du procès-verbal. Il ne faut jamais l'oublier chaque fois que sont citès les procès-verbaux.

36. Règlements et constitution sont « contenus dans leur ensemble dans le numéro du 1er janvier 1925 du Bulletin de cette Société . . . » (*PV, ibid.*).

37. Richard LESSARD in *Laval médical*, septembre 1944, p. 505.

Voici comment le docteur Roméo Blanchet définit la mission du nouveau périodique lors de la parution du premier numéro date : « Que *Laval médical* soit à la fois le baromètre de la vie médicale à Québec, l'écho des progrès scientifiques réalisés à l'étranger et l'agent de liaison efficace entre le spécialiste et le praticien général, voilà l'ambition de ses fondateurs ».

Commentant cette prise de position, le docteur Richard écrit :

« Il s'agissait là d'un programme qui ne manquait pas d'ampleur et nous pouvons le dire sans fausse modestie, il a été pleinement réalisé.

« Le *Laval médical* a disséminé aux quatre coins du monde les produits de nos activités médicales et professionnelles et nous voulons l'assurer ici de notre profonde et constante gratitude. »

En somme, la *Société médicale des hôpitaux universitaires* et son périodique continuent à Québec la tradition inspirée par les premiers praticiens qui, sous la domination française, jetèrent sur nos rives les fondements de la médecine concrète, et qui, sous l'occupation britannique, poursuivirent avec opiniâtreté et trop souvent avec des moyens de fortune, la recherche scientifique et l'étude expérimentale du réel.

IX

CALIXTE DAGNEAU SUCCÈDE A ROUSSEAU

Le quatorze janvier 1934, au cours d'une réunion spécialement convoquée dans ce but, le conseil de la Faculté de médecine de Laval adopte l'ordre du jour suivant :

« Les professeurs et agrégés de la Faculté de médecine, ont appris avec consternation la mort de leur doyen le professeur Arthur Rousseau. C'est avec angoisse qu'ils réalisent la perte qu'ils subissent, en un deuil commun avec sa famille et le Canada français tout entier.

« Nul plus qu'eux ne peut apprécier l'âme du chef, la grande valeur du médecin, la haute culture de l'universitaire.

« Chef par l'autorité, par l'idée, par l'initiative, Rousseau n'était pas de ceux qui s'attardent dans les sentiers battus, où son énergie et son courage dédaignèrent de s'engager. Toujours en avant et sur la brèche, son étonnante personnalité savait voir les obstacles, sa valeur et sa ténacité savaient toujours les surmonter, sans chercher un instant à les contourner ou à les éviter. Les victoires faciles n'étaient pas pour lui

Onzième doyen
de la
Faculté de médecine.

des victoires ; il ne sut apprécier que ce qui s'acquiert par l'effort dont il ne se départit jamais. Et comme tout chef conscient de son devoir et de son droit, pour savoir commander, il savait servir.

« C'est ce qui donne au médecin toute sa valeur, valeur qui l'inscrit au premier rang de la médecine canadienne dont il fut une gloire. Formé en même temps aux disciplines cliniques et scientifiques, doué d'un jugement sain et d'un tact médical sans égal, façonné aux principes de la pathologie générale, il a fourni en quarante ans la plus belle carrière de praticien, de consultant et de clinicien que l'on puisse citer chez nous. Mais il ne comprenait la médecine totale qu'en fonction de son rôle social, désintéressé et bienfaiteur. Aussi fut-il de toutes les œuvres qui soulagent, de tous les mouvements créateurs d'apaisements aux misères humaines ; il n'aimait que le beau, ne cherchait que le bien, ne concevait pas qu'une œuvre fut jamais finie et qu'elle ne puisse grandir encore. Son activité débordante, sa fièvre de travail ne lui permettaient aucun repos, il semblait avoir conscience d'un devoir personnel dont devaient bénéficier en même temps, le client fortuné, le délaissé des classes sociales, le plus isolé des malades de nos salles d'hôpitaux. Tous, il voulait les étudier à fond, les comprendre et les guérir, sans jamais désespérer devant la mort. Ce n'est qu'après avoir vu le dernier patient, qu'il attaquait les grands problèmes médico-sociaux et consacrait ses courts loisirs, son repos et ses nuits aux œuvres qu'il avait créées et qui restent en témoignage.

« Mais cette énergie du chef, cette valeur du médecin, sa haute culture il les appliquait sans cesse au grand domaine universitaire, à cette Faculté de médecine pour laquelle il vivait depuis trente-cinq ans et qu'il dirigeait depuis plus de dix ans. Esprit essentiellement critique, formé au contact constant des idées générales, c'est avec l'envergure qui ne s'atteint que sur les sommets, que le doyen Rousseau voulait diriger, développer et faire grandir son École, en la dotant à la fois des disciplines théoriques, cliniques et scientifiques indispensables au médecin moderne. C'est à l'élite médicale qu'il voulait viser, indifférent au détail et ne jugeant toujours que de très haut.

« Il reste le modèle de l'universitaire complet ; il demeurera l'exemple pour ses collègues et pour les générations montantes, dont il savait modérer les ambitions et stimuler les espoirs.

« Rousseau est disparu pour nous, mais son œuvre reste burinée sur la pierre, son nom est gravé au front de ses collègues. On ne peut pas mourir quand on a créé. »

Tel est le témoignage déposé sur la tombe d'Arthur Rousseau par ses pairs. On ne saurait faire plus bel éloge d'un médecin qui se dévoua pendant près d'un semi-siècle à la Faculté, à l'université et à la collectivité canadienne-française.

Son collaborateur, Calixte Dagneau, lui succède et prend, pour la première fois, place dans le fauteuil du doyen à la séance du vingt et un mars 1934 en déclarant « qu'il n'a pas la prétention de remplir au même titre que son prédécesseur » les fonctions qu'il assume. D'après le procès-verbal de cette séance, Dagneau « demande à ses collègues de vouloir bien lui accorder toute leur indulgence. Il demande qu'on veuille bien établir comme règle que les questions devront se discuter et se décider à la Faculté, sans que cette discussion soit faite en dehors et après coup. Pour sa part, il s'engage à prendre l'avis de la Faculté et à la défendre ».

Dagneau est un homme droit, résolu et franc. Il a l'intention de prendre ses responsabilités et entend que ses collègues en fassent autant : « Il faut admettre en principe, déclare-t-il, que le but de la Faculté est de voir à l'instruction et à la formation des élèves, ce qui entraîne comme corollaire que nous devons par conséquent voir à la formation et à la préparation de ceux qui feront l'enseignement dans l'avenir. » A son avis, « la Faculté se doit d'envisager et d'encourager tout projet qui poursuit ce but, d'où que vienne ce projet ».

Conformément à cette manière de voir, il soumet immédiatement au conseil « l'offre de l'Hôpital du Saint-Sacrement de défrayer la majeure partie des frais d'un professeur de clinique médicale qui viendrait ici faire de l'enseignement ». Il s'agissait du professeur Sergent qui revint en Canada cette année-là et « prit charge pendant deux mois de l'enseignement de la clinique médicale à l'Hôpital du Saint-Sacrement » [1].

Sous le décanat de Dagneau, de nouveaux règlements d'examens imposés par le Collège des médecins entrent en vigueur : « Chaque matière

1. *Annuaire de la Faculté*, année 1935-1936, n° 18. « Les docteurs Turpin, Charles Richet, fils, et Hubert donnèrent au cours de l'année des conférences théoriques et des leçons cliniques comme conférencier de l'Institut scientifique franco-canadien. Au cours de l'année, messieurs Fabien Gagnon, Paul Garneau, Roméo Blanchet, Renaud Lemieux, Roland Desmeules ont été nommés professeurs titulaires. M. le docteur J.-B. Jobin a été nommé titulaire adjoint de clinique médicale. Messieurs Lucien LaRue, Florian Trempe, Nerée Lavergne, Sylvio LeBlond, Louis Rousseau, Jules Gosselin, J.-C. Miller, Émile Gaumond et Paul Roger furent nommés professeurs agrégés.

se passera à l'avenir sur cent points. Le minimum à conserver sera de soixante pour cent sur chacune des matières et de soixante-cinq sur l'ensemble. Ce règlement, précise le procès-verval de la séance du onze décembre 1934, est immédiatement en force et devra être appliqué à la première session d'examen final, soit en mai 1935. Les matières finales d'une année constituent l'ensemble quelque soit leur nombre. Il n'y a pas d'ensemble du baccalauréat ou du doctorat, mais un ensemble pour l'examen *final* de chaque année. »

Pour l'examen écrit, on exige également soixante pour cent « sur chaque matière et soixante-cinq pour cent sur l'ensemble. L'élève échouant sur l'ensemble ne sera pas admis à l'oral » [2].

L'internat, la clinique des maladies contagieuses, le statut des étudiants étrangers, les relations de la Faculté avec l'Hôpital Général et l'Hôpital du Sacré-Cœur, la revision des heures des cours, l'accès aux laboratoires, l'importance de la déontologie, la modification des dispositions relatives à l'internat et à l'externat sont autant de sujets discutés par les membres du conseil et dont les solutions apparaissent dans l'annuaire.

Périodiquement, l'École manque de cadavres et les professeurs d'anatomie protestent. En avril 1936, il y a pénurie et le conseil est saisi de cette question sur laquelle se greffe le problème des autopsies. Selon Vallée, il importe « de maintenir dans la plus large mesure possible les autopsies étant donné leur utilité non seulement pour l'enseignement à l'élève, mais encore pour la formation du personnel hospitalier. Il considère du reste que si l'inspecteur d'anatomie veut s'en donner la peine et ne pas chercher seulement un minimum de déplacement il peut trouver des cadavres en dehors de quelques centres où il se fait de l'anatomie pathologique » [3].

Un an plus tard, la Faculté, avec l'approbation du recteur, édicte un règlement important touchant les recherches conduites par les méde-

---

2. « Celui qui échouera sur une matière sera admis à l'oral mais devra compenser oralement les points qui lui manquent à l'écrit . . . La question des *distinctions* n'a jamais été décidée par la Faculté, mais du moment que l'élève n'a pas 65% des points sur l'ensemble, il est échoué, n'a pas droit au diplôme et, par conséquent, la question des distinctions n'intervient pas. » (*PV.*, 11 décembre 1934.)

3. *PV*, 20 avril 1936. Séance présidée par Albert Jobin. « Le docteur Garneau ajoute qu'il n'y a pas eu pénurie de cadavres, mais qu'on s'efforce actuellement de se procurer les meilleurs sujets possible en éliminant ceux qui sont déjà en décomposition. Il fait remarquer également que les cadavres préparés pour la petite chirurgie pratique n'ont pas été utilisés et se sont perdus sur les tables. »

cins et les conditions qu'ils doivent accepter s'ils veulent pratiquer la dissection dans les laboratoires du département d'anatomie générale. Il est entendu, et ce n'est que normal, que les élèves ont la priorité. Ensuite, et *seulement dans la mesure où il reste assez de sujets*, les chercheurs ont accès aux salles de dissection d'après l'ordre suivant : professeurs d'anatomie, chefs de clinique chirurgicale des hôpitaux universitaires, aides d'anatomie et assistants des cliniques chirurgicales universitaires, chirurgiens des hôpitaux non universitaires et, en dernier lieu, praticiens désireux de pratiquer la chirurgie. Tels sont les termes des règlements édictés au sujet de la dissection. D'autres règlements fixent les heures, les prix, les lieux, etc.

L'enseignement et la recherche sont, de toute évidence, indispensables à l'École de médecine. « Pour l'enseignement à l'élève, il faut compter 25 à 27 cadavres par an, en plaçant huit élèves par sujet : les membres étant réservés aux trois cours hebdomadaires des élèves de première, le tronc et la tête aux trois cours des élèves de seconde. De plus, la petite chirurgie exige 8 à 10 cadavres. L'ensemble de l'enseignement exige donc au strict minimum trente-cinq cadavres par an, et cela pour les années moyennes, mais il faut ajouter que nous avons actuellement (18 novembre 1937) 161 élèves qui suivent la dissection, soit 95 en première et 66 en seconde. » A cette époque, dix-huit novembre 1937, le département ne dispose que de dix cadavres, ce qui constitue un problème grave.

La situation est donc grave à ce moment et l'enseignement de l'anatomie devient de plus en plus difficile d'autant plus que « les sujets sont beaucoup plus fréquemment réclamés et que certaines interventions publiques *semblent* avoir éveillé l'attention.

« Quant aux autopsies que l'on a voulu incriminer, déclare l'inspecteur d'anatomie, elles n'entrent pas en ligne de compte parce qu'elles sont pratiquées sur des sujets réclamés. D'autre part, elles sont indispensables pour le classement des hôpitaux, pour l'enseignement clinique et l'enseignement anatomo-pathologique. »

Après un long exposé que nous résumons au strict nécessaire, la Faculté conclut de la façon suivante : « 1° Que le chef du Département d'anatomie soit officiellement et définitivement reconnu comme le mieux

qualifié pour juger s'il y a surnombre, pénurie ou quantité adéquate de cadavres.

« 2° Qu'on lui confie enfin de juger seul et sans appel le soin de décider du nombre de sujets à être attribués aux besoins de l'enseignement, aux travaux de recherches par les prosecteurs, les chirurgiens des hôpitaux universitaires, les autres hôpitaux et enfin les praticiens.

« 3° Qu'on s'en tienne au règlement bien explicite et déjà adopté en rapport avec le Département d'anatomie. »

Les circonstances particulières de l'époque n'affectent pas que le département d'anatomie. Il devient urgent de modifier l'enseignement préclinique et, le vingt-six avril 1938, la Faculté est saisie par le docteur Roméo Blanchet d'un projet qui, s'il est adopté, permettra de « Remanier les matières du programme de telle sorte qu'elles soient enseignées dans un ordre chronologique plus rationnel ». On pose « en principe que l'étude des sciences statiques doit précéder dans la mesure du possible celle des sciences dynamiques ».

Voici les grandes lignes de ce projet : « Accroître le nombre des heures consacrées aux travaux pratiques, où l'élève, moins passif, apprend davantage, et où il est possible de le mieux diriger et de le juger de façon plus équitable.

« Charger davantage les programmes des deux premières années pour donner aux étudiants l'habitude et le goût du travail, et pour dissuader ceux des élèves qui sont enclins à l'inertie de poursuivre leurs études.

« Réduire le temps alloué à la *révision* de la chimie générale ; étendre davantage le programme de la chimie organique ; et instituer, comme complément indispensable de ces disciplines préalables, un cours de biochimie.

« Alléger les programmes de 3^{e}, et de 4^{e} année. »

A la même séance, 26 avril 1938, le Conseil institue ce qu'il appelle un *Comité de promotion* qui sera « chargé d'étudier les résultats d'examens en première et deuxième année, de dresser la liste des promus, la liste de ceux à promouvoir après reprise et la liste de ceux qui s'avèrent n'avoir aucune aptitude pour les études médicales, et qu'il serait plus équitable et plus humain d'éliminer dès les débuts. « Les professeurs, écrit le rédacteur du procès-verbal, sont las de porter individuellement et personnelle-

ment l'odieux des éliminations qui, on l'aura remarqué, se font de moins en moins depuis quelques années, avec des résultats, aux examens cliniques, qu'il est inutile de souligner. »

Le *Comité de promotion* se compose des professeurs de première et de deuxième année, du doyen, du secrétaire, du sous-secrétaire, de la Faculté, du secrétaire général et du modérateur de l'université. Les décisions de ce corps sont finales et sans appel [4].

Au cours de la discussion, on proteste contre « la multiplication des congés officiels et officieux qui accompagnent les activités extramédicales des étudiants, le début tardif et la fin avancée de l'année universitaire ; la durée de l'enseignement clinique est réduite, dit un conseiller, à cinq mois et celle des cours théoriques à six ». En conséquence, la Faculté émet le vœu suivant :

« La Faculté de médecine constate que le temps de l'enseignement effectif par année est réduit à environ six mois. En présence de l'augmentation continuelle de la matière à enseigner, elle juge ce temps insuffisant et susceptible d'amener une surcharge dommageable pour l'étudiant. Elle émet le vœu que la durée de l'année universitaire soit augmentée. »

Également dans l'intention d'améliorer l'enseignement le docteur Edmour Perron, avec l'appui du docteur Roméo Blanchet, propose l'établissement d'un cours de physique médicale afin de compléter « l'enseignement des sciences statiques », dit-il. De son côté, le docteur Blanchet invite la Faculté à réduire « le temps alloué à la chimie générale » et demande « qu'on étende davantage le programme de chimie organique. Qu'on institue, dit-il, comme complément indispensable de ces disciplines préalables, un cours de biochimie, et que l'enseignement théorique et pratique de cet ensemble de matières soit confié au docteur Gingras » [5].

Environ ce temps, et à la demande du docteur Blanchet, la Faculté recommande la création d'un cours de pharmacodynamie au département de physiologie, ce qui « permettrait d'entreprendre de la recherche en abordant l'étude expérimentale de la thérapeutique ».

---

4. Cette décision apparaît dans l'*Annuaire de la Faculté*, dès l'année suivante. Cf *Annuaire de la Faculté de médecine*, année 1938-1939, n° 21, p. 38. Elle n'est pas incluse dans l'historique de la Faculté.

5. *PV*, 26 avril 1938, pp. 60-61.

C'est également en octobre 1938 que le docteur Renaud Lemieux, successeur prochain de Dagneau à la direction de l'Hôpital du Saint-Sacrement, « propose qu'à l'avenir l'examen clinique consiste en un examen au lit du malade en présence des examinateurs. Les candidats divisés en deux groupes subiraient l'examen devant le même comité médical ou chirurgical siégeant alternativement dans les deux hôpitaux à raison de deux séances par jour de façon à pouvoir terminer l'examen en huit jours, le comité chirurgical siégeant dans un hôpital pendant que le comité médical siégerait dans l'autre. A raison d'environ trois quarts d'heure par élève, on pourrait faire passer environ sept à huit élèves par jour ». Appuyé par le docteur Charles Vézina, cette proposition est immédiatement adoptée et mise en vigueur.

Ce problème des examens cliniques touche de très près à la question de l'internat dans les hôpitaux non universitaires. Depuis sa fondation, l'École de médecine de Laval exige que ses élèves suivent leurs cours cliniques dans les institutions universitaires. « Si on a fermé les yeux, ces années dernières, sur la rigueur du principe et admis aux examens des internes des hôpitaux non universitaires, les procès-verbaux de la Faculté témoignent presque à chaque séance que cette tolérance ne vient pas d'elle et les problèmes qu'elle soulève non plus. » [6]

Le quatorze décembre 1938, « à l'unanimité, les professeurs *avaient attiré* de nouveau l'atention sur cette anomalie et *demandé* que le règlement défendant cet internat qui prive les élèves d'enseignement clinique, soit enfin appliqué ».

Mais, à la séance du 23 janvier 1939, Dagneau communique au conseil de la Faculté « une longue lettre de M^gr^ le vice-recteur dans laquelle celui-ci demande à la Faculté de considérer attentivement et avec bienveillance certaines suggestions : l'Internat dans les hôpitaux non universitaires, et le refus d'admission aux examens de certains élèves qui font du service dans ces hôpitaux ».

Question grave ! Question souverainement importante parce qu'il s'agit d'enseignement clinique et que *l'enseignement clinique doit être universitaire comme les autres.* « Dans la pratique, les complications

6. *PV*, 23 janvier 1939, p. 80. « La Faculté estime que la question mérite de longues et minutieuses délibérations et n'est pas en mesure, dans une séance comme celle-ci, de l'apprécier en détail et définitivement, ce qu'elle fera plus tard. »

passées et celles à venir se sont produites et se produiront dans la mesure où ce principe a été ou sera entamé. En rapport avec le cas précis des élèves qui se sont vu refuser des certificats d'assistance aux cliniques, la Faculté est encore d'avis unanime, à savoir : 1° Que ces élèves ont été spécifiquement avertis dès avant le choix qu'ils ont fait de leur internat ; 2° Que si, comme le mentionne la lettre de M^gr^ le vice-recteur, « c'est à Noël, au milieu d'une année scolaire, que l'on rétablit la rigueur du principe universitaire », c'est à cinq ou six jours avant les examens que la Faculté est invitée à reconsidérer sa constante opinion et même à la changer ; 3° Qu'une divergence d'opinion prendrait et prend déjà chez ces élèves la signification d'un conflit d'autorité alors qu'il ne s'agit que d'un réajustement de point de vue ; 4° Que la Faculté étant liée aux règlements sanctionnés par le Conseil universitaire, elle doit au principe d'autorité de ne pas donner un exemple dont les conséquences pernicieuses sont facilement prévisibles, chez tous les élèves, et chez les internes tout particulièrement.

« D'autre part, ce même respect des règlements fera que la Faculté ne pourra ignorer une directive officielle sur cette question.

« L'opinion de la Faculté sur la question des internats non universitaires étant déjà exprimée depuis longtemps, la réorganisation des internats universitaires sera entreprise cette année (1939). La Faculté n'a jamais pensé que l'internat fut une affaire de luxe ; les difficultés et les opinions qu'elle eues à surmonter dans les années qui ont précédé l'établissement du système d'internat actuel témoignent bien du souci qu'elle a depuis longtemps d'assurer un supplément de formation médicale à tous ceux qui veulent en profiter, les inégalités fatales d'aptitudes et de succès ne lui paraissent pas justifier un nivellement par en bas. » [7]

La question demeure en suspens pendant quelques mois, puis le vingt-neuf avril 1939 elle surgit de nouveau au conseil : « L'internat doit-il continuer à être attribué aux meilleurs élèves après sélection des meilleurs, ou bien doit-il être étendu à tous les élèves de 5^e^ année, sans exception, quelle que soit leur valeur ou leur insuffisance ? »

7. « L'Internat pour tous les élèves est certainement désirable, et la Faculté compte bien réussir à l'organiser malgré certaines difficultés. Ces difficultés ne seraient pas diminuées, mais multipliées, si la question d'un hôpital *agréé*, puis d'un deuxième, puis d'un troisième, devait entrer dans le problème. » (*PV*, 23 janvier 1939.)

Le vingt-quatre mai 1939, dûment approuvé par le conseil universitaire, un nouveau règlement régissant l'internat est adopté. Il confirme les volontés de l'École de médecine et spécifie : « *A*) L'internat sera réservé aux élèves de 5e année ou finissants de la Faculté ; *B*) Il sera obligatoire pour tous ; *C*) Les internes seront distribués chaque année dans les Services des hôpitaux universitaires, et feront dans ces Services, par roulement, les stages déterminés par la Faculté ; *D*) Le stage de l'internat ne pourra se faire que dans les hôpitaux universitaires. »

Un peu plus tard, le doyen propose d'établir des cliniques dentaires dans tous les hôpitaux universitaires. Le conseil adopte ce point de vue et décide que « chaque dentiste donnera cinq leçons à la fois théoriques et pratiques au début de l'année, précisant qu'après les leçons du début de l'année, le Service dentaire devra rester accessible toute l'année aux étudiants qui voudront les fréquenter, et y acquérir une expérience clinique et pratique des plus désirables pour les futurs praticiens ».

L'obstétrique qui intéresse tous les praticiens occupe une place de premier ordre dans l'enseignement clinique. C'est pourquoi on propose de doter l'Hôpital du Saint-Sacrement de toutes les prérogatives propres à cette branche des études médicales. Il s'agit, en somme, « de régulariser une situation de fait qui existe depuis longtemps et de créer à titre universitaire un Service obstétrical » dans cette institution [8].

Le vingt-huit mars 1940, par suite de l'approbation du Conseil universitaire, l'Hôpital du Saint-Sacrement est doté d'un Service obstétrical, des cliniques dentaires sont établies dans chacun des hôpitaux universitaires et « le baccalauréat et le doctorat sont séparés quant à ce qui regarde les mentions ». A la même séance, on modifie les règlements d'examens et l'on fait certaines nominations qui sont inscrites dans les annuaires.

---

8. « Le docteur Gagnon précise que l'immense majorité des accouchements à l'Hôpital de la Miséricorde sont des cas physiologiques et que, notamment, les élèves n'y voient à peu près jamais d'avortement et que les soins préventifs ont rendu les suites de couches pathologiques extrêmement rares. D'autre part, à l'hôpital du Saint-Sacrement, nombre de cas pathologiques pourraient être utilisés pour l'instruction des futurs accoucheurs . . . La Faculté, dit le procès verbal, apprécie très bien les arguments invoqués par le docteur Gagnon et en principe elle serait favorable à toutes les mesures qui aideraient à la formation obstétricale des élèves. Il y aura lieu de discuter du titulaire et du personnel de ce Service dans une autre séance. » (*PV*, 1933-1941, p. 120.)

La plus importante transformation introduire dans les programmes de la Faculté en 1940 est bien celle qui a trait à la redistribution de l'enseignement au département de physiologie et de biochimie. Les docteurs Blanchet et Gingras, le premier comme directeur, le second comme assistant, en deviennent les titulaires. Le docteur Gingras est « chargé d'un cours théorique et pratique de biochimie plus extensif, comportant l'enseignement des métabolismes. Cette disposition allègera le cours de physiologie de 30 à 40 leçons. Il continuera sa collaboration au cours pratiques de physiologie ; et pour s'orienter de façon décisive vers la biochimie, il ira suivre un entraînement périodique à l'étranger » [8a].

Il n'y a plus que la question de l'Hôpital civique qui ne soit pas définitivement réglée. Bien que qualifié d'hôpital universitaire dans les annuaires de cette époque, cette institution qui relève de l'administration municipale suscite encore des difficultés. « D'après l'arrangement conclu avec la ville, l'université devrait nommer le professeur de Clinique des maladies contagieuses qui serait ensuite accepté par le Conseil municipal. En principe, c'est le médecin municipal qui est devenu professeur de cet enseignement, et comme question de fait, c'est le docteur Berchmans Paquet qui a été nommé médecin de l'Hôpital civique par la ville. Or il se trouve que la Faculté n'a aucune objection à nommer le docteur Paquet. »

Toutefois, au cours de 1938, il est absent et il faut lui désigner un remplaçant *pro tempore*. Le médecin qui fait l'intérim se refuse à enseigner faute de préparation pédagogique. En conséquence, la Faculté désigne le docteur Albert Jobin qui connaît le Service.

Quelques années plus tard, le docteur Paquet réclame quelques internes en insistant sur le fait qu'un grand nombre de malades séjournent à l'Hôpital civique : « ces internes, dit-il, tireraient grand profit pour leur formation médicale de leur passage dans ce Service ». Le treize juin 1940, le conseil reçoit la « copie d'une résolution du Comité administratif de la cité de Québec offrant à la Faculté de prendre deux internes à l'Hôpital civique ».

Ce sont là les dernières lignes du dernier procès-verbal du décanat Dagneau. Il ne signait plus ces procès-verbaux depuis plusieurs mois :

8a. *PV*, 28 mars 1940.

« Une longue maladie l'avait préparé à la mort, et à toutes les séparations. On peut affirmer qu'après le cher foyer familial, dont il était la joie et l'honneur, c'est l'université Laval, c'est la Faculté de médecine qui fut le lieu principal de sa vie de médecin. Il eut la passion d'enseigner, et soit au cours de pathologie externe qu'il donnait avec une piquante originalité, soit aux cliniques chirurgicales de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital du Saint-Sacrement, il apportait à ses élèves ce savoir technique qu'élargissait une vaste culture générale, et cette autorité incontestée que lui valait une large expérience. Il se préoccupa avec un absolu dévouement des intérêts de la Faculté et des progrès de l'hospitalisation. Il fut, avec son très regretté précédesseur, le doyen Arthur Rousseau, l'un des organisateurs de l'Hôpital du Saint-Sacrement, à Québec. Il donna à cet hôpital les dernières sollicitudes de sa vie. » [9]

A cet éloge du recteur de Laval, la Faculté joint l'expression de son admiration dans les termes suivants : « Ses collègues qui ont pu apprécier à leur pleine valeur les qualités de son esprit remarquable et de son grand cœur, peuvent à peine aujourd'hui mesurer l'étendue de la perte qu'ils viennent de subir. Le professeur Dagneau, au cours de sa féconde carrrière, universitaire et médicale, s'était tellement identifié avec la Faculté de médecine, ses œuvres, ses difficultés et ses progrès, qu'il en était devenue partie intégrante. Avec lui disparaît l'universitaire type, médecin idéal, le confrère universellement et profondément estimé, le professeur qui a formé tant de médecins plus encore par ses exemples que par sa parole. Sa mort met en deuil toute la médecine canadienne-française dont il a été une des plus remarquables et sympathiques figures. » [10]

Dagneau est décédé le vingt-huit juin 1940 à l'Hôpital du Saint-Sacrement dont il était le surintendant et le chirurgien-chef. De nombreuses années de pratique et d'enseignement l'avaient depuis longtemps préparé aux fonctions de doyen qu'il avait assumées en 1934.

---

9. Camille ROY, *Allocution* prononcée le 14 juin 1941 à la séance de clôture — collation des diplômes. « Je ne puis davantage insister ce soir sur la carrière du docteur Calixte Dagneau. Elle fut de celles qui s'inscrivent comme une page précieuse et rare dans l'histoire d'une université, et j'avais le devoir de revenir avec vous ce soir vers cette page, pour y ajouter le témoignage de notre admiration et de notre gratitude », conclut le recteur.

10. *PV*, 1933-41, 29 juin 1940.

Titulaire de la chaire de pathologie chirurgicale et de déontologie, il dirigeait aussi la clinique chirurgicale à l'Hôpital du Saint-Sacrement. Président du bureau médical de cette institution, membre du collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, il faisait partie de l'Académie de chirurgie de Paris.

Après de brillantes études médicales à Laval, il avait complété ses connaissances à Paris et noué là-bas de nombreuses relations dans le monde scientifique. « Doyen de la Faculté de médecine, il a rempli ses fonctions avec un dynamisme qui ne s'est jamais démenti. Il voyait grand et il a lutté incessamment pour atteindre l'idéal qu'il avait conçu avec le regretté doyen Arthur Rousseau. Il a contribué largement à mettre la Faculté de médecine de Laval sur un haut pied et à faire rayonner son influence à l'étranger. »

Courageux comme pas un, il avait vu sa santé décliner au cours des dernières années, mais il n'en continuait « pas moins ses activités, se traînant péniblement parfois à sa tâche quotidienne. Il lutta courageusement et avec une énergie qui fit l'admiration de tout son entourage. Cloué sur un lit d'hôpital, il y a plusieurs semaines, par la maladie, il conserva son inaltérable bonne humeur » [11].

Le docteur Dagneau était commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand et officier de la Légion d'honneur [12].

Le docteur Charles Vézina lui succéda et sa nomination parut dans les journaux du samedi vingt et un septembre 1940 en même temps que celle du docteur Rosario Potvin, secrétaire de la Faculté, au conseil universitaire de Laval.

« Le nouveau doyen de la Faculté de médecine a obtenu son doctorat de l'université Laval en 1913. Il a été interne à l'Hôpital de la Miséricorde de 1912 à 1913 ; interne à l'Hôtel-Dieu de Québec de 1913 à 1915 ; aide d'anatomie de 1917 à 1921 ; assistant professeur d'anatomie de 1922 à 1924 ; chargé du cours de biologie de 1918 à 1926 ; chargé du

11. *L'Événement*, 29 juin 1940.

12. Les étudiants en médecine comme les médecins déplorent sa perte. Le docteur Dagneau leur manifestait en effet un intérêt qui commandait leur gratitude et leur attachement. En outre d'être un professeur de haute autorité, il était un conseiller sincère et bienveillant. Il s'intéressait aux activités des carabins et participait à leurs réunions. Il y a trois ans, parlant au Cercle Laënnec, il disait aux carabins les conditions de vie de l'étudiant canadien à Paris. Jamais il ne manquait la fête annuelle des étudiants en médecine . . . » (*Ibid.*)

cours de thérapeutique chirurgicale de 1927 à 1930 ; professeur adjoint de clinique chirurgicale de 1930 à 1931. Il est professeur titulaire de clinique chirurgicale depuis 1931.

« Il est membre du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, de l'Académie de chirurgie de Paris, de l'*Association of Clinical Surgeons*, de la société internationale de chirurgie, de la société internationale de gastro-entérologie, de la société de gastro-entérologie de Paris, de la Société médicale des hôpitaux universitaires et de la Société médicale de Québec.

« Le docteur Rosario Potvin est professeur titulaire d'histologie, de biologie générale et d'embryologie, chef adjoint du Service de radiologie à l'Hôtel-Dieu, secrétaire de la Faculté, directeur du *Laval médical* et fait partie d'une foule d'autres sociétés. » [13]

Le trois octobre, le nouveau doyen qui, depuis plus d'un an, signe les procès-verbaux à la place de Calixte Dagneau assume ses fonctions : « Notre admiration pour le regretté Dagneau, dit-il, doit se manifester par notre travail commun et le dévouement de tous au progrès de la Faculté. »

Le procès-verbal de cette séance résume en ces termes les paroles du docteur Charles Vézina : « Sous l'impulsion énergique et persévérante de ses prédécesseurs, la Faculté a entrepris et réalisé de grandes améliorations ; avec la collaboration qu'il s'est assurée de la part de ses collègues, le docteur Vézina insiste sur la nécessité d'aller toujours de l'avant et assure la Faculté de son dévouement à la représenter et à réaliser ses ambitions. Pour y arriver, le doyen invite tous ses collègues à s'intéresser à tous les problèmes et à prendre à l'occasion leur part de responsabilité. Quant à lui, il s'engage à se rallier à l'opinion majoritaire et à la présenter au Conseil universitaire. »

---

13. *L'Action Catholique*, 21 septembre 1940. Dans son allocution, lors de la séance de clôture, le recteur annonce dans les termes suivants l'élévation du docteur Charles Vézina au poste de doyen de la Faculté : « Nos deuils ont nécessité des remplacements. M. le docteur Charles Vézina succède au doyen Calixte Dagneau. Le nouveau doyen de la Faculté de médecine jouit d'une autorité depuis trop longtemps établie pour qu'il me soit nécessaire de faire son éloge. A son autorité de chirurgien et de professeur de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu, il ajoute et il témoigne aux élèves un dévouement si attentif, et il prodigue à la Faculté et à l'université une sollicitude si délicate, si éclairée, que sa nomination lui a valu partout d'unanimes applaudissements. » En même temps, le recteur annonce que le docteur Florian Trempe succède au docteur Dagneau comme professeur de clinique chirurgicale à l'Hôpital du Saint-Sacrement et que le docteur Pierre Jobin est chargé de l'enseignement et du département d'anatomie.

A cette équipe formée par Rousseau et Dagneau revient la tâche d'orienter l'École de médecine de Laval vers de nouveaux progrès à l'heure où les découvertes scientifiques les plus extraordinaires, suscitées par une seconde guerre universelle, vont transformer, une fois de plus, les conceptions médicales les mieux assises.

APRÈS-DIRE

L'auteur tient à remercier l'université Laval et la Faculté de médecine sans qui cet ouvrage n'aurait pu être mené à bonne fin, le recteur, M^gr^ Ferdinand Vandry, le vice-resteur, M^gr^ Alphonse-Marie Parent, l'abbé Arthur Maheux, archiviste du Séminaire de Québec et de l'université Laval, l'abbé Honorius Provost, archiviste conjoint, l'abbé Joseph-Marie Blanchet, bibliothécaire, M. Antonio Drolet, bibliothécaire adjoint, M. Antoine Roy, archiviste de la province, M. Léon Roy et mademoiselle Jeanne Desilets, des archives judiciaires de Québec, MM. G.-E. Marquis et Jean-Charles Bonenfant, de la bibliothèque de la Législature, M. Gérard Morisset qui a fourni maintes photographies, M. Jean-Jacques Lefebvre, directeur des archives judiciaires à Montréal, MM. Lucien Brault et Pierre Brunet, des archives du Canada, MM. Léo-Paul Desrosiers et Jules Bazin, de la Bibliothèque de Montréal, madame Charles-Marie Boissonnault et le docteur Roméo Blanchet qui ont bien voulu relire le manuscrit, le docteur Blanchet ayant en outre surveillé les épreuves et la mise en page. Enfin, l'auteur remercie tout particulièrement le sous-ministre de la Santé, le docteur Jean Grégoire, et le secrétaire de la Faculté, le docteur Rosaire Gingras, sans lesquels il n'aurait pu réussir dans cette lourde entreprise.

Appendices [1]

APPENDICE « A »

DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

1952-1953

Visiteur royal et chancelier apostolique
Son Excellence Monseigneur MAURICE ROY,
archevêque de Québec.

Recteur
Monseigneur FERDINAND VANDRY, P.A., V.G.

Vice-recteur et modérateur
Monseigneur ALPHONSE-MARIE PARENT, P.D.

Secrétaire général : M. l'abbé ROBERT DOLBEC
Procureur : M. le chanoine ROCH ROCHETTE
Sous-secrétaire : M. l'abbé JACQUES GARNEAU
Directeur des étudiants : M. l'abbé JEAN-CHARLES RACINE

APPENDICE « B »

DIRECTION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Doyen
M. CHARLES VÉZINA, M.D.

Secrétaire
M. ROSAIRE GINGRAS, M.D.

Sous-secrétaire : M. GEORGES-A. BERGERON, M.D.
Bibliothécaire : M. PIERRE JOBIN, M.D.

(1) De l'*Annuaire de la Faculté de médecine* (1952-53).

Conseil

Tous les professeurs titulaires de la Faculté.

Exécutif

MM. les professeurs, CHARLES VÉZINA, *président,*
ROSAIRE GINGRAS, *secrétaire,*
JEAN-BAPTISTE JOBIN, RENAUD LEMIEUX,
LUCIEN LARUE et PAUL-A. POLIQUIN.

Représentants de la Faculté au Conseil universitaire

MM. les professeurs A.-R. POTVIN, CHS VÉZINA et
ÉMILE FORTIER.

Comités

Comité permanent de l'enseignement: MM. les docteurs Roland Desmeules, Lucien LaRue, Renaud Lemieux, Roméo Blanchet, Donat Lapointe, Richard Lessard, Jean-M. Lemieux, Chs-A. Gauthier et Mgr A.-M. Parent.

Comité permanent de l'agrégation. Membres: le doyen, le secrétaire et le sous-secrétaire de la Faculté ; MM. les professeurs Florian Trempe, Richard Lessard et Chs-Auguste Gauthier.

Comité de promotion. Membres: le doyen, le secrétaire et le sous-secrétaire de la Faculté ; le secrétaire général et le modérateur de l'université ; tous les professeurs qui dispensent l'enseignement préclinique.

Comité des bourses et allocations de recherche. Président: le docteur Renaud Lemieux ; *Secrétaire:* le docteur Rosaire Gingras ; *Membres:* les docteurs Édouard Morin, Carlton Auger, Édouard Pagé, Lucien LaRue, Paul-A. Poliquin, Gustave Auger, Sylvio LeBlond, Donat Lapointe, Roland Desmeules, et Georges-A. Bergeron.

Note: Le doyen et le secrétaire de la Faculté font, *ex officio,* partie de tous les comités.

Les directeurs de la clinique

A l'Hôtel-Dieu: Docteur RICHARD LESSARD.

A l'Hôpital du Saint-Sacrement: Docteur JEAN-M. LEMIEUX.

A l'Hôpital des Anciens Combattants: N.

A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus: Docteur CHS-A. GAUTHIER.

APPENDICE « C »

LES DOYENS

MM.	Blanchet, Jean	1854–1856
	Frémont, Charles	1856–1863
	Sewell, James-Arthur	1863–1883
	Jackson, Alfred	1883–1885
	Lemieux, Charles-Eusèbe	1885–1899
	Simard, Louis-Joseph-Alfred	1899–1905
	Catellier, Laurent	1905–1910
	Ahern, John	1910–1914
	Turcot, Edwin	1914–1921
	Rousseau, Arthur	1921–1934
	Dagneau, Pierre-Calixte	1934–1940
	Vézina, Charles	1940–

APPENDICE « D »

LES SECRÉTAIRES

MM.	Larue, J.-A.-H	1857–1863
	Simard, L.-J.-A	1863–1865
	Verge, Charles	1865–1868
	Hébert, A.	1868–1869
	Simard, L.-J.-A	1869–1870
	Catellier, L	1870–1872
	Simard, L.-J.-A	1872–1878
	Vallée, Arthur	1878–1892
	Hamel, Auguste-C	1892–1893
	Marois, Albert	1893–1904
	Dussault, N.-A	1904–1907
	Vallée, Arthur	1907–1939
	Potvin, A.-R	1939–1946
	Blanchet, Roméo	1946–1949
	Gingras, Rosaire	1949–

APPENDICE « E »

ANCIENS PROFESSEURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DÉCÉDÉS DE 1852 A 1952

MM. Jean Blanchet.
Charles Frémont.
J.-A. Sewell.
Jean-Zéphirin Nault.
Jean-Étienne Landry.
Alfred Jackson.
Charles-Eusèbe Lemieux.
François-Hubert Larue.
Jean-Charles Taché.
Philippe Wells.
A. Deblois.
Olivier-Alph. Hébert.
Charles Verge.
Ls-J.-Alfred Simard.
Arthur Vallée.
Michel Ahern.
Eugène Mathieu.
Laurent Catellier.
John Ahern.
Jules-P. Frémont.
Auguste-C. Hamel.
J.-Odilon Leclerc.
Joseph Gosselin.
Georges Ahern.
René Fortier.
Edwin Turcot.
J.-B. Lacroix.

MM. Paul Dupré.
Arthur Simard.
Delphis Brochu.
Arthur Rousseau.
P.-V. Faucher.
Rosaire Paquin.
Albert Marois.
Joseph Guérard.
Léon-N.-J. Fiset.
Valmont Martin.
Patrick Coote.
P.-H. Bédard.
Arthur Vallée.
P.-C. Dagneau.
Paul Garneau.
Alphonse Lessard.
Robert Mayrand.
Joseph Vaillancourt.
Achille Paquet.
Siméon Grondin.
Joseph Caouette.
Stanislas Gaudreau.
Saluste Roy.
Louis Berger.
N.-A. Dussault.
Arthur Langlois.
André Simard.
M. Jean-Charles Miller.

APPENDICE « F »

CORPS PROFESSORAL [1 et 2]

PROFESSEURS ÉMÉRITES

Albert Jobin, docteur en médecine. Professeur émérite, 1937, ancien professeur titulaire de pédiatrie et de clinique pédiatrique.

Albert Paquet, docteur en médecine, F.R.C.P. (C.). Professeur émérite, 1948, ancien professeur titulaire d'anatomie pratique.

J.-A.-Edgar Couillard, docteur en médecine et diplômé en hygiène. Professeur émérite, 1951, ancien professeur titulaire d'hygiène et de médecine préventive.

PROFESSEURS TITULAIRES

A.-Rosario Potvin, docteur en médecine. Chef du Service de radiologie de l'Hôtel-Dieu, directeur du département d'histologie et d'embryologie, professeur titulaire d'histologie, 1926.

J.-Émile Fortier, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Professeur titulaire da pathologie médicale, 1928.

Charles Vézina, docteur en médecine, F.R.C.S. (C). Docteur en droit *honoris causa* (Ottawa), docteur *honoris causa* (Paris). Doyen de la Faculté, directeur de l'Institut du Cancer, chef du Service A de chirurgie à l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu, 1928.

Roméo Blanchet, docteur en médecine, docteur en droit *honoris causa* (Ottawa). Directeur du département de physiologie humaine et directeur de la section d'enseignement de l'Institut de physiologie. Professeur titulaire de physiologie humaine, 1935. Professeur auxiliaire à la Faculté de philosophie, à l'École de pédagogie et d'orientation et à l'École de sciences domestiques.

Roland Desmeules, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Chef du Service de médecine de l'Hôpital Laval. Professeur titulaire de clinique de la tuberculose, 1935. Chargé du cours de phtisiologie.

Fabien Gagnon, docteur en médecine. Chef du Service de gynécologie à l'Hôpital du Saint-Sacrement et chef du Service d'obstétrique et de gynécologie de l'Hôpital Saint-Michel-Archange, 1935.

---

1. Tous les membres du corps professoral de la Faculté sont membres de la Société médicale des Hôpitaux universitaires, de la Société médicale de Québec, de l'ACFAS, et de l'Association des médecins de langue française du Canada.

2. Un titre qui n'est suivi du nom d'aucune université a été décerné par l'université Laval.

Jean-Baptiste Jobin, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Chef du Service de médecine de l'Hôtel-Dieu, professeur titulaire de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, 1935.

Renaud Lemieux, docteur en médecine. Surintendant de l'Hôpital du Saint-Sacrement, médecin consultant à l'Hôpital des Anciens Combattants et chef du Service de médecine de l'Hôpital du Saint-Sacrement. Professeur titulaire de clinique médicale à l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1935.

J.-Edmour Perron, docteur en médecine F.R.C.P. (C). Chef du Service d'électrologie et de radiologie médicales de l'Hôpital du Saint-Sacrement. Professeur titulaire d'électroradiologie, 1936.

J.-Édouard Morin, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Membre de la Société royale du Canada. Directeur des laboratoires de l'Hôpital du Saint-Sacrement, bactériologiste consultant à l'Hôpital des Anciens Combattants. Professeur titulaire de bactériologie, 1937. Chargé du cours d'immunologie.

Joseph-Louis Petitclerc, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Chef du Service de chirurgie de l'Hôpital des Anciens Combattants et chef du Service B de chirurgie de l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu, 1939.

Sylvio Caron, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Chef du Service de médecine de la clinique Roy-Rousseau et neurologiste consultant à l'Hôpital des Anciens Combattants et à l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire de neurologie, 1939.

Gustave Desrochers, docteur en médecine, F.R.C.P. (C)., diplômé de l'Institut de médecine légale et de psychiatrie (Paris). Assistant surintendant médical à l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Professeur titulaire de toxicologie et de médecine légale, 1939. Chargé du cours d'introduction à l'étude des maladies du système nerveux.

Lucien LaRue, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Surintendant médical de l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Professeur titulaire de psychiatrie, 1939.

Henri Pichette, docteur en médecine. Chef du Service d'ophtalmologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement. Professeur titulaire de clinique ophtalmologique à l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1939.

Florian Trempe, docteur en médecine. Chef du Service de chirurgie de l'Hôpital Saint-Michel-Archange et chef du Service de chirurgie de l'Hôpital du Saint-Sacrement. Professeur titulaire de clinique chirurgicale à l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1940. Chargé du cours de pathologie chirurgicale.

Émile Gaumond, docteur en médecine. Chef des Services de dermatologie de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital du Saint-Sacrement et de l'Hôpital Saint-Michel-Archange, dermatologiste consultant à l'Hôpital des Anciens Combattants. Professeur titulaire de Clinique dermatologique, 1941. Chargé des cours de dermatologie et de prévention des maladies vénériennes.

Donat Lapointe, docteur en médecine. Chef du Service de pédiatrie de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul. Professeur titulaire de clinique pédiatrique à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, 1941.

Sylvio Leblond, docteur en médecine. Professeur titulaire de clinique médicale, 1941. Chargé du cours de l'Histoire de la médecine.

Richard Lessard, docteur en médecine (Laval et Paris), F.R.C.P. (C). Chef de clinique médicale et directeur de la clinique à l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire de pathologie médicale, 1941.

Paul Painchaud, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Chef du Service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire de clinique oto-rhino-laryngologique à l'Hôtel-Dieu, 1941.

Rosaire Gingras, docteur en médecine. Secrétaire de la Faculté, directeur du département de biochimie. Professeur titulaire de biochimie, 1942. Professeur auxiliaire à l'École de sciences domestiques.

Jean Grégoire, docteur en médecine (Montréal) et docteur en hygiène (John Hopkins). Professeur titulaire de législation sanitaire, 1942.

Henri Marcoux, docteur en médecine. Chef du laboratoire de chimie clinique et de bactériologie à l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire de chimie clinique, 1942.

Berchmans Paquet, docteur en médecine. Assistant dans le Service de médecine de l'Hôtel-Dieu et chef du Service des maladies contagieuses de l'Hôpital civique. Professeur titulaire de clinique des maladies contagieuses à l'Hôpital civique, 1942. Chargé d'un cours de pathologie médicale.

Pierre Jobin, docteur en médecine. Bibliothécaire et directeur du département d'anatomie. Professeur titulaire d'anatomie théorique, 1943. Charge du cours d'anatomie pratique et de bibliographie.

Honoré Nadeau, docteur en médecine. Chef de clinique médicale de l'Hôpital du Saint-Sacrement. Professeur titulaire de diététique, 1943.

Marcel Langlois, docteur en médecine. Professeur titulaire de pédiatrie, 1944. Chargé du cours d'hygiène maternelle et infantile.

François Roy, docteur en médecine. Chef de clinique chirurgicale (Service A) à l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire de médecine opératoire, 1944.

Oscar Garant, docteur en médecine. Chef du Service de gynécologie de l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire de clinique gynécologique à l'Hôtel-Dieu, 1945.

Louis-Paul Dugal, licencié en sciences physiques, docteur ès sciences (Ph.D., université de Pennsylvanie). Membre de la Société royale du Canada. Directeur de la section de recherche de l'Institut de physiologie et directeur du département de physiologie expérimen-

tale. Professeur titulaire de physiologie expérimentale, 1945. Chargé d'un cours pratique de physiologie expérimentale.

Fernando Hudon, docteur en médecine F.R.C.P. (C). Chef anesthésiste à l'Hôtel-Dieu et anesthésiste consultant à l'Hôpital des Anciens Combattants. Professeur titulaire d'anesthésie, 1946.

René Simard, docteur en médecine. Assistant dans le Service de gynécologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement. Consultant en gynécologie et obstétrique à l'Hôpital Laval. Chef du Service d'obstétrique à l'Hôpital de la Miséricorde. Professeur titulaire de clinique obstétricale à l'Hôpital de la Miséricorde, 1946. Chargé du cours d'obstétrique pathologique.

Maurice Giroux, docteur en médecine. Chef des laboratoires de l'Hôpital Laval et chef des travaux au département d'histologie et d'embryologie. Professeur titulaire d'embryologie, 1947.

Gustave-L. Auger, docteur en médecine. Chef de clinique dans le Service B de chirurgie de l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire de clinique propédeutique chirurgicale, 1947.

Louis-Napoléon Larochelle, docteur en médecine. Assistant dans le Service de médecine de l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire de thérapeutique, 1947.

Antonio Martel, docteur en médecine. Assistant dans le Service de médecine de l'Hôpital du Saint-Sacrement. Professeur titulaire de clinique propédeutique médicale, 1947. Chargé du cours d'endocrinologie sexuelle et d'un cours de pathologie médicale.

Louis Rousseau, docteur en médecine. Chef du Service de médecine de l'Hôpital Laval et chef du Service de phtisiologie de l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Professeur titulaire de phtisiologie, 1947.

De la Broquerie Fortier, docteur en médecine. Chef des Services de pédiatrie de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Professeur titulaire de clinique pédiatrique à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1948. Professeur auxiliaire à l'École de service social.

C.-A. Gauthier, docteur en médecine. Chef du Service de neuropsychiatrie et directeur de clinique à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Professeur titulaire de déontologie et d'économie médicale, 1948.

Jean Lacerte, docteur en médecine. Chef du Service d'ophtalmologie de l'Hôtel-Dieu. Professeur titulaire d'ophtalmologie, 1948.

Henri Laliberté, docteur en médecine. Chef du Service de médecine de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Professeur titulaire de clinique médicale à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1948.

Paul-A. Poliquin, docteur en médecine. Chef adjoint du Service de chirurgie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Professeur titulaire de clinique chirurgicale à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1948.

Carlton Auger, docteur en médecine. Chef des Services d'anatomie pathologique et d'hématologie aux laboratoires de l'Hôtel-Dieu et

de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, pathologiste consultant de l'Hôpital des Anciens Combattants et directeur du département d'anatomie pathologique. Professeur titulaire d'anatomie pathologique, 1949.

Roger Gaudry, docteur ès sciences. Assistant au département de biochimie. Professeur titulaire de chimie générale et organique, 1950.

Georges-A. Bergeron, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Sous-secrétaire de la Faculté et directeur adjoint de l'enseignement à l'Institut de physiologie. Professeur titulaire de physiologie humaine pratique, 1951. Professeur auxiliaire à l'École de pédagogie et d'orientation et à l'École de sciences domestiques.

Édouard Pagé, licencié ès sciences agricoles, docteur ès sciences (PH.D., université Cornell). Directeur adjoint de la section de recherche à l'Institut de physiologie et directeur du département de nutrition. Professeur titulaire de physiologie de la nutrition, 1951.

PROFESSEURS AGRÉGÉS

Georges Racine, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1926.

Philippe Hamel, docteur en chirurgie dentaire, professeur agrégé, 1930. Chef du Service de stomatologie et chargé de clinique dentaire à l'Hôpital du Saint-Sacrement et chef du Service dentaire à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

J.-Edgar Verreault, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Professeur agrégé 1931.

J.-Nérée Lavergne, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1935. Chef de clinique chirurgicale à l'Hôpital du Saint-Sacrement et urologiste consultant à l'Hôpital Laval. Chargé d'un cours de pathologie chirurgicale.

Jules Gosselin, docteur en médecine, F.R.C.P. (C), certificat d'électro-radiologie (Paris). Professeur agrégé, 1935. Chef adjoint du laboratoire d'électro-radiologie à l'Hôpital du Saint-Sacrement et chef du laboratoire d'électro-radiologie de l'Hôpital Laval.

Jean-Paul Roger, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1935. Chef du Service de chirurgie à l'Hôpital Laval, chef des Services d'orthopédie de l'Hôpital du Saint-Sacrement et de l'Hôpital Saint-Michel-Archange et orthopédiste consultant à l'Hôpital des Anciens Combattants. Chargé d'un cours de pathologie chirurgicale.

Olivier Frenette, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1938. Chef du Service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement.

Mathieu Samson, docteur en médecine, certificat d'électro-radiologie (Paris). Professeur agrégé, 1938. Radiologiste et pathologiste à l'Hôpital Saint-Michel-Archange et à la Clinique Roy-Rousseau.

Léo-R. Payeur, docteur en médecine, certificat d'électro-radiologie (Paris). Professeur agrégé, 1938. Chef du Service de physio-

thérapie et de radiumthérapie et assistant dans le Service de radiologie de l'Hôtel-Dieu.

Jean-Paul Dugal, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1941. Assistant dans le Service de médecine de l'Hôtel-Dieu et médecin du Service de santé des étudiants. Chargé d'un cours de pathologie médicale.

Charles-Auguste Painchaud, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1941. Chef des laboratoires de l'Hôpital Saint-Michel-Archange et de la clinique Roy-Rousseau et assistant au département de bactériologie.

Louis-Philippe Roy, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Professeur agrégé, 1941. Chef du Service d'orthopédie de l'Hôtel-Dieu.

Guy Drouin, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1941. Assistant dans le Service de médecine de l'Hôpital du Saint-Sacrement.

Euclide Déchêne, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1945. Chef de clinique pédiatrique à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul. Chargé du cours de pédiatrie.

Jean-Marie Lemieux, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1945. Assistant dans les Services de chirurgie de l'Hôpital du Saint-Sacrement et de l'Hôpital Laval et directeur de clinique à l'Hôpital du Saint-Sacrement. Chargé d'un cours de pathologie chirurgicale.

J.-Émile Pelletier, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1945. Assistant dans le Service d'ophtalmologie de l'Hôtel-Dieu.

Maurice Beaudry, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1947. Chef du Service de dermato-syphiligraphie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

Henri Lapointe, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1947. Chef du Service d'électro-radiologie à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

Wilfrid Leblond, docteur en médecine, professeur titulaire à la Faculté des sciences sociales. Professeur agrégé, 1947. Chef du Service des laboratoires de biologie, bactériologie et chimie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

Paul-R. Larochelle, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1947 Chef des Services d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtlamologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et de l'Hôpital Saint-Michel-Archange.

Antoine Pouliot, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1947. Chef du Service d'orthopédie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

Léonide Reid, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1947. Chef du Service de gynécologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

Jacques Audet, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Assistant dans le Service d'ophtalmologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement.

Arthur Bédard, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Chef du Service d'urologie de l'Hôtel-Dieu.

Wilfrid Caron, docteur en médecine, F.R.C.S. (C). Professeur agrégé, 1949. Assistant dans le Service de chirurgie de l'Hôpital du Saint-Sacrement.

F.-X. Demers, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Assistant dans les Service de gynécologie et d'obstétrique de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Chargé du cours de gynécologie.

Jean de Saint-Victor, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Chef de clinique dans le Service de gynécologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement et dans le Service du chirurgie de l'Hôpital des Anciens Combattants. Chargé du cours d'obstétrique normale.

A. R. Foley, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Doctor in Public Health (John Hopkins). Chargé du cours d'épidémiologie.

Jules Hallé, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Chef du Service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôpital Laval et assistant dans le Service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement.

André Jacques, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Professeur agrégé, 1949. Assistant dans le Service d'anesthésie de l'Hôtel-Dieu et dans le Service de chirurgie (section d'anesthésie) de l'Hôpital des Anciens Combattants. Chargé du cours de pharmacologie.

Jean-Louis Larochelle, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Assistant dans le Service d'orthopédie et l'Hôtel-Dieu, et dans le Service de chirurgie (section orthopédique) de l'Hôpital des Anciens Combattants. Chef des travaux d'anatomie.

François Letarte, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Assistant dans le Service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôtel-Dieu et chef du Service d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie de l'Hôpital des Anciens Combattants. Chargé du cours d'oto-rhino-laryngologie.

Charles-A. Martin, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Assistant à la clinique Roy-Rousseau. Chargé du cours d'introduction à la neurologie.

Eustace Morin, docteur en médecine (Paris). Professeur agrégé, 1949. Chef du Service de médecine à l'Hôpital des Anciens Combattants. Chargé du cours de pathologie médicale.

Adrien Paquet, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Assistant dans les Services d'anesthésie de l'Hôpital du Saint-Sacrement et de l'Hôpital Laval.

Eucharist Samson, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1949. Assistant dans le Service A de chirurgie de l'Hôtel-Dieu. Chargé d'un cours de médecine opératoire.

J.-Ernest Sylvestre, docteur en médecine, diplômé en hygiène publique (Toronto). Professeur agrégé, 1949. Chef du Service de la nutrition de l'Hôpital Laval. Chargé du cours d'hygiène alimentaire.

Jean Grandbois, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Professeur agrégé, 1952. Assistant dans les Services de dermatologie de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital du Saint-Sacrement. Chargé d'un cours de syphiligraphie.

Antoine Petitgrew, docteur en médecine. Professeur agrégé, 1952. Chef de clinique chirurgicale à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

Jacques Turcot, docteur en médecine, R.F.C.S. (C). Professeur agrégé, 1952. Assistant dans le Service A de chirurgie de l'Hôtel-Dieu. Prosecteur d'anatomie. Chargé d'un cours de pathologie chirurgicale.

PROFESSEURS AUXILIAIRES

Alphonse Pelletier, docteur en médecine. Chef de Service (département des femmes) à l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Assistant universitaire, 1929.

Alphonse Giguère, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service B de chirurgie de l'Hôtel-Dieu, 1937.

Jules Hamel, docteur en chirurgie dentaire. Assistant universitaire dans les Services dentaires de l'Hôpital du Saint-Sacrement et de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, 1940.

Louis-Philippe Leclerc, docteur en médecine. Assistant universitaire dans les Services de chirurgie et d'orthopédie de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1940.

Rémy Langlois, docteur en chirurgie dentaire. Chef des Services dentaires de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Chargé d'un cours de stomatologie, 1940.

Geo.-H. LaRue, docteur en médecine. Chef de Service (département des hommes) à l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Assistant universitaire, 1941.

Laurent Patry, docteur en médecine. Chef d'un Service de neuro-psychiatrie à la clinique Roy-Rousseau. Assistant universitaire, 1941.

Philippe Richard, docteur en médecine. Chef de clinique médicale à l'Hôpital Laval. Assistant universitaire, 1941.

Paul Parrot, docteur en médecine. Médecin hygiéniste, M.P.H. (John Hopkins). Chargé du cours de démographie, 1932.

Arthur Leclerc, docteur en médecine. Chargé du cours de législation des accidents du travail, 1942.

Robert Lessard, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service de radiologie de l'Hôtel-Dieu, 1943.

Jules Gilbert, docteur en médecine. Diplômé en hygiène publique (D.P.H., Toronto). Chargé du cours d'hygiène scolaire, 1945.

Jean-Thomas Michaud, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service B de chirurgie de l'Hôtel-Dieu, 1947. Aide d'anatomie.

Hector Beaudet, docteur en médecine. Chef de clinique chirurgicale à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Assistant universitaire, 1947.

Wellie Verge, docteur en médecine. Chef du Service des dispensaires de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Assistant universitaire, 1947.

Paul Rochette, docteur en médecine. Chef du Service d'obstétrique de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Assistant universitaire, 1947.

Eugène Allard, docteur en médecine. Chef du Service d'anesthésie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Assistant universitaire, 1947.

Jean Sirois, docteur en médecine. Chef des Services de neuro-chirurgie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et de l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Assistant universitaire, 1947. Chargé d'un cours de neuro-chirurgie.

John G. Fisher, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service d'urologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947.

Émilien Maranda, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947.

Maurice Turcotte, docteur en médecine. Chef de clinique dans le Service de médecine de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Assistant universitaire dans le Service de médecine de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947.

Robert Caouette, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service de médecine de l'Hôtel-Dieu, 1947. Chargé d'un cours de clinique propédeutique médicale à l'Hôtel-Dieu.

Marcel Guay, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service de médecine de l'Hôtel-Dieu, 1948. Chargé du cours de séméiologie.

Amyot Jolicœur, docteur en médecine. Assistant universitaire et chef de clinique dans le Service de chirurgie à l'Hôpital des Anciens Combattants, 1948. Assistant dans le Service de chirurgie à l'Hôpital du Saint-Sacrement.

Louis Royer, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôtel-Dieu, 1948. Aide d'anatomie.

Arthur Mercier, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service d'urologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1948. Aide d'anatomie.

Joachim Jobin, docteur en médecine. Assistant universitaire au dispensaire de l'Hôtel-Dieu, 1949.

Bertrand Bellemare, docteur en médecine. Master of Public health (Harvard). Chargé du cours d'hygiène industrielle. Professeur auxiliaire à la Faculté des sciences.

P.-E. Fiset, docteur en médecine. Assistant au département de physiologie de l'acclimatation. Assistant universitaire dans le Service des laboratoires de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1949.

André-Joffre Gravel, docteur en médecine, F.R.C.S. (C)., M.S. Assistant universitaire dans le Service B de chirurgie de l'Hôtel-Dieu, 1949.

Charles-H. Dorval, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service de médecine de l'Hôpital Laval, 1949.

Paul Fugère, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôtel-Dieu, 1949.

Antoine LaRue, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service de pédiatrie de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, 1949.

Jean Rousseau, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service de médecine de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1950.

André DesMarais, licencié ès sciences (Montréal), docteur ès sciences biologique. Assistant universitaire au département de physiologie expérimentale, 1950.

Roland Thibaudeau, docteur en médecine. Chef du Service de pédiatrie de l'Hôpital du Saint-Sacrement. Assistant universitaire, 1950.

Paul Claveau, docteur en médecine. Diplômé en hygiène publique (D.P.H., Toronto). Chargé du cours d'hygiène générale. Professeur auxiliaire à la Faculté des sciences.

R. P. Guy Fortier, s.j., licencié en philosophie (Montréal), licencié en théologie (Montréal), licencié ès sciences (Montréal), docteur ès sciences biologiques. Assistant universitaire au département de physiologie expérimentale, 1950.

Mercédès Thérien, licenciée ès sciences (Montréal), docteur ès sciences biologiques. Assistante universitaire au département de physiologie expérimentale, 1950.

Jean-Louis Bonenfant, docteur en médecine. Directeur du cercle Laënnec. Assistant universitaire dans le Service des laboratoires de l'Hôtel-Dieu et au département d'anatomie pathologique, 1951.

Richard Therrien, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service de dermatologie de l'Hôtel-Dieu et dans le Service de médecine (section de dermatologie) de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1951.

Lucien Rinfret, docteur en médecine. Assistant universitaire dans le Service de chirurgie (anesthésie) de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1951.

R. P. Francis Goyer, s.s.s. Chargé du cours de religion en prémédicale, 1951.

Charles De Koninck. Professeur titulaire à la Faculté de philosophie. Chargé d'un cours de religion, 1951.

Richard Bernard. Professeur titulaire à la Faculté des sciences. Chargé d'un cours de biologie en prémédicale, 1951.

Jean-Pierre Bernier. Professeur auxiliaire à la Faculté des sciences. Chargé d'un cours de physique en prémédicale, 1951.

Wilfrid Corriveau. Professeur titulaire à la Faculté des sciences. Chargé d'un cours de biologie en prémédicale, 1951.

Yves Desmarais. Professeur agrégé à la Faculté des sciences. Chargé d'un cours de biologie et de bibiographie en prémédicale, 1951.

André Gagnon. Professeur auxiliaire à la Faculté des sciences. Chargé d'un cours de biologie en prémédicale, 1951.

Gabriel Filteau. Professeur agrégé à la Faculté des sciences. Chargé d'un cours de biologie en prémédicale, 1951.

Larkin Kerwin. Professeur agrégé à la Faculté des sciences. Chargé du cours de physique en prémédicale, 1951.

Paul L'Archevêque. Professeur agrégé à la Faculté des arts. Chargé d'un cours de statistiques en prémédicale, 1951.

Clément Paré. Professeur auxiliaire à la Faculté des sciences. Chargé d'un cours de dessin en prémédicale, 1951.

Jean-Louis Tremblay. Professeur titulaire à la Faculté des sciences. Chargé d'un cours de biologie en prémédicale, 1951.

Joseph-O. Vandal. Professeur agrégé à la Faculté des sciences. Chargé d'un cours de biologie en prémédicale, 1951.

ASSISTANTS HOSPITALIERS

Victorin Voyer, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans les Services de médecine de l'Hôpital du Saint-Sacrement et de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1946.

Lomer Cayer, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de gynécologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1947.

Paul-Émile Côté, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans les Services de radiologie de l'Hôpital des Anciens Combattants et de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947.

Maurice Delâge, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans les Services de physiothérapie de l'Hôpital des Anciens Combattants et de l'Hôtel-Dieu, 1947.

Jean Fortier, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans la médecine de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1947. Chargé d'un cours en pathologie interne.

Bernard Paradis, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie (section d'anesthésie) de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1946.

Grégoire Saint-Arnaud, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de gynécologie de l'Hôtel-Dieu, 1947.

Louis-Philippe Simard, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1947.

Antoni Blais, docteur en médecine. Assistant hospitalier aux pavillons Dufrost et La-Jemmerais, 1947.

Charges-Égide Côté, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans les Services d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947.

Paul Galibois, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'anesthésie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947.

Jean-Marc Lessard, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans les Services d'orthopédie et de neuro-chirurgie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et dans le Service de neuro-chirurgie de l'Hôpital Saint-Michel-Archange, 1947.

Robert Naud, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie (section B) de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947.

Marcel Plamondon, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans les Services d'anesthésie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et de l'Hôpital Saint-Michel-Archange, 1947.

Maurice Royer, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'orthopédie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947.

Maurice Samson, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie (Section A) de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947. Chargé de l'enseignement clinique aux internes et des Cours de propédeutique à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

Roland Turcot, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de pédiatrie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947.

Malcolm Vachon, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de médecine de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1947.

Georges Montel, docteur en médecine (Lyon). Assistant hospitalier, 1947.

Georges Saulnier, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Assistant hospitalier dans le Service de médecine de l'Hôtel-Dieu, 1948. Chargé d'un cours de pathologie interne.

Louis-Édouard Beaudry, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service A de chirurgie de l'Hôtel-Dieu, 1948. Aide d'anatomie.

Maurice Caouette, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de gynécologie de l'Hôtel-Dieu, 1948.

Louis Coulonval, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'urologie de l'Hôtel-Dieu, 1948.

Jean-Marie Delâge, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Assistant hospitalier dans le Service de médecine à l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1948. Chargé d'un cours de thérapeutique.

Lionel Lemieux, docteur en médecine. Assistant hospitalier en neuro-psychiatrie à la clinique Roy-Rousseau, 1948.

Jean Lemieux, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1948. Chargé de l'enseignement clinique aux internes de l'Hôpital du Saint-Sacrement.

Pierre Dupuis, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1948. Aide d'anatomie.

Roland Scherrer, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de gynécologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1948.

Roger Lesage, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de médecine de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1948.

Magella Caux, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1949.

Jacqueline Demers-LaRue, docteur en médecine. Assistante hospitalière dans le Service de pédiatrie de l'Hôtel-Dieu, 1949.

René Marchand, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'obstétrique de l'Hôpital de la Miséricorde, 1949.

Marie Rousseau, docteur en médecine. Assistante hospitalière dans le Service de pédiatrie de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1949

Paule Ladouceur-Dupuis, docteur en médecine. Assistante hospitalière dans le Service de médecine à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1950.

Jean Leclerc, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'orthopédie de l'Hôtel-Dieu, 1950.

Gilles Marceau, docteur en médecine, F.R.C.S. (C). Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1950.

Agathe Beaudry, docteur en médecine. Assistante hospitalière dans le Service de neuro-psychiatrie de l'Hôpital Saint-Michel-Archange, 1950.

Jean-Paul Déchêne, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'anesthésie de l'Hôtel-Dieu, 1950.

Marcel Clavet, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'anesthésie de l'Hôtel-Dieu, 1950.

Philippe Gendron, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'anesthésie de l'Hôtel-Dieu, 1950.

Louis Bourgouin, docteur en médecine. Assistant hospitalier (département des femmes) à l'Hôpital Saint-Michel-Archange, 1950.

Jean Delâge, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de neuro-psychiatrie de l'Hôpital Saint-Michel-Archange, 1950.

Conrad Drolet, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de neuro-psychiatrie de l'Hôpital Saint-Michel-Archange, 1950.

Guy Paradis, docteur en médecine. Assistant hospitalier (département des hommes) à l'Hôpital Saint-Michel-Archange, 1950.

Yves Rouleau, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de neuro-psychiatrie de l'Hôpital Saint-Michel-Archange, 19500.

Maurice Beaulieu, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie de l'Hôpital Laval, 1950.

Alphonse Moreau, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1950.

Marc Plamondon, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'ophtalmologie de l'Hôtel-Dieu, 1951.

Jacques Boulanger, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'ophtalmologie de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1951.

Maurice Richard, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de pédiatrie de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1951.

Yves Gourdeau, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie (urologie) de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1951.

Gendron Marcoux, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1951.

Robert Pagé, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie (orthopédie) de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1951.

Charles Plamondon, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de médecine (endocrinologie) de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1951.

Georges Reinhardt, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie (neuro-chirurgie) de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1951.

André Marois, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de médecine de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1951.

Marcel Bouchard, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans les Services de neuro-psychiatrie de l'Hôpital Saint-Michel-Archange et de la clinique Roy-Rousseau, 1951.

Maurice Coulombe, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans les Services de neuro-psychiatrie de l'Hôpital Saint-Michel-Archange et de la clinique Roy-Rousseau, 1951.

Paul Auger, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1952.

Benoît Boucher, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de médecine de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1952.

Joseph Brunet, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1952.

Roland Côté, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de médecine de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1952.

Robert Darveau, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'anesthésie à l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1952.

Robert Dion, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de médecine de l'Hôpital Laval, 1952.

Jacques Dufour, docteur en chirurgie dentaire. Assistant hospitalier dans le Service dentaire de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1952.

Jean Francœur, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'obstétrique et de gynécologie de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1952.

Roland Lavoie, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1952.

Camille Lessard, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de médecine de l'Hôpital Laval, 1952.

Lionel Montminy, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de médecine de l'Hôpital Laval, 1952.

Laurent Potvin, docteur en médecine, F.R.C.P. (C). Assistant hospitalier dans le Service de médecine de l'Hôtel-Dieu de Québec. Chargé de l'enseignement clinique aux internes à l'Hôtel-Dieu, 1952.

Léonidas Tremblay, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de radiologie de l'Hôpital Laval, 1952.

J.-T. Turmel, docteur en médecine. Assistant hospitalier dans le Service de chirurgie de l'Hôpital des Anciens Combattants, 1952.

Adéline Comeau-Vaillancourt, docteur en médecine. Assistante hospitalière dans le Service d'anesthésie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1952.

ASSISTANTS DE LABORATOIRE

Louis-Marie Babineau, bachelier ès sciences appliquées (chimie), B.SC.A. Assistant au département de physiologie de la nutrition, 1946.

Léo Gauvreau, docteur en médecine. Assistant dans le Service des laboratoires de l'Hôpital du Saint-Sacrement et assistant au département de bactériologie, 1947.

Fernand Martel, bachelier en philosophie, docteur ès science biologiques. Assistant au département de biochimie, 1947. Chef des travaux en biochimie, 1949.

François Gagné, docteur en médecine. Assistant au département d'anatomie-pathologique, 1949.

Louis Berlinguet, docteur ès sciences physiques. Assistant au département de biochimie, 1950. Chef des travaux en chimie générale, 1950.

Gustave Bourbeau, bachelier en pharmacie, licencié ès sciences naturelles, docteur ès sciences biologiques. Assistant au département de physiologie, 1950. Professeur agrégé à la Faculté des sciences, 1951.

W. Lou, maître ès sciences biologiques. Assistante au département de biochimie, 1951.

Robert Garneau, docteur en médecine. Assistant au département d'anatomie pathologique, 1951.

Paul Gagnon, docteur en médecine. Aide d'anatomie, 1951.

Martin Laberge, docteur en médecine. Aide d'anatomie, 1951.

Clément Jean, docteur en médecine. Assistant au département d'anatomie pathologique, 1951. En congé d'étude.

Jean-Marie Loiselle, docteur en médecine. Assistant au laboratoire de chimie clinique, 1951.

Bernard Belleau, maître ès sciences (Montréal), docteur en biochimie (PH.D., McGill). Assistant au département de biochimie, 1952.

APPENDICE « G »

CONDITIONS D'ADMISSION A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

1. — ADMISSION A L'ÉTUDE DE LA MÉDECINE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans la province de Québec doit remplir les formalités requises par le Collège des médecins et chirurgiens, avant son admission en première année. Pour renseignements, on peut communiquer avec le Régistraire du Collège, 1896 ouest, rue Dorchester, Montréal.

2. — ADMISSION A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

A) *Admission en prémédicale*

Pour être admis en prémédicale, il faut satisfaire aux conditions suivantes :

a) Être muni d'un diplôme de bachelier ès arts de l'université Laval ou d'une université reconnue [1] ;
ou, avoir réussi l'examen du brevet d'admission à l'étude de la médecine délivré par le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

b) Tant qu'une nouvelle école de médecine n'aura pas été construite, l'université Laval n'admettra que 125 étudiants en prémédicale. Elle acceptera d'abord les bacheliers ès arts de l'université Laval et ensuite s'il y a de la place, les meilleurs bacheliers ès arts des autres universités,

1. No Student from the United States will be accepted unless he has completed the required pre-medical studies in a Class « A » School, and has obtained a degree. Furthermore, each one must submit an Official Document from a State Medical Board stating that the degree he will obtain from Laval University will be honored by the said Board.

pourvu que leurs familles résident dans le district desservi par l'université Laval. Ce district comprend les provinces ecclésiastiques de Québec et de Rimouski. Faute de places, l'université se verra donc obligée de refuser les bacheliers des autres universités dont les familles résident en dehors du district desservi par l'université Laval.

Il y aura toutefois une exception pour les candidats de langue française des provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ile du Prince-Édouard et Terreneuve), des provinces de l'Ouest (Manitoba, Alberta, Saskatchewan et Colombie canadienne) et des États-Unis (Franco-Américains). Les cinq meilleurs bacheliers de chacune des trois catégories seront acceptés.

c) Aucune demande d'admission ne sera considérée après le premier juillet.

B) *Admission en première année*

Les candidats admissibles en prémédicale qui obtiendront quatre-vingt pour cent de leurs points aux derniers examens du baccalauréat (philosophie-sciences) pourront être admis en première année, après examen de leur dossier par le comité d'admission.

Les étudiants qui auront été admis directement en première année devront suivre des cours spéciaux de chimie et de biologie. Ils seront soumis à un examen dans ces matières avant d'être admis à l'examen final de la 1re année.

3. — INSCRIPTION EN PRÉMÉDICALE OU EN PREMIÈRE ANNÉE

Tout candidat admis en prémédicale ou en première année de médecine doit :

1° s'inscrire au secrétariat de l'université ;
2° payer en deux versements les frais d'inscription ;
3° présenter :
   a) un extrait du registre des naissances ;
   b) un certificat de bonnes mœurs de son curé ou des autorités du Séminaire ou du Collège fréquenté ;
   c) un certificat de vaccination antivariolique récente ;
   d) quatre photographies récentes (3″ × 4″), dont deux authentiquées au verso par une personne responsable ;
   e) un certificat officiel détaillé des points obtenus en chaque matière dans d'autres universités que l'université Laval.

APPENDICE « H »

SERVICE DE SANTÉ DES ÉTUDIANTS

COMPOSITION DE BUREAU DE SANTÉ

M. le doyen de la Faculté : Docteur Charles VÉZINA ;
M. le secrétaire général de l'université : Mgr A.-M. PARENT ;

MM. les docteurs : R. DESMEULES ;
J.-B. JOBIN ;
Renaud LEMIEUX ;
Pierre JOBIN (*secrétaire du bureau*) ;
Émile GAUMOND ;
J.-P. DUGAL (*médecin du Service*).

1° Tous les étudiants inscrits à la Faculté de médecine subiront, au cours de leur première année, un examen médical devant un Comité d'examinateurs choisi par le Conseil de la Faculté de médecine et approuvé par Mgr le recteur.

2° Cet examen est obligatoire et celui qui négligerait de s'y soumettre après avis formel du secrétaire général de l'université, ne sera plus admis ni aux cours de la Faculté ni dans les Services hospitaliers.

3° Tous les étudiants, trouvés porteurs d'une lésion, maladie ou anomalie lors de leur premier examen médical, seront convoqués pour un nouvel examen au début de chaque année scolaire, et en tout temps qu'il conviendra au bureau de Santé.

4° L'étudiant qui le désire pourra subir un nouvel examen n'importe quand au cours de ses études.

5° Le bureau de Santé jugera quand il y aura lieu de faire un recoupage systématique du premier examen médical.

L'EXAMEN MÉDICAL

L'examen médical que nous faisons subir aux étudiants comprend :

Analyse sommaire d'urine.

Dosage de l'hémoglobine (cet examen ne sera fait que sur demande du médecin examinateur).

Réaction Bordet-Wassermann. Cette réaction sera faite à tous les étudiants, mais le rapport n'en sera pas inscrit au dossier. Si le rapport revenait positif, le secrétaire du Comité des examinateurs avertira le médecin examinateur qui aura procédé à l'examen du sujet d'avoir à le convoquer personnellement à son cabinet de consultation pour lui donner les conseils que nécessite son état.

Test à la tuberculine (1re, 3e et 5e année).

« *Schick test* » : vaccin.

« *Dick test* » : vaccin.

Examen bactériologique des sécrétions rhino-pharyngées (sur demande des médecins examinateurs).

Radiographie des poumons. La radiographie des poumons sera faite au début de la première année, et une nouvelle radiographie sera prise sur demande du Comité.

Vaccination contre la variole.

Vaccination contre la typhoïde et le tétanos (à l'aide du produit T.A.B.T.).

Examen dentaire.

Examen somatique complet.

APPENDICE « I »

LA BIBLIOTHÈQUE

I. — COMITÉ

M. le professeur Charles VÉZINA ;
M. le professeur Rosario POTVIN ;
M. le professeur Édouard MORIN ;
M. le professeur Roméo BLANCHET ;
M. le professeur Rosaire GINGRAS ;
M. le professeur Pierre JOBIN, *bibliothécaire.*

II. — APERÇU HISTORIQUE

L'université Laval a été fondée en 1852 par le Séminaire de Québec. La charte royale qui lui donnait son existence officielle et sa personnalité civile fut signée à Londres par Sa Majesté la reine Victoria, le 8 décembre 1852 ; elle fut fondée sur le modèle des universités françaises. Comme la plupart de ses sœurs de France, elle n'eut à l'origine que quatre Facultés, celles de théologie, de droit, de médecine et des arts. Aux débuts, les livres et périodiques de médecine étaient logés dans des bibliothèques départementales et la bibliothèque générale de l'université.

En septembre 1908, le Conseil universitaire votait une allocation pour loger la bibliothèque médicale, dans un local situé au second étage de l'École de médecine. Les débuts furent modestes. Des ressources limitées n'avaient permis l'acquisition que d'un nombre restreint de volumes, mais l'apport d'une partie des ouvrages médico-scientifiques, qui, jusque-là, se trouvaient dans les rayons de la bibliothèque générale de l'université, constitua une heureuse addition à l'organisation naissante. Chaque département fut muni des principaux ouvrages et périodiques de la spécialité.

En 1913 et 1921, le docteur Arthur Vallée reçut du Conseil universitaire de nouveaux subsides pour sa bibliothèque. Entre temps, des dons et des échanges permirent d'accroître le nombre de volumes.

En 1937, la Faculté entreprit une première réorganisation dont elle confia la direction au docteur Rosaire Gingras.

La formation du Comité de la bibliothèque, la refonte des règlements, l'acquisition d'un grand nombre d'ouvrages scientifiques et l'aménagement d'une nouvelle salle de lecture formèrent l'essentiel de cette organisation.

La bibliothèque s'est enrichie d'environ 12,000 ouvrages scientifiques : Encyclopédies, traités, monographies, auxquels il convient d'ajouter les bulletins, revues et journaux, dont le nombre est assez considérable. Le service régulier des périodiques s'élève actuellement à plus de 300, dont la moitié de langue française.

Il reste à signaler qu'un service d'échange avec les universités-sœurs rend de grands services et que la fréquentation de la salle de

lecture a considérablement augmenté avec la nouvelle installation et, surtout depuis qu'un cours d'initiation à l'usage de la bibliothèque est donné périodiquement, les étudiants, les médecins et les professeurs de la Faculté de médecine consultent plus facilement et plus abondamment notre collection d'ouvrages.

En 1947, le docteur Pierre Jobin, bibliothécaire actuel, introduisit un nouveau système de classification (Bibliothèque du Congrès de Washington).

Ce fichier de la bibliothèque de la Faculté de médecine analyse, de plus, les bibliothèques des départements facultaires et de certains hôpitaux universitaires, notamment celles de l'Hôpital Laval et de l'Hôpital Saint-Michel-Archange qui possèdent plus de 3,500 ouvrages du meilleur choix sur la phtisiologie, la psychiatrie et la neurologie.

Depuis sa fondation, huit titulaires ont assumé la direction de la bibliothèque : MM. les docteurs Charles Vézina, Georges Ahern, Paul Dupré, Jean-Baptiste Jobin, Paul Garneau, Louis-François Roy, Rosaire Gingras et Pierre Jobin, bibliothécaire actuel.

Le Comité de la bibliothèque :

Le Comité de la bibliothèque, dont la composition actuelle est indiquée plus haut, avait été formé il y a quelques années. Il a rénové ses cadres en 1937, et tenu depuis, au besoin, des assemblées en vue d'étudier les questions relatives au développement et au bon fonctionnement de l'organisation.

Refonte des règlements :

Au cours de ces séances, de nouveaux règlements ont été rédigés, puis mis en vigueur. Signalons parmi les modifications importantes celle qui a trait à l'ouverture de la bibliothèque durant la soirée. Cette prolongation des heures d'ouverture a en effet permis la consultation des ouvrages médico-scientifiques à un bon nombre de professeurs et de médecins qui en étaient privés, durant le jour, par suite de leurs occupations professionnelles.

Afin de ne pas paralyser l'efficacité du service, il a également été décidé que seuls les professeurs seraient autorisés à apporter à leur bureau les ouvrages qui se trouvent sur les rayons de la bibliothèque, et cela, pour une période de quinze jours.

Le comité a toutefois admis une exception en ce qui concerne les manuels classiques. Plusieurs exemplaires de chacun de ces manuels ont été mis à la disposition des étudiants, qui ont le privilège de les emprunter.

Cours de bibliographie :

Un cours d'initiation, théorique et pratique, a été institué pour les étudiants de la Faculté. Dans quelques leçons, on s'efforce de fournir à l'élève les renseignements qui lui sont indispensables pour la recherche bibliographique. On l'oriente vers les ouvrages qu'il peut consulter avec profit au fur et à mesure qu'il avance dans les études médicales.

Pour la partie pratique, les élèves sont divisés en groupes restreints afin que le professeur puisse prendre un contact plus intime avec chacun et accroître ainsi l'efficacité de son enseignement.

Salle de lecture :

Une salle de lecture très spacieuse de 70 pieds par 21 et d'un cubage de 20,000 pieds, a été mise à la disposition du corps professoral et des étudiants.

Située à l'étage de l'entrée principale, cette salle est facilement acceptable aux visiteurs. Elle est aménagée pour recevoir une soixantaine de lecteurs.

Des rayons, disposés sur trois murs, peuvent contenir au delà de 6,000 volumes avec, en plus, tous les numéros des revues et des journaux des dix dernières années. A l'une des extrémités de la salle, un étalage invite à la consultation des plus récentes livraisons des périodiques.

Tous les volumes du *Quaterly Cumulative Index Medicus* sont également mis à la disposition des lecteurs.

Les ouvrages sont classés dans ce fichier par ordre alphabétique d'auteurs et de matière.

Le personnel :

Sous la direction du bibliothécaire, deux biblio-techniciennes et une aide assurent le service.

Si l'on tient compte du nombre considérable de revues, de journaux et de bulletins que nous recevons, les grands traités qui ornent nos rayons, les dissertations médicales de publication récente qu'on y trouve, il est permis de croire que messieurs les médecins tout aussi bien que les étudiants sauront faire leur profit de la somme d'érudition scientifique que la bibliothèque met à leur portée.

APPENDICE « J »

LE « LAVAL MÉDICAL »

Bulletin de la Société médicale des Hôpitaux universitaires de Québec

Conditions de publication. *Laval médical* paraît tous les mois sauf juillet et août. Il est l'organe officiel de la Société médicale des Hôpitaux universitaires de Québec, et ne publie que les travaux originaux des membres de cette Société ou les communications faites devant d'autres sociétés à la condition que ces études soient inédites et qu'elles aient été résumées devant la Société médicale des Hôpitaux.

Manuscrits. Il est essentiel que, dans les manuscrits, le nom des auteurs cités, dans le texte comme dans la bibliographie, vienne en écriture moulée.

Copies. Les copies doivent être dactylographiées avec double espace.

Clichés. Pour fins de clichage, nos collaborateurs devront nous fournir des photographies noires sur papier glacé. Les dessins seront faits à l'encre de chine sur papier blanc.

Abonnement. Le prix de l'abonnement est de cinq dollars par année. Les membres de la Société médicale des Hôpitaux universitaires jouissent du privilège d'un abonnement de groupe dont les frais sont soldés par la Société.

Rédaction et administration. Faculté de médecine, université Laval.

APPENDICE « K »

LE CERCLE LAËNNEC

Directeur : Docteur J.-L. BONENFANT

Le cercle Laënnec fut fondé le 4 novembre 1919 par le docteur Arthur Vallée, qui en devint le premier directeur, alors que M. Georges Audet en fut le premier président. Il prit le nom de Laënnec pour commémorer à Québec le grand médecin né à Quimper, qui, un siècle plus tôt, découvrait l'auscultation et imprimait à l'anatomie pathologique un nouvel essor. La direction du cercle fut successivement confiée à MM. les docteurs Arthur Vallée, Georges Audet, Roland Desmeules, Roméo Blanchet et Pierre Jobin.

Contribuer à développer chez l'étudiant la curiosité intellectuelle, condition première de toute culture, générale ou spéciale ; convaincre chacun que, dans l'organisation rationnelle de ses loisirs, le travailleur intellectuel doit avoir le souci non seulement d'accroître son acquit professionnel, mais aussi de cultiver ses aptitudes natives pour son bénéfice personnel et pour l'avantage de la collectivité ; enfin, ramener les esprits à une conception juste de la hiérarchie des valeurs, et entretenir chez ses membres le goût des sommets : tels sont les buts essentiels que poursuit le cercle Laënnec. Ils sont implicitement indiqués dans sa devise originelle : « *Tout ce qu'on ne sait pas nuit à ce que l'on sait.* »

Le Cercle réunit tous les mois, sur avis, un groupe nombreux d'étudiants, qui, dans une ambiance propice aux débuts, veulent s'instruire au contact des leurs et développer leur sens critique en présentant des travaux ou en participant à la discussion.

Cet organisme s'est maintenu en dépit du pragmatisme immédiat qui sollicite les générations montantes ; sa survivance est une réplique permanente à ceux dont le scepticisme est commandé par l'apathie, et elle témoigne de l'opportunité de son rôle.

REMERCIEMENTS

Les frais encourus pour effectuer les recherches documentaires nécessaires à la publication de l'Histoire de la Faculté de médecine de Laval, ainsi que les déboursés onéreux imposés par l'illustration abondante de ce travail, ont été assumés par nos annonceurs réguliers et fidèles, ainsi que par les souscripteurs extraordinaires dont les noms suivent :

Komo Construction, Limitée — **Ingénieurs-Constructeurs.**

La Cie F.-X. Drolet, Québec — **Mécaniciens, fondeurs, etc.**

Le ministère de la Santé de la province de Québec.

Les Produits de Béton, Enr. — **Fabricants de tuyaux, blocs, etc.**

Les Tuyaux Vibrés, Enr. — **Manufacturiers de toyaux de béton.**

Jules Dorion, Limitée — **Entrepreneur en plomberie, etc.**

Joseph Turcotte — **Entrepreneur général.**

A tous ceux qui, par leur contribution pécuniaire, se sont associés à l'hommage que le *Laval médical* a voulu rendre à l'Université et à la Faculté centenaire, les directeurs de la Revue expriment leur bien vive gratitude.

La Direction.

CHRONIQUE, VARIÉTÉS ET NOUVELLES

Renseignements concernant l'obtention d'une Bourse fédérale-provinciale

Afin d'éviter tout malentendu et toute démarche inutile, le Comité des bourses de la Faculté de médecine de l'université Laval croit bon d'en rappeler les conditions d'obtention :

1° En vertu des ententes fédérales-provinciales, les bourses ne sont attribuables qu'aux candidats aux disciplines relevant du Cancer, de la Tuberculose et de l'Hygiène publique en général ;

2° Le candidat doit être muni d'un degré universitaire : (M.D., Ph.D., M.A., D.SC., etc.) ;

3° Il doit avoir fait une année d'internat senior rotatoire dans un Service hospitalier reconnu ;

4° Il doit être recommandé par son chef de Service ;

5° Il doit produire un contrat attestant de son engagement avec l'Institution où il devra exercer une fois ses études spéciales terminées. La durée de l'engagement doit être équivalente à la durée de la bourse ;

6° Il faut que le dossier personnel soumis soit jugé satisfaisant ;

7° Toute demande devra être faite avant le 31 janvier de l'année où la bourse sera attribuée. Cette demande doit être accompagnée : *a*) du curriculum académique complet du candidat ; *b*) d'un certificat attestant de son inscription à un cours de spécialisation officiellement reconnu.

R. GINGRAS, M.D.,
secrétaire de la Faculté de médecine.

Québec, le 29 novembre 1952.

Société de rhumatologie de Québec

En octobre dernier s'est fondée à Québec une Société de rhumatologie sous l'instigation du docteur Joachim Jobin, assistant universitaire à l'Hôtel-Dieu de Québec. Les médecins qui la composent se proposent d'étudier le rhumatisme chronique en des séances mensuelles où seront convoqués au besoin les différents spécialistes que la question intéresse. C'est le prolongement scientifique d'une consultation externe fondée récemment à l'Hôtel-Dieu.

Les cadres se composent comme suit :

Président : Docteur Joachim Jobin, de l'Hôtel-Dieu de Québec.

1er vice-président : Docteur Sylvio Leblond, professeur à Laval et médecin de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi.

2e vice-président : Docteur Jean Rousseau, de l'hôpital des Anciens combattants.

Secrétaire-trésorier : Docteur Roland Côté, de l'hôpital du Saint-Sacrement.

Membres : Docteurs Roger Dunn, de l'hôpital du Jeffery Hale ;
Docteur Malcolm Vachon, de l'hôpital de l'Enfant-Jésus ;
Docteur Benoît Boucher, de l'hôpital des Anciens combattants.

Le professeur Julien Dumas à la Faculté de médecine

Le professeur Julien Dumas, directeur du cours de microbiologie de l'Institut Pasteur a fait de l'enseignement à la Faculté de médecine au département de bactériologie dirigé par le docteur J.-Édouard Morin. Pendant deux mois, il a dispensé l'enseignement de cette matière aux étudiants en médecine et participé aux travaux de recherches en cours grâce à la générosité de l'Institut franco-canadien. Le professeur Dumas est un homme de science de grande envergure qui a publié de nombreux travaux sur les microbes de l'intestin et particulièrement sur une maladie difficile à traiter la dysentérie bacillaire. Il vient du reste de publier un traité de bactériologie médicale qui connaît un grand succès dans les milieux universitaires.

Une longue carrière de savant l'a conduit à l'Institut Pasteur. Ancien interne de l'hôpital Pasteur, médecin-major pendant la première guerre mondiale, il était chargé en 1923 d'un laboratoire d'enseignement à l'Institut Pasteur ; chevalier de la Légion d'honneur, il est, depuis 1946, directeur du cours de microbiologie de l'Institut Pasteur.

Cet Institut Pasteur, vieux de 66 ans, est à la fois un centre de recherches scientifiques, une maison de haut enseignement et, par certains de ses Services, un enseignement médical avec trois sections principales : la microbiologie, la sérothérapie et la chimie biologique.

Le professeur Raymond Villay de Caen

Le 21 octobre dernier, Québec avait le plaisir de recevoir le docteur Raymond Villay, jeune professeur de neurologie à la Faculté de médecine de Caen, qui a présenté deux communications scientifiques au cours de cette journée, l'une à l'hôpital de l'Enfant-Jésus sur *les algies du membre supérieur* et l'autre à la Faculté de médecine, sur *le syndrome d'hypotension intracrânienne.* Le professeur Villay a fait ses études d'abord à Caen puis à Paris sous la direction du professeur Alajouanine ; il s'est toujours occupé de neurologie mais il la fait en regard de la médecine générale. C'est le professeur Charles-A. Gauthier qui est allé l'inviter à Montréal où il passe un mois dans le Service de médecine du docteur Roméo Boucher à l'hôpital Saint-Luc.

Le professeur Oberling à Québec

Le professeur Charles Oberling, directeur de l'Institut de recherches sur le cancer à Villejuif et professeur titulaire de cancérologie à la Faculté de médecine de Paris, est revenu, cette année encore, passer quelque temps à la Faculté de médecine de Laval, dans le département du docteur Carlton Auger. Spécialiste en cancérologie, il a prononcé quelques conférences à la Faculté (et dans les hôpitaux) sur *l'état actuel des recherches sur le cancer* et aussi sur *le cancer de la bouche* principalement.

Pierre JOBIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

1952

Asper, jr., S. P., **1208.**

Beauchesne, A., **489.**
Bilodeau, M., **17, 888.**
Boissonneault, C.-M., **74, 95, 223, 412, 538, 679, 803, 968, 1098, 1246, 1313.**
Bouchard, M., **464.**
Boulanger, J., **11.**

Careau, P.-E., **895.**
Chrétien, M., **1200.**
Coulombe, M., **453.**

Déchène, E., **618.**
Demers, F.-X., **1200.**
Desmeules, R., **147, 879.**
Dion, R., **147.**
Dessureault, R., **153.**
Dugal, J.-P., **331.**
Dunne, R.-F., **597.**

Frenette, L.-A., **763, 921.**
Frank, B. L., **901.**

Galibois, P., **614.**
Gauthier, C.-A., **273, 295.**
Gauvreau, L., **32.**
Giroux, M., **153.**
Gravel, J.-A., **160, 498, 1167.**
Gravel, J.-M., **630.**

Hallé, J., **17, 888.**

Jolicœur, A., **733.**

Langlois, M., **406.**
Lapointe, D., **618, 748.**
Larue, A., **618, 625.**
Larue, G.-H., **464.**
Lavoie, R., **606.**
Leblanc, J., **1068, 1220.**
Leblond, S., **346.**
Lemieux, J.-M., **1187.**
Lesage, R., **754.**
Lessard, C., **895.**
Lessard, R., **443.**

Marois, A., **319.**
Martin, C.-A., **453.**
Montminy, L., **17, 879, 888.**
Moreau, A., **1030.**

Nadeau, G., **473.**

Paquet, A., **39, 172, 353.**
Paquet, E., **1057.**
Paradis, B., **22, 589.**
Pettigrew, A., **314.**
Plamondon, C.-A., **1208.**
Potvin, A.-R., **1025.**

Richard, M., **1039.**
Richard, P., **895.**
Robert, T., **22, 589.**
Rouleau, Y., **473.**
Roy, F., **748, 1167.**
Roy, L.-P., **339.**
Royer, L., **1045.**

Samson, M., **314.**

Wiswell, J. C., **1208.**

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE DES TRAVAUX

A

Acide ascorbique (Effets de l'— sur l'activité de la cortico-surrénale) . . . . . **1068 et 1220**
Alcooliques chroniques. (Dysfonction du foie chez les—) 473
Anesthésie (Conduite à tenir en— au cours de la chirurgie cardio-vasculaire.) 22
Anesthésie (Contribution à l'étude du problème de l'— dans la chirurgie thoracique et pulmonaire.) Le pentothal . . . . . **39, 172 et 353**
Anesthésie pour œsophago-laryngectomie 614
Anesthésie générale. (Équilibre du système nerveux en—) 589
Apicolyse. (Thoracoplastie et—). 160
Arinidie. (Considérations sur l'—). 11

B

Babinski. (De l'extension de la zone du signe de—) Étude et interprétation. 1er rapport 295
Bactériologique (Étude— comparative des expectorations et des lavages gastriques et des sécrétions bronchiques chez les tuberculeux.) 153
B. C. G. (Les bases du—) 489
Bronchogéniques. (Cinq cas de kystes—) 1167
Bronchographie et substances opaques hydrosolubles 17
Bronchographie (Réactions pulmonaires anormales après— au Xumbradil B.) 888

C

Cancer (Le— de la thyroïde.) 1057
Cancer (Le— du larynx.) 606
Cancers de l'ovaire 1200
Cardiopathie. (Aspect pseudo-tuberculeux d'une—) 895
Céphalées rhinogènes 1030
Cérébrale. (Hystérie et tumeur —) 453
Chirurgie plastique (Cas de— du pied.) 733
Chirurgie thoracique (Contribution à l'étude du problème de l'anesthésie dans la— et pulmonaire.) Le pentothal . . **39, 172 et 353**
Côlons (Examen des— par la méthode du double contraste.) 443
Cortico-surrénale. (Effets de l'acide ascorbique sur l'activité de la—) . . . . . **1068 et 1220**

E

Entérites (Les bacilles paracoli dans les— de la première enfance.) 32
Éosinophiles (Pneumopathies— d'origine mycosique probable.) . . . 879
Ethmoïdo-fronto-orbitaire. (Ostéome—) 1045
Expectorations (Étude bactériologique comparative des— et des lavages gastriques et des sécrétions bronchiques chez les tuberculeux.) 153

F

Faculté de médecine (Histoire de la— de Laval.) **538, 679, 803, 968, 1098, 1246 et 1313.**
Fistule trachéo-œsophagienne (Un cas de— d'origine congénitale.) 748
Foie (Dysfonction du— chez les alcooliques chroniques.) 473
Foie. (La ponction biopsique du—). 331

H

Histoire de la Faculté de médecine de Laval. **538, 679, 803, 968, 1098, 1246 et 1313**
Histoire des médecins canadiens. . . 223
Hôpitaux d'hier. . . d'aujourd'hui. . . de demain 406
Hormones (Considérations générales sur l'emploi de quelques— en thérapeutique.) 901
Hyperthyroïdisme. (Méthimazole et le traitement de l'—) 1203
Hystérie et tumeur cérébrale. 453

I

Insanité (Propos sur le traitement de l'— il y a cent ans.) 273

J

Jacobæus. (Pneumothorax d'un syndrome douloureux et vasomoteur de la face après—) 147
Jobin. (Nécrologie. Le professeur Albert—) 1025

K

Kystes (Cinq cas de— bronchogéniques.) 1167

L

Lait (Étude clinique comparative de deux formules de— : le lait évaporé additionné de dextri-maltose et le lait de vache addtionné de sucre.) 618
Laryngectomie. (Anesthésie pour œsophago- —) 614
Larynx. (Le cancer du—) 606
Laterrière. (Pierre de Sales—) .. 95
Ledderhose. (Verrues plantaires et maladie de—) 733
Lithiase biliaire. (Traitement de la—) 346
Lœfler. (Syndrome de—) 1039

M

Mabane. (Lendemains de conquête : Adam—) 74
Maladie cœliaque. (Un cas de—). 625
Médecins canadiens. (Histoire des—) 223
Médecin. (Prêtre et—) 412
Méthimazole et le traitement de l'hyperthyroïdisme 1208
Mycosique (Pneumopathies éosinophiles d'origine— probable.) 879

N

Nécrologie. (Le professeur Albert Jobin.) 1025
Novocaïne. (Discussion du mélange syncurine- —) 589

O

Œsophago-laryngectomie. (Anesthésie pour—) 614
Œsophagoplastie transthoracique pour sténose cicatricielle de l'œsophage 314
Ostéome ethmoïdo-fronto-orbitaire. 1045
Ovaire. (Cancers de l'—) 1200

P

Paracoli (Les bacilles— dans les entérites de la première enfance). 32
Pentothal. (Le—) 172
Pentothal. (Le—) Contribution à l'étude du problème de l'anesthésie dans la chirurgie thoracique et pulmonaire ..... 39, 172 et 353
Pied. (Cas de chirurgie plastique du—) 733
Pneumopathies éosinophiles d'origine mycosique probable 879
Pneumothorax compliqué d'un syndrome douloureux et vasomoteur de la face après Jacobæus. 147
Poignet. (Les traumatismes du—). 339
Ponction biopsique (La— du foie.) 331
Psychoses cérébrales de l'âge avancé 464
Prêtre et médecin 412

R

Reins polykystiques 597
Rénale (Insuffisance— aiguë.) Observations 319
Rhinogènes. (Céphalées—) 1030

S

Sprue. (Le syndrome—) Présentation d'un cas 754
Sténose cicatricielle (Œsophagoplastie transthoracique pour— de l'œsophage.) 314
Substances opaques (Bronchographie et— hydrosolubles.) 17
Syncurine-novocaïne. (Discussion du mélange—) 589
Systèmenerveuxautonome (Équilibre du— en anesthésie générale.). 589

T

Thorocoplastie et apicolyse 160
Thrombo-embolie (De la — post-opératoire.) ..... 498 et 630
Thyroïde. (Le cancer de la—) ... 1057

Tuberculeux (Aspect pseudo— d'une cardiopathie.) 895
Tuberculeux. (Étude bactériologique comparative des expectorations et des lavages gastriques et des secrétions bronchiques chez les—) 153
Tuberculose pulmonaire. (État actuel du traitement chirurgical de la—) 1187
Tumeur cérébrale. Hystérie et—) 453

V

Veines variqueuses. (Traitement des—) ..... **763 et 921**
Verrues plantaires et maladie de Ledderhose 733

X

Xumbradil B. (Réactions pulmonaires anormales après bronchographie au—) 888

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ANALYSES

A

Abdominales (La lymphopénie dans le diagnostic des affections— aiguës.) 1282
Acidose diabétique. (Variations de quelques substances minérales (sodium, potassium magnésium) au cours du diabète et de l'—) 1286
ACTH (Cortisone et— en dermatologie.) 424
ACTH dans le traitement de la laryngo-trachéite aiguë 851
ACTH. (La réversibilité de certains états rhumatoïdes et non rhumatoïdes par l'emploi de l'—). 715
ACTH. (Le sclérème du nouveau-né traité avec succès par l'—) . . . 711
Adaptation. (Historique du syndrome d'—) 852
Aminoéthanol. (Bronchodilatation sous anesthésie au chlorhydrate de 1 (3,4-Dihydroxyphényl) 2-isopropyl—) 283
Anesthésie (Bronchodilatation sous— au chlorhydrate de 1 (3,4-Dihydroxyphényl) 2-isopropyl aminoéthanol.) 1283
Angine de poitrine. (Le traitement de l'—) 1010
Anticoagulante (Rétrécissements mitraux emboligènes et médication— continue.) 570
Athérosclérose. (Dernières nouveautés dans l'—) 286

B

Bronchodilatation sous anesthésie au chlorhydrate de 1 (3,4-Dihydroxyphényl) 2-isopropyl aminothanol . 1283

C

Cancer de la peau (Le— et le traumatisme professionnel.) 713
Céphalées (Les— et leur traitement.). 566
Chloromycétine (La— en dermatologie.) 854
Colectomie (Le traitement de la colite ulcéreuse aiguë toxique par iléostomie et— simultanées.) 144
Colite ulcéreuse aiguë (Le traitement de la— toxique par iléostomie et colectomie simultanées.) 144
Coronaire. (Le substratum de la maladie—) 568
Cortisone (Emploi de l'acétate de— *per os* en thérapeutique dermatologique.) 420
Cortisone et ACTH en dermatologie. 424
Cortisone (La réversibilité de certains états rhumatoïdes par l'emploi de la— et de l'*ACTH.*) 715

D

Dermatologie clinique et thérapeutique 1284
Dermatologie. (Cortisone et ACTH en—) 424
Dermatologie. (La chloromycétine en—) 854
Dermatologie. (L'emploi de néomycine en—) 710
Dermatologique. (Emploi de l'acétate de cortisone *per os* en thérapeutique—) 420
Dermatologique. (La prescription—) 420
Diabète (Variations de quelques substances minérales (sodium, potassium, magnésium) au cours du— et de l'acidose diabétique.) . 1286
Diarrhées chroniques. (Le retentissement métabolique des—) 569
Digestif : (Lésions précancéreuses du tube— la signification du diagnostic radiologique de la gastrite hypertrophique.) 421
Duodénum. (Le diagnostic radiologique du prolapsus de la muqueuse gastrique dans le—) 852

F

Fractures (Traitement des— du trochanter.) 142

G

Gastrite hypertrophique. (Lésions précancéreuses du tube digestif : la signification du diagnostic radiologique de la—) 421

BAnQ
NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veuillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

Bibliothèque et Archives nationales Québec

Recommandée et prescrite
par le Corps Médical dans le monde entier

INDICATIONS :

ARTHRITISME

Rhumatisme aigu, chronique	Une bouteille par jour, soit : un verre à jeun, un verre à chaque repas et un verre le soir.
Goutte	
Diabète arthritique	

VICHY CELESTINS

EAU MINÉRALE ALCALINE NATURELLE — PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

MALADIES DES VOIES URINAIRES

Gravelle urique et phosphatique	Une bouteille par jour comme ci-dessus.

Albuminurie des goutteux et des graveleux	Une demi-bouteille par jour : soit : Un verre à jeun. Un verre une demi-heure avant le repas du midi. Un verre le soir
Cystites. — Néphrites	
Artério-sclérose au début	

●

MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS — PRESCRIVEZ « CÉLESTINS »

Représentants exclusifs pour le Canada.

HERDT & CHARTON, Inc.

2027, avenue du Collège McGill, Montréal, Canada.

VIRALTONIC

STIMULANT PHYSIOLOGIQUE POLYVITAMINE

Dragées **Élixir**

Déficiences nerveuses — Fatigue intellectuelle — Fatigue musculaire
Anémies — Convalescence

Vitamines et Minéraux :

Riboflavine	12 mgms.
Thiamine HCL	40 mgms.
Niacimide	400 mgms.
Fer ammonium citrate	1 gramme
Phosphate de manganèse	4 décigrammes
Sulfate de strychnine	2 mgms.
Sulfate de cuivre	traces
Élixir aromatique q. s.	100 c.c.

Posologie :

Élixir : 1 à 2 cuillerées à thé avant les repas, trois fois par jour.

Dragées : 2 à 4 dragées par jour.

Présentation :

Flacon 8 oz. Élixir ; flacon de 200 dragées.

PRÉPARÉ PAR LES LABORATOIRES JUNOD, GENÈVE, SUISSE.

HERDT & CHARTON, INC., MONTRÉAL.

OSMOPAK

localise sûrement l'infection

FORMULE :

OSMOPAK est un pansement osmotique émollient composé de 58% de sulfate de magnésie, de 1 - 2% de benzocaïne et de 1 - 25,000 de vert brillant, dans une base miscible à l'eau.

OSMOPAK est recommandé dans tous les cas d'infection en général, clous, furoncles, plaies diabétiques, etc., et dans le traitement d'inflammation ou d'infections locales purulentes des mains, des pieds ou de tout autre tissu sous-cutané. L'OSMOPAK procure le maximum de drainage avec un minimum de perte de tissu. Il est aussi recommandé dans la cervicite et la vaginite.

Présentation : Pots de 115 et 577 grammes.

Échantillon médical et documentation sur demande.

Agents exclusifs au Canada :

HERDT & CHARTON, INC.,

2027, avenue du Collège-McGill, Montréal, P. Q.

Goitre toxique. (L'état actuel du traitement du—) 572

I

Ictus cérébral (Essais de traitement de l'— et de ses séquelles paralytiques.) 712
Infections pyogènes (Traitement des— par la néomycine.) 710
Injections clérosante (Le traitement chirurgical des varices combiné à l'— rétrograde.) 1284
Injection sclérosantes (La résection de la crosse de la saphène associée ou non aux— dans le traitement des varices.) 1285
Iléostomie (Le traitement de la colite ulcéreuse aiguë toxique par— et colectomie simultanées.) 144

J

Jumeau. (Syphilis congénitale chez un—) 141

L

Laryngo-trachéite aiguë. (ACTH dans le traitement de la—) 851
Lymphopénie (La— dans le diagnostic des affections abdominales aiguës.) 1282

M

Main. (Conduite à tenir dans le traitement des blessures de la—). 1287
Maladie de Bouillaud. (Le traitement hormono-salicylé de la—) . 287
Maladie ulcéreuse. (Le pronostic de la—) 1014
Méningites (Le traitement des— par la terramycine.) 419
Métabolisme basal (L'épreuve du— sous anesthésie au pentothal.) ... 1288
Muqueuse gastrique (Le diagnostic radiologique du prolapsus de la— dans le duodénum.) 852
Muqueuse gastrique (Le prolapsus de la— à travers le pylore est-il physiologique ou anormal?) 852
Myélone multiple. (Aspect radiologique variable du squelette dans le—) 850

N

Néomycine (L'emploi de la— en dermatologie.) 710
Néomycine. (Traitement des infections pyogènes par la—) 710

P

Paralytiques. (Essais de traitement de l'ictus cérébral et de ses séquelles—) 849
Pentotbal. (L'épreuve du métabolisme basal sous anesthésie au—) .. 1288
Péricardique. (Le diagnostic radiologique de l'épanchement—) 565
Pleurésie purulente aiguë traitée par la streptokinase et la streptodornase 1009
Poumon. (Le problème des tumeurs solitaires du—) 1012
Précancéreuses (Lésions— du tube digestif : la signification du diagnostic de la gastrite hypertrophique.) 421
Prolapsus (Le diagnostic radiologique du— de la muqueuse gastrique dans le duodénum.) 852
Pylore (Le prolapsus de la muqueuse gastrique à travers le— est-il physiologique ou anormal?) 853

R

Radiologique (Le diagnostic— de l'épanchement péricardique.) 565
Rétrécissement de l'aorte, (Traitement chirurgical du— type infantile.) .. 855
Rétrécissements mitraux emboligènes et médication anticoagulante continue 570
Rhumatoïdes (La réversibilité de certains états— et non rhumatoïdes par l'emploi de la cortisone et de l'ACTH.) 715
Rosacée (Traitement de la— du visage.) 854

S

Saphène (La résection de la crosse de la— associée ou non aux injections sclérosantes dans le traitement des varices.) 1285
Saphène interne. (Contribution à l'étude de la crossectomie de la veine—) Valeur de la méthode et ses indications majeures 1285
Sclérème du nouveau-né (Le— traité avec succès par l'ACTH.) 711
Sclérosant (Les causes d'échecs du traitement— et les moyens de les éviter.) Position du traitement chirurgical 1284
Sperme. (L'activité du—) 567

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

Squelette (Aspect radiologique variable du— dans le myélome multiple.) 850
Streptodornase. (Pleurésie purulente aiguë traitée par la streptokinase et la—) 1009
Streptokinase. (Pleurésie purulente aiguë traitée par la— et la streptodornase.) 1009
Syphilis congénitale chez un jumeau . 141

T

Terramycine. (Le traitement des méningites par la—) 419
Thérapeutique clinique 714
Trochanter. (Traitement des fractures du—) 142
Tuberculoses atypiques. (Le problème des—) 1285
Tumeurs solitaires (Le problème des— du poumon.) 1012

V

Vagotomie (Étude comparative des résultats obtenus chez les malades traités personnellement par— avec ceux rapportés à l'Association américaine de gastro-entérologie.). 422
Varices. (Traitement chirurgical des—) 1282
Varices (Le traitement chirurgical des— combiné à l'injection sclérosante rétrograde.) 1284
Vitaminose A. (Hyper—) 142

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

LES ATELIERS DE RELIURE
MARCEL BEAUDOIN